



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 décembre 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2399 \(2018\)](#)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2399 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 32 c) de cette résolution, le rapport final de leurs travaux.

Le rapport a été communiqué, le 13 novembre 2018, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 7 décembre 2018.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
(*Signé*) Romain **Esmenjaud**

(*Signé*) Mélanie **De Groof**
Experte

(*Signé*) Paul-Simon **Handy**
Expert

(*Signé*) Ilyas **Oussedik**
Expert

(*Signé*) Enrica **Picco**
Experte



Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018) du Conseil de sécurité

Résumé

Les chefs des groupes armés ont continué d'envoyer des signaux contradictoires à l'approche du dialogue politique devant aboutir à l'adoption d'un accord de paix global en République centrafricaine. Ce constat vaut en particulier pour les chefs de la coalition de l'ex-Séléka, qui prennent part à diverses réunions et soutiennent l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, mais n'ont toujours pas pris la moindre mesure concrète sur la voie du désarmement.

En outre, les chefs de l'ex-Séléka manifestent une opposition de plus en plus farouche au Gouvernement dans le contexte du redéploiement des Forces armées centrafricaines (FACA) dans leurs zones d'influence. Ils estiment que le redéploiement dans ces zones ne devrait avoir lieu qu'après signature d'un accord global. Lors d'une réunion tenue à Moyenne-Sido le 5 août 2018, Abdoulaye Hissène, du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), qui fait l'objet de sanctions, Ali Darassa, de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), et Mahamat Al-Khatim, du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), ont fait une importante démonstration de force et d'unité, qui ne s'est toutefois pas traduite, sur le terrain, par l'établissement d'une coopération concrète entre leurs factions.

Soucieux de consolider leur position militaire en prélude au dialogue et de se préparer à d'éventuels affrontements avec les forces nationales de défense et de sécurité, les groupes de l'ex-Séléka ont continué de se procurer des armes. Le présent rapport renferme des informations détaillées sur le trafic d'armes auquel se livrent le FPRC et l'UPC, en particulier depuis le territoire du Soudan.

Le rejet par les chefs de l'ex-Séléka de toute influence extérieure sur les territoires qu'ils contrôlent, qu'elle soit exercée par l'État ou par d'autres groupes armés, témoigne de leur réticence à voir leurs intérêts économiques contrariés de quelque manière que ce soit. Le rapport met en lumière l'importance primordiale que revêt le secteur du bétail dans les stratégies opérationnelles et les stratégies de financement de la plupart des groupes armés, en particulier dans celles de l'UPC, du Siriri et de Retour, réclamation et réhabilitation (3R), groupes majoritairement peuls.

Les groupes armés continuent également de tirer des revenus des activités d'extraction d'or et de diamants, principalement en prélevant des taxes illégales. De plus, le Groupe d'experts a constaté que certains opérateurs économiques, profitant du manque de réglementation du commerce licite d'or à l'échelle nationale, exportaient de l'or en provenance de zones contrôlées par des groupes armés et contribuaient donc, au moins indirectement, au financement de ceux-ci. Le rapport fait également état d'informations sur l'implication de l'un des chefs de l'ex-Séléka et ancien conseiller du Président, Ousmane Mahamat Ousmane, dans une affaire de trafic de diamants à destination du Cameroun.

Tandis que les chefs des groupes armés se donnent une image d'acteurs responsables, soucieux de protéger les populations civiles et les intervenants humanitaires, leurs combattants continuent de commettre des violations flagrantes des droits de l'homme. Le Groupe d'experts a enquêté sur certaines de ces violations, notamment sur des attaques dirigées contre des civils et des intervenants humanitaires dans les préfectures de la Nana-Grébizi, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Ces actes étaient l'œuvre de combattants du FPRC, du MPC et du Mouvement national pour la

libération de la Centrafrique (MNLIC), emmené par Ahmat Bahar, ainsi que de combattants anti-balaka. Le rapport fournit aussi des informations sur les attaques perpétrées contre des soldats de la paix des Nations Unies, en particulier par des groupes d'autodéfense du sud-est du pays. En outre, le Groupe d'experts exprime les préoccupations que lui inspirent le signalement trop rare des violences sexuelles liées aux conflits et le soutien insuffisant que reçoivent les victimes de violences sexuelles et de violences fondées sur le genre en République centrafricaine.

Le conflit qui sévit en République centrafricaine reste au confluent de plusieurs dynamiques et crises régionales. Le rapport renferme des informations sur les combattants originaires d'autres pays de la région, dont l'association à des groupes armés est motivée par l'appât du gain. Il offre également des renseignements supplémentaires sur la coopération qu'ont entretenue début 2018 le FPRC et le groupe rebelle dirigé par John Tshibangu, actif en République démocratique du Congo.

Le Groupe d'experts a continué de suivre la mise en œuvre des sanctions (embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager). Le rapport fait le point sur les efforts que le Gouvernement continue de faire pour acquérir du matériel militaire, grâce à des dérogations à l'embargo sur les armes et dans le respect de la procédure de notification, ainsi que sur le déploiement en cours des forces nationales de défense et de sécurité. Le Groupe d'experts souligne que les autorités nationales, agissant en violation de l'embargo sur les armes, ont autorisé l'importation d'armes et de munitions de chasse.

Abdoulaye Hissène et Nourredine Adam, quant à eux, ont continué de voyager, au mépris des sanctions dont ils font l'objet, par exemple pour participer à une réunion qui s'est tenue à Khartoum les 27 et 28 août 2018. En outre, plusieurs individus inscrits sur la Liste, tous d'anciens chefs anti-balaka, ont continué de percevoir des salaires versés par les autorités nationales. C'est notamment le cas d'Alfred Yékatom, qui a été arrêté le 29 octobre 2018 après avoir tiré avec un pistolet dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	6
II. Participation des groupes armés au processus politique et à la vie politique du pays	7
A. Le processus politique	7
B. Tensions entre les factions de l'ex-Séléka et le Gouvernement à l'approche du dialogue	9
C. Risques de déstabilisation à Bangui : liens entre membres de groupes armés et responsables politiques	11
III. La crise en République centrafricaine et l'insécurité régionale	13
A. Coopération transfrontalière	14
B. La République centrafricaine : un terrain de jeu pour les combattants et les groupes armés étrangers	14
C. Lacunes des contrôles effectués aux aéroports, aux ports et sur les routes	16
IV. Faits nouveaux dans les zones d'influence de l'ex-Séléka et persistance des combats avec les groupes anti-balaka et les groupes d'autodéfense	16
A. Insécurité généralisée et violations flagrantes des droits de l'homme	17
B. Suivi de la question du trafic d'armes entre le Soudan et la République centrafricaine	19
C. Armement des anti-balaka et démantèlement de fabriques d'armes artisanales	21
D. Exploitation et trafic de ressources naturelles	21
V. Évolution de la situation dans les zones limitrophes du Cameroun	22
A. Activités des groupes armés dans le nord-ouest	22
B. Stabilité précaire et persistance des violations des droits de l'homme dans la préfecture de l'Ouham-Pendé	23
C. Siriri et le trafic transfrontalier d'armes et de ressources naturelles	26
VI. Le bétail et la transhumance, éléments centraux du conflit	28
A. Le bétail au cœur des stratégies des groupes armés	28
B. Le bétail, une source de revenus importante pour les groupes armés	30
C. L'UPC, les 3R et Siriri : quand les « protecteurs » des Peuls en deviennent les oppresseurs	32
D. La transhumance, une question de sécurité régionale	34
VII. Commerce légal et trafic de diamants et d'or	35
A. Processus de Kimberley et commerce et trafic de diamants	35
B. Implication du conseiller du Président, Ousmane Mahamat Ousmane, dans le trafic de diamants	36
C. Or : commerce légal, trafic et problèmes de sécurité	37
D. Or : commerce légal et financement des groupes armés	37
VIII. Problèmes transversaux relatifs aux droits de l'homme	38
A. Incitation à la violence	38

B.	Violence sexuelle et fondée sur le genre	39
C.	Attaques contre des établissements de santé	41
D.	Attaques visant le personnel de maintien de la paix.	41
IX.	Application des sanctions : embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager .	42
A.	Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité	42
B.	Appels lancés par les autorités nationales et les organisations régionales en faveur de la levée de l'embargo sur les armes	46
C.	Inspection, stockage et gestion des armes et des munitions bénéficiant d'une dérogation	47
D.	Importations de pistolets, de fusils de chasse et de munitions autorisées par le Gouvernement centrafricain en violation de l'embargo sur les armes	47
E.	Violations de l'interdiction de voyager	49
F.	Non-application du gel des avoirs par les autorités centrafricaines	50
G.	Informations actualisées sur les avoirs d'Abdoulaye Hissène	50
X.	Recommandations	51
	Annexes*	53

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition

I. Contexte

1. Le 30 janvier 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2399 \(2018\)](#), par laquelle il a notamment chargé le Groupe d'experts de lui présenter un rapport final, au plus tard le 31 décembre 2018, après concertation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine (« le Comité des sanctions »).
2. Conformément à la résolution [2399 \(2018\)](#), le présent rapport contient, entre autres, une évaluation de l'application des sanctions imposées par le Conseil (embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs) et traite de plusieurs questions avec pour objectif d'identifier les personnes et les entités mêlées à des activités tombant sous le coup de sanctions, définies aux paragraphes 20 et 21 de ladite résolution.
3. Le rapport porte sur la période du 1^{er} mars au 6 novembre 2018, date à laquelle sa rédaction a été achevée.

Coopération

4. En 2018, le Groupe d'experts s'est rendu dans 14 des 16 préfectures centrafricaines (voir carte à l'annexe 1.1). Il a également effectué des visites officielles en Belgique, au Cameroun, au Congo, en France et en Italie. Face à la réduction du budget alloué aux voyages de ses membres, il a décidé d'annuler plusieurs déplacements prévus pour 2018, en République centrafricaine et dans d'autres pays. À cet égard, le 25 juillet, le Secrétaire général a informé les États Membres des difficultés financières que connaissait l'Organisation et leur a fait savoir que le Secrétariat pourrait être amené à prendre des mesures pour réduire ses dépenses. En octobre, le Groupe d'experts a été informé que son budget avait été réduit, ce qui a limité encore davantage son aptitude à s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées. Le présent rapport rend compte des travaux que le Groupe d'experts a pu accomplir dans les limites du budget réduit qui lui a été alloué.
5. Depuis le début de son mandat, le Groupe d'experts a adressé 51 demandes d'information officielles à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées, qui ont fait l'objet de réponses plus ou moins complètes (annexe 1.2).
6. En application du paragraphe 33 de la résolution [2399 \(2018\)](#), le Groupe d'experts a continué d'échanger des informations avec d'autres groupes d'experts créés par le Conseil de sécurité, en particulier avec le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et le Groupe d'experts sur le Soudan.
7. Le Groupe d'experts tient à remercier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) du soutien et du concours qu'elle lui a apportés au cours de la période considérée.

Méthode

8. Le Groupe d'experts s'efforce de se conformer aux normes que le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions a recommandées dans son rapport du 22 décembre 2006 ([S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, il se gardera de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, elles ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité.
9. Dans un souci d'équité, le Groupe d'experts s'efforce, lorsqu'il y a lieu et que cela est possible, de communiquer aux parties citées dans ses rapports tous les

renseignements voulus à ce sujet, afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations à leur propos et apporter des réponses en temps utile.

10. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute action de nature à compromettre son impartialité ou visant à donner l'impression qu'il n'est pas objectif. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent avant que le Coordonnateur le transmette au Président du Conseil de sécurité et avant sa réunion avec le Comité des sanctions, conformément à la résolution [2399 \(2018\)](#).

II. Participation des groupes armés au processus politique et à la vie politique du pays

A. Le processus politique

Initiative africaine pour la paix et la réconciliation

11. Dans ses précédents rapports, le Groupe d'experts avait souligné que la coexistence de plusieurs initiatives de paix avait eu pour effet de retarder l'instauration d'un dialogue politique inclusif en République centrafricaine. Cependant, au cours de la période considérée, l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation s'est progressivement imposée, aux yeux de toutes les parties prenantes, comme le principal cadre des efforts de recherche d'une solution politique¹.

12. Le récent renforcement de la participation de la MINUSCA à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation a contribué à placer cette dernière au centre de l'action politique, de même que l'annonce de la nomination prochaine d'un envoyé spécial de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour la République centrafricaine. Toutes les parties prenantes affirment désormais agir dans le cadre de cette initiative². Des représentants du Gouvernement et des groupes armés ont toutefois fait part au Groupe d'experts des préoccupations que leur inspirait le fait que l'Initiative ne soit assortie d'aucun calendrier précis. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les parties n'avaient encore convenu ni de la date ni du lieu du dialogue.

13. Conformément aux objectifs définis dans la feuille de route de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation, le groupe de facilitateurs de l'Union africaine a mené une série de consultations avec les 14 principaux groupes armés, qui s'est clôturée par la tenue d'une réunion à Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré) du 28 au 30 août 2018. À cette réunion, les revendications des groupes armés ont été rassemblées dans un document, remis le 31 août au Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadera, en amont du dialogue national entre les groupes armés et le Gouvernement (annexe 2.1). Il ressort des informations recueillies par le Groupe d'experts que les principaux enjeux des discussions entre le Gouvernement et les groupes armés sont la décentralisation, le partage du pouvoir, la gestion des ressources naturelles et la justice, notamment la levée des sanctions (voir également [S/2018/729](#), par. 39)³.

¹ Entretiens avec des sources diplomatiques à Bangui, le 1^{er} août, le 28 septembre et le 8 octobre 2018.

² Entretiens avec des sources du Gouvernement et des sources diplomatiques à Bangui, les 28 et 29 août et les 25 et 30 septembre 2018.

³ Entretien avec un représentant de l'État à Bangui, le 26 septembre 2018. Entretien avec une source confidentielle, le 27 octobre 2018.

14. En collaboration avec ses partenaires⁴, le Secrétariat technique de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation a continué d'organiser des ateliers consacrés au renforcement des capacités des parties prenantes au dialogue, à savoir des représentants de l'État, les chefs des groupes armés, des membres de la société civile et des représentants des victimes.

Réunions à Khartoum

15. Le 10 juillet 2018, quatre des 14 groupes armés qui participent à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation ont été invités à prendre part à une réunion tenue à Khartoum sous les auspices de représentants de la Fédération de Russie et du Gouvernement soudanais. À l'exception du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), représenté par son vice-président, Nourredine Adam, qui est inscrit sur la Liste, aucun des groupes armés invités (ni l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), ni le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), ni la branche anti-balaka dirigée par Maxime Mokom) n'a participé à la réunion. Des représentants de certains de ces groupes armés ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils ne s'étaient pas rendus à Khartoum de peur que leur attachement à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation soit remis en cause⁵.

16. Le 28 août, une deuxième réunion a eu lieu à Khartoum, cette fois en présence des quatre groupes susmentionnés. Les participants ont signé une déclaration d'entente (annexe 2.2), dans laquelle ils se sont engagés à favoriser la paix et à restaurer les conditions nécessaires à la libre circulation des biens et des personnes.

17. Le 29 août, le Gouvernement centrafricain a publié un communiqué, dans lequel il a pris note de la réunion organisée à Khartoum par la Fédération de Russie et le Gouvernement soudanais (annexe 2.3). Le Président Touadera a également adressé une lettre de remerciement au Président de la Fédération de Russie (annexe 2.4). La réunion organisée à Khartoum ayant eu lieu le même jour que celle que le groupe de facilitateurs de l'Union africaine a tenue avec les groupes armés à Bouar, d'aucuns ont craint qu'elle puisse faire concurrence à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation⁶. Cependant, il était clairement indiqué dans la déclaration signée par les groupes armés, dans le communiqué du Gouvernement et dans une lettre du Président soudanais au Président de la Commission de l'Union africaine (annexe 2.6) que le processus de Khartoum s'inscrivait dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. En outre, en septembre, la Fédération de Russie s'est vu octroyer le statut d'observateur auprès de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, et est aussi devenue membre du G5⁷.

18. Les trois factions de l'ex-Séléka qui ont signé la déclaration d'entente de Khartoum, à savoir le FPRC, l'UPC et le MPC, ont chacune publié un communiqué, le 19 octobre pour les deux premières et le 22 octobre pour la troisième, dans lequel elles ont indiqué qu'elles se retiraient de la déclaration (annexe 2.5 ; voir par. 26 à 29 ci-après pour de plus amples informations sur les raisons qui ont motivé leur décision). Pour autant, au moment de l'élaboration du présent rapport, il était envisagé d'organiser une autre réunion à Khartoum (voir annexe 2.6).

⁴ La Communauté de Sant'Egidio, le Henri Dunant Centre for Humanitarian Dialogue et l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

⁵ Rencontres avec un représentant de l'UPC à Bangui, le 25 septembre et le 8 octobre 2018 ; rencontre avec un représentant du FPRC à Ndélé, le 10 octobre 2018.

⁶ Rencontres avec des sources diplomatiques à Bangui, le 25 septembre 2018.

⁷ Le G5 regroupe l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), les États-Unis d'Amérique et la France, ainsi que l'Union européenne, la Banque mondiale, la Chine et la Fédération de Russie.

19. L'annexe 2.7 renferme des informations sur les discussions tenues dans le cadre du Comité consultatif et de suivi du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

B. Tensions entre les factions de l'ex-Séléka et le Gouvernement à l'approche du dialogue

20. Outre les questions controversées qui seront abordées dans le cadre du dialogue (voir par. 13 ci-dessus), plusieurs facteurs ont contribué à exacerber encore les tensions entre le Gouvernement et les groupes armés, en particulier le déploiement des forces nationales de défense et de sécurité en divers endroits (voir par. 179 ci-après) et le sentiment de certains groupes armés que les réunions tenues à Khartoum avaient vocation à se substituer à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation.

Les groupes de l'ex-Séléka et le déploiement des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure

21. Les groupes de l'ex-Séléka manifestent régulièrement une opposition plus ou moins forte au déploiement des Forces armées centrafricaines (FACA) dans les zones qu'ils contrôlent. En l'absence d'accord politique définissant les conditions de l'intégration des troupes des groupes armés aux forces nationales de défense et de sécurité, ils considèrent la présence des FACA, et parfois des forces de sécurité intérieure, comme la preuve que le Gouvernement opte pour une solution militaire à la crise (voir S/2018/729, par. 38 et 39).

22. À cet égard, le FPRC s'est efforcé de montrer à la population et à la communauté internationale (voir par. 60 ci-après) que les zones qu'il contrôlait étaient caractérisées par une coexistence pacifique des habitants et que la présence des FACA ou des forces de sécurité intérieure n'y était donc pas nécessaire. Dans un documentaire diffusé par la chaîne de télévision France 24, il s'est ainsi employé à donner l'image d'une cohabitation harmonieuse entre les communautés à Ndélé⁸.

23. Le MPC et l'UPC refusent traditionnellement de s'aligner sur la position politique très tranchée du FPRC, préférant adopter une ligne plus modérée en prônant le désarmement et la restauration de l'autorité de l'État.

24. Toutefois, il est probable que le redéploiement en cours des FACA dans les zones contrôlées par le MPC et l'UPC compromette la capacité de ceux-ci à tirer des revenus du contrôle qu'ils exercent sur les activités d'élevage et sur les voies de transport (voir sect. VI ci-après). En juin 2018, l'UPC a accepté, non sans réticence et après d'intenses débats internes et négociations avec la MINUSCA, que des soldats des FACA traversent des territoires qu'elle contrôle pour être déployés à Bangassou (préfecture du Mbomou) (voir S/2018/729, par. 19)⁹. Le déploiement de soldats des FACA à Bambari, le 1^{er} octobre, a confirmé les inquiétudes croissantes de l'UPC, dont les intérêts dans la préfecture de la Ouaka sont contrariés par la présence des soldats¹⁰. Le 4 octobre, Ahmat Ali, coordinateur politique de l'UPC, a menacé des civils habitant Bambari et des représentants de la communauté musulmane de représailles en cas de coopération avec les FACA¹¹. Le 31 octobre, des affrontements ont éclaté entre l'UPC et la MINUSCA dans le quartier Hadji, faisant, selon certaines

⁸ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=1zNmDh976Zk> (consulté le 30 octobre 2018).

⁹ Échange téléphonique avec un représentant de l'UPC, le 29 octobre 2018.

¹⁰ Rencontre avec des représentants de l'UPC à Bambari, le 2 octobre 2018.

¹¹ Rapport confidentiel en date du 5 octobre 2018.

sources¹², au moins 12 blessés. Les soldats des FACA récemment déployés ont appuyé les soldats de la paix.

Les groupes de l'ex-Séléka et le processus de Khartoum

25. À la réunion tenue à Khartoum le 28 août, outre l'adoption de la déclaration d'entente (voir par. 16 ci-dessus), les participants ont abordé plusieurs questions¹³, telles que la décentralisation de l'État et la possibilité que les groupes armés jouent le rôle d'« unités d'autodéfense temporaires », chargées d'assurer la sécurité des zones qu'elles contrôlent jusqu'à l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration (annexe 2.8). Les débats ont également porté sur la création de nouvelles opportunités économiques dans les zones contrôlées par les groupes armés, ainsi que sur la possibilité que certaines des activités de ceux-ci servent de base à la création d'entreprises officielles, placées sous l'autorité de l'État, l'objectif étant de les inciter à participer au processus politique. Il aurait par exemple été proposé aux chefs de l'UPC de participer à la construction d'un abattoir dans la préfecture de la Ouaka¹⁴.

26. Les chefs des trois factions de l'ex-Séléka ont manifesté un intérêt pour les propositions qui leur ont été faites. Pourtant, après la réunion, les groupes armés se sont montrés de plus en plus sceptiques à l'égard du processus de Khartoum, estimant qu'il servait uniquement les intérêts du Gouvernement¹⁵. Dans les communiqués par lesquels ils ont annoncé leur retrait de la déclaration d'entente de Khartoum (voir par. 18 ci-dessus), Abdoulaye Hissène (FPRC), Ali Darassa (UPC) et Mahamat Al-Khatim (MPC) ont indiqué que celle-ci avait été instrumentalisée et n'avait jusqu'à présent servi qu'à faciliter le déploiement des FACA. Les trois chefs ont réaffirmé leur attachement à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation.

27. La participation au processus de Khartoum a fait l'objet de contestations au sein même des groupes armés, leurs chefs n'ayant pas coordonné leurs positions en interne. Les membres des plateformes de coordination politique de l'UPC et du FPRC, qui considèrent ne pas avoir été consultés avant la tenue de la réunion, ont clairement fait savoir au Groupe d'experts qu'ils désapprouvaient l'initiative¹⁶.

28. Les tensions internes ont atteint un seuil critique au sein du FPRC, ainsi qu'en témoigne la publication d'une série de communiqués contradictoires entre le 27 et le 29 octobre (annexe 2.9). Ces communiqués font ressortir les vues divergentes des chefs sur la destitution par vote, le 26 octobre 2018, du Président de l'Assemblée nationale, Karim Meckassoua, mais également les tensions latentes qui règnent entre Nourredine Adam et Abdoulaye Hissène, tous deux visés par des sanctions, le premier étant un fervent partisan du processus de Khartoum tandis que le second le désapprouve désormais.

29. Au sein du MPC, le partage des fonds (50 000 dollars) qui auraient été versés à chaque représentant des groupes armés en échange de leur participation aux réunions a également suscité des tensions¹⁷.

¹² Rapport confidentiel en date du 2 novembre 2018.

¹³ Rencontres avec des représentants de l'UPC, des anti-balaka et du FPRC à Bangui, les 2 et 3 septembre 2018, et à Bambari, le 2 octobre 2018.

¹⁴ Entretiens avec des représentants de l'UPC, des anti-balaka et du FPRC à Bangui, les 2 et 3 septembre 2018, et à Bambari, le 2 octobre 2018.

¹⁵ Échanges téléphoniques avec des représentants des groupes armés, le 22 octobre 2018.

¹⁶ Entretiens avec des représentants de l'UPC et du FPRC, le 2 septembre et le 10 octobre 2018.

¹⁷ Entretien avec des représentants du MPC à Bangui, le 3 octobre 2018.

Tentatives répétées de réunification des groupes de l'ex-Séléka

30. Abdoulaye Hissène a redoublé d'efforts pour réunifier les groupes de l'ex-Séléka. Au cours des derniers mois, ces factions ont exprimé à plusieurs reprises des positions communes afin de former un front uni contre le Gouvernement. Le rejet unanime de la déclaration d'entente de Khartoum (voir par. 26 ci-dessus) a constitué le point culminant de leurs efforts. En août 2018, Ali Darassa, Mahamat Al-Khatim et Abdoulaye Hissène, chefs de l'UPC, du MPC et du FPRC, respectivement, ont tenu plusieurs réunions dans les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Grébizi. Ils ont notamment fait une démonstration d'unité le 5 août à Moyenne-Sido (annexe 2.10), où ils ont parlé du processus politique et se sont engagés à agir de concert pour régler les problèmes de sécurité liés à la gestion du bétail (voir par. 106 ci-après).

31. Les efforts déployés par les groupes armés pour coordonner leurs positions politiques ne se sont toutefois pas traduits par un renforcement de la coordination de leurs opérations. Aucun des trois groupes ne fait suffisamment confiance aux autres pour les autoriser à conduire des opérations militaires dans les zones qu'il contrôle. L'UPC a par exemple refusé toute aide des autres groupes lorsque les FACA ont été déployés à Bambari, malgré la main tendue par le FPRC¹⁸.

C. Risques de déstabilisation à Bangui : liens entre membres de groupes armés et responsables politiques

32. En présence de troupes étrangères en République centrafricaine, la probabilité qu'un groupe armé issu de la province parvienne à lancer un assaut sur Bangui est minime. Depuis la chute de l'ancien Président, François Bozizé, toutes les tentatives de déstabilisation des autorités nationales ont été l'œuvre de groupes armés ou de milices installés à Bangui. En septembre et octobre 2015, par exemple, les violences qui ont éclaté à Bangui avaient été déclenchées par des acteurs déterminés à retarder la tenue des élections ou à renverser les autorités de transition (voir S/2015/936, par. 8 à 41).

33. Le Groupe d'experts estime que le scénario d'une tentative de déstabilisation du Gouvernement reste plausible aujourd'hui encore. Des épisodes tels que la destitution par vote, le 26 octobre, du Président de l'Assemblée nationale, Karim Meckassoua, qui a été accusé entre autres de violation des règles de l'Assemblée¹⁹, ont contribué à l'instauration d'un climat politique marqué par les dissensions.

34. Le Groupe d'experts distingue ci-après trois catégories d'acteurs armés qui ont les moyens de semer le désordre dans la capitale. Il a été informé que des responsables politiques et des membres des factions de l'ex-Séléka avaient formé des alliances avec certains de ces acteurs pour être en mesure de provoquer des troubles dans la capitale le jour où ils souhaiteraient faire pression sur le Gouvernement ou le déstabiliser.

Politisation de groupes « d'autodéfense » autoproclamés dans le quartier PK5

35. Les groupes d'autodéfense autoproclamés ont continué d'exercer une forte influence sur le quartier PK5 à Bangui. Dans un communiqué daté du 15 juillet 2018, adressé aux autorités de la République centrafricaine, à l'Union africaine et à la MINUSCA, leurs chefs ont demandé à être associés à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (annexe 2.11). Bien qu'elle ait été rejetée, leur requête

¹⁸ Entretien avec une source confidentielle à Bambari, le 3 octobre 2018.

¹⁹ Une plainte contre M. Meckassoua avait été déposée le 18 Octobre 2018 dans une note adressée à l'Assemblée nationale et signée par environ 100 membres du Parlement.

témoigne de la détermination de ces groupes à mieux s'organiser et à exprimer des revendications politiques en faveur de l'amnistie des infractions commises par leurs membres et de leur participation au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement²⁰.

36. Dans le même document, Nimery Matar Jamous, alias « Force », se présente comme le chef d'état-major de la plateforme de coordination des groupes d'autodéfense du quartier PK5. Conscients de l'influence que celui-ci exerce sur le quartier, des factions de l'ex-Séléka (voir S/2018/729, par. 68), et même des membres du Gouvernement, ont parfois sollicité son aide.

Frustration des éléments retraités des Forces armées centrafricaines

37. Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, le Ministre de la défense et le Chef d'état-major des FACA ont lancé en février 2018 un programme de mise à la retraite d'éléments des FACA, avec le soutien des États-Unis d'Amérique, de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et de la MINUSCA. Au total, 780 éléments des FACA ont accepté de prendre leur retraite en échange du paiement de leurs arriérés de solde, selon des modalités particulières. Certains d'entre eux ont affirmé au Groupe d'experts que leurs supérieurs militaires leur avaient également promis d'autres compensations financières, qui ne leur auraient toujours pas été versées²¹. Ils ont également confié au Groupe d'experts qu'ils disposaient encore de leurs armes²².

38. De nombreux participants au programme de mise à la retraite étant des Yakoma, d'aucuns ont affirmé que les responsables dudit programme avaient délibérément ciblé les membres de ce groupe ethnique, qui avaient été recrutés en masse dans l'armée sous la présidence d'André Kolingba (1981-1993), lui-même yakoma²³. La nouvelle de l'arrestation, le 19 septembre 2018, lors d'une réunion de son parti, du fils d'André Kolingba et ancien candidat à l'élection présidentielle, Désiré Kolingba, même s'il n'a été détenu que pour une courte durée, a renforcé le sentiment que les autorités nationales menaient une campagne haineuse contre les Yakoma, nourrissant ainsi l'hostilité des soldats retraités à l'égard du Gouvernement²⁴.

39. La frustration des éléments retraités des FACA a progressivement été exploitée à des fins politiques²⁵. Le Groupe d'experts a identifié un responsable politique, dont le nom ne peut être révélé (voir par. 8 ci-dessus), qui se dit prêt à soutenir un changement inconstitutionnel de gouvernement. Cette personne tente d'instrumentaliser le mécontentement des éléments retraités des FACA et a promis de leur fournir des armes et des munitions en échange de leur soutien. Il s'est également mis en contact avec des factions de l'ex-Séléka, en particulier avec le FPRC, et leur a demandé de lui procurer des armes. En contrepartie, il a promis de leur offrir des postes au sein de l'administration publique s'il arrivait à ses fins. Son mode opératoire, qui repose sur la création de coalitions ad hoc, illustre une pratique courante en République centrafricaine, qui consiste à instrumentaliser les tensions sociales pour provoquer des troubles politiques.

²⁰ Entretien avec « Force » à Bangui, le 9 septembre 2018.

²¹ Entretiens avec des soldats retraités à Bangui, les 12, 14 et 15 octobre 2018.

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Rencontre avec une source confidentielle issue du secteur de la sécurité à Bangui, le 27 septembre 2018.

²⁵ Voir <https://centrafriqueactu.com/2018/04/10/faca-les-candidats-a-la-retraite-menent-une-campagne-feroce-dintoxication-au-pk9-et-a-nzila-au-sud-de-bangui/> et <http://www.corbeaunews.ca/centrafrique-les-militaires-retraites-battent-le-pave/> (consultés le 28 octobre 2018).

Influence politique discrète des groupes anti-balaka à Bangui

40. À Bangui, les combattants anti-balaka disposent toujours de capacités opérationnelles considérables et exercent encore une influence sur la vie politique du pays. Leur soutien reste donc un atout précieux pour les acteurs politiques.

41. La plupart des combattants anti-balaka installés à Bangui appartiennent à la branche Mokom du mouvement. Contrairement aux groupes de l'ex-Séléka, Maxime Mokom ne s'est pas retiré du processus de Khartoum et est favorable au redéploiement des FACA, même en l'absence d'accord politique²⁶. Toutefois, la création du Rassemblement centrafricain lors de la réunion tenue à Khartoum le 28 août est la preuve que les groupes de l'ex-Séléka et la branche Mokom des anti-balaka ont maintenu les liens qu'ils avaient établis dans le cadre du « groupe de Nairobi » (voir S/2015/936, par. 24 à 26). L'évolution de leur coopération aura un impact important sur le déroulement du processus politique.

42. Maxime Mokom adopte un profil bas et s'abstient généralement de critiquer ouvertement les autorités nationales. Cependant, certains de ses partisans insistent pour que la branche adopte une position plus agressive et fasse pression sur le Gouvernement, notamment en organisant des manifestations à Bangui²⁷. Mokom s'oppose à l'idée, estimant qu'une telle approche ne servirait pas les intérêts politiques de son groupe²⁸.

III. La crise en République centrafricaine et l'insécurité régionale

43. Différentes dynamiques régionales continuent d'influer sur la crise en République centrafricaine (voir S/2018/729, par. 40 à 48). Outre les considérations politiques qui peuvent conditionner la participation des pays de la région à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (voir par. 51 ci-après), un certain nombre de facteurs transfrontaliers alimentent l'insécurité en République centrafricaine et dans les pays voisins.

44. La section VI du présent rapport montre comment les activités des groupes armés se développent à la faveur, en particulier, de la transhumance transfrontalière et interne. D'autres dimensions essentielles du conflit analysées dans le présent rapport sont notamment les mouvements transfrontières de combattants motivés par l'appât du gain (voir, par exemple, par. 82 et 127 à 133 ci-après), la circulation connexe d'armes légères et de petit calibre (voir par. 68 à 71 et 101 à 103 ci-après) et le trafic de ressources naturelles (par. 75, 99 et 100).

45. En raison du caractère transnational des menaces pesant sur la sécurité, plusieurs acteurs ont appelé à une action collective. À l'occasion d'une réunion conjointe au sommet tenue à Lomé le 30 juillet 2018, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) se sont penchés sur les menaces à la paix et à la sécurité auxquelles devaient faire face les organisations sous-régionales (voir par. 139 ci-après). À sa quarante-sixième réunion ministérielle, tenue à Brazzaville le 1^{er} juin 2018, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale est par ailleurs revenu sur la nécessité d'adopter une démarche régionale face à des menaces

²⁶ Entretien avec Maxime Mokom à Bangui, le 5 septembre 2018.

²⁷ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 6 septembre 2018.

²⁸ Entretien avec Maxime Mokom à Bangui, le 5 septembre 2018.

communes comme la prolifération des armes légères et de petit calibre, l'Armée de résistance du Seigneur et ou l'extrémisme violent et le terrorisme²⁹.

A. Coopération transfrontalière

46. Au cours de la période considérée, le Gouvernement centrafricain a continué d'inviter les pays voisins à signer des accords bilatéraux et trilatéraux en vue de créer des commissions sur les questions transfrontalières (voir S/2018/729, par. 47 et 48). À l'occasion d'une réunion avec la présidence du Comité des sanctions, le 5 octobre 2018, le Premier Ministre centrafricain, Simplicie Sarandji, a fait savoir que le Cameroun, le Soudan et le Tchad constituaient une priorité à cet égard. Aucune des commissions n'a été officiellement mise en place à ce jour alors que l'on s'accorde de part et d'autre à en reconnaître la nécessité³⁰.

47. Toutefois, la coopération bilatérale s'est améliorée en ce qui concerne les questions de sécurité transfrontalière, particulièrement avec le Cameroun. Le 13 septembre, une délégation gouvernementale conduite par la Ministre centrafricaine de la défense, Marie-Noëlle Koyara, a rencontré les autorités camerounaises dans la ville frontalière de Garoua-Boulai (Région de l'Est du Cameroun), dans l'objectif de renforcer la coopération bilatérale sur différentes questions. La circulation des acteurs non étatiques, le banditisme, la transhumance saisonnière du bétail et le trafic d'armes et de ressources naturelles sont parmi les principaux problèmes rencontrés à la frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun.

48. Avec l'appui de la MINUSCA, le Gouvernement centrafricain a également renforcé sa coopération opérationnelle avec le Cameroun sur les questions transfrontalières. Des représentants des autorités locales des deux pays, à savoir le préfet de la Mambéré-Kadéï et le sous-préfet de Kentzou, se sont rencontrés en août 2018 et sont convenus de continuer d'échanger des informations et d'organiser des réunions à intervalles réguliers afin de faire face aux menaces contre la sécurité dans la zone, et en particulier aux mouvements transfrontaliers de combattants, ainsi qu'au trafic d'armes et de ressources naturelles liées aux activités de Siriri (voir par. 98 à 103 ci-après)³¹.

B. La République centrafricaine : un terrain de jeu pour les combattants et les groupes armés étrangers

49. Les mouvements de combattants qui offrent leurs services aux groupes armés restent un problème majeur de sécurité dans la région. Les coups et tentatives de coups d'État survenus en République centrafricaine et dans d'autres pays comme le Tchad et la Guinée équatoriale ont souvent été organisés avec l'aide de combattants originaires de pays voisins, qui ont parfois utilisé des territoires étrangers pour lancer leurs attaques (voir S/2014/452, par. 18 à 22).

Coup d'État présumé en Guinée équatoriale

50. La commission d'enquête mise en place le 24 janvier 2018 par le Gouvernement centrafricain pour enquêter sur la responsabilité éventuelle de ses ressortissants dans le coup d'État qui aurait été perpétré en Guinée équatoriale en janvier 2018 (voir

²⁹ Communiqué de presse n° 131/02-2018 du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

³⁰ Entretien avec le Ministre des affaires étrangères, Bangui, 2 octobre 2018.

³¹ Mission du Groupe d'experts à Berbérati-Gamboula-Kentzou (20 au 24 septembre 2018).

S/2018/729, par. 46) a présenté son rapport au Procureur de la République à Bangui³². Au moment de l'établissement du présent rapport, aucun acte d'accusation n'a encore été présenté à cet égard.

51. Le rapport de la commission d'enquête confirme que des ressortissants de la République centrafricaine ont été mêlés au coup d'État présumé, mais le Groupe d'experts croit comprendre que les conclusions de la commission diffèrent d'avec celles qui figurent dans le rapport d'enquête présenté au Gouvernement centrafricain par les autorités équato-guinéennes³³. Les relations se sont tendues entre les deux pays en raison des divergences de vues relatives au degré de responsabilité des ressortissants centrafricains dans la tentative de coup d'État³⁴.

Un groupe rebelle de la République démocratique du Congo en quête d'armes et de combattants

52. Dans son bilan à mi-parcours pour 2018 (S/2018/729, par. 44), le Groupe d'experts a indiqué que John Tshibangu, ancien colonel de l'armée de République démocratique du Congo qui a déserté en 2012 et prépare, depuis, une lutte armée contre les autorités nationales de ce pays, était hébergé par le groupe armé FPRC à Birao (préfecture de la Vakaga), en République centrafricaine. Plusieurs photos et vidéos obtenues récemment par le Groupe d'experts mettent en évidence la présence et les activités militaires de Tshibangu en République centrafricaine (voir annexe 3.1). Tshibangu est arrivé le 13 janvier 2018 à Birao, où il a été hébergé par le « général » du FPRC Fadoul Bashar. Il a négocié un marché avec Nourredine Adam, inscrit sur la Liste relative aux sanctions, pour obtenir des armes et des combattants. Ce dernier aurait accepté de rester en relation « diplomatique » avec le groupe rebelle de Tshibangu, mais refusé de lui fournir des combattants armés pour ne pas se laisser distraire de la lutte qu'il mène de son côté en République centrafricaine³⁵.

53. Nourredine Adam n'en a pas moins accepté que des combattants armés du FPRC soient filmés en compagnie de Tshibangu, pour donner l'impression que celui-ci était soutenu par une importante faction armée. Dans la vidéo, qui a été mise en ligne sur Internet aux environs du 17 janvier 2018³⁶, Tshibangu profère des menaces à l'encontre de Joseph Kabila, le Président de la République démocratique du Congo³⁷. Tshibangu aurait rémunéré les chefs du FPRC pour l'enregistrement de cette vidéo, dans laquelle apparaît aussi le « général » Adoum Kanton³⁸. Durant son séjour à Birao, Tshibangu a également contacté Moussa Assimeh, l'un des principaux généraux de la Séléka en 2013 (voir par. 70 ci-après, S/2016/1032, par. 15, et S/2017/639, par. 70 et annexe 5.9), pour lui demander des armes et des munitions. Le Groupe d'experts ignore toujours la réponse donnée par Assimeh³⁹.

54. Tshibangu a quitté Birao pour le Soudan en compagnie d'Adoum Kanton le 21 janvier, en passant par Am Dafok⁴⁰. Le 30 janvier 2018, à peu près une semaine après son départ, Tshibangu a été arrêté en République-Unie de Tanzanie. Au moment

³² Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 6 octobre 2018.

³³ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 29 septembre 2018.

³⁴ Ibid., entretien avec des sources diplomatiques à Bangui, le 4 octobre 2018.

³⁵ Entretien avec un membre du FPRC à Birao, le 5 octobre 2018.

³⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=KR0MCz89Vnc> (consulté le 2 novembre 2018).

³⁷ Entretien avec une source confidentielle à Birao, le 2 octobre 2018. Entretien avec le FPRC à Birao, le 5 octobre 2018.

³⁸ Entretien avec un membre du FPRC à Birao, le 5 octobre 2018. Conversation téléphonique avec une source confidentielle, le 25 octobre 2018.

³⁹ Entretien avec une source confidentielle à Birao, le 2 octobre 2018.

⁴⁰ Entretien avec un membre du FPRC à Birao, le 5 octobre 2018.

de l'établissement du présent rapport, Tshibangu se serait trouvé dans la prison de Ndolo à Kinshasa.

Retour du « général » tchadien Michel Doumro

55. Michel Doumro est un ancien rebelle tchadien originaire du sud du Tchad. Il faisait partie d'un groupe rebelle actif dans les années 80 et 90, généralement appelé « codos ». Par la suite, entre 2005 et 2009, le « général » Doumro est devenu commandant militaire de haut rang dans l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), groupe rebelle centrafricain dirigé par Jean-Jacques Démafourth, ayant obtenu cette position grâce à son passé militaire et aux liens ethniques entre les populations du nord-ouest de la République centrafricaine et du sud-ouest tchadien⁴¹. Doumro aurait été réintégré dans l'administration tchadienne en 2010 avant de quitter de nouveau le pays en 2017⁴².

56. La présence de Michel Doumro a été constatée en mai 2018 dans la sous-préfecture de Markounda⁴³. Début juillet 2018, Doumro s'est rendu à Bangui, où il a été arrêté par la gendarmerie quelques semaines plus tard dans le quartier Combattant⁴⁴. À la date du 17 octobre 2018, Doumro était détenu dans les locaux du Groupe de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale sous le nom de Michel Mbaïlema⁴⁵.

57. D'après les informations recueillies par le Groupe d'experts, Doumro a essayé de renouer avec d'anciens éléments des « codos Mbakara », qui assuraient la sécurité des bases arrière des « codos » en République centrafricaine dans les années 90. Il aurait essayé de recruter des éléments afin de créer un nouveau groupe rebelle au Tchad, sans grand succès⁴⁶.

C. Lacunes des contrôles effectués aux aéroports, aux ports et sur les routes

58. On trouvera à l'annexe 3.2 des informations sur les lacunes constatées dans les contrôles effectués aux aéroports, aux ports et sur les routes dans le cadre de la lutte contre le trafic régional d'armes, de ressources naturelles et de drogues.

IV. Faits nouveaux dans les zones d'influence de l'ex-Séléka et persistance des combats avec les groupes anti-balaka et les groupes d'autodéfense

59. Les zones d'influence de l'ex-Séléka sont restées largement inchangées. En dépit de l'amélioration des relations entre les groupes de l'ex-Séléka, facilitée par les accords signés à Ippy le 9 octobre 2017 (voir S/2017/1023, par. 136 à 139), à Bria le 3 mai 2018 (voir S/2018/729, par. 76) et à Moyenne-Sido le 5 août 2018 (voir par. 30 et 106 du présent rapport), des épisodes récurrents de violence continuent de se produire entre l'ex-Séléka et les groupes anti-balaka ou les groupes d'autodéfense autoproclamés.

⁴¹ Emmanuel Chauvin, *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?* (Paris, Agence française de développement, 2018). Consultable à l'adresse <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-03-04-43-15/guerre-centrafrique-tchad.pdf>.

⁴² Entretien avec une source confidentielle, le 14 octobre 2018.

⁴³ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 12 octobre 2018.

⁴⁴ Entretien avec une source confidentielle, le 14 octobre 2018.

⁴⁵ Entretien avec un agent des forces de sécurité intérieures à Bangui, le 17 octobre 2018.

⁴⁶ Entretien avec une source confidentielle, le 14 octobre 2018.

A. Insécurité généralisée et violations flagrantes des droits de l'homme

Double discours des chefs des groupes armés

60. D'un côté, les chefs des groupes armés continuent de proclamer devant les populations locales et la communauté internationale leur détermination à sécuriser les zones qu'ils contrôlent, à garantir l'accès humanitaire et à mettre fin à la criminalité (voir annexe 4.1)⁴⁷, mais, de l'autre, ils ne prennent aucune mesure concrète pour empêcher ou limiter les actes criminels et les comportements prédateurs de leurs combattants. La situation dans le triangle Kaga Bandoro-Moyenne-Sido-Batangafu (préfectures de l'Ouham et de la Nana-Grébizi, voir carte à l'annexe 4.2) illustre bien cette duplicité. Entre juillet et septembre 2018, les chefs des trois principales factions de l'ex-Séléka – Abdoulaye Hissène, Mahamat Al-Khatim et Ali Darassa – se sont installés dans cette zone avec un important effectif de soldats⁴⁸, et leur présence a coïncidé avec une augmentation du nombre d'exactions commises contre la population locale ainsi que des vols ciblant les organismes humanitaires⁴⁹.

Forts taux de criminalité à l'encontre des acteurs humanitaires

61. Les acteurs humanitaires présents dans ce triangle ont vu leur capacité d'intervention gravement compromise par une série d'incidents survenus depuis l'été 2017 (voir [S/2017/1023](#), par. 181 à 187). Les employés des organisations non gouvernementales (ONG) recrutés sur le plan national, du fait qu'ils vivent en dehors des complexes sécurisés des ONG et reçoivent un salaire largement supérieur à la moyenne locale, sont devenus une cible facile et lucrative des éléments armés. Ainsi, de janvier à septembre 2018, une ONG œuvrant à Batangafu et Kabo a signalé 34 vols dont a été victime son personnel recruté sur le plan national, tandis que les ressortissants nationaux employés par une organisation internationale œuvrant à Kaga Bandoro ont été visés 22 fois⁵⁰. Dans les deux cas, les principaux responsables étaient des éléments de l'ex-Séléka.

62. On s'accorde généralement sur le fait que les incidents dont font l'objet les acteurs humanitaires relèvent de crimes de droit commun. Il existe toutefois un lien évident entre ces actes criminels et la dynamique de conflit. Ainsi, la multiplication des incidents constatée à Kaga Bandoro est à mettre en relation avec la présence d'un nombre considérable de combattants de l'ex-Séléka dans la zone depuis avril 2018 (voir [S/2018/729](#), par. 71 et 72). En septembre 2018, la situation est devenue intenable, cinq ONG ayant été victimes de vols en une semaine. Le 12 septembre, plusieurs organisations humanitaires œuvrant à Kaga Bandoro ont suspendu leurs activités en signe de protestation et les chefs des groupes armés ont promis d'intervenir. Or, à peine quelques semaines plus tard, le 17 septembre, une organisation internationale a été violemment dévalisée par des éléments armés⁵¹.

⁴⁷ Entretiens avec des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales à Batangafu, les 4 et 5 octobre 2018. Entretiens avec des sources confidentielles à Bangui, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2018.

⁴⁸ Partis de Kaga Bandoro, les trois chefs se sont rendus à Moyenne-Sido du 3 au 13 août 2018 et à Batangafu du 14 au 19 août 2018.

⁴⁹ Rapport confidentiel en date du 22 octobre 2018.

⁵⁰ Entretiens avec des sources confidentielles à Bangui, le 14 octobre 2018.

⁵¹ Entretien avec des représentants d'ONG à Bangui, les 9 et 16 octobre 2018.

Vulnérabilité accrue des habitants du triangle Kaga Bandoro-Moyenne-Sido-Batangafu

63. Au cours de sa mission dans la zone⁵², le Groupe d'experts a compté, sur la route de Batangafu à Moyenne-Sido, huit points de contrôle illégaux de l'ex-Séléka, tenus pour l'essentiel par des mineurs en armes et en uniforme. À Batangafu, de récentes escarmouches ont marqué la rupture de l'accord de non-agression qu'avaient signé les combattants de l'ex-Séléka et leurs homologues anti-balaka le 24 février 2018⁵³. Le 1^{er} novembre 2018, une série d'actes de représailles dans lesquels des civils ont été pris pour cible a provoqué des combats nourris entre éléments anti-balaka et éléments locaux de l'ex-Séléka, qui ont débouché sur le pillage et l'incendie du camp de déplacés et le transfert de plus de 10 000 personnes vers le complexe hospitalier (voir annexe 4.3)⁵⁴. Parmi les 20 blessés, trois ont succombé à de graves brûlures⁵⁵. Avant ces heurts, quelque 24 000 personnes déplacées étaient déjà quotidiennement victimes d'agressions, de vols et de mesures de détention arbitraire de la part d'éléments anti-balaka vivant dans le camp et placés sous les ordres d'Arsène Debat, dit « Sendé »⁵⁶.

64. À Kabo, les habitants ont fait part au Groupe d'experts de leurs préoccupations au sujet des conditions de sécurité dans la ville⁵⁷. Les commandants locaux du MPC, qui disent assurer la sécurité dans la ville, sont toutefois impuissants contre le racket et les vols perpétrés par certains chefs de l'ex-Séléka (comme le « général » Ajat) dont les combattants circulent dans la zone⁵⁸. En dépit des taxes qu'ils paient régulièrement au MPC pour assurer leur protection, les marchands locaux, particulièrement visés, cherchent en conséquence à se procurer des armes au nom de la légitime défense. Mahamat Al-Khatim, le chef du MPC, a reconnu qu'il était au fait de la situation, mais réfute toute responsabilité et attribue ces exactions à des éléments armés incontrôlés opérant dans la région⁵⁹.

65. Les environs de Kaga Bandoro n'ont pas été épargnés par l'insécurité. En juin 2018, les habitants des Mbrès ont été pris au piège dans une série de représailles entre des combattants anti-balaka menés par Francko Yagbengué, dit « Pélé », et des groupes musulmans autoproclamés d'autodéfense qui se font appeler « Moujahidin », dirigés par un chef de file local des jeunes, Mahamat Djouma. Bien que les heurts aient été déclenchés par des exactions commises contre des marchands musulmans et des éleveurs de bétail, il est probable que l'enjeu réel de la violence soit le contrôle des cinq sites d'extraction d'or qui existent dans la zone. En moins d'un mois, 18 civils (sept femmes et 11 hommes) ont été tués, 1 500 à 2 000 maisons ont été brûlées et 7 000 personnes ont été forcées de fuir leur foyer⁶⁰.

⁵² Mission du Groupe d'experts à Batangafu, Kabo, Moyenne-Sido et Kaga Bandoro (4 au 10 septembre 2018).

⁵³ Entretien avec des représentants anti-balaka et de l'ex-Séléka à Batangafu, le 5 septembre 2018.

⁵⁴ Rapport confidentiel en date du 2 novembre 2018 ; conversation téléphonique avec une source confidentielle, le 6 novembre 2018.

⁵⁵ « CAR: More than 10,000 seek refuge in MSF-supported hospital in Batangafu following clashes », Médecins sans frontières, 2 novembre 2018. Site consulté le 2 novembre 2018 : <https://prezly.msf.org.uk/car-more-than-10000-seek-refuge-in-msf-supported-hospital-in-batangafu-following-clashes>.

⁵⁶ Entretien avec des représentants d'ONG à Batangafu, le 4 septembre 2018.

⁵⁷ Entretien avec les autorités locales à Kabo, le 6 septembre 2018.

⁵⁸ Entretien avec des sources confidentielles à Kabo, le 7 septembre 2018.

⁵⁹ Entretien avec Mahamat Al-Khatim à Kaga Bandoro, le 10 septembre 2018.

⁶⁰ Rapport confidentiel en date du 24 août 2018.

Bria : effroyables actes de violence à motivation ethnique autour du contrôle des ressources

66. Le FPRC et ses alliés sur place (voir [S/2017/1023](#), par. 145 à 152) sont directement responsables de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire à Bria (préfecture de la Haute-Kotto). Depuis mai 2017 (voir [S/2017/639](#), par. 76 à 78), plus de 50 000 déplacés vivent près de la base de la MINUSCA dans le camp « PK3 », où se sont installés des combattants anti-balaka locaux menés par Thierry François Pelenga, alias « Bokassa », qui harcèlent la population⁶¹. Les tensions entre anti-balaka et éléments de l'ex-Séléka sont allées en s'accroissant pour atteindre un pic depuis août 2018. Elles ont conduit à la mort de 30 civils (dont 12 femmes et deux enfants) et au déplacement de plus de 44 000 personnes supplémentaires, qui sont arrivées au camp PK3 (voir la carte dans l'annexe 4.4)⁶².

67. Le 5 août 2018, le FPRC a lancé une offensive sur la route d'Irabanda (sud de Bria) pour mettre un terme aux attaques ciblées contre des marchands musulmans et démanteler les bases anti-balaka. Plus de 50 éléments du FPRC lourdement armés, opérant sous la direction de Damboucha Hissein, auraient tué plusieurs dizaines de personnes, dont au moins cinq civils, et brûlé 36 maisons. Par la suite, le 25 août 2018, des éléments de l'ex-Séléka aux ordres d'Issaka Aubin ont attaqué une base anti-balaka du quartier de Bornou, à Bria, dont ils ont tué le chef, Théophile Ndoumba⁶³. Au cours de l'attaque, 12 civils (dont cinq hommes et cinq femmes, un mineur et une personne handicapée) ont perdu la vie. Le même jour, la coalition du FPRC aurait pris en embuscade et tué au moins 15 civils appartenant à l'ethnie des Banda, qui travaillaient sur le site minier de Matabissi (à 18 kilomètres au nord de Bria). Enfin, le 6 septembre 2018, 12 civils ont été enlevés dans le camp PK3 par des éléments du FPRC. Les chefs anti-balaka ayant refusé les conditions imposées pour la libération des prisonniers, les combattants de l'ex-Séléka ont exécuté neuf des civils enlevés (sept femmes et deux hommes). Le lendemain, les corps de sept victimes, dont cinq femmes, ont été déposés devant le portail de la MINUSCA par une foule en colère venue du camp PK3 (voir annexe 4.5)⁶⁴.

B. Suivi de la question du trafic d'armes entre le Soudan et la République centrafricaine

68. L'ex-Séléka, en particulier le FPRC et l'UPC, a continué de se procurer du matériel militaire provenant du territoire soudanais pour reconstituer ses stocks⁶⁵. Devant l'intensification de l'entraînement, du réarmement et du déploiement des FACA et des forces de sécurité intérieures, et faute d'un accord politique déterminant les conditions de l'intégration des groupes armés aux forces de défense et de sécurité nationales (voir [S/2018/729](#), par. 81)⁶⁶, l'ex-Séléka considère qu'elle doit continuer

⁶¹ En août et septembre 2018, la police de la MINUSCA a lancé plusieurs opérations de fouille pour retrouver des armes, démanteler les bases anti-balaka et arrêter les chefs locaux. Rapports confidentiels en date des 20 août et 26 septembre 2018.

⁶² Rapport confidentiel en date du 15 octobre 2018.

⁶³ Théophile Ndoumba et Thierry François Pelenga, dit « Bokassa », dirigeaient deux factions anti-balaka distinctes.

⁶⁴ Rapport confidentiel en date du 16 septembre 2018.

⁶⁵ Plusieurs sources font état de réserves à Bossemtele, Ndélé, Bambari et Alindao notamment.

⁶⁶ Entretiens et communications avec une source confidentielle, les 8 et 23 octobre 2018. Entretien avec un membre du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) à Birao, le 3 octobre 2018. À l'occasion d'une réunion du Comité des sanctions, le 7 septembre 2018, le représentant du Soudan a souligné que son gouvernement prenait des mesures pour empêcher la prolifération d'armes dans le cadre de la campagne de désarmement.

de renforcer ses propres moyens militaires. En raison de l'afflux d'armes en provenance du Soudan, depuis janvier 2018, il est de plus en plus fréquent de voir des combattants de l'UPC et du FPRC armés de pistolets et de fusils d'assaut de type AK, ainsi que de lance-roquettes et de mitrailleuses montés sur leurs véhicules (voir annexe 4.6). Au cours de la période à l'examen, plusieurs tirs d'armes automatiques ont également été signalés à Ndélé et Kaga Bandoro, entre autres, qui auraient été liés aux essais d'armes nouvellement acquises⁶⁷.

69. Comme l'indique le bilan à mi-parcours du Groupe d'experts publié en 2018 (voir [S/2018/729](#), annexe 6.3), le FPRC et l'UPC ont acheté au Soudan des armes et des véhicules, bénéficiant des relations qu'entretient Abdoulaye Hissène avec des trafiquants. Les trafiquants soudanais ont profité de la campagne de collecte d'armes du Gouvernement soudanais au Darfour⁶⁸ pour amasser les armes et les munitions de combattants soudanais et les revendre à l'ex-Séléka. Le Groupe d'experts a appris qu'en avril 2018, l'UPC avait, à travers Abdoulaye Hissène, conclu un marché pour se procurer des armes soudanaises, dont 200 fusils d'assaut de type AK, six mitrailleuses et 25 000 cartouches. En septembre 2018, l'UPC aurait conclu un autre marché directement auprès de trafiquants d'armes soudanais, versant une avance de 45 millions de francs CFA (environ 77 500 dollars) pour se procurer des mitrailleuses et cinq véhicules utilitaires (camionnettes à plateau) munis d'armes ; il lui resterait encore à verser 50 millions de francs CFA (environ 87 000 dollars) aux trafiquants⁶⁹. Le Groupe d'experts a eu accès aux photos de certaines des armes et munitions achetées à l'occasion de ces deux transactions (annexe 4.6).

70. En 2017 (voir [S/2017/639](#), par. 70 et annexe 5.9), le Groupe d'experts a fait état du rôle joué par Moussa Assimeh dans le recrutement et l'entrée en République centrafricaine de combattants armés et d'arsenaux en provenance du Soudan, en renfort des effectifs du FPRC (voir également par. 53 ci-dessus). Moussa Assimeh se serait trouvé à Bambari en avril 2018 pour livrer le matériel et recevoir le règlement de son marché avec l'UPC⁷⁰. Musa Hilal, chef de milice arabe notoire au Darfour, qui a refusé de se conformer au désarmement volontaire⁷¹, est fréquemment cité également, y compris par des chefs de l'ex-Séléka, comme l'un des principaux fournisseurs d'armes en provenance du Soudan⁷². Alors même qu'Hilal est incarcéré depuis novembre 2017, selon des sources bien informées, lui-même et son entourage peuvent toujours être contactés, comme l'auraient fait l'UPC et le FPRC en septembre pour le marché décrit ci-dessus⁷³. Des éléments incontrôlés de Mohammed Hamdan Dagolo, alias « Hemmeti », chef des Forces d'appui rapide du Soudan, seraient également mêlés au trafic d'armes⁷⁴. Une partie de l'armement livré depuis le Soudan proviendrait de Libye⁷⁵, mais le Groupe d'experts n'a pu trouver aucun élément permettant de corroborer cette affirmation.

71. Les trafiquants soudanais utilisent principalement deux routes pour le transport des armes vers la République centrafricaine. Les camionnettes transportent leur cargaison d'Am Dafok à Toulou (village frontalier soudanais situé à 120 kilomètres au sud d'Am Dafok), puis à Ouanda Djallé/Ouadda, pour atteindre leur destination

⁶⁷ Rapports confidentiels en date des 17 et 18 septembre 2018.

⁶⁸ Sur les différentes phases de la campagne de désarmement soudanaise, voir [S/2017/1125](#), par. 98 à 102.

⁶⁹ Entretien et correspondance avec des sources confidentielles, les 8 et 11 octobre et 2 novembre 2018.

⁷⁰ Correspondance confidentielle en date du 8 octobre 2018.

⁷¹ À propos de Musa Hilal, voir [S/2017/1125](#), par. 24 à 31 et 98.

⁷² Entretiens avec des représentants du RPRC et du FPRC et des sources confidentielles à Birao et Bangui, les 3, 5 et 8 octobre 2018.

⁷³ Entretiens et communication avec des sources confidentielles, les 8 et 23 octobre 2018.

⁷⁴ Entretien avec une source confidentielle à Birao, le 5 octobre 2018.

⁷⁵ Sources confidentielles, 11 avril, 27 septembre et 8 octobre 2018.

finale à Bria, Ippy, Bambari ou Alindao. La seconde route relie les villages frontaliers d'Oum Doukhoun, Tisi ou Am Dafok à Birao puis Ndélé et Kaga Bandoro⁷⁶.

72. Enfin, il circule des vidéos montrant des éléments du FPRC en train de fouiller un convoi chargé de matériel hospitalier lors de son passage à Ndélé en mai 2018⁷⁷ (voir S/2018/729, par. 13). Dans l'une d'elles, Abdoulaye Hissène déclare qu'il saisira le matériel militaire trouvé à bord ; le Groupe d'experts n'a cependant pas trouvé d'éléments corroborant l'existence de telles saisies⁷⁸.

C. Armement des anti-balaka et démantèlement de fabriques d'armes artisanales

73. Même si on les rencontre de plus en plus souvent munis d'armes classiques (voir S/2018/729, annexe 6.3 et S/2017/1023, par. 104)⁷⁹, les combattants anti-balaka restent équipés pour l'essentiel d'armes artisanales et de munitions de chasse dont ils se servent pendant les opérations militaires (voir S/2018/729, par. 88, 89 et 108). Cette pratique est courante dans tous les groupes anti-balaka des régions du centre et de l'est. Les munitions de chasse continuent d'entrer en contrebande dans le pays via la République du Congo et la République démocratique du Congo (voir par. 195 et 196 ci-après), mais les combattants anti-balaka ont également acquis le savoir-faire et les moyens nécessaires pour fabriquer eux-mêmes des fusils artisanaux et modifier les munitions de chasse dans des fabriques d'armes illégales. Comme il est indiqué à l'annexe 4.7, la MINUSCA a mené plusieurs opérations visant à démanteler ces fabriques illégales.

D. Exploitation et trafic de ressources naturelles

74. Les ressources naturelles demeurent une importante source de revenus pour les groupes armés opérant dans les zones nord et est de la République centrafricaine, engendrant une concurrence pour le contrôle des terres concernées, par exemple autour des sites miniers dans les zones des Mbrès et de Bria (voir par. 65 et 67 ci-dessus).

75. Au cours de sa mission à Ndélé (24 au 26 juillet 2018), le Groupe d'experts a recueilli des informations confirmant que malgré la présence d'un représentant de l'administration minière, le trafic d'or et de diamants reste endémique (voir S/2018/729, par. 86). Cinq des six collecteurs travaillant actuellement à Ndélé étaient déjà en activité avant la crise (voir annexe 4.8). Ces agents paient désormais des taxes à l'administration illégale du FPRC au lieu des représentants de l'État. De même, au lieu de travailler avec les bureaux d'achat officiels (maintenant fermés), ils doivent désormais vendre leurs produits illégalement, que ce soit à Bangui ou au Tchad et au Soudan. Parfois, les trafiquants de la zone transportent aussi de l'or et des diamants vers le Cameroun, où ils se rendent non pas en traversant le territoire centrafricain, mais en passant par le sud du Tchad, où les routes sont jugées plus sûres⁸⁰.

⁷⁶ Entretien avec les membres du cabinet du sultan, autorité traditionnelle exerçant des fonctions judiciaires et de médiation, et des agents économiques à Birao, les 2 et 3 octobre 2018. Rapport confidentiel en date du 17 septembre 2018. Voir aussi document S/2016/694, par. 74.

⁷⁷ Voir, par exemple, www.france24.com/fr/20180713-reporters-doc-centrafrique-voie-armes-seleka-logone-ndele-independance-autonomie/ (consultée le 1^{er} novembre 2018). D'autres vidéos sont conservées dans les archives du Groupe d'experts.

⁷⁸ Entretiens avec des sources confidentielles à Ndélé, du 24 au 26 juillet et du 9 au 11 octobre 2018.

⁷⁹ Rapports confidentiels en date des 1^{er} juillet, 17 juillet et 18 octobre 2018.

⁸⁰ Entretien avec des artisans miniers et des collecteurs, Ndélé, 25 et 26 juillet 2018.

76. Comme on a pu le constater à Bria (voir [S/2018/729](#), par. 84), certains chefs de l'ex-Séléka prennent directement part au trafic de diamants et d'or, vraisemblablement pour leur propre compte. C'est le cas, en particulier, de ceux qui travaillaient déjà dans le secteur minier avant la crise, comme Adoum Djafar (coordonnateur politique du FPRC), qui faisait auparavant office de représentant local des exploitants de mines artisanaux à Ndélé⁸¹.

V. Évolution de la situation dans les zones limitrophes du Cameroun

A. Activités des groupes armés dans le nord-ouest

77. À l'approche des pourparlers organisés sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, les groupes armés actifs dans le nord-ouest tentent de préciser leurs positions politiques. À ce stade, les groupes anti-balaka opérant dans les sous-préfectures de Bouar et de Bocaranga et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) sont représentés aux réunions du Comité consultatif et de suivi du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Il en est de même des factions Révolution et justice (RJ/Sayo et RJ/Belanga, voir [S/2016/1032](#), par. 202 à 204), qui sont allées jusqu'à déclarer qu'elles étaient prêtes à déposer les armes sans conditions préalables dans le cadre du lancement du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration.

78. Au début du mois de septembre 2018, Abbas Sidiki, dirigeant du groupe 3R, a proposé à tous les groupes de la région (sauf au MNLC d'Ahmat Bahar) de constituer une « assemblée générale ». Sidiki cherchait à convaincre les autres groupes de conditionner leur participation au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement à l'ouverture de discussions plus larges, afin d'obtenir du Gouvernement des concessions politiques⁸². Au moment de l'établissement du présent rapport, tous les groupes avaient accepté le principe d'une telle assemblée⁸³, mais ils n'avaient pas confirmé de position commune quant au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement.

79. Le chef du groupe 3R a même envisagé de se faire le représentant des groupes anti-balaka locaux de la région lors du dialogue à venir. Ces groupes sont frustrés de ne pas pouvoir participer directement aux négociations. Ils sont actuellement représentés par les groupes de coordination anti-balaka basés à Bangui et dirigés par Patrice-Édouard Ngaïssona ou par Maxime Mokom. Dans ce contexte, un rapprochement est possible, en particulier pour les frères Ndalé, qui ont déjà trouvé un terrain d'entente avec les 3R sur les questions économiques grâce à l'accord de Bouar du 15 décembre 2017 (voir, ci-après, par. 110 à 115).

80. Contactés par les représentants des 3R, les chefs des factions RJ/Sayo et RJ/Belangua ont accepté l'idée d'une réunion, mais ont refusé de revoir leurs positions sur le processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Bien qu'ils se soient plaints des retards enregistrés dans la mise en œuvre de ce processus, qui privent leurs combattants de tout moyen de subsistance (voir par. 92 ci-après), les chefs de Révolution et justice continuent publiquement de

⁸¹ Ibid.

⁸² Entretien avec des représentants de la faction RJ/Sayo et des anti-balaka, le 7 octobre 2018 à Bouar et le 15 octobre 2018 à Bangui; entretien avec un représentant de la faction RJ/Belanga le 12 octobre 2018 à Bangui.

⁸³ Entretien avec un chef anti-balaka le 8 octobre 2018 à Bouar; entretiens avec les représentants des factions RJ/Sayo et RJ/Belangua à Bangui, le 14 octobre 2018 et le 13 octobre 2018.

se déclarer disposés à collaborer avec le Gouvernement⁸⁴. Dans le même temps, les dirigeants des deux factions se sont plaints au Groupe d'experts de ne pas avoir reçu de dédommagement de la part du Gouvernement en contrepartie de leur engagement à se désarmer.

81. Bien que le chef du MNLC, le « général » Ahmat Bahar, continue de se dire attaché au désarmement⁸⁵, le manque de structuration du MNLC et ses difficultés à mettre en place une chaîne d'approvisionnement efficace ont conduit les combattants du groupe à adopter, pour survivre, un comportement erratique qui alimente l'insécurité dans cette zone.

82. Le MNLC est principalement composé de combattants qui se battaient auparavant au Darfour et ont été enrôlés grâce aux contacts qu'Ahmat Bahar entretenait au Soudan⁸⁶. Ces combattants ont rejoint le groupe de Bahar dans le but de générer des revenus en reproduisant le modèle établi par le MPC dans la région de Kaga Bandoro, où ce dernier groupe a mis la main sur le commerce du bétail.

83. Comme indiqué par le Groupe d'experts dans son rapport à mi-parcours pour 2018, le MNLC s'est rallié au FPRC (voir S/2018/729, annexe 7.1). En contrepartie du soutien de Bahar, Hissène s'est engagé à promouvoir les intérêts du MNLC dans le dialogue politique, notamment en ce qui concerne l'intégration des membres du MNLC au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, ainsi que la question de l'amnistie⁸⁷.

B. Stabilité précaire et persistance des violations des droits de l'homme dans la préfecture de l'Ouham-Pendé

Retour des personnes déplacées par la crise

84. Les affrontements qui ont opposé le groupe RJ et le MNLC en décembre 2017 et en janvier 2018 (voir S/2018/729, par. 96 à 98) ont placé la population vivant dans la région de Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé) dans une situation de crise violente. Dans un premier temps, entre le 27 et le 31 décembre 2017, environ 30 000 personnes ont fui les attaques de RJ contre les positions du MNLC et cherché refuge à Paoua. Puis, entre le 1^{er} et le 10 janvier 2018, une deuxième vague d'environ 35 000 civils ont été contraints de quitter leur foyer en raison des représailles violentes exercées par le MNLC (voir carte en annexe 5.1)⁸⁸. Le 12 janvier 2018, la MINUSCA a lancé l'opération « Mbaranga » et a créé une zone sans armes de 50 kilomètres autour de Paoua. Toutefois, des flambées de violence ont encore été fréquemment signalées jusqu'en mai 2018⁸⁹. Au cours de la première moitié de 2018, Paoua est devenu le plus grand site d'accueil de personnes déplacées dans le pays ; plus de 60 000 civils totalement dépendants de l'aide humanitaire y étaient hébergés.

85. Depuis juin 2018, on observe un mouvement de retour lent mais constant des personnes déplacées dans la zone. Selon les conclusions du Groupe d'experts, si la création de 13 bases temporaires de la MINUSCA et les patrouilles menées conjointement par la MINUSCA et les FACA ont contribué à rassurer la population, le retour des déplacés est également lié à l'approche de la saison agricole⁹⁰. Au

⁸⁴ Entretien avec un représentant de la faction RJ/Belanga, les 12 et 14 octobre 2018 à Bangui ; entretien avec Sayo à Bangui, le 15 octobre 2018.

⁸⁵ Rapport confidentiel en date du 29 octobre 2018.

⁸⁶ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 2 septembre 2018.

⁸⁷ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 16 octobre 2018.

⁸⁸ Rapport confidentiel en date du 22 janvier 2018.

⁸⁹ Entretien avec des représentants d'ONG à Paoua, le 6 octobre 2018.

⁹⁰ Mission du Groupe d'experts dans la région de Paoua, du 4 au 8 octobre 2018.

moment de la rédaction du présent rapport, il ne restait plus à Paoua qu'environ 2 000 personnes déplacées, hébergées chez des familles d'accueil ou dans des refuges temporaires⁹¹. La plupart de ces personnes sont originaires de villages proches de la frontière tchadienne, où les conditions de sécurité restent extrêmement instables⁹².

Graves violations des droits de l'homme commises par le MNLC

86. En octobre 2018, les villages situés le long des axes Betoko-Bébingui et Bemal-Bembere (au nord de Paoua) étaient toujours vides et leurs habitants déplacés à Betoko et à Bemal ou réfugiés au Tchad. Les chefs des villages situés le long de ces axes – que le Groupe d'experts a rencontrés à Betoko et à Bemal – ont qualifié la région limitrophe du Tchad de « no man's land » où des attaques continuaient d'être perpétrées par des combattants de l'ex-Séléka, probablement membres du MNLC, et par des combattants en uniforme que les habitants appelaient des « soldats tchadiens »⁹³. Le Groupe d'experts n'a pas pu confirmer l'identité de ces combattants en uniforme. En dépit de quelques retours temporaires, la présence continue d'hommes armés dans la zone et l'absence de bases de la MINUSCA et des FACA le long de ces axes dissuadent les habitants de rentrer chez eux définitivement.

87. Ainsi, en août 2018, les habitants de la zone de Bédam (ancien bastion du MNLC) sont revenus et ont commencé à reconstruire leurs villages. Cependant, le 23 septembre 2018, des agriculteurs locaux qui se rendaient aux champs sont tombés dans une embuscade tendue par des combattants de l'ex-Séléka. Au cours de l'attaque, un homme a été tué et deux jeunes gens ont été enlevés ; leurs corps ont été retrouvés dans la brousse quatre jours plus tard⁹⁴. Des témoins directs ont reconnu au moins l'un des auteurs des faits, un combattant membre du MNLC qui était auparavant stationné dans la zone. Après l'attaque, la population locale s'est de nouveau enfuie, soit à Betoko, soit au Tchad.

88. La crise récente a entraîné une multiplication des allées et venues de populations de part et d'autre de la frontière tchadienne⁹⁵. Selon les personnes interrogées par le Groupe d'experts, les exactions et les violences dont ces populations avaient été victimes étaient à imputer à la fois à des combattants de l'ex-Séléka appartenant probablement au MNLC, et à des éléments non identifiés, armés et en uniforme. Il arrive souvent que les civils doivent s'acquitter de taxes illégales, qu'ils soient dépouillés violemment, ou arrêtés arbitrairement⁹⁶. En l'absence d'accord tripartite entre la République centrafricaine, le Tchad et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les civils qui cherchent à franchir la frontière ne bénéficient d'aucun appui et sont donc extrêmement vulnérables à la violence⁹⁷. Les menaces pesant sur les personnes qui se rendent au Tchad ou sur les réfugiés de République centrafricaine regagnant leur pays ont conduit la MINUSCA à escorter les civils, une fois par semaine, entre Bemal et Bembere⁹⁸.

89. Les actes de violence commis par des combattants du MNLC en janvier 2018 sont encore vivaces dans les mémoires. Les villages et les champs longeant les axes Paoua-Betoko et Paoua-Bemal ont été systématiquement incendiés par des combattants du MNLC en représailles de l'appui supposé apporté au RJ par les

⁹¹ Entretien avec des représentants du HCR à Paoua, le 6 octobre 2018.

⁹² Entretien avec des personnes déplacées à Paoua, le 7 octobre 2018.

⁹³ Entretien avec des chefs locaux et des représentants de la population locale, Betoko et Bemal, 5 octobre 2018.

⁹⁴ Entretien avec des responsables locaux à Betoko, le 5 octobre 2018.

⁹⁵ La frontière entre la République centrafricaine et le Tchad est fermée depuis mai 2014 (voir [S/2014/762](#), par. 42).

⁹⁶ Rapport confidentiel en date du 15 octobre 2018.

⁹⁷ Entretien avec des représentants du HCR à Paoua, le 6 octobre 2018.

⁹⁸ Entretien avec une source confidentielle à Bemal, le 5 octobre 2018.

populations locales. D'après les informations recueillies par le Groupe d'experts, une cinquantaine de civils, dont des femmes et des enfants, auraient été tués durant ce mois dans les villages de Betoko, Bedam, Bemal et Beboura ou aux alentours⁹⁹. Les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les combattants du MNLC ont contraint les communautés musulmanes à fuir par peur des représailles. Les musulmans de Bemal déplacés au Tchad, par exemple, n'ont pas encore pu regagner leurs foyers.

90. Bien que l'opération « Mbaranga » ait affaibli le MNLC et forcé ses combattants à se retirer dans la sous-préfecture de Ngaoundaye, les forces du « général » Bahar ont continué à harceler les civils et à tenir des postes de contrôle illégaux, ciblant en particulier les marchands locaux qui se rendent à Mbaiboum (Cameroun) ou qui en viennent¹⁰⁰. En septembre 2018, deux ONG ont été dévalisées dans le sud et l'ouest de Paoua, mais on n'a pas pu établir si ces actes avaient été commis par des combattants du MNLC ou du MPC¹⁰¹. Le 5 octobre 2018, des combattants du MNLC ont par ailleurs ouvert le feu sur une patrouille de la MINUSCA, qui a alors riposté, mettant les assaillants en fuite¹⁰².

91. Enfin, le 26 octobre 2018, 10 combattants de l'ex-Séléka, probablement membres du MNLC, armés d'un lance-roquettes RPG-7 et de six fusils AK-47, ont ouvert le feu sur trois soldats des Forces armées centrafricaines qui étaient déployés à Bembere. Les soldats des FACA ont fui dans la brousse, mais l'un d'entre eux a été pris en otage. Le 28 octobre, celui-ci, maltraité, sans son AK-47 ni ses munitions, a réussi à s'échapper¹⁰³. Une liste des autres incidents dans lesquels le MNLC est impliqué figure à l'annexe 5.2.

Exactions commises par Révolution et justice et tensions croissantes avec les Forces armées centrafricaines

92. La population habitant le long de l'axe Paoua-Betoko a indiqué au Groupe d'experts que malgré la présence de la MINUSCA et des FACA, les forces du groupe RJ placées sous le commandement du « général » Armel Sayo continuent de commettre des exactions. Les combattants de RJ, qui attendent la mise en place du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement depuis août 2018, sont passés en « mode survie », se cachant dans les villages et harcelant la population. Ils continuent de tenir des points de contrôle qui ciblent la population locale, mais sont retirés au passage des véhicules de la MINUSCA ou d'ONG. Selon certaines sources, des membres de RJ en provenance de Markounda et de Bodjomo (préfecture de l'Ouham) se sont installés dans la zone après le retour de la population déplacée. Par crainte des représailles, les civils sont réticents à dénoncer aux forces nationales de sécurité les membres de RJ responsables d'exactions¹⁰⁴.

93. Le 23 septembre 2018, des combattants de RJ ont également été impliqués dans une escarmouche avec des soldats des FACA à Benah 1 (à 25 km au nord de Paoua), survenue au cours d'une patrouille conjointe dans le Nord, lors de laquelle les soldats de la paix camerounais ont devancé les membres des FACA sur la route du retour à Paoua. Des témoins ont confirmé que les soldats des FACA avaient été ciblés par des tirs de miliciens du groupe RJ à leur entrée dans Benah 1. Les soldats sont alors descendus de leur véhicule et sont entrés dans le village à la recherche des assaillants. La plupart des villageois, effrayés par les coups de feu, ont fui dans la brousse. Les

⁹⁹ Entretien avec les autorités locales à Betoko, Bemal et Beboura, le 5 octobre 2018.

¹⁰⁰ Entretien avec un représentant des marchands à Paoua, le 7 octobre 2018.

¹⁰¹ Rapports confidentiels en date du 10 septembre et du 2 octobre 2018.

¹⁰² Rapport confidentiel en date du 8 octobre 2018.

¹⁰³ Rapport confidentiel en date du 29 octobre 2018.

¹⁰⁴ Entretien avec une source confidentielle à Bedaya, le 5 octobre 2018.

Forces armées centrafricaines ont abattu dans sa course un jeune homme de 25 ans et en ont malmené un autre, âgé de 18 ans. Elles ont aussi fouillé les maisons, confisqué trois armes traditionnelles et arrêté trois personnes. Selon les conclusions de l'enquête menée après l'incident, il semble que la victime tuée soit un civil originaire de Bodjomo qui n'avait aucun lien avec le groupe RJ local¹⁰⁵. Les témoins interrogés par le Groupe d'experts confirment que les miliciens de RJ ont tiré les premiers, mais considèrent que la riposte des FACA était disproportionnée¹⁰⁶.

C. Siriri et le trafic transfrontalier d'armes et de ressources naturelles

La structure lâche de Siriri

94. Siriri est un groupe armé à dominante peule créé fin 2017 dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï (voir S/2018/729, par. 93 et annexe 7.1). Il a vu le jour à l'occasion du retour progressif dans cette préfecture des Peuls qui avaient trouvé refuge au Cameroun au début du conflit. Siriri a été constitué pour lutter contre les vols de bétail appartenant aux Peuls auxquels se livraient les combattants anti-balaka, principalement ceux placés sous les ordres de Nice Demowance à Amada-Gaza.

95. Le groupe se compose désormais de plusieurs sous-groupes locaux qui coordonnent leur action. Les dirigeants locaux sont le « capitaine » Nbangou et le « commandant de brigade » Théophile (qui a remplacé le « général » Djibrila, tué par la MINUSCA le 3 juin 2018) à Noufou, d'une part, et le « général » Aba Baoro (également appelé « Ardo Abba ») et le « colonel » Dogo à Dilapoko, d'autre part (voir carte en annexe 5.3). Ardo Abba est souvent décrit comme le principal dirigeant militaire du groupe, mais son autorité est contestée, en particulier par Théophile. Ardo Abba aurait selon certaines informations souhaité rallier l'UPC d'Ali Darassa, mais n'a pas été en mesure de le faire en raison de l'opposition d'autres dirigeants du groupe Siriri¹⁰⁷. Des combattants du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) d'Abdoulaye Miskine auraient également été repérés à Gamboula.

Programme économique de Siriri

96. Les fondateurs de Siriri ont pour objectif de reproduire la stratégie mise en œuvre par Ali Darassa autour de Bambari (et également suivie par le groupe 3R dans le Nord-Ouest), consistant pour les groupes armés à prendre le contrôle du secteur de l'élevage, engrangeant ainsi des revenus importants (voir section VI ci-après). Siriri a recruté des combattants de diverses préfectures, y compris d'anciens membres de l'UPC ou du FDPC, et a mis en place un système strict de taxation du bétail¹⁰⁸.

97. En raison du manque de clarté de la chaîne de commandement de Siriri, cette politique de taxation a été appliquée de manière désorganisée et souvent violente : il arrive fréquemment que plusieurs petits groupes taxent un même troupeau et réagissent violemment à toute plainte¹⁰⁹. Siriri a également établi un système de sanctions rigoureux et oblige régulièrement les éleveurs à lui donner des têtes de bétail supplémentaires. À cause de ces pratiques, beaucoup d'éleveurs de la zone

¹⁰⁵ Rapport confidentiel en date du 8 octobre 2018.

¹⁰⁶ Entretien avec des sources confidentielles à Benah 1, le 5 octobre 2018.

¹⁰⁷ Document confidentiel reçu par le Groupe d'experts le 27 septembre 2018.

¹⁰⁸ Entretien avec une source confidentielle à Gamboula, le 21 septembre 2018. Document confidentiel reçu par le Groupe d'experts le 27 septembre 2018.

¹⁰⁹ Entretien avec un représentant des éleveurs de bétail à Bangui, le 15 octobre 2018. Entretien avec un membre des forces de sécurité intérieure à Abba, le 29 avril 2018.

contrôlée par Siriri sont partis, ce qui a conduit le groupe à chercher de nouvelles sources de revenus¹¹⁰.

98. Pour accroître ses possibilités en matière d'extorsion, le groupe a essayé d'étendre sa zone d'influence vers le nord autour de Nguia-Bouar (voir S/2018/729, annexe 7.1), et vers le sud, échouant à plusieurs reprises à prendre le contrôle de Gamboula. L'opération « Jinjet » de la MINUSCA, lancée fin avril 2018, a permis de contenir l'expansion de Siriri, de sorte que les activités du groupe sont désormais essentiellement limitées à la sous-préfecture de Gamboula (voir carte en annexe 5.3). Pour contrer la MINUSCA, Siriri a systématiquement détruit les ponts situés sur les axes Gamboula-Dilapoko et Nassole-Amada-Gaza-Gbambia¹¹¹.

99. Siriri a aussi cherché à étendre sa zone d'opérations pour générer de nouvelles recettes grâce à des activités d'extraction, comme en témoigne les actes d'extorsion visant des sociétés d'exploitation aurifère de la sous-préfecture d'Abba, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, en janvier 2018 (voir S/2018/729, par. 102 et 103). À l'instar des factions de l'ex-Séléka (S/2018/729, par. 85 et 86 et annexes 6.5 et 6.6), Siriri a également mis en place un système d'imposition illégal confié à des brigades des mines auxquelles, selon les sources, les artisans mineurs doivent payer de 40 000 à 50 000 francs CFA par an. Ce système concerne les sites d'extraction d'or et, dans une moindre mesure, de diamants, le long du fleuve Boumbé (autour de Bania, Libala, Issa, Ndjol, Dilapoko et Banga-Boumbe)¹¹². Alors que les populations majoritairement non musulmanes qui travaillaient auparavant sur les sites ont dû partir, Siriri a facilité l'arrivée de mineurs, principalement des Peuls, venus des camps de réfugiés de Mbilé et de Lolo, au Cameroun¹¹³.

100. La plupart, si ce n'est la totalité, de la production artisanale des sites contrôlés par Siriri est ensuite vendue au Cameroun, surtout à Kentzou, via des réseaux illégaux¹¹⁴. La contrebande est facilitée par la proximité de la frontière, d'autant que certains sites se trouvent littéralement sur la frontière entre les deux pays (voir annexe 5.4).

Accès de Siriri à des armes et à du matériel militaire

101. Siriri est bien doté en fusils d'assaut de type AK, en fusils de chasse, en uniformes militaires, en gilets pare-balles, en téléphones satellitaires et en motocycles. Les combattants portent des uniformes de diverses origines (voir annexe 5.5)¹¹⁵, y compris des uniformes des bataillons camerounais d'intervention rapide, comme l'ont constaté des témoins oculaires¹¹⁶.

102. Depuis que Siriri opère dans la zone, les trafics transfrontaliers d'armes de petit calibre, de munitions, de drogues et de matériel militaire ont augmenté, comme l'ont montré plusieurs saisies récentes effectuées par les forces de sécurité intérieure à Kentzou (voir annexe 5.5)¹¹⁷. Les trafiquants basés au Cameroun se déplacent souvent

¹¹⁰ Entretien avec un représentant des éleveurs de bétail à Bangui, le 15 octobre 2018.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Entretiens avec des représentants de l'administration minière à Gamboula, le 21 septembre 2018 ; entretiens avec des collecteurs et des creuseurs artisanaux à Gamboula et Kentzou (Cameroun), les 21 et 22 septembre 2018.

¹¹³ Entretien avec un mineur travaillant à Dilapoko, le 24 septembre 2018. Entretien avec le représentant des réfugiés à Kentzou (Cameroun), le 22 septembre 2018.

¹¹⁴ Entretiens avec des collecteurs et des creuseurs artisanaux à Gamboula et Kentzou (Cameroun), les 21 et 22 septembre 2018.

¹¹⁵ Inspection des uniformes saisis à Berbérati, le 24 septembre 2018.

¹¹⁶ Entretien avec cinq personnes enlevées par Siriri à Gamboula, le 21 septembre 2018.

¹¹⁷ Entretien avec les forces de sécurité intérieure et les autorités locales à Kentzou (Cameroun), le 23 septembre 2018.

en motocycle et évitent les grands axes, plutôt que d'utiliser les parcours de transhumance le long de la frontière camerounaise, pour entrer en République centrafricaine en direction de Noufou.

103. Selon les forces de sécurité intérieure et les autorités locales de Gamboula et de Kentzou, ainsi que des notables locaux et des représentants des réfugiés dans la zone frontalière, Hamidou Kossao alias « Baba Sotao », un Peul vivant à Kentzou, serait impliqué dans le trafic d'armes, de munitions, de vivres et d'autres biens entre Kentzou, au Cameroun, et la base militaire de Siriri à Noufou¹¹⁸. Cette information aurait été confirmée par des membres de Siriri¹¹⁹. Kossao est également chargé de faciliter les contacts entre les éleveurs et les combattants de Siriri censés les protéger¹²⁰. Le 14 septembre 2018, les autorités camerounaises de Kentzou ont arrêté Kossao alors qu'il revenait de Dilapoko pour acheter à Kentzou des biens et du matériel destinés à Siriri¹²¹. Kossao a finalement été libéré faute de preuve¹²². Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur le rôle joué par Kossao et sur l'implication présumée de certains courtiers en armes basés à Bangui, Garoua-Boulai et Bertoua (Cameroun)¹²³.

104. D'autres informations sur Siriri sont données aux paragraphes 127 à 135 ci-après ainsi que dans l'annexe 5.6, qui traite des violations des droits de l'homme commises par ses combattants.

VI. Le bétail et la transhumance, éléments centraux du conflit

105. Le secteur de l'élevage, depuis toujours pivot de l'économie centrafricaine (voir l'annexe 6.1 pour un historique), a été durement touché par la crise, essentiellement au profit des groupes armés.

A. Le bétail au cœur des stratégies des groupes armés

106. Lorsqu'ils se sont réunis le 5 août 2018 à Moyenne-Sido pour accorder leurs positions quant à la situation politique du pays (voir plus haut, par. 30), les chefs de l'ex-Séléka Abdoulaye Hissène, Mahamat Al-Khatim et Ali Darassa ont aussi abordé la question du bétail. Ils se sont engagés à lutter contre le vol de bétail dans leurs zones d'influence, en particulier le long des couloirs de transhumance, et ont décidé de créer une « commission conjointe » chargée de régler les différends entre éleveurs et commerçants, ainsi qu'une brigade mixte regroupant le FPRC, le MPC et l'UPC et destinée à sécuriser les couloirs de transhumance (voir annexe 6.2).

107. Cette réunion a eu lieu à la suite de plusieurs cas de vol de bétail qui, s'étant produits à proximité de la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad, avaient attisé les tensions dans la région (voir annexe 6.3). Le 20 juin 2018, de violents combats ont éclaté à Ndélé (préfecture de la Bamingui-Bangoran) entre des combattants du FPRC et des personnes soupçonnées de vol de bétail, faisant une vingtaine de morts¹²⁴. Les chefs du FPRC affirment que la plupart des vols étaient

¹¹⁸ Mission du Groupe d'experts à Kentzou le 23 septembre 2018.

¹¹⁹ Entretien avec la gendarmerie à Berbérati, le 24 septembre 2018.

¹²⁰ Mission du Groupe d'experts à Gamboula et Kentzou, du 21 au 23 septembre 2018.

¹²¹ Entretien avec des gendarmes à Gamboula et à Berbérati, les 23 et 24 septembre 2018. Entretien avec le sous-préfet à Gamboula, le 21 septembre 2018.

¹²² Entretiens avec les autorités locales à Kentzou (Cameroun), le 22 septembre 2018.

¹²³ Document confidentiel reçu par le Groupe d'experts le 23 septembre 2018.

¹²⁴ Rapports confidentiels en date des 21 et 25 juin 2018.

l'œuvre de « combattants étrangers arabes », dont certains étaient plus ou moins liés au MPC¹²⁵.

108. Il est peu probable que les chefs de l'ex-Séléka appliquent les décisions prises à Moyenne-Sido, notamment la création d'une force mixte, chacun d'entre eux cherchant à tout prix à garder le contrôle exclusif de leurs zones d'influence respectives. Néanmoins, leur réunion a démontré leur volonté de permettre aux éleveurs de se déplacer en toute sécurité à l'approche de la saison de transhumance, qui débute en octobre-novembre.

109. Les accords précédents, notamment ceux conclus à Ippy le 9 octobre 2017 et à Bria le 3 mai 2018, avaient déjà montré que le bétail était un élément stratégique décisif pour les groupes armés (voir [S/2017/1023](#), par. 135 à 138 et [S/2018/729](#), par. 76). En permettant le rétablissement de la liberté de circulation le long des axes et couloirs de transhumance, ces accords ont offerts aux groupes armés la possibilité de tirer des revenus en prélevant des taxes : les tensions entre les signataires ont ainsi été atténuées – un effet comparable à celui qu'a eu l'accord signé à Bouar le 15 décembre 2017.

L'accord de Bouar et ses conséquences

110. Le groupe des 3R et la coalition anti-balaka dirigée par les frères Ndalé ont conclu un accord de paix le 15 décembre 2017 (voir [S/2018/729](#), annexe 7.1), sous l'autorité de la préfecture de la Nana-Mambéré et avec l'appui de la MINUSCA. L'objectif était d'instaurer un cessez-le-feu et de rétablir la liberté de circulation. Les deux groupes armés ont également accepté de ne plus effectuer de patrouilles armées et de participer au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Bien qu'il fût d'abord un accord de paix, l'accord de Bouar visait parallèlement à servir les intérêts économiques des deux signataires. En permettant aux groupes armés de s'entendre sur un partage non officiel des territoires, il a en effet contribué à normaliser leurs relations.

111. Le 3 octobre 2018, un nouvel accord de cessez-le-feu a été signé à Kouï (préfecture de l'Ouham-Pendé) par le « général » Sidiki Abbass et Amadou Ndale. Visant à faciliter le retour en toute sécurité des personnes déplacées qui avaient quitté Kouï lors d'affrontements passés (voir annexe 6.4), cet accord a été conclu sans que les signataires n'aient eu à recourir à des acteurs internationaux, ce qui témoigne du niveau d'entente auquel sont aujourd'hui parvenus les deux groupes.

112. Certains membres des 3R sont actifs dans les sous-préfectures de Bouar et de Bocaranga (situées dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé, respectivement). Malgré les engagements qu'ils avaient pris au titre de l'accord de Bouar, ils continuent d'effectuer des patrouilles armées et de mener des opérations dans cette région, affirmant qu'ils doivent protéger leur sphère d'influence des groupes armés actifs dans les zones voisines, à savoir le MNLC et le groupe armé Siriri¹²⁶.

113. Les 3R contrôlent le marché au bétail de Degaulles ainsi que trois marchés situés le long des axes Degaulles-Nagoui et Degaulles-Yamba¹²⁷. Le groupe perçoit des taxes sur la vente du bétail (6 000 francs CFA par tête), et auprès de toutes les échoppes situées à proximité d'un marché (1 000 francs CFA par semaine)¹²⁸.

¹²⁵ Entretien avec des membres de groupes armés à Ndélé, les 24 et 25 juillet 2018.

¹²⁶ Entretien avec des officiers des Forces de sécurité intérieure à Bouar, le 7 octobre 2018.

¹²⁷ Entretien avec les autorités locales à Bouar, le 8 octobre 2018.

¹²⁸ Entretien avec un représentant des éleveurs à Bangui, le 15 octobre 2018.

114. Aux alentours de Mann (sous-préfecture de la Baboua), des membres du groupe des 3R ont vendu à des éleveurs des vaccins achetés au Cameroun (250 francs CFA par dose¹²⁹). À l'heure actuelle, le groupe ne tolère la présence de représentants de l'État dans sa zone d'influence que lorsque ceux-ci servent ses intérêts économiques. En septembre 2018, il a par exemple demandé à l'Agence nationale de développement de l'élevage de l'aider à résoudre des problèmes d'ordre sanitaire¹³⁰.

115. Parallèlement, le groupe des frères Ndalé continue de percevoir des taxes illégales (5 000 francs CFA par tête) à Yongo, au nord de Bouar, seul point d'accès au marché de Bouar pour le bétail (voir [S/2017/1023](#), par. 202 à 206)¹³¹. Bien qu'ils aient contraints leurs membres à se faire plus discrets (par exemple, ceux qui se trouvent à Yongo sont à présent désarmés), les frères Ndalé ne se sont pas opposés au déploiement à Bouar des FACA, la présence de ces derniers ne faisant pas obstacle à leurs principales sources de revenus. Cela illustre encore une fois (voir, par exemple, [S/2017/639](#), par. 94 à 98) que, même dans un territoire où l'État est très présent, les groupes anti-balaka peuvent continuer d'imposer des taxes illégales.

B. Le bétail, une source de revenus importante pour les groupes armés

116. Les groupes armés tirent des revenus de l'élevage soit par le prélèvement de taxes illégales soit en tant que propriétaires (et marchands) de bétail.

Prélèvement de taxes illégales sur le secteur du bétail

117. Pour les groupes de l'ex-Séléka, le prélèvement de taxes illégales sur les activités liées au bétail s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large consistant à mettre en place des systèmes d'administration parallèles dans tous les secteurs économiques (voir [S/2018/729](#), par. 82 à 86). D'autres groupes armés tirent également des revenus du prélèvement de taxes, notamment Siriri, les 3R et certains groupes anti-balaka.

118. Il existe trois types de taxes illégales¹³². Premièrement, les groupes armés prélèvent des taxes sur les activités liées à la transhumance, comme on le verra aux paragraphes 127 à 135. Deuxièmement, ils perçoivent des taxes sur les marchés au bétail, en particulier les deux plus importants, Bambari et Kaga Bandoro, qui sont sous le contrôle de l'UPC et du MPC, respectivement (voir carte à l'annexe 6.5). Dans les deux cas, ce sont principalement les marchands de bétail (5 000 francs CFA par tête) et les transporteurs (25 000 francs CFA par tête) – taxés sur leurs véhicules – qui sont visés par ces prélèvements¹³³.

119. Troisièmement, des taxes sont imposées aux transporteurs qui empruntent les routes reliant les marchés à Bangui, où la plupart des bêtes sont abattues et consommées. Le long de l'Oubangui, par exemple, les bateaux transportant le bétail depuis les marchés plus petits de Kouango et Mobaye doivent s'acquitter d'un péage à des points de contrôle gardés soit par des combattants anti-balaka dirigés par un

¹²⁹ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 8 octobre 2018.

¹³⁰ Entretien avec une source confidentielle à Bouar, le 8 octobre 2018.

¹³¹ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 15 octobre 2018.

¹³² Peer Schouten et Soleil-Parfait Kalessopo, « Laissez piller ». L'économie politique des barrières routières en République centrafricaine (International Peace Information Service, 4 décembre 2017).

¹³³ Mission du Groupe d'experts à Kaga Bandoro (du 30 avril au 2 mai 2018) et à Bambari (du 30 avril au 2 mai et du 1^{er} au 3 octobre 2018).

dénommé « Azous » (voir S/2016/1032, par. 150 à 152), soit par des combattants de l'UPC¹³⁴.

120. Compte tenu du fait que, le long de plusieurs axes, les organismes de l'État et les forces de défense et de sécurité nationales perçoivent également des péages – dont certains sont illégaux (par exemple, dans la préfecture de l'Ombella, le long de l'Oubangui¹³⁵) –, les taxes imposées par les groupes armés ont entraîné une forte augmentation du prix de la viande de bœuf à Bangui¹³⁶.

Quand les chefs des groupes armés sont propriétaires de bétail : du racket au commerce (déloyal)

121. Certains chefs de groupes armés sont devenus de grands propriétaires de bétail, principalement grâce au racket. On estime à plusieurs milliers le nombre de têtes de bétail détenues par Ali Darassa et Mahamat Al-Khatim. La possession de bétail est donc une importante source de richesse en soi, une bête pouvant être vendue à Bambari ou à Kaga Bandoro pour un montant allant de 100 000 à 400 000 francs CFA (175 à 700 dollars).

122. Ces chefs peuvent également maximiser leurs revenus et ceux des propriétaires de bétail avec lesquels ils se sont associés, que ce soit par le prélèvement sélectif de taxes ou en manipulant l'approvisionnement des marchés pour que les prix restent élevés.

123. À la différence des chefs de l'ex-Séléka, les combattants anti-balaka impliqués dans le racket, par exemple Nice Demowance à Amada-Gaza ou les frères Ndalé à Bouar (avant qu'ils n'aient signé l'accord de Bouar), ne gardent pas le bétail volé mais le vendent à des marchands ou à des bouchers locaux. Certains d'entre eux, comme le dénommé « Sossengué », un chef anti-balaka de la préfecture de la Ouaka, ont également mis sur pied un commerce de viande fumée, qu'ils vendent sur les marchés de Bangui¹³⁷.

124. Le Groupe d'experts note en outre que le vol de bétail et le racket risquent fort d'augmenter à l'approche des élections de 2020 et 2021. Comme on l'a vu lors des élections de 2016, les candidats offrent souvent du bétail à la population quand ils sont en campagne. Les périodes d'élections sont donc marquées par une augmentation du vol de bétail, les groupes armés cherchant à satisfaire une demande croissante¹³⁸.

Les groupes de l'ex-Séléka, acteurs inévitables de l'économie de l'élevage

125. En 2016, un nouveau marché non officiel a été créé à Damara, à 70 kilomètres au nord de Bangui, dans la préfecture de l'Ombella-Mpoko (voir carte à l'annexe 6.5), où les taxes sont perçues par les autorités locales plutôt que par des groupes armés¹³⁹. L'expansion de ce marché, qui s'inscrit dans le processus de rétablissement de l'autorité de l'État, porte préjudice au marché de Bambari, contrôlé par l'UPC¹⁴⁰, sans

¹³⁴ Entretien avec le représentant de l'Association des propriétaires des baleinières à Bangui, le 16 septembre 2018.

¹³⁵ Idem.

¹³⁶ En octobre 2015, le prix de la viande était 87 % plus élevé qu'avant la crise, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Programme alimentaire mondial, *Mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire en République centrafricaine*, 1^{er} mars 2016, p. 42.

¹³⁷ Mission du Groupe d'experts à Bambari, du 19 au 24 janvier 2018.

¹³⁸ Entretien avec le représentant de la Fédération nationale des éleveurs centrafricains à Bangui, le 13 octobre 2018.

¹³⁹ Entretien avec les autorités locales à Damara, le 9 octobre 2018.

¹⁴⁰ Selon le Ministère de l'élevage et de la santé animale, sur l'ensemble du bétail abattu à Bangui, le pourcentage du bétail provenant de Damara est passé de 1 % à 10 % entre 2017 et 2018, celui

pour autant réellement empêcher le groupe de percevoir des recettes. Le bétail vendu sur le marché de Damara provient principalement d'éleveurs peuls ayant trouvé refuge dans la région et récemment établis, mais on y trouve aussi du bétail venant de Kaga Bandoro et de Bambari¹⁴¹, à savoir du bétail appartenant à des individus qui versent des taxes aux groupes armés, ou faisant partie des chefs mêmes de ces groupes ou de leurs associés. Un membre de l'UPC a confirmé au Groupe d'experts que, lorsqu'ils se rendent à Damara depuis Bambari, les éleveurs de bétail sont contraints de verser des taxes à plusieurs points de contrôle tenus par l'UPC, en particulier à Kouango¹⁴².

126. En fait, l'influence des groupes armés sur l'économie du bétail est telle qu'activités légales et illégales sont aujourd'hui complètement imbriquées. Tous les acteurs intervenant dans la chaîne logistique, qu'il s'agisse des éleveurs, des marchands, des transporteurs ou des agents de l'État, n'ont pas d'autre choix que de coopérer avec les groupes armés et de contribuer à leur financement – au moins indirectement.

C. L'UPC, les 3R et Siriri : quand les « protecteurs » des Peuls en deviennent les oppresseurs

127. Le bétail est au cœur de la stratégie de la plupart des groupes armés, notamment du MNLC et du MPC, ainsi que des groupes à dominante peule, à savoir l'UPC, les 3R et Siriri. La plupart des éleveurs de la République centrafricaine sont issus de la communauté peule, qui, comme dans d'autres pays, est très diverse. Les Peuls, établis dans différentes régions, relèvent traditionnellement de l'autorité, au niveau local, d'un *lamido* (comparable à un sultan ; voir la note 75 ci-dessus) et d'un *ardo* (chef local ou maire). Les groupes armés peuls ne sont pas apparus avec la militarisation de ces autorités traditionnelles, mais plutôt du fait de l'action de combattants extérieurs à ces systèmes de représentation, issus d'autres régions de la République centrafricaine ou d'autres pays. Ces groupes se présentent comme des protecteurs et des représentants des Peuls, alors qu'en réalité, ils les exploitent pour contrôler le commerce de leur bétail.

Affaiblissement des structures traditionnelles

128. Depuis le début du conflit, les groupes armés ont affaibli les autorités traditionnelles peules en prenant le contrôle de leurs sources de revenus. Le remplacement de la traditionnelle « zakat » par ce que les groupes armés appellent le « sofal » en est l'exemple le plus notable. La « zakat » est une obligation d'origine islamique qui exige des propriétaires de bétail peuls qu'ils donnent, chaque année, une tête de bétail à leur chef traditionnel, celui-ci étant censé la redistribuer aux pauvres par la suite. Or, les groupes armés collectent à présent le « sofal » (« regrouper » en langue peule), par lequel ils contraignent chaque éleveur peul à leur donner une tête de bétail – qu'ils sélectionnent eux-mêmes – chaque fois qu'ils estiment que la « lutte des Peuls » a besoin d'une telle contribution.

129. Bien qu'ils n'empêchent pas systématiquement les chefs traditionnels de collecter la « zakat », les groupes armés peuvent imposer le paiement du « sofal » plusieurs fois par an. À la fin du mois d'août 2018, le groupe des 3R aurait commencé à collecter le « sofal » pour s'acquitter d'une commande de munitions pour fusils

provenant de Bambari est passé de 28 % à 15 %, et celui provenant de Kaga Bandoro est passé de 61 % à 72 %.

¹⁴¹ Entretien avec des représentants de la communauté peule et d'éleveurs, à Damara (marché de Vangué), le 10 octobre 2018.

¹⁴² Entretien avec un membre de groupe armé, le 8 octobre 2018.

d'assaut de type AK s'élevant à 17 millions de francs CFA (30 000 dollars), qui avait été livrée par des individus ayant passé la frontière tchadienne dans la région de Ngaoundaye (préfecture de l'Ouham-Pendé)¹⁴³. L'UPC avait eu recours à la même stratégie pour soutenir son effort de guerre en 2016 et 2017 (voir [S/2017/639](#), par. 52 à 63).

130. La prolifération de ces taxes représente un lourd fardeau pour les éleveurs et les propriétaires de bétail peuls, d'autant plus que ces prélèvements s'ajoutent aux péages dont ils doivent s'acquitter dans les territoires contrôlés par les groupes armés. Par exemple, selon certaines informations, chaque propriétaire de bétail qui traverse les zones contrôlées par le FPRC dans la préfecture de la Bamingui-Bangoran doit verser jusqu'à 120 000 francs CFA (200 dollars) par troupeau ([S/2017/639](#), annexe 5.1).

L'UPC, les 3R et Siriri : successeurs de la rébellion menée par Baba Ladé

131. C'est la montée en puissance du chef de groupe armé Ali Darassa qui est à l'origine de la naissance des groupes tels que l'UPC, les 3R et Siriri, et qui permet de comprendre comment des hommes armés ont pris le contrôle de la communauté peule et de ses activités d'élevage. Ali Darassa est l'ex-commandant en second du Front populaire pour le redressement mené par Baba Ladé, un groupe rebelle établi en République centrafricaine et principalement composé de Peuls. De 2008 à 2012, Baba Ladé s'est opposé au Président du Tchad, Idriss Deby, et les activités de son groupe sont peu à peu devenues une grave menace pour la sécurité dans les régions septentrionales de la République centrafricaine, dont François Bozizé était alors le Président. En septembre 2012, lorsque Baba Ladé est parti pour le Tchad après s'être rendu, Ali Darassa est resté en République centrafricaine et a rejoint les groupes rebelles de la Séléka. En mars 2013, quand la Séléka est entrée à Bangui, il s'est employé à regrouper sous son contrôle des ex-combattants du FPR et a progressivement étendu son influence au sein de la coalition.

132. Après avoir pris le contrôle de Bambari dans le courant de l'été 2013, il a peu à peu gagné en indépendance, pour finalement créer son propre groupe armé, l'Union pour la paix en Centrafrique. À ce jour, l'UPC est toujours principalement composée d'anciens membres du FPR, notamment Ahmet Ali, coordonnateur politique d'UPC et ancien « chef d'état-major » de Baba Ladé¹⁴⁴. Hassan Bouba, un chef politique de l'UPC travaillant actuellement comme conseiller du Président Touadera, est pour sa part le fils d'un des chefs du FPR.

133. Les 3R et Siriri sont en outre composés en grande partie de combattants peuls et se sont autoproclamés représentants des Peuls dans leurs zones d'opérations respectives. Les deux groupes se procurent des combattants et des armes en passant par les mêmes réseaux que l'UPC, au Soudan ou au Tchad (voir [S/2018/729](#) à l'annexe 6.2). Tous deux sont également étroitement liés à l'UPC et aux membres de l'ex-rébellion menée par Baba Ladé. Par exemple, Siriri a recruté le frère de Baba Ladé, Abdelkader Ramadan, afin qu'il aide le groupe à renforcer sa capacité militaire en lui procurant des armes et des combattants par l'intermédiaire de ses contacts au Tchad (voir annexe 5.5)¹⁴⁵. Enfin, les combattants naviguent souvent entre les trois groupes¹⁴⁶.

L'UPC, les 3R et Siriri : des entrepreneurs violents

134. Le réseau des anciens chefs du FPR suit le modèle économique initié par l'UPC d'Ali Darassa dans la préfecture de la Ouaka et consistant à tirer parti de l'absence

¹⁴³ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 15 octobre 2018.

¹⁴⁴ Entretien avec un responsable de l'UPC à Bambari, le 1^{er} octobre 2018.

¹⁴⁵ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 8 octobre 2018.

¹⁴⁶ Entretien avec un membre de groupe armé, le 12 octobre 2018.

de l'autorité de l'État et de l'insécurité qui menace les Peuls pour justifier ses activités et sa mainmise sur l'économie du bétail.

135. L'UPC et les 3R ne formulent que rarement des revendications politiques dûment élaborées ; ils demandent principalement que des unités spécialisées soient mises en place pour protéger les éleveurs et les itinéraires de transhumance (voir [S/2017/1023](#), par. 198 à 201 et [S/2016/1032](#), par. 28). En intégrant leurs hommes dans ces unités, ils espèrent légaliser de facto le contrôle qu'ils exercent sur le commerce du bétail.

136. On trouvera plus haut aux paragraphes 94 à 104 de plus amples informations au sujet de Siriri.

D. La transhumance, une question de sécurité régionale

137. La transhumance saisonnière est une pratique séculaire en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, qui s'est progressivement intensifiée du fait des effets conjugués des changements démographiques et climatiques et d'un meilleur accès aux vaccins, entre autres. Les 312 469 kilomètres carrés de pâturages que compte le territoire de la République centrafricaine sont essentiels à la survie de l'élevage dans l'ensemble de la région de l'Afrique centrale. Le bétail est acheminé en République centrafricaine par des éleveurs venant principalement du Cameroun, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad.

138. Les mouvements de transhumance transfrontières sont souvent source de tension en raison des conflits qui opposent depuis longtemps les agriculteurs et les éleveurs, et du fait des activités des groupes armés qui tentent de tirer des revenus du bétail. Le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad sont les pays de la région les plus touchés par cette insécurité¹⁴⁷. À la différence de l'Afrique de l'Ouest, pour laquelle la CEDEAO a adopté un protocole sur la transhumance en 1998, la région de l'Afrique centrale n'a que récemment entamé une réflexion collective sur les moyens de remédier aux problèmes liés à la migration transfrontière du bétail.

139. Lors de la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, qui s'est tenue à Libreville les 3 et 4 mars 2018, les pays ont décidé d'organiser une conférence régionale en vue d'adopter des réglementations concernant la transhumance¹⁴⁸ à l'échelle de la CEEAC. En outre, au sommet conjoint qu'ils ont tenu à Lomé le 30 juillet 2018, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC et de la CEDEAO ont demandé aux ministres chargés de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité d'organiser des consultations régulières en vue de prévenir et de gérer pacifiquement les conflits qui découlent de la transhumance (voir annexe 6.6).

140. Dans le rapport final qu'il a présenté en 2017 [voir [S/2017/1023](#), par. 256 d)], le Groupe d'experts a recommandé le renforcement des efforts régionaux pour remédier aux problèmes liés à la transhumance. Le Groupe d'experts se félicite donc de l'action que mènent les États de la région de l'Afrique centrale pour mieux gérer les activités régionales de transhumance. Cependant, il estime que des efforts plus ciblés restent à faire en termes de coopération entre le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. Avant la crise, il existait des dispositifs de coordination entre la République centrafricaine et ses voisins, notamment des mécanismes et des

¹⁴⁷ Document confidentiel reçu par le Groupe d'experts le 31 octobre 2018.

¹⁴⁸ Communiqué final de la cinquième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale tenue à Libreville les 3 et 4 mars 2018.

réunions, mais ils ont été démantelés pendant le conflit (voir les recommandations formulées aux alinéas a) et b) du paragraphe 210)¹⁴⁹.

VII. Commerce légal et trafic de diamants et d'or

A. Processus de Kimberley et commerce et trafic de diamants

141. À la réunion intersessions du Processus de Kimberley, qui s'est tenue à Anvers (Belgique) du 18 au 22 juin 2018, l'équipe de surveillance internationale a accepté de réduire le délai d'approbation pour les exportations légales et de se prononcer rapidement (sous une semaine environ) sur les envois de diamants proposés par les autorités centrafricaines. Après des mois de baisse des exportations légales (voir S/2018/729, par. 110 et 111), cette décision a favorisé une légère reprise des activités des bureaux d'achat à partir de l'été 2018. Entre janvier et septembre 2018, la République centrafricaine a exporté 9 228 carats de diamants bruts provenant des cinq sous-préfectures déclarées conformes dans le cadre du Processus de Kimberley¹⁵⁰.

142. Toutefois, le rythme des exportations légales est bien plus lent qu'avant la crise, la grande majorité des diamants bruts du pays faisant l'objet d'une contrebande vers l'étranger. Selon une étude réalisée en décembre 2017, la production annuelle (légale et illégale) de la République centrafricaine est estimée actuellement à environ 330 000 carats¹⁵¹.

143. Dans l'est du pays, le trafic de diamants demeure une source de revenus pour les groupes armés et leurs dirigeants (voir par. 74 à 76 ci-dessus et S/2018/729, par. 84 à 86). Il en va de même dans quelques sous-préfectures de l'ouest, en particulier Amada-Gaza et Gamboula (voir par. 99 et 100 ci-dessus), toutes deux considérées comme non conformes dans le cadre du Processus de Kimberley, où des groupes armés restent présents sur les sites d'extraction de diamants.

144. Dans d'autres régions de l'ouest du pays, la plupart des diamants sont achetés par des collecteurs, qui le plus souvent détiennent un permis. Comme la plupart des bureaux d'achat restent fermés, ces collecteurs font ensuite la contrebande de leurs marchandises, principalement via l'aéroport international de Bangui ou le Cameroun¹⁵². La faiblesse des exportations officielles de diamants du Cameroun (2 868 carats en 2017) indique que seule une infime partie des diamants de la République centrafricaine intègre le marché légal camerounais ; en revanche, les marchandises de contrebande transitent par le Cameroun vers d'autres destinations.

145. Les collecteurs musulmans, qui ont été contraints de fuir la République centrafricaine vers l'est du Cameroun au début de la crise, jouent un rôle central dans la contrebande de diamants en provenance de la République centrafricaine¹⁵³. Leur retour progressif en République centrafricaine (principalement à Berbérati), tel que constaté par le Groupe d'experts lors de sa mission à Gamboula et à Kentzou (du

¹⁴⁹ Entretien avec des représentants de la Fédération nationale des éleveurs centrafricains, à Bangui, le 31 juillet 2018.

¹⁵⁰ Selon les données officielles de la République centrafricaine, les exportations officielles s'élèvent à 75 969 carats en 2018, dont 66 737 carats stockés au cours des années précédentes (lorsque les exportations étaient suspendues ; voir S/2018/729, annexe 8.8).

¹⁵¹ Service géologique des États-Unis, *Artisanal and small-scale diamond mining assessment of the Central African Republic*, rapport présenté à la séance plénière du Processus de Kimberley, qui s'est tenue à Brisbane (Australie), le 11 décembre 2017.

¹⁵² Entretiens avec des artisans miniers et des collecteurs à Berbérati, les 20 et 24 septembre 2018.

¹⁵³ Partenariat Afrique Canada, *Du conflit à l'illégalité : cartographier le commerce des diamants de la République centrafricaine au Cameroun*, décembre 2016.

21 au 23 septembre 2018), a contribué à réduire le trafic transitant par le Cameroun au profit de l'itinéraire passant par Bangui.

146. À Bouar et à Gamboula, le Groupe d'experts a appris que la plupart des diamants provenant de ces zones, jugées non conformes dans le cadre du Processus de Kimberley, sont vendus à des collecteurs établis dans les zones conformes de Berbérati et de Carnot¹⁵⁴. Il existe donc un risque que des diamants issus d'une zone non conforme pénètrent le marché légal.

B. Implication du conseiller du Président, Ousmane Mahamat Ousmane, dans le trafic de diamants

147. Ousmane Mahamat Ousmane est un ancien dirigeant militaire de la Séléka et une figure politique clef du quartier PK5 de Bangui, où il a souvent fait office de médiateur entre des groupes d'autodéfense autoproclamés. Le 10 octobre 2017, il a été nommé conseiller spécial du Président Touadera, dans le cadre de la stratégie de réconciliation lancée par ce dernier.

148. Une vidéo diffusée dans les médias sociaux le 21 août 2018 montrait M. Ousmane à son domicile, en train de vendre des diamants (voir annexe 7.1). En conséquence, le 29 août, le Président l'a démis de ses fonctions de conseiller. Le 31 octobre, le Ministre des mines a publié un communiqué de presse (annexe 7.2) annonçant que l'Unité spéciale antifraude avait ouvert une enquête sur cette affaire. Pour l'heure, ladite enquête n'a donné aucun résultat.

149. M. Ousmane et le collecteur de diamants qui apparaissait dans la vidéo, Adil Oumarou, ont déclaré au Groupe d'experts que la vidéo avait été enregistrée quelques années auparavant et que les diamants n'avaient pas été vendus¹⁵⁵. Certains éléments visuels ont cependant permis de confirmer que la vidéo était beaucoup plus récente. Un certain nombre de sources ont informé le Groupe d'experts que la vidéo avait été enregistrée fin juillet ou début août 2018, avant un déplacement de M. Ousmane au Cameroun, lors duquel il devait rencontrer des acheteurs de diamants potentiels¹⁵⁶.

150. Dans la vidéo, M. Ousmane déclarait que les lots de diamants comprenaient des spécimens pesant jusqu'à 2,90 carats. Il a affirmé au Groupe d'experts que la valeur totale des lots était comprise entre 16 et 22 millions de francs CFA (entre 30 000 et 38 500 dollars des États-Unis). La qualité de la vidéo ne permet pas d'effectuer une évaluation précise, mais, selon des experts en diamants centrafricains, il est fort probable que M. Ousmane ait sous-estimé cette valeur¹⁵⁷.

151. L'origine de ces diamants non déclarés est obscure. M. Ousmane et M. Oumarou ont déclaré au Groupe d'experts que les pierres provenaient de zones exemptes de groupes armés dans l'ouest de la République centrafricaine, mais ils n'ont pu fournir ni document ni preuve à l'appui de leur affirmation.

¹⁵⁴ Entretien avec des collecteurs à Bouar, les 26 et 28 mars 2018 ; entretien avec des collecteurs à Gamboula, le 21 septembre 2018.

¹⁵⁵ Entretien avec Ousmane Mahamat Ousmane à Bangui, le 15 septembre 2018 ; entretien avec Adil Oumarou à Bangui, le 16 septembre 2018.

¹⁵⁶ Entretien avec des sources confidentielles à Bangui, les 3, 8 et 12 octobre. Échange téléphonique avec des sources confidentielles, le 19 octobre 2018. Contrairement aux allégations faites dans les médias sociaux, M. Ousmane n'a jamais été arrêté au Cameroun.

¹⁵⁷ Entretien avec des experts en diamants à Bangui, les 5 et 6 octobre 2018 ; correspondance avec un expert, le 5 octobre 2018.

C. Or : commerce légal, trafic et problèmes de sécurité

152. La production et l'exportation légale d'or demeurent en hausse. De janvier à mi-septembre 2018, la République centrafricaine a exporté légalement une centaine de kilos d'or, soit presque autant qu'en 2017, qui fut une année record (108 kg)¹⁵⁸.

153. Bien qu'aucune estimation de la production totale (tant légale qu'illégale) ne soit disponible au niveau national, il est évident que seule une infime partie se retrouve sur le marché légal. Par exemple, l'État n'a aucune prise sur l'or extrait artisanalement dans certaines préfectures qui sont sous le contrôle de groupes armés, telles que Bamingui-Bangoran, Ouham-Pendé ou Ouaka.

Sociétés d'exploitation de mines d'or : trafic et problèmes de sécurité

154. Les sociétés d'exploitation minière sont elles aussi susceptibles d'être impliquées dans le trafic d'or. Le 24 juillet 2018, le Ministre des mines a suspendu les activités de la société « HW Lepo » à Gaga, près de Yaloké (préfecture d'Ombella-Mpoko). Il lui reprochait notamment d'avoir extrait illégalement de l'or de manière mécanisée, alors qu'elle ne détenait qu'un permis d'exploration (voir annexe 7.3). Dans une note publiée le 26 juin 2018 (annexe 7.4), le Ministre des mines et celui de la sécurité publique ont également relevé la présence d'éléments armés sur le site minier¹⁵⁹.

155. Le Ministre a décidé de suspendre les activités de « HW Lepo » dans un contexte de mécontentement face aux activités d'un certain nombre de sociétés d'exploitation de mines d'or, que les populations locales accusaient de dégrader l'environnement, de mener des activités en dehors de leurs zones de permis, de ne pas indemniser les mineurs artisanaux qui avaient auparavant travaillé sur les sites et de commettre d'autres infractions. Par exemple, le Ministre des mines a informé le Groupe d'experts qu'un comité avait été créé pour évaluer les dégâts environnementaux causés par la société « IMC » dans la région d'Abba (préfecture de Nana-Mambéré ; voir [S/2018/729](#), par. 102 à 104)¹⁶⁰.

156. Le 4 octobre 2018, trois employés chinois de la société d'exploitation de mines d'or « Africa Mine » ont été tués et trois autres blessés par une foule en colère à Sosso-Nakombo (préfecture de Mambéré-Kadéï). Ces homicides sont survenus dans un contexte de fortes tensions entre les populations locales et les exploitants miniers actifs dans la région, y compris les investisseurs chinois, comme l'a expliqué le Groupe d'experts dans son rapport final de 2017 ([S/2017/1023](#), par. 235 à 239). Les forces de sécurité intérieure ont appréhendé 13 personnes dans le cadre de leur enquête sur l'homicide des employés chinois (annexe 7.5).

D. Or : commerce légal et financement des groupes armés

157. Contrairement aux exportations de diamants, qui sont régies par des règles internationales dans le cadre du Processus de Kimberley, les exportations d'or n'ont jusqu'à présent été soumises qu'à une réglementation limitée en République centrafricaine. Il n'existe notamment aucune restriction à l'exportation d'or provenant de zones et de sites contrôlés par des groupes armés.

¹⁵⁸ Données officielles de la République centrafricaine.

¹⁵⁹ Dans son rapport à mi-parcours de 2018, le Groupe d'experts a examiné la question du recours des sociétés minières à des éléments armés, y compris des combattants anti-balaka ([S/2018/729](#), annexe 7.5).

¹⁶⁰ Entretien avec le Ministre des mines à Bangui, le 11 octobre 2018.

158. En conséquence, il arrive parfois que le commerce légal de l'or en République centrafricaine contribue, tout au moins indirectement, au financement de groupes armés¹⁶¹. Une grande partie de l'or exporté légalement provient de la région de Bossangoa, où des éléments armés (combattants ou ex-combattants anti-balaka) restent présents sur les sites miniers (voir S/2018/729, annexe 7.6)¹⁶². Une coopérative d'exportation dénommée « Avenir de la RCA », basée à Bambari, achète de l'or sur les sites miniers d'Agoudou-Manga et de Ngakobo (préfecture de la Ouaka), où l'UPC perçoit des taxes par le biais d'une administration minière parallèle et illégale (voir S/2018/729, par. 85 et 86 et annexe 6.6)¹⁶³. Des représentants de la Coopérative minière du Parti chrétien démocrate ont également indiqué au Groupe d'experts qu'une petite partie de l'or qu'ils avaient exporté avait été achetée à Ngakobo¹⁶⁴.

159. La République centrafricaine compte parmi les signataires du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de 2006 et a participé à l'élaboration ultérieure d'instruments connexes, en particulier du mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui vise à rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles (dont l'or) et le financement des groupes armés¹⁶⁵. Toutefois, les autorités centrafricaines n'ont pas encore transposé ces normes dans la législation nationale. S'ils se sont dits déterminés à mettre en œuvre les instruments de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les fonctionnaires du Ministère des mines ont expliqué au Groupe d'experts qu'il était difficile de mener les audits requis au titre du mécanisme régional de certification sur les sites miniers de la République centrafricaine, où la plupart des activités minières sont de nature artisanale et donc très répandues sur le territoire¹⁶⁶. Ils ont également fait valoir que l'imposition de nouvelles restrictions sur les exportations de minéraux se répercuterait sur l'économie nationale, sachant qu'à l'heure actuelle, les recettes qui proviennent des exportations d'or sont nécessaires pour compenser les difficultés que rencontre le secteur des diamants (voir la recommandation formulée à l'alinéa c) du paragraphe 210 ci-après).

VIII. Problèmes transversaux relatifs aux droits de l'homme

A. Incitation à la violence

160. Les incitations à la discrimination et à la haine pour des motifs ethniques ou religieux sont étroitement liées aux épisodes de tension et de violence intercommunautaires. Tel fut le cas lors des événements survenus à Bangui en avril et mai 2018 (voir S/2018/729, par. 57 à 60). Cette tendance a atteint son paroxysme avec le communiqué d'une association dénommée Ligue de défense de l'Église (annexe 8.1), publié après que des soldats de l'UPC ont tué le vicaire général du diocèse de Bambari, Firmin Gbagoua, le 29 juin 2018. C'était là le dernier d'une série de meurtres de prêtres perpétrés par des combattants de l'ex-Séléka¹⁶⁷. Le communiqué est paru le 9 juillet 2018 sur le site web « Sango Ti Kodro », ainsi que

¹⁶¹ Le Groupe d'experts rappelle que, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, l'appui aux groupes armés par l'exploitation des ressources naturelles constitue un acte passible de sanctions.

¹⁶² Les données officielles de la République centrafricaine ne font pas état de la répartition régionale des exportations d'or.

¹⁶³ Entretien téléphonique avec le directeur d'« Avenir de la RCA », le 3 août 2018.

¹⁶⁴ Entretien avec des représentants de la Coopérative minière à Bangui, le 27 juillet 2018.

¹⁶⁵ Pour plus d'informations sur le mécanisme régional de certification, voir <http://icglr-rinr.org/media/attachments/2018/02/20/cirgl-manuel-de-certification-2011.pdf>.

¹⁶⁶ Entretien avec des représentants du ministère des mines à Bangui, les 17 et 18 septembre 2018.

¹⁶⁷ Rapport confidentiel en date du 2 juillet 2018.

sur les réseaux sociaux. Il a été partagé 1 366 fois et lu par 869 abonnés, dont 245 en ont approuvé le contenu¹⁶⁸.

161. Dans ce communiqué, le Gouvernement centrafricain et le cardinal Nzapalainga sont accusés de passivité alors que « les prêtres, les curés, et les pasteurs sont systématiquement assassinés au vu et au su de tout le monde ». Les auteurs du texte incitent directement à la haine et à la violence contre la communauté musulmane. Ils demandent « à tous les chrétiens de se joindre à [eux] et de soutenir le mouvement afin que les musulmans se sentent également en danger en Centrafrique, notamment à Bangui ». De plus, ils lancent un appel manifeste à la vengeance en tenant les propos suivants : « Nos prêtres, abbés et pasteurs seront vengés, n'en déplaise aux traîtres politiques ».

162. Compte tenu des fortes tensions intercommunautaires qui régnaient à l'époque, tout portait à croire que le communiqué publié par la Ligue de défense de l'Église donnerait lieu à des actes de violence. La Conférence épiscopale centrafricaine, le Haut Conseil de la communication de la République centrafricaine, les médias centrafricains et le Groupe de travail de la société civile ont immédiatement condamné ces propos (voir annexe 8.2). Le site web « Sango Ti Kodro » est enregistré à Toulouse (France), mais l'identité du ou des auteurs du communiqué reste incertaine. On ne dispose d'aucune information sur une quelconque association religieuse dénommée « Ligue de défense de l'Église », ni sur son porte-parole, Nzapakéyé François, dont le nom est probablement un pseudonyme.

163. Durant l'été 2018, malgré des tensions persistantes entre les groupes d'autodéfense autoproclamés basés dans le quartier PK5 (voir par. 35 et 36 ci-dessus), la situation est redevenue relativement stable dans la capitale. Néanmoins, les facteurs susceptibles de déclencher un conflit intercommunautaire demeurent (voir annexe 8.3). Dans ce contexte, tout nouvel épisode de violence peut déboucher sur des incitations à la discrimination et à la violence analogues au communiqué de la Ligue de défense de l'Église. Le Groupe d'experts se félicite que la MINUSCA, les autorités nationales et certaines organisations de la société civile redoublent d'efforts pour surveiller ce type de propos¹⁶⁹.

B. Violence sexuelle et fondée sur le genre

164. En octobre 2018, un haut responsable de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (voir annexe 8.4) a indiqué au Groupe d'experts que « la violence sexuelle est une pratique courante en République centrafricaine ». Créée par décret présidentiel en 2015, l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression n'est opérationnelle que depuis le 14 juin 2017 et intervient presque exclusivement à Bangui. Malgré des ressources humaines, logistiques et financières limitées, la section psychosociale de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression a reçu, entre juin 2017 et juin 2018, près de 200 signalements de violence fondée sur le genre et 50 de violence sexuelle par mois (voir les recommandations formulées à l'alinéa d) du paragraphe 210 ci-après). Au cours de la même période, la section chargée des enquêtes a traité 320 cas de violence sexuelle (dont 10 étaient liés au conflit) et a présenté les résultats de ses investigations à la cour pénale de Bangui ou au tribunal militaire¹⁷⁰.

¹⁶⁸ Rapport confidentiel en date du 29 août 2018.

¹⁶⁹ Élaboré par le Haut Conseil de la communication, avec le soutien du MINUSCA, le Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence a été publié le 30 juin 2018.

¹⁷⁰ Entretien avec de hauts responsables de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants à Bangui, les 9 et 12 octobre 2018.

165. Toutefois, seuls quelques cas de violence sexuelle ont fait l'objet d'un procès. Certaines victimes n'avaient pas les moyens nécessaires pour garantir un suivi juridique adéquat de leur cas. À maintes occasions, il n'y a pas eu de procès pour violence sexuelle car le bureau du procureur a requalifié l'agression de simple attentat à la pudeur, notamment quand les victimes étaient mineures et subissaient une pression familiale¹⁷¹.

166. Il n'existe pas de données officielles sur la violence sexuelle et fondée sur le genre en République centrafricaine, mais seulement des recueils de cas signalés dans le cadre de programmes humanitaires¹⁷². Les données disponibles étant partielles, il est difficile de définir des tendances précises. Toutefois, les intervenants nationaux et internationaux avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu s'accordent en général sur les points suivants¹⁷³ :

a) Les femmes et les filles sont de loin les premières victimes de la violence sexuelle, bien que les signalements de violence sexuelle contre les hommes et les garçons soient de plus en plus fréquents ;

b) Les signalements de violence sexuelle non liée au conflit se sont nettement multipliés ces dernières années, principalement du fait d'une sensibilisation accrue ;

c) Une proportion élevée des cas de violence sexuelle non liée au conflit qui sont signalés surviennent au sein même des communautés, les auteurs étant principalement des membres de la famille ou des voisins des victimes ;

d) Nombreuses sont les victimes qui ne signalent pas les violences sexuelles liées aux conflits qu'elles ont subies, essentiellement par crainte de représailles ;

e) Un pourcentage élevé des cas de violence sexuelle liée au conflit qui sont signalés surviennent dans les régions reculées du pays, où les victimes sont souvent assaillies par plusieurs agresseurs armés ;

f) Les signalements tardifs demeurent fréquents en raison des mouvements de population et de l'absence de représentants de l'État ou d'organisations internationales dans les régions reculées.

167. Enfin, des actions de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ont également été menées dans le cadre de mesures visant à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles auxquelles se livrent des membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales et nationales. Le 3 septembre 2018, la MINUSCA, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont signé à Bangui un protocole pour l'échange d'informations et le signalement des allégations d'exploitation et de violence sexuelle. Les signataires de ce document y expliquent le processus de signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et réaffirment la nécessité d'assister en priorité les victimes, quelle que soit l'issue de l'enquête. Après la signature du protocole, la MINUSCA a traité de nouvelles allégations d'atteintes sexuelles

¹⁷¹ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 10 octobre 2018.

¹⁷² Entretien avec un fonctionnaire du Fonds des Nations Unies pour la population à Bangui, le 12 octobre 2018. La dernière enquête nationale remonte à janvier 2014, date à laquelle le Ministre des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la promotion du genre a publié une enquête sur la violence basée sur le genre en République centrafricaine.

¹⁷³ En septembre et en octobre 2018, le Groupe d'experts a rencontré 15 intervenants centrafricains et étrangers basés à Bangui, dont les activités portent sur la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Groupe d'experts a également mené des enquêtes ciblées lors de ses missions dans les préfectures de l'Ouham et de Nana-Grébizi (du 4 au 10 septembre 2018) et dans la préfecture de l'Ouham-Pendé (du 4 au 8 octobre 2018).

commises par des soldats de la paix mauritaniens contre au moins trois mineures dans le sud-est du pays¹⁷⁴.

C. Attaques contre des établissements de santé

168. Depuis le début de la crise, les groupes armés n'ont pas épargné les installations civiles, telles que les hôpitaux, les lieux de culte et les écoles. Les attaques contre les établissements de santé constituent une violation du droit international humanitaire et sont d'autant plus pernicieuses que les civils se réfugient souvent dans les hôpitaux pendant les périodes de combat. En attaquant les centres de santé, les groupes armés non seulement empêchent les malades et les blessés de recevoir des soins médicaux, mais ils s'en prennent aussi à l'un des rares endroits où les personnes les plus vulnérables se sentent encore en sécurité. En 2017, ces attaques ont fait au moins 27 victimes, dont des membres du personnel de santé et des patients. Depuis la mi-2018, quand le Groupe d'experts a fait état d'incidents violents à Bangui et à Bambari (voir S/2018/729, par. 56 et 92), des groupes armés ont ravagé plusieurs centres de santé dans les régions des Mbrès et de Bria (voir par. 65 à 67 ci-dessus). La plupart de ces attaques ont été perpétrées par des ex-Séléka. L'annexe 8.5 contient des informations complémentaires sur le sujet.

D. Attaques visant le personnel de maintien de la paix

169. Le personnel de maintien de la paix a continué de subir des attaques malveillantes en 2018, une tendance qui reste préoccupante même si elle a fait moins de morts qu'en 2017¹⁷⁵. Du 1^{er} janvier au 25 octobre 2018, le Groupe d'experts a recueilli des informations sur six agressions meurtrières et 60 autres attaques armées¹⁷⁶. Les auteurs de ces violences étaient pour l'essentiel des combattants anti-balaka, suivis par des membres du MNLC et du RJ. Dans 27 % des cas, les agresseurs n'ont pu être identifiés¹⁷⁷. La grande majorité des attaques ont eu lieu dans l'est et le sud-est du pays, mais du personnel de maintien de la paix a également été pris pour cible à neuf reprises dans la région de Paoua (voir par. 90 ci-dessus)¹⁷⁸. L'annexe 8.6 contient des informations détaillées et des graphiques sur les attaques perpétrées contre le personnel de maintien de la paix pendant cette période.

170. Le Groupe d'experts a souligné à plusieurs reprises que la MINUSCA faisait l'objet d'une hostilité croissante dans le sud-est du pays (voir S/2017/1023, par. 68 à 73 et 128). L'embuscade tendue à un convoi de la MINUSCA à Yongofongo (20 km à l'est de Bangassou, dans la préfecture du Mbomou), le 8 mai 2017, a été la plus violente d'une série d'attaques perpétrées par des groupes d'autodéfense locaux contre le personnel de maintien de la paix. Ce jour-là, cinq soldats de la paix (un marocain et quatre cambodgiens) ont été brutalement tués et huit autres ont été blessés.

¹⁷⁴ « La MINUSCA prend des mesures suite à des allégations d'abus sexuels par des Casques bleus », communiqué de presse de la MINUSCA, 5 octobre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://minusca.unmissions.org/la-minusca-prend-des-mesures-suite-a-des-allégations-d-abus-sexuels-par-des-casques-bleus> (consulté le 2 novembre 2018).

¹⁷⁵ Voir <https://www.un.org/press/fr/2018/org1663.doc.htm> (consulté le 2 novembre 2018).

¹⁷⁶ Sans compter les échanges de tirs lors d'opérations menées par la MINUSCA, ni les attaques par jet de pierres ou à la machette, les enlèvements, les vols, les comportements hostiles et les menaces.

¹⁷⁷ Anti-balaka (27 cas), éléments armés (16), RJ (4), MNLC (4), UPC (3), Siriri (3), FPRC (2), MPC (1).

¹⁷⁸ Mbomou (12 cas), Ouaka (11), Ouham-Pendé (9), Ouham (5), Nana-Grébizi (5), Basse-Kotto (5), Haute-Kotto (5), Mambéré-Kadéï (3), Bangui (3).

171. D'après les résultats de l'enquête menée par le Groupe d'experts, Yvon Nzéléfé, alias « Kporo », un mineur artisanal influent de Bangassou (voir [S/2017/1023](#), par. 98), avait une emprise directe sur les principaux auteurs des crimes de guerre présumés commis à Yongofongo. Lors de son interrogatoire, un membre des groupes d'autodéfense de Bangassou a révélé que Crépin Wakanam, alias « Pino Pino » (voir [S/2017/1023](#), par. 82), qui était le meneur de l'embuscade à Yongofongo¹⁷⁹, a coordonné ses actions avec Yvon Nzéléfé. Par ailleurs, Nzéléfé a joué un rôle crucial dans le recrutement, la mobilisation et la coordination des combattants locaux impliqués dans les attaques de mai 2017 dans la région de Bangassou, ainsi que dans la diffusion de discours violents et discriminatoires contre les musulmans (voir [S/2017/1023](#), par. 88 à 91, 98 et 99).

172. Si la violence a diminué à Bangassou en 2018 (voir [S/2018/729](#), annexe 3.2), les conditions de sécurité demeurent extrêmement instables dans les zones avoisinantes¹⁸⁰ et le personnel de maintien de la paix continue d'y être pris pour cible. Entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 2018, les anti-balaka et les groupes d'autodéfense locaux qui sont à l'œuvre dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Mbomou ont ouvert le feu à 18 reprises sur des patrouilles de la MINUSCA ou sur des convois escortés par la Mission. Deux de ces attaques, survenues le 17 mai et le 23 août 2018, ont entraîné la mort d'un soldat de la paix. Les groupes anti-balaka qui opèrent dans la région étant peu structurés, il est très difficile d'identifier les instigateurs directs de ces attaques.

IX. Application des sanctions : embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager

A. Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité

173. On trouvera dans cette partie une description des faits nouveaux relatifs à l'application de l'embargo sur les armes par les autorités nationales et leurs partenaires internationaux, des décisions connexes du Comité des sanctions, notamment des dérogations à l'embargo sur les armes, ainsi que des faits nouveaux concernant la réforme du secteur de la sécurité.

Forces nationales de défense et de sécurité : formation, recrutement, équipement et déploiement

Formation et recrutement

174. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) forme actuellement le bataillon amphibie des FACA à Bangui. Au terme de cette formation, le 30 novembre 2018, le nombre total de soldats des FACA formés par l'EUTM RCA depuis septembre 2016 avoisinera les 4 155 (voir annexe 9.1). Tous les bataillons formés, ainsi que certains des 238 membres des groupes armés démobilisés, intégrés dans l'armée nationale puis formés par l'EUTM RCA (voir [S/2018/729](#), par. 11), continuent d'être progressivement redéployés à Bangui et au-delà (voir par. 179 ci-après). Le 30 juillet, le Conseil de l'Union

¹⁷⁹ Rapport confidentiel en date du 30 septembre 2017.

¹⁸⁰ Le 17 juillet 2018, à quatre heures du matin, des combattants anti-balaka de Gambo et Kembe ont attaqué le village de Pombolo, dans la préfecture du Mbomou. Pendant environ trois heures, la MINUSCA a échangé des tirs avec les assaillants, qui ont fini par fuir dans la brousse. Au cours de l'attaque, un civil a été tué et 23 autres ont été blessés, de même que trois soldats de la paix. Le nombre de victimes parmi les combattants anti-balaka reste inconnu. Rapport confidentiel en date du 18 juillet 2018.

européenne a prorogé le mandat de l'EUTM RCA jusqu'au 19 septembre 2020 et l'a élargi pour y inclure, entre autres, l'appui à la formation des Forces de sécurité intérieure¹⁸¹.

175. Les 175 instructeurs russes déployés pour une période d'un an afin d'apprendre aux forces nationales de défense et de sécurité à manipuler correctement les armes et munitions livrées en janvier et en février 2018 (voir [S/2018/729](#), par. 20 et 21)¹⁸² poursuivent leurs activités dans plusieurs zones (voir par. 176 ci-après et annexe 9.2). Les troisième et quatrième sessions de formation, auxquelles ont participé respectivement 400 et 158 soldats des FACA, se sont tenues à Berengo (préfecture de la Lobaye) et ont pris fin le 4 août et le 17 septembre. La cinquième session de formation, dispensée à 290 soldats, s'achèvera le 28 novembre. De plus, les soldats des FACA ont poursuivi leur formation au Soudan, dans la ville frontalière d'Umm Rawq située à quelques kilomètres d'Am Dafok, où la force tripartite a désormais une base militaire (voir [S/2016/1032](#), par. 16)¹⁸³. Jusqu'en avril 2018, la présence d'instructeurs russes parmi les membres de la Garde présidentielle était liée à leur participation à l'exercice de formation (voir [S/2018/729](#), par. 12). Par la suite, les instructeurs ont été remplacés par six employés russes¹⁸⁴ de la société privée centrafricaine Sewa Security, qui étaient munis d'armes bénéficiant d'une dérogation (voir [S/2018/729](#), par. 20), comme demandé par le Ministère centrafricain de la défense¹⁸⁵, en vue de renforcer la sécurité du Président (voir annexe 9.3)¹⁸⁶.

176. Des instructeurs russes sont actuellement déployés à Bambari, Bangassou, Bangui, Berengo, Bouar, Dekoa, Paoua et Sibut pour veiller à ce que les forces manipulent correctement leurs armes et utilisent à bon escient les compétences acquises pendant la formation au cours de leur déploiement¹⁸⁷. En mai et octobre 2018, des instructeurs russes ont également participé au transport de matériaux destinés à la construction d'hôpitaux et de véhicules, respectivement, du Soudan vers la République centrafricaine (pour le premier convoi, voir [S/2018/729](#), par. 13). Entre le 29 octobre et le début du mois de novembre, le deuxième convoi, escorté par des soldats du FPRC, a quitté Am Dafok et traversé les villes de Birao, de Ouadda et de Bria (voir annexe 9.2). Des instructeurs russes continuent d'assurer la sécurité des hôpitaux à Bria et à Ouadda et celle du personnel hospitalier lors de ses déplacements dans la région (voir [S/2018/729](#), par. 13). À la demande du Gouvernement centrafricain, la Fédération de Russie est sur le point de déployer 60 instructeurs supplémentaires¹⁸⁸, tel que notifié au Comité des sanctions le 17 septembre 2018. À cet égard, le Comité a souligné la nécessité de coopérer avec la MINUSCA au sujet de la formation des forces de sécurité centrafricaines, conformément à la résolution [2399 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. Les autorités russes ont confirmé que les activités

¹⁸¹ Entretien avec l'EUTM RCA à Bangui, le 28 septembre 2018.

¹⁸² Fin octobre 2018, 65 % des armes et munitions provenant de la Fédération de Russie auraient été distribuées aux forces armées et aux forces de sécurité. Communication avec le Conseiller du Président pour les questions de sécurité, le 26 octobre 2018.

¹⁸³ Mission du Groupe d'experts à Birao, du 3 au 6 octobre 2018. Entretien avec le Conseiller du Président pour les questions de sécurité à Bangui, le 7 août 2018.

¹⁸⁴ Cette information a été confirmée par les représentants de l'ambassade de la Fédération de Russie et le chef de la sécurité présidentielle les 7 août, 27 septembre et 1^{er} novembre 2018.

¹⁸⁵ Entretien avec un représentant de l'ambassade de la Fédération de Russie à Bangui, le 27 septembre 2018.

¹⁸⁶ Entretien et correspondance avec le Conseiller du Président pour les questions de sécurité à Bangui, les 7 août et 24 octobre 2018 ; entretien avec un représentant de l'ambassade de la Fédération de Russie à Bangui, le 9 août 2018.

¹⁸⁷ Lettre rédigée par le Ministre de la défense à Bangui, le 9 août 2018.

¹⁸⁸ Ibid.

des 60 instructeurs porteraient exclusivement sur l'assistance fournie aux forces de sécurité centrafricaines dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité¹⁸⁹.

177. Bien que le recrutement de 1 023 nouveaux soldats des FACA ait pris beaucoup de retard, la formation de ces derniers devrait débuter en 2019, très probablement à Bouar. Dans les forces armées, des quotas de recrutement sont censés être mis en place pour garantir la représentation équilibrée des genres et la répartition géographique équitable¹⁹⁰, en vue de constituer une armée jeune et multiethnique et de tenir compte de toutes les sensibilités nationales¹⁹¹. Par ailleurs, à la cinquième réunion du Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale, le Président a approuvé la proposition du Gouvernement consistant à réserver 10 % des nouveaux postes dans les forces armées et les forces de sécurité aux ex-combattants qui doivent encore être recensés dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement¹⁹². D'après le plan de recrutement, il est prévu qu'au total, 10 873 personnes soient recrutées pour la période 2018-2021¹⁹³.

178. Avec l'appui de la MINUSCA, la formation de 500 nouveaux policiers et gendarmes (hors ex-combattants ; voir S/2018/729, par. 14) s'est achevée le 30 octobre 2018. Il est prévu de recruter 500 policiers et gendarmes supplémentaires à partir de décembre 2018, en appliquant des critères spécifiques en vue de garantir une meilleure représentation nationale et une répartition géographique plus équitable que lors du premier recrutement¹⁹⁴. En outre, au total, 102 policiers et 117 gendarmes ont bénéficié d'une formation dispensée par des instructeurs russes à Berengo – formation qui était une condition préalable à l'attribution d'armes en vue de leur déploiement (voir S/2018/729, par. 14)¹⁹⁵.

Déploiement et matériel

179. Avec l'appui de la MINUSCA – avec laquelle les soldats des FACA ont effectué des patrouilles et gardé des postes de contrôle¹⁹⁶ –, les membres des FACA qui ont été formés ont progressivement été déployés à Bambari, Bangassou, Dekoa, Grimari, Obo, Paoua et Sibut, le plus souvent accompagnés d'instructeurs russes¹⁹⁷ (voir S/2018/729, par. 18). Des soldats des FACA ont également été déployés dans d'autres zones, comme Boali, Mougoumba, Bouar, ou encore Umm Rawq au Soudan, sans bénéficier de l'appui de la MINUSCA (voir carte à l'annexe 9.4)¹⁹⁸. Ces déploiements s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à rétablir l'autorité de l'État et, dans le

¹⁸⁹ Note verbale datée du 28 août 2018, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

¹⁹⁰ Entretien avec l'EUTM RCA à Bangui, le 9 octobre 2018.

¹⁹¹ Arrêté du 2 octobre 2018 fixant les règles d'organisation technique du recrutement de la jeunesse citoyenne dans les Forces armées centrafricaines.

¹⁹² Entretien avec l'EUTM RCA à Bangui, le 28 septembre 2018.

¹⁹³ Rapport confidentiel en date du 25 août 2018.

¹⁹⁴ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 6 octobre 2018.

¹⁹⁵ Communication avec le Conseiller du Président pour les questions de sécurité, le 26 octobre 2018. La Direction générale de la police et la Direction générale de la gendarmerie ont fourni des données chiffrées différentes : 225 policiers et 127 gendarmes. Entretien avec le Directeur général de la gendarmerie à Bangui, le 6 août 2018 ; conversation téléphonique avec le Directeur général de la police le 25 octobre 2018.

¹⁹⁶ Tel que constaté par le Groupe d'experts à Betokomia, Gadoulou et Bozoy (préfecture de l'Ouham-Pendé) le 4 octobre 2018.

¹⁹⁷ Tel que constaté par le Groupe d'experts, notamment à Paoua (mission du 4 au 7 octobre 2018), Bouar (mission du 5 au 8 octobre 2018) et Sibut (mission du 25 mai 2018).

¹⁹⁸ Voir également S/2018/922, par. 20.

cas de Bouar, à créer une armée de garnison dans tout le pays (voir [S/2017/1023](#), par. 19)¹⁹⁹.

180. Les FACA, qui continuent d'être les principales bénéficiaires de dons extérieurs (voir [S/2018/729](#), par. 17), ont reçu des armes et des munitions fournies par la Fédération de Russie et des véhicules et autre matériel non létal en provenance de la Chine, des États-Unis, de la France et de la Belgique. Le Comité des sanctions en a été informé et toutes ces donations ont bénéficié d'une dérogation. En outre, la France a annoncé que 1 400 fusils d'assaut de type AK supplémentaires seraient livrés prochainement, conformément à une dérogation accordée par le Comité le 26 février 2018.

181. En dépit de la ferme opposition de l'ex-Séléka (voir par. 21 à 24 ci-dessus), de nombreuses communautés locales ont salué les déploiements des FACA et les ont même sollicités²⁰⁰. Il n'empêche que des soldats des FACA ont été attaqués à plusieurs reprises (voir également [S/2018/729](#), par. 19). Par exemple, le 2 juin, dans le troisième arrondissement de Bangui, une officière goula des FACA, qui faisait partie du projet pilote de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (voir [S/2018/729](#), par. 11), a été abattue par le groupe d'autodéfense autoproclamé dirigé par « Apo »²⁰¹. Des éléments de groupes armés ont également tiré sur des soldats des FACA lors de deux attaques distinctes dans le nord-ouest du pays (voir par. 91 et 93 ci-dessus). Enfin, bien que le niveau de discipline des unités des FACA déployées soit, dans l'ensemble, jugé satisfaisant, des cas d'inconduite et de maltraitance ont été signalés parmi les soldats²⁰². Ces cas sont gérés par la hiérarchie militaire²⁰³.

182. Faute de matériel et de soutien logistique, qui sont indispensables au déploiement efficace des forces dans tout le pays, la plupart des 3 232 policiers (85 %) et gendarmes (75 %) se trouvent actuellement à Bangui (voir carte à l'annexe 9.4)²⁰⁴. L'objectif à court et à moyen terme est de (re)déployer 2 019 policiers et gendarmes dans 19 localités. Les villes de Bouar, Paoua, Bambari et Bangassou sont les zones de déploiement prioritaires pour 2018 et 2019²⁰⁵. Ce redéploiement permettrait, entre autres, aux Forces de sécurité intérieure d'appuyer les contingents des FACA déjà déployés²⁰⁶.

183. Dans bien des cas, les officiers déployés ne sont pas suffisamment équipés (voir [S/2018/729](#), par. 16), et les policiers et les gendarmes ne sont parfois guère disposés à assumer leurs nouvelles fonctions en raison du manque de matériel de base (voir également [S/2017/1023](#), par. 16)²⁰⁷. Par exemple, 103 policiers et gendarmes ont bien été déployés à Bambari, le 5 septembre 2018, mais d'autres ont refusé de se rendre à Dekoa, Grimari et Kouï sans armes ni munitions, craignant des attaques comme celle du 8 août à Bocaranga (préfecture de l'Ouham-Pendé), où 50 hommes armés ont attaqué la gendarmerie locale²⁰⁸.

¹⁹⁹ Plan national de défense daté du 11 septembre 2017, p. 1 et 2.

²⁰⁰ Par exemple, le 9 août 2018, les responsables locaux de Rafaï ont demandé que les FACA et les Forces de sécurité intérieure soient déployées. Document confidentiel daté du 10 août 2018.

²⁰¹ Rapports confidentiels en date des 2, 5 et 11 juin 2018.

²⁰² Rapports confidentiels en date du 19 juillet, du 20 septembre et du 20 octobre 2018.

²⁰³ Voir également le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine ([S/2018/922](#), par. 21).

²⁰⁴ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 6 octobre 2018 ([S/2018/922](#), par. 20).

²⁰⁵ Rapport en date du 10 septembre 2018 sur la première réunion du comité pour la coordination et le suivi de la réforme des Forces de sécurité intérieure.

²⁰⁶ Plan global pour la révision des effectifs et le redéploiement des Forces de sécurité intérieure, Bangui, 20 mars 2018.

²⁰⁷ Document confidentiel en date du 9 août 2018.

²⁰⁸ Conversation téléphonique avec le Directeur général de la police le 25 octobre 2018. Rapports confidentiels en date des 9 et 20 août 2018.

184. Au total, la Fédération de Russie a fourni 127 fusils d'assaut de type AK et 73 pistolets aux gendarmes et 97 fusils d'assaut de type AK et 10 pistolets aux policiers²⁰⁹. Néanmoins, l'appui fourni jusqu'à présent aux Forces de sécurité intérieure reste largement insuffisant en ce qu'il ne leur permet pas d'être pleinement opérationnelles (voir S/2018/729, par. 17 et annexe 9.5)²¹⁰.

B. Appels lancés par les autorités nationales et les organisations régionales en faveur de la levée de l'embargo sur les armes

185. En 2017, les appels lancés par les acteurs nationaux en faveur de la levée de l'embargo sur les armes avaient diminué au profit de demandes d'assouplissement du régime de sanctions (voir S/2017/1023, par. 25). Le Groupe d'experts note que, ces derniers mois, les autorités nationales ont recommencé à appuyer la levée totale de l'embargo sur les armes imposé par l'Organisation des Nations Unies. Le Président et la plupart des agents de l'État sont d'avis qu'il est nécessaire de lever totalement toutes les restrictions au réarmement et à la formation des forces nationales de défense et de sécurité pour résoudre la crise que connaît le pays en matière de sécurité²¹¹.

186. Lors du sommet conjoint qu'elles ont tenu à Lomé le 30 juillet 2018, la CEDEAO et la CEEAC ont également appelé à la levée de l'embargo en République centrafricaine (voir annexe 9.7).

187. Le Groupe d'experts constate que ces demandes sont formulées au moment où la fourniture de matériel létal et non létal aux forces de défense et de sécurité centrafricaines a atteint son plus haut niveau au cours des cinq dernières années, ce qui démontre que l'embargo sur les armes n'empêche pas le réarmement de ces forces. Si les FACA et les Forces de sécurité intérieure déployées ont obtenu des résultats plutôt satisfaisants dans la plupart des régions, le Groupe d'experts réaffirme qu'une surveillance et un contrôle rigoureux des armes entrant dans le pays restent le meilleur moyen de prévenir une nouvelle prolifération des armes. Cela est d'autant plus vrai que les capacités de stockage existantes ne sont pas suffisantes pour absorber des quantités considérables d'armes et de munitions.

188. Les représentants du Gouvernement centrafricain se sont plaints à plusieurs reprises auprès du Groupe d'experts de ne pas avoir été immédiatement informés des décisions prises par le Comité des sanctions concernant les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes²¹². Le Groupe d'experts constate que le fait que le Comité n'informe pas les autorités de ses décisions – point abordé lorsque le Président du Comité s'est rendu en République centrafricaine du 2 au 5 octobre 2018 – donne parfois une fausse idée des travaux du Comité (voir la recommandation formulée à l'alinéa e) du paragraphe 210 ci-après).

²⁰⁹ Conversations téléphoniques avec le Directeur général de la gendarmerie et le Directeur général de la police, 25 octobre 2018.

²¹⁰ La gendarmerie et la police ont également reçu 30 000 cartouches chacune de la part du Service de la lutte antimines de l'ONU, à des fins de formation, en vertu d'une dérogation accordée par le Comité des sanctions le 11 juillet 2018.

²¹¹ Déclaration du Président, Faustin-Archange Touadéra, devant l'Assemblée générale, le 26 septembre 2018 (annexe 9.6).

²¹² Entretien avec des représentants du Gouvernement à Bangui, le 8 août 2018.

C. Inspection, stockage et gestion des armes et des munitions bénéficiant d'une dérogation

189. Conscient que les forces nationales de défense et de sécurité ne disposent pas encore de suffisamment d'armes et de munitions pour être formées et pleinement opérationnelles, le Groupe d'experts souligne que les questions de gestion, en particulier l'inspection, le stockage et le contrôle des armes, devraient être traitées en priorité, compte tenu notamment des livraisons futures (voir également [S/2015/936](#), par. 46 à 51).

190. Premièrement, il est urgent qu'un logiciel de gestion des armes (stocks, attribution, distribution, contrôle et traçage) soit mis au point. Deuxièmement, il faudrait augmenter la capacité de stockage à Bangui et au-delà (voir [S/2018/752](#), p. 5 et 6). En particulier, il faudrait construire un dépôt central d'armes et un dépôt national de munitions (voir la recommandation formulée à l'alinéa f) du paragraphe 210 ci-après)²¹³. Enfin, il faudrait organiser une formation supplémentaire sur la gestion des installations de stockage d'armes et de munitions à l'intention de tous les services en uniforme.

191. Au vu des derniers transferts de matériel militaire, il est nécessaire que les autorités centrafricaines établissent un protocole qui régitte la vérification et la gestion des stocks de matériel bénéficiant d'une dérogation (pour de plus amples informations, voir [S/2018/729](#), annexe 2.2). À cet égard, le Groupe d'experts se félicite des efforts actuellement déployés par les autorités, avec l'appui de la MINUSCA, pour établir ce protocole, qui devrait, selon lui, permettre, entre autres, de procéder à un inventaire physique des armes et des munitions dès leur entrée sur le territoire.

192. En septembre 2018, avec la participation de représentants de la Fédération de Russie et l'appui opérationnel et la coordination de la MINUSCA, le Ministère de la défense a procédé, avec du retard, à une inspection minutieuse des armes obtenues en janvier et en février 2018, laquelle a révélé que les numéros de série de plusieurs armes, tels que mentionnés dans la liste originale soumise au Comité des sanctions, ne figuraient pas sur les armes livrées et que ceux de plusieurs armes contrôlées sur place n'étaient pas sur ladite liste²¹⁴. De plus, étant donné que la majorité des armes avaient déjà été distribuées à des soldats des FACA, à des policiers et à des gendarmes formés et déployés sur l'ensemble du territoire centrafricain, seul l'examen des dossiers répertoriant les armes distribuées pouvait permettre de vérifier les numéros de série de nombreuses armes (voir [S/2018/729](#), annexe 2.2)²¹⁵. À l'avenir, il serait bon d'inspecter sans délai les livraisons en vue, d'une part, de procéder sur place à l'inspection de toutes les armes et munitions et, d'autre part, d'apporter des modifications à la liste originale, selon que de besoin.

D. Importations de pistolets, de fusils de chasse et de munitions autorisées par le Gouvernement centrafricain en violation de l'embargo sur les armes

193. En 2017 et 2018, le Ministère de l'administration du territoire a publié des documents autorisant certains particuliers à importer des pistolets, des fusils de chasse

²¹³ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, le 25 septembre 2018.

²¹⁴ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, en septembre 2018. Rapport confidentiel en date du 26 septembre 2018.

²¹⁵ Ibid.

et des munitions de chasse sur le territoire national de la République centrafricaine (voir annexe 9.8).

194. Par exemple, les 22 et 29 mai 2018, trois commerçants ont reçu l'autorisation d'importer 200 000 cartouches de munitions de chasse chacun (voir annexe 9.8)²¹⁶. Par ailleurs, en 2016, le Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire de l'époque, Jean-Serge Bokassa, a autorisé 139 députés, dont le nom figurait dans les documents d'autorisation, à acheter dans le commerce local ou à importer en République centrafricaine un pistolet automatique de calibre 9 mm et un fusil de chasse de calibre 12 chacun (annexe 9.8)²¹⁷.

195. De janvier à juin 2018, 85 caisses de 500 cartouches de chasse chacune, autorisées par les autorités centrafricaines, ont été livrées aux services de douane du port fluvial de Port Beach, situé dans le premier arrondissement de Bangui. Elles ont été transportées par bateau depuis la ville de Zongo, qui fait face à Bangui de l'autre côté du fleuve Oubangui, en République démocratique du Congo, puis réceptionnées par des marchands autorisés à ouvrir et à gérer des magasins de munitions à Bangui et au-delà (voir annexe 9.8). Les marchands ont payé une taxe de 8 % sur la valeur des munitions livrées à Port Beach (Bangui)²¹⁸. De juillet à octobre 2018, les importations se sont poursuivies à Port Beach, comme a pu le constater le Groupe d'experts et en témoignent certains documents fiscaux (voir annexe 9.8)²¹⁹.

196. Le Groupe d'experts note que toutes les munitions de chasse importées de Zongo proviennent de la Manufacture d'armes et de cartouches du Congo, sise à Pointe-Noire²²⁰, et que les informations qui y figurent demeurent insuffisantes pour les tracer (voir S/2018/729, par. 108 et 109). Il rappelle également que ces munitions sont souvent utilisées par les combattants anti-balaka et les groupes d'autodéfense pendant leurs opérations militaires (voir par. 73 ci-dessus).

197. Le 13 janvier 2018, le Groupe d'experts a également constaté que des munitions de chasse étaient ouvertement vendues dans un magasin à Nola, dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré (voir annexe 9.9). Les munitions de chasse provenant d'Italie et d'Espagne et vendues légalement à l'entreprise ARICAM située à Douala (Cameroun) ont été fabriquées récemment (la date de fabrication du 22 mai 2017 est indiquée sur l'une des boîtes) et donc importées en République centrafricaine en violation de l'embargo sur les armes²²¹. La manière dont ces munitions sont entrées dans le pays échappe au Groupe d'experts. Des munitions similaires ont été retrouvées par des gardes forestiers dans la réserve spéciale de Dzanga-Sangha, ce qui prouve qu'elles sont utilisées par des personnes impliquées dans des activités de chasse ou de braconnage, notamment d'espèces protégées comme les buffles et les singes²²².

198. Les 4 et 18 juin 2018, le Groupe d'experts a informé les autorités nationales que, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et sauf dérogation accordée par décision du Comité des sanctions, la délivrance de permis pour l'importation de munitions, de pistolets et d'armes de chasse constituait une violation de l'embargo

²¹⁶ Entretiens avec des agents des douanes et des fonctionnaires du Ministère de l'administration du territoire à Bangui, le 31 mai, les 16 et 18 juin et le 8 octobre 2018.

²¹⁷ Cette autorisation avait pour but de permettre aux députés d'acheter des armes pour assurer leur protection. Entretien avec des membres du Ministère de l'administration du territoire à Bangui, le 18 juin 2018.

²¹⁸ Ibid. Documents obtenus par le Groupe d'experts le 18 juin 2018.

²¹⁹ Visite du Groupe d'experts à Port Beach (Bangui), le 8 octobre.

²²⁰ Ibid. Entretien avec le propriétaire d'un magasin de munitions de chasse à Bangui, le 7 octobre 2018.

²²¹ Lettre datée du 7 mars 2018, adressée au Groupe d'experts par « Trust ». Lettre datée du 14 mars 2018, adressée au Groupe d'experts par « Clever ».

²²² Les éléphants sont abattus par des braconniers qui utilisent des munitions de calibre supérieur.

sur les armes. En conséquence, le Directeur général de l'administration territoriale aurait depuis lors cessé de délivrer des licences d'importation²²³. Le Groupe d'experts continue de coopérer avec les autorités nationales sur cette question, notamment en ce qui concerne la possibilité de soumettre des demandes de dérogation et d'assurer le suivi des importations de matériel létal ne bénéficiant pas d'une dérogation (voir les recommandations formulées aux alinéas g) et h) du paragraphe 210).

E. Violations de l'interdiction de voyager

Violations de l'interdiction de voyager par les dirigeants de l'ex-Séléka

199. Les dirigeants de l'ex-Séléka inscrits sur la Liste, Nourredine Adam et Abdoulaye Hissène, ont violé l'interdiction de voyager pour participer, les 27 et 28 août 2018, à la réunion de Khartoum, organisée conjointement par les Gouvernements russe et soudanais, avec l'aval du Gouvernement centrafricain (voir par. 16 ci-dessus). Le 28 août 2018, Abdoulaye Hissène a été transporté par un avion de la compagnie Lapara (portant le numéro de queue TL-AER) de Kaga Bandoro (République centrafricaine) à Nyala (Soudan), où Nourredine Adam se trouvait déjà. Puis, le même jour, tous deux ont été transportés par le même avion de Nyala à Khartoum. Le 31 août, les deux hommes inscrits sur la Liste sont retournés à Nyala à bord du même avion. M. Adam serait resté à Nyala tandis que M. Hissène aurait été ramené à Kaga Bandoro le même jour, à bord du même avion²²⁴. Dans une communication datée du 8 septembre 2018, le gérant de Lapara a informé le Groupe d'experts que la facture des services de transport avait été payée par la société centrafricaine Lobaye Invest.

200. La présence de Nourredine Adam a également été signalée au Soudan, à la mi-juillet 2018, dans le cadre de sa participation à une réunion de réconciliation préalable qui devait se tenir à Khartoum (voir par. 15 ci-dessus), et fin septembre-début octobre, puis au Tchad, fin juillet et fin août-début septembre 2018²²⁵.

201. Le Groupe d'experts a adressé des lettres officielles aux Gouvernements tchadien, soudanais et russe pour leur rappeler que, conformément au paragraphe 14 de la résolution [2399 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, les personnes inscrites sur la Liste peuvent voyager dans certaines conditions, notamment lorsque le Comité conclut que telle ou telle dérogation favoriserait la réalisation des objectifs de paix et de réconciliation nationale en République centrafricaine. Il encourage tous les États Membres à utiliser cette possibilité de dérogation (voir la recommandation formulée à l'alinéa i) du paragraphe 210 ci-après).

Informations actualisées sur les violations de l'interdiction de voyager commises par François Bozizé

202. Le Groupe d'experts n'a pas encore reçu de réponse du Gouvernement sud-soudanais concernant l'utilisation d'un passeport diplomatique sud-soudanais par l'ancien Président, François Bozizé, dont le nom figure sur la Liste (voir [S/2018/729](#), par. 25 à 29). Le Groupe d'experts avait demandé des informations dans une lettre officielle datée du 8 février 2018 et évoqué la question lors d'une réunion avec le Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, tenue à New York le 18 juillet 2018.

²²³ Entretien avec le Directeur général de l'administration territoriale à Bangui, le 8 octobre 2018.

²²⁴ Rapports confidentiels en date du 29 août et du 1^{er} septembre 2018.

²²⁵ Entretiens avec des membres de groupes armés à Ndélé, le 25 juillet et à Bangui, le 14 octobre 2018 ; entretiens avec des sources diplomatiques confidentielles les 27 et 31 juillet 2018.

F. Non-application du gel des avoirs par les autorités centrafricaines

203. Le 31 juillet 2018, le Premier Ministre, Simplicie Sarandji, a annoncé au Groupe d'experts qu'il prendrait contact avec le Ministre de la justice et veillerait à ce que celui-ci prenne les mesures voulues pour que les avoirs des personnes et entités inscrites sur la Liste soient gelés. Le 11 octobre 2018, le Groupe d'experts a fourni au Ministère de la justice toutes les informations nécessaires pour faciliter cette initiative. Toutefois, au moment de l'établissement du présent rapport, aucune décision n'avait été prise à ce sujet, que ce soit par le Ministre de la justice ou par une autre autorité ; les autorités centrafricaines violent de ce fait les résolutions du Conseil de sécurité.

204. En conséquence, les institutions bancaires centrafricaines continuent d'appliquer le gel des avoirs de manière incohérente. Quelques personnes et entités inscrites sur la Liste, comme le Bureau d'achat de diamant en Centrafrique/Kardiam (Badica), ont vu leurs avoirs gelés, tandis que d'autres continuent d'utiliser leurs comptes et perçoivent même un salaire versé par les autorités nationales. C'est le cas de trois anciens dirigeants anti-balaka : Alfred Yékatom, Habib Soussou et Eugène Ngaïkosset.

205. Dans des communications datées des 15 et 22 octobre 2018, la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC) à Bangui a confirmé qu'Alfred Yékatom et Habib Soussou continuaient de recevoir un salaire sur leur compte, en tant que membre du Parlement et officier des FACA, respectivement. La BSIC a également informé le Groupe d'experts qu'elle ne pouvait procéder au gel de leurs comptes qu'à condition que le Procureur général de Bangui en fasse la demande.

206. Le Groupe d'experts ne sait pas où Eugène Ngaïkosset, qui continue d'être rémunéré en tant qu'officier des FACA²²⁶, reçoit son salaire. Le 11 octobre 2018, Ecobank a décidé de geler son compte (voir S/2016/1032, par. 46)²²⁷. À cette époque, le compte de M. Ngaïkosset était débiteur et son salaire n'y était plus versé.

Informations sur Habib Soussou et Alfred Yékatom, tous deux inscrits sur la Liste

207. Le 29 octobre 2018, jour de l'élection de Laurent Ngon-Baba à la présidence de l'Assemblée nationale, Alfred Yékatom a utilisé un pistolet dans les locaux de l'Assemblée. Selon des témoins oculaires, il avait menacé de tirer sur un collègue député et avait ensuite tiré en l'air alors qu'il était arrêté par des gendarmes et des officiers des FACA²²⁸. Il a été placé en détention dans le camp de Roux. Dans son rapport final de 2016 (S/2016/1032, par. 100), le Groupe d'experts a fourni des informations sur les armes qu'Alfred Yékatom avait en sa possession.

208. Le 1^{er} juin 2018, le caporal Habib Soussou a été promu au grade de caporal-chef par décret du Ministre de la défense (voir annexe 9.10).

G. Informations actualisées sur les avoirs d'Abdoulaye Hissène

209. Dans ses rapports à mi-parcours et final de 2017 (S/2017/639, par. 44 et S/2018/1032, par. 39 à 45), le Groupe d'experts a fourni des informations sur les activités commerciales d'Abdoulaye Hissène au Tchad et sur une tentative de transaction pétrolière entre Abi Tchad, une société cogérée par M. Hissène, et

²²⁶ Correspondance avec une source confidentielle, le 5 octobre 2018.

²²⁷ Entretien avec un représentant d'Ecobank à Bangui, le 11 octobre 2018.

²²⁸ Correspondance avec une source confidentielle, les 29 et 30 octobre 2018.

l'entreprise Mezcor fin 2014-2015. Comme indiqué à l'annexe 9.11, les informations recueillies à ce jour par le Groupe d'experts montrent que plusieurs transferts financiers ont été réalisés, contribuant ainsi à l'enrichissement personnel de M. Hissène et de ses partenaires commerciaux, bien qu'aucune transaction pétrolière ne semble avoir été effectuée.

X. Recommandations

210. Le Groupe d'experts recommande au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine :

a) D'engager le Gouvernement centrafricain, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux participant au processus politique, à inscrire la question du bétail et de la transhumance à l'ordre du jour de toutes les réunions visant à promouvoir la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et à tenir compte de l'expérience et des points de vue des représentants d'éleveurs (voir sect. VI ci-dessus) ;

b) D'engager le Gouvernement centrafricain, les pays concernés de la région et les partenaires internationaux à réactiver les cadres de coopération bilatérale et trilatérale destinés à réguler la transhumance transfrontière, qui étaient en vigueur avant la crise (voir par. 140 ci-dessus) ;

c) D'engager le Gouvernement centrafricain à redoubler d'efforts pour prévenir la contribution du commerce licite de l'or au financement de groupes armés, et à cet égard (voir par. 157 à 159 ci-dessus) :

i) Recommande au Gouvernement centrafricain de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher les exploitants du secteur de l'extraction de l'or de contribuer par leurs activités, même indirectement, au financement de groupes armés ;

ii) Recommande au Gouvernement centrafricain de redoubler d'efforts pour mettre en service les outils que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a créés afin de briser le lien entre exploitation des ressources naturelles (notamment l'or) et conflits armés, en particulier le mécanisme régional de certification ;

iii) Recommande aux partenaires internationaux concernés d'aider les autorités centrafricaines à mettre en service les outils susmentionnés ;

d) D'exhorter le Gouvernement et les partenaires internationaux concernés à redoubler d'efforts pour lutter contre la violence sexuelle ou fondée sur le genre (voir par. 164 à 167 ci-dessus) et, en particulier, à :

i) Renforcer la capacité de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants d'intervenir dans les cas de violence sexuelle ou fondée sur le genre, et d'enquêter à leur sujet, ainsi que de fournir une aide médicale, psychosociale et juridique en achevant de mettre en place le cadre juridique de ladite Unité et en promulguant les décrets portant nomination du personnel clef et allocation d'un budget national ;

ii) Améliorer les premiers secours médicaux et psychosociaux dispensés aux victimes, notamment par l'intégration d'une composante dédiée à la lutte contre la violence sexuelle ou fondée sur le genre dans les mécanismes humanitaires d'intervention d'urgence existants, en particulier en période de conflit ;

e) De mettre en place une procédure de notification systématique au Gouvernement centrafricain et aux autres parties intéressées des décisions qu'il prend concernant les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, y compris en cas de suspension (voir par. 188 ci-dessus) ;

f) D'engager les autorités nationales, en coopération avec la MINUSCA, à entreprendre la construction d'installations de stockage d'armes et de munitions, en particulier un arsenal principal et un dépôt national de munitions, à l'usage des forces nationales de défense et de sécurité (voir par. 190 ci-dessus) ;

g) De rappeler au Gouvernement centrafricain que les importations de pistolets et d'armes et munitions de chasse appellent une décision de dérogation de la part du Comité à cette fin (voir par. 193 à 198 ci-dessus) ;

h) De demander instamment aux autorités nationales de prendre des mesures de suspension des importations d'armes et de munitions de chasse, et d'en rendre compte au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine (voir par. 193 à 198 ci-dessus) ;

i) De rappeler aux États Membres et aux organisations régionales que, conformément au paragraphe 14 de la résolution [2399 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, les personnes inscrites sur la Liste sont autorisées à voyager dans certains cas, notamment lorsque le Comité conclut que telle ou telle dérogation favoriserait la réalisation des objectifs de paix et de réconciliation nationale en République centrafricaine, et de les encourager, lorsqu'il y a lieu, à utiliser cette possibilité de dérogation (voir par. 201 ci-dessus).

Table of contents

Annex 1.1: Map of the Central African Republic.....	51
Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 7 February to 26 October 2018.....	52
Annex 2.1: Document signed by armed groups in Bouar, “Synthèse des Revendications Harmonisées des Groupes Armées de la RCA” dated 30 August 2018.	53
Annex 2.2: Memorandum of Understanding called “Declaration d’entente de Khartoum des groupes armés centrafricains (anti-balaka et ex-Séléka)” dated 28 August 2018.	56
Annex 2.3: Communiqué of the Government of the Central African Republic dated 29 August 2018 on the Khartoum Meeting.	59
Annex 2.4: Letter of thanks from the President of the Central African Republic to the President of the Russian Federation dated 29 August 2018.....	60
Annex 2.5: Three communiqués regarding the withdrawal of ex-Séléka factions from the Khartoum Declaration.	61
Annex 2.6: Letter of the Sudanese Head of State dated 10 October 2018 about the African Union Initiative and the holding of a meeting in Khartoum in November 2018.	66
Annex 2.7: Update on the advisory and Monitoring Committee for National, Disarmament, Demobilisation, Reintegration and Repatriation.....	68
Annex 2.8: Draft of the decree for the creation of the “Unité de Défense Temporaire” (Temporary Defense Unit) and signature page.	74
Annex 2.9: FPRC contradictory communiqués following the vote of dismissal of Karim Meckassoua as Speaker of the National assembly (27-29 October 2018).....	78
Annex 2.10: Pictures of Moyenne-Sido meeting of 5 August 2018.	83
Annex 2.11: Communiqué signed by Matar Nimeiry, alias « Force », dated 15 July 2018.	84
Annex 3.1: John Tshibangu’s presence and military activities in the Central African Republic.	86
Annex 3.2: Deficient controls at airports, ports and on roads to counter regional trafficking in weaponry, natural resources and drugs.	87
Annex 4.1: FPRC letter addressed to the humanitarian organizations working in the areas under its control and issued on 10 July 2018.	88
Annex 4.2: Vulnerability of some specific groups of population in the Kaga Bandoro – Moyenne-Sido – Batangafo triangle.	90
Annex 4.3: Pictures of the IDP camp in Batangafo after the clashes between ex-Séléka and anti-balaka fighters on 1 November 2018.	91
Annex 4.4: Map of Bria and surrounding areas.	92
Annex 4.5: FPRC attack against the anti-balaka bases along the Irabanda axis on 5 August 2018.	93
Annex 4.6: Arms trafficking between the Sudan and the Central African Republic.....	95
Annex 4.7: Anti-balaka weaponry and the dismantling of artisanal arms manufacturing facilities.	98
Annex 4.8: List of collectors operating in Ndélé.	100

Annex 5.1: Maps of Paoua and surrounding areas.	101
Annex 5.2: Chronology of the main incidents involving MNLC from 1 January to 25 October 2018.	103
Annex 5.3: Map of the subprefecture of Gamboula (Siriri area of operations).	107
Annex 5.4: Picture of mining site of Banga-Boumbe, along the CAR-Cameroon border.	108
Annex 5.5: Siriri’s access to weaponry, military material and motorcycles.	109
Annex 5.6: Serious human rights violations committed by Siriri.	111
Annex 6.1: Background information on livestock and transhumance in the Central African Republic.	113
Annex 6.2: Joint communiqué signed at the Moyenne-Sido meeting of 5 August 2018 between Abdoulaye Hissene, Mahamat Al Khatim, and Ali Darassa.	114
Annex 6.3: FPRC communiqué dated 24 July 2018 on insecurity related to transhumance along the CAR-Chad border.	116
Annex 6.4: Agreement signed by Abbas Sidiki and Amadou Ndale in support of the return of the IDPs originally from Kouï dated 3 October 2018.	117
Annex 6.5: Map of main cattle markets in the CAR.	121
Annex 6.6: Excerpts from the Lomé Declaration of the ECOWAS-ECCAS Summit of 30 July 2018.	122
Annex 7.1: Screenshots of the video showing Ousmane Mahamat Ousmane marketing diamonds. .	125
Annex 7.2: Decisions of the Government following the release of the video showing Ousmane Mahamat Ousmane marketing diamonds.	126
Annex 7.3: Suspension of HW Lepo by the Ministry of Mines and Geology on 24 July 2018.	129
Annex 7.4: Note of the Ministers of Public Security and Mines dated 26 June 2018 reporting on the situation on the HW Lepo mining site.	131
Annex 7.5: Communiqués on the murder of three Chinese employees of a mining company on.	133
Annex 8.1: Public statement of the so-called Defence League of the Church (“Ligue de Défense de l’Église”), posted on 9 July 2018 on the Sango Ti Kodro webpage and social media.	135
Annex 8.2: Reactions to the public statement of the so-called Defence League of the Church (“Ligue de Défense de l’Église”).	138
Annex 8.3: Chronology of the main incidents in Bangui in September and October 2018.	144
Annex 8.4: The CAR Mixed Unity of Rapid Intervention and Repression of the sexual violence against women and children (“Unité Mixte d’Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants”, UMIRR).	146
Annex 8.5: Chronology of the main attacks against health facilities in the Central African Republic in 2017 and 2018.	147
Annex 8.6: Chronology of deadly attacks and other armed attacks against peacekeepers between 1 January and 25 October 2018.	150
Annex 9.1: Additional information on the training of FACA by the European Union Training Mission in the Central African Republic (EUTM).	159

Annex 9.2: Additional information on the training by, and related deployment of, instructors from the Russian Federation.....	160
Annex 9.3: Photograph of Sewa Security personnel reinforcing the President’s security.	162
Annex 9.4: Information on the deployment of national defence and security forces.	163
Annex 9.5: List of needed lethal and non-lethal equipment for the FSI, articulated by the national security forces with the support of international partners.....	166
Annex 9.6: Excerpts from the Statement of CAR President Faustin-Archange Touadéra at the United Nations General Assembly, 26 September 2018.	167
Annex 9.7: Excerpts from the Final Communiqué of the ECOWAS-ECCAS Joint Summit (30 July 2018).	170
Annex 9.8: Import of pistols, hunting rifles and ammunition authorized by the CAR Government in violation of the arms embargo.	173
Annex 9.9: Hunting ammunition sold in Nola (Sangha-Mbaéré prefecture).....	182
Annex 9.10: Decree of promotion of Habib Soussou from corporal to master-corporal.	184
Annex 9.11: Update on Abdoulaye Hissène’s assets and business deals in Chad.....	186

Annex 1.1: Map of the Central African Republic.



Map No. 4048 Rev. 6 UNITED NATIONS April 2013

Department of Field Support Cartographic Section

Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 7 February to 26 October 2018.

Country/Entity	Number of letters sent	Information fully supplied	Information partially supplied	No answer/Information not supplied	Pending
Asky	1			1	
Belgium	1	1			
Benin	1	1			
BPMC	2			2	
BSIC	4	4			
Cameroon	1	1			
CBCA	1			1	
Chad	2			2	
China	1	1			
Clever	1	1			
Committee/Chair	4				
DRC	2	1		1	
Ecobank	1				1
Ethiopia	1		1		
Ethiopian Airlines	2	1			
PSC	1			1	
Kenya	2	1		1	
Kenya Airways	1			1	
Lapara	1	1			
Lobaye Invest	1			1	
Nigeria	2	2			
Republic of Congo	2	1			
Russian Federation	5	5			
Rwanda Air	1			1	
South Africa	1			1	
South Sudan	1			1	
Sudan	2			2	
Switzerland	2	2			
Tunis	1		1		
Trust	1	1			
UAE	1			1	
Uganda	1	1			

Annex 2.1: Document signed by armed groups in Bouar, “Synthèse des Revendications Harmonisées des Groupes Armés de la RCA” dated 30 August 2018.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 2 September 2018.

**1. SYNTHÈSE DES REVENDICATIONS HARMONISÉES DES GROUPES ARMÉS DE LA RCA
BOUAR, LE 30 AOUT 2018**

A. POLITIQUE	B. SOCIO-ECONOMIQUE	C. SECURITE ET DEFENSE	D. JUSTICE, RECONCILIATION ET QUESTION HUMANITAIRE
<ol style="list-style-type: none"> Participation à la gestion de l'Etat par la nomination des cadres dans les institutions / services politico-administratifs du pays ; Restauration de l'autorité de l'Etat/ Reconstruction et restructuration de l'administration ; Elaboration d'une politique de protection des minorités ainsi que leur représentativité dans la gestion des affaires de l'Etat ; Traitement équitable des groupes armés ; Accélérer le processus de décentralisation ; Liberation des prisonniers issus des mouvements politico-militaires ; Reconnaissance du statut des anciens chefs d'Etat ; Mise en place d'un comité de suivi des accords de cessez-le-feu et de dialogue ; Promouvoir le respect des droits des citoyens ; Fixation de la compétence et de 	<ol style="list-style-type: none"> Construction des routes nationales, hôpitaux, écoles, forages et aménagement des puits d'eau ; Appui au secteur agropastoral et promotion de la culture attelée ainsi que la pisciculture ; Réouverture des écoles et hôpitaux ; Appuis aux associations et ONG, femmes, jeunes, etc ; Développement, accès équitable à la formation professionnelle et création des centres d'alphabetisation ; Prendre en compte des jeunes dans les politiques publiques de développement et résorber le chômage des jeunes ; Prendre des mesures destinées à maîtriser les recettes, les ressources et les dépenses de l'Etat/bonne gestion ; Promouvoir une politique de création des emplois et favoriser l'accès par tous ; Déploiement des services sociaux de base et accès non discriminatoire de toutes les communautés ; Création d'une université dans le Nord-est, Ouest et au Sud Est. 	<ol style="list-style-type: none"> Harmonisation/reconnaissance des grades dans le processus DDRR, RDS ; Restructuration, reformation, équipement et redéploiement d'une force de défense et de sécurité républicaine ; Accélération de la mise en œuvre du grand DDRRR dans tous ses aspects en s'inspirant des résultats du projet pilote DDRR ; Intégration des éléments des groupes politico militaires dans les FDS ; Sécurisation des préfectures, des frontières et des zones sensibles ; Réintégration dans leur corps d'origine des anciens FACAs ayant évolué dans les groupes armés ; Favoriser la libre circulation des personnes et des biens par la suppression des barrières illégales et des tracasseries 	<ol style="list-style-type: none"> Appui au retour et assistance aux déplacés et aux réfugiés ; Reconstruction et création d'une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation ; Création d'un fonds d'indemnisation des victimes ; Reconnaissance et renforcement du rôle des chefferies traditionnelles ; Sensibiliser sur la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination ; Garantir la mise en œuvre d'une justice indépendante et équitable ; Non discrimination dans l'accès aux soins de santé ; Traitement équitable de toutes les communautés nationales ; Restructuration du système judiciaire et pénitentiaire ; Stimuler les activités sportives au service du mieux vivre ensemble ; Promouvoir la culture de la paix ; Cessation de la manipulation des

LURC
S. M. A. S. A

ATB / MOKON

<p>l'excellence dans l'administration publique ;</p> <p>11. Transformation des groupes armés en partis politiques ;</p> <p>12. Respect et mise en œuvre des conclusions pertinentes du forum de Bangui 2015 ;</p> <p>13. Organisation des élections régionales et municipales en 2019 ;</p> <p>14. Activation de la Haute-Autorité de la bonne gouvernance ;</p> <p>15. Retour des leaders politico-militaires en exil ;</p> <p>16. Reconnaissance du droit à la citoyenneté et délivrance des pièces administratives sans tracasserie, notamment pour les communautés musulmanes et peuls ;</p> <p>17. Erection des deux postes de contrôle administratif (PCA) dans la Vakaga et la Haute Kotto en Sous-préfectures ;</p> <p>18. Formation d'un gouvernement de sortie de crise ;</p> <p>19. Dialogue/Négociations dans un pays neutre ;</p> <p>20. « Consultation » des Groupes Armés pour le choix d'un Premier Ministre ;</p>	<p>11. Informatisation des services de l'Etat ;</p> <p>12. Réhabilitation et développement des communes d'élevage ;</p> <p>13. Mettre en place un budget de crise pour répondre aux besoins sociaux et participer à la relance économique ;</p> <p>14. Réformer le secteur minier, le secteur des hydrocarbures, de l'économie forestière dans le respect des normes environnementales ;</p> <p>15. Lutte contre la corruption et transparence dans l'attribution des marchés publics ;</p> <p>16. Promouvoir la relance de l'économie dans les zones fortement affectées par les conflits ;</p> <p>17. Promouvoir la transformation locale des produits et richesses naturelles ;</p> <p>18. Créer un climat propice de relance des activités socio-économiques ;</p> <p>19. Redynamiser l'artisanat et favoriser l'entrepreneuriat ;</p> <p>20. Mettre en place un fonds de microcrédit destiné à financer les initiatives des jeunes et des femmes associées aux groupes armés ;</p> <p>21. Implantation des antennes de communication dans l'arrière pays (radio, télévision, téléphone) ;</p> <p>22. Organisation des activités socio culturelles (Rencontres sportives) ;</p> <p>23. Assainissement de l'environnement (Phase théorique =Sensibilisation + Phase Pratique) ;</p> <p>24. Construction des canaux d'irrigation dans toutes les régions à faible pluviométrie ;</p> <p>25. Délimitation et sécurisation des couloirs de transhumance ;</p>	<p>administratives ;</p> <p>8. Cessation des hostilités entre les groupes armés et de tout acte de violence contre la population et les humanitaires ;</p> <p>9. Respect des équilibres régionaux dans les FDS ;</p> <p>10. Lutte contre le trafic d'armes ;</p> <p>11. Sécurisation des communautés des minorités ;</p> <p>12. Protection de la faune et la flore contre les braconniers ;</p> <p>13. Assurance de sécurité des ex-combattants désarmés, démobilisés et cantonnés ;</p> <p>14. Dissolution de toutes les milices ;</p> <p>15. Interdiction de la fabrication artisanale des armes et procéder au ramassage des armes artisanales ;</p> <p>16. Réglementation des armes de chasse ;</p> <p>17. « Garantie » de certains combattants une fois démobilisés ;</p> <p>18. Rapatriement de mercenaires étrangers ;</p> <p>19. Prise en compte des éléments du MLCJ désarmés en 2011 et des éléments d'URF-F désarmés en 2012, et des éléments d'URF désarmés en 2008 et non réintégrés ainsi que les éléments désarmés et rélocalisés en</p>	<p>réfugiés ;</p> <p>13. Suppression de l'appellation Géléka ou Antibatéka pour favoriser la cohésion sociale ;</p> <p>14. Former les autorités locales sur l'éducation à la paix et à la réconciliation ;</p> <p>15. Assistance aux veuves et aux orphelins victimes des violences armées ;</p> <p>16. Prise en charge Sanitaire et alimentaire des ex-combattants cantonnés ;</p> <p>17. Prise en charge des leaders des groupes armés ;</p> <p>18. Création de centres d'écoute sur le plan national dans tout le pays ;</p> <p>19. Habitat-logement : Reloger les paysans dont les maisons ont été incendiées en aidant à reconstruire par la livraison des matériaux importés (tôles, pointes, bois, fer à ligaturer, pommelles et cadenas) pour des habitations de 24m2 bâts sachant que la taille moyenne d'un ménage est de 7 personnes ;</p> <p>20. Doter toutes les écoles affectées en alimentation scolaire (Produits PAM) aux fins de maintenir les élèves à l'école sachant que les récoltes ont été emportées et les greniers incendiés ;</p> <p>21. Application de tous les droits universellement reconnus et</p>
--	---	---	--

LURC
S. M. A. S. A
ATB / PCN

18/MOKOM GBEI Théophile chargé de communication (Coordination Nationale)
 UFR WAGRAHALI Noto Philippe Président
~~MPC~~ BRAIA-GHISLAIN COORDO MPC
 RJS Arnel MINGATOLOUNI-SAYO port
 FDFC Marcel BAGAZA Repr. ^{al pistine}

[Handwritten signatures and initials]

2. REMARQUES / OBSERVATIONS / RESERVES

Politique

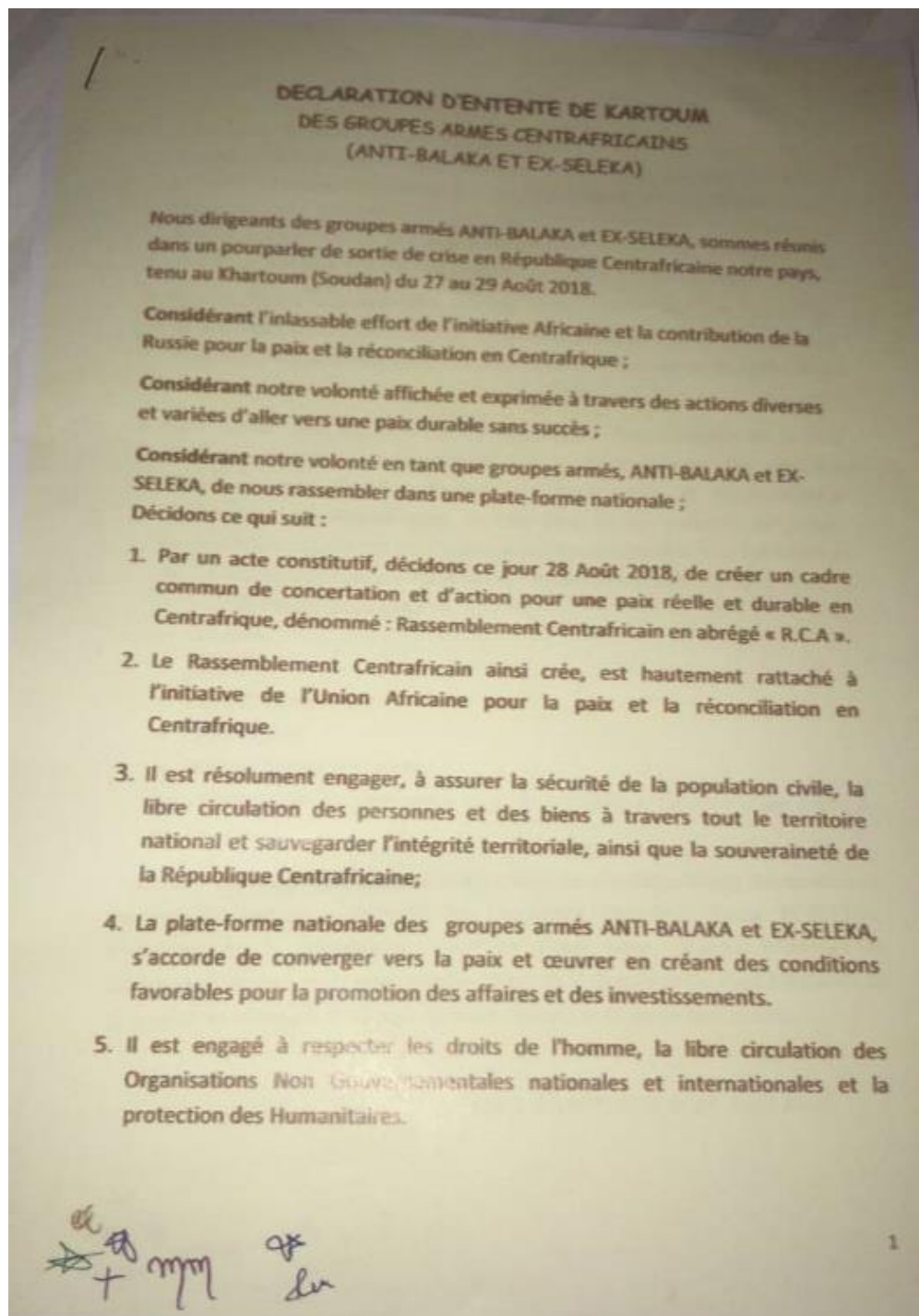
1. Loi d'amnistie générale ;
2. Dialogue/Négociations dans un pays neutre ;
3. "Consultation" des Groupes Armés pour le choix d'un Premier Ministre.
4. Autonomisation des Régions
5. Révision constitutionnelle

3R SAÏDOU ALIYAN vice Président
 FPRC ABOMBAKAR-Siddick:Ali Porte parole
 RJ/B DJIM-WOEL BEBITI Laurent Président
 UFR-F GBEYA - Ouebenit Christian SG
 SELEKA-RENOVÉ. NOJERAYOM-FERDINAND - S.G.
 LPC SOULEMANE MOUSTA Port parole - Conseil politique
 M.L.C.J ABDEL RAZICK DEVA. PORTE-PAROLE
 ATBING MOUMATE Directeur général
 RPRC: ABAKAR Moustapha. Coordinateur national

[Handwritten signatures and initials, including 'ASA' and 'Djim Ben Ouebenit']

Annex 2.2: Memorandum of Understanding called “Declaration d’entente de Khartoum des groupes armés centrafricains (anti-balaka et ex-Séléka)” dated 28 August 2018.

Document obtained by the Panel from a participant in the Khartoum meeting on 2 September 2018.



6. A cet effet, Nous, Rassemblement Centrafricain, invitons les autorités de la République Centrafricaine et le Gouvernement, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, l'Union Européenne, la France, la République de la Russie, toute la communauté internationale, partenaire de la République Centrafricaine à œuvrer ensemble pour la tenue dans un délai raisonnable, des assises de l'initiative africaine pour la paix et la réconciliation en Centrafrique.

7. La plate-forme nationale des groupes armés ANTI-BALAKA et EX-SELEKA, entend transmettre au panel de l'initiative africaine avec ampliations aux partenaires de la République Centrafricaine, un manifeste de revendications conjointes.

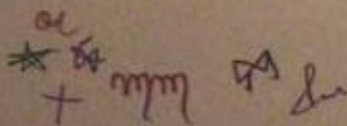
8. Demandons aux autorités de la République Centrafricaine et le son Gouvernement et ce, dans un souci de paix effective et durable, ainsi que dans un esprit de diversification de partenariats et de diplomatie économique intelligente pour le bien-être et le bonheur du peuple Centrafricain ; d'intégrer dans le processus de paix conduit sous les hospices de l'Union Africaine, la participation et l'implication active des Etats :

- De la Russie, pays ami ;
- SOUDAN ;
- TCHAD ;
- CONGO BRAZAVILLE ;
- CAMEROUN;
- CONGO DEMOCRATIQUE;


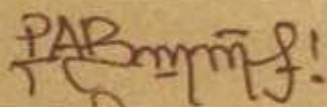


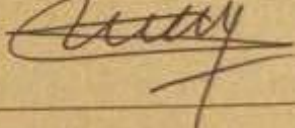
Pays frères avec lesquels notre pays, la République Centrafricaine partage des frontières.

Tenons à exprimer nos sincères remerciements à la République du soudan et au peuple soudanais ainsi qu'à Son Excellence, Monsieur Oumar El BECHIR, Président de la République, Chef de l'Etat pour l'accueil fraternel et chaleureux. Nous ne pouvons oublier l'Etat de la Russie et les Représentants de la coopération Russie-RCA pour la bonne réussite de cette rencontre.

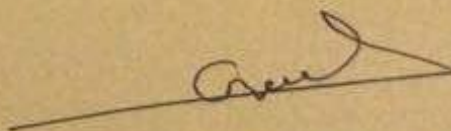
Fait à KHARTOUM, le 28 Août 2018



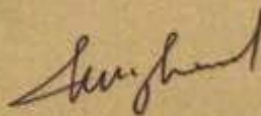
Ont convenu et signé
Les dirigeants des groupes armés ci-après:

N°	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
01	GI. NOURADINE ADAM, FPRC	
02	GI. MAXIME MOKOM, ANTI-BALAKA	
03	GI. ABDOULAYE ISSENE, FPRC-CNDS	
04	GI. MAHAMAT AL-KATIM, MPC	
05	GI. Ali DARASS, UPC	

OBSERVATEURS AU POURPARLER DE KHARTOUM :




- Représentant de la République du SOUDAN



- Représentant de la République de la RUSSIE

Annex 2.3: Communiqué of the Government of the Central African Republic dated 29 August 2018 on the Khartoum Meeting.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 30 August 2018.

<p>MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS ***** BUREAU DU PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT *****</p>		<p>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE – DIGNITE – TRAVAIL ***** BANGUI, LE 29 AOÛT 2018</p>
---	---	---

COMMUNIQUÉ GOUVERNEMENTAL


Préoccupés par la situation d'insécurité prévalant en République Centrafricaine, la Fédération de Russie, Membre Permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, et la République du Soudan ont pris l'initiative d'une rencontre à Khartoum au Soudan, avec les responsables des groupes armés, le 28 Août 2018.


A l'issue de cette rencontre, ces groupes armés ont fait une déclaration dite « déclaration d'entente Khartoum des groupes armés centrafricains (anti-balaka et ex-séléka) » selon laquelle ils s'engagent à agir pour converger vers la restauration effective de la paix et la création des conditions favorables à la libre circulation des personnes et des biens. Par ailleurs, ils invitent les parties prenantes y compris la Russie et le Gouvernement centrafricain à œuvrer ensemble pour la tenue des assises de l'Union Africaine.

Le Gouvernement Centrafricain prend acte de cette déclaration, dont les signataires disent vouloir agir pour la sécurité des populations et rappelle qu'il ne ménage aucun effort ni engagement nécessaires à l'atteinte de ses objectifs principaux que sont la paix, la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat;

A cet effet, il s'est inscrit et soutient la démarche de l'Union Africaine pour la paix et la réconciliation, cadre dans lequel devront être versées toutes les initiatives pour leur finalisation en accord définitif de sortie de crise.

Le Ministre de la Communication et des Médias
Porte-parole du Gouvernement


Ange Maxime KAZAGUI



Ministère de la Communication et des Médias
BP :940 tél : (236) 21.61.52.47 /21.61.05.27 Fax (236)21.61.27.66 Bangui

Annex 2.4: Letter of thanks from the President of the Central African Republic to the President of the Russian Federation dated 29 August 2018.

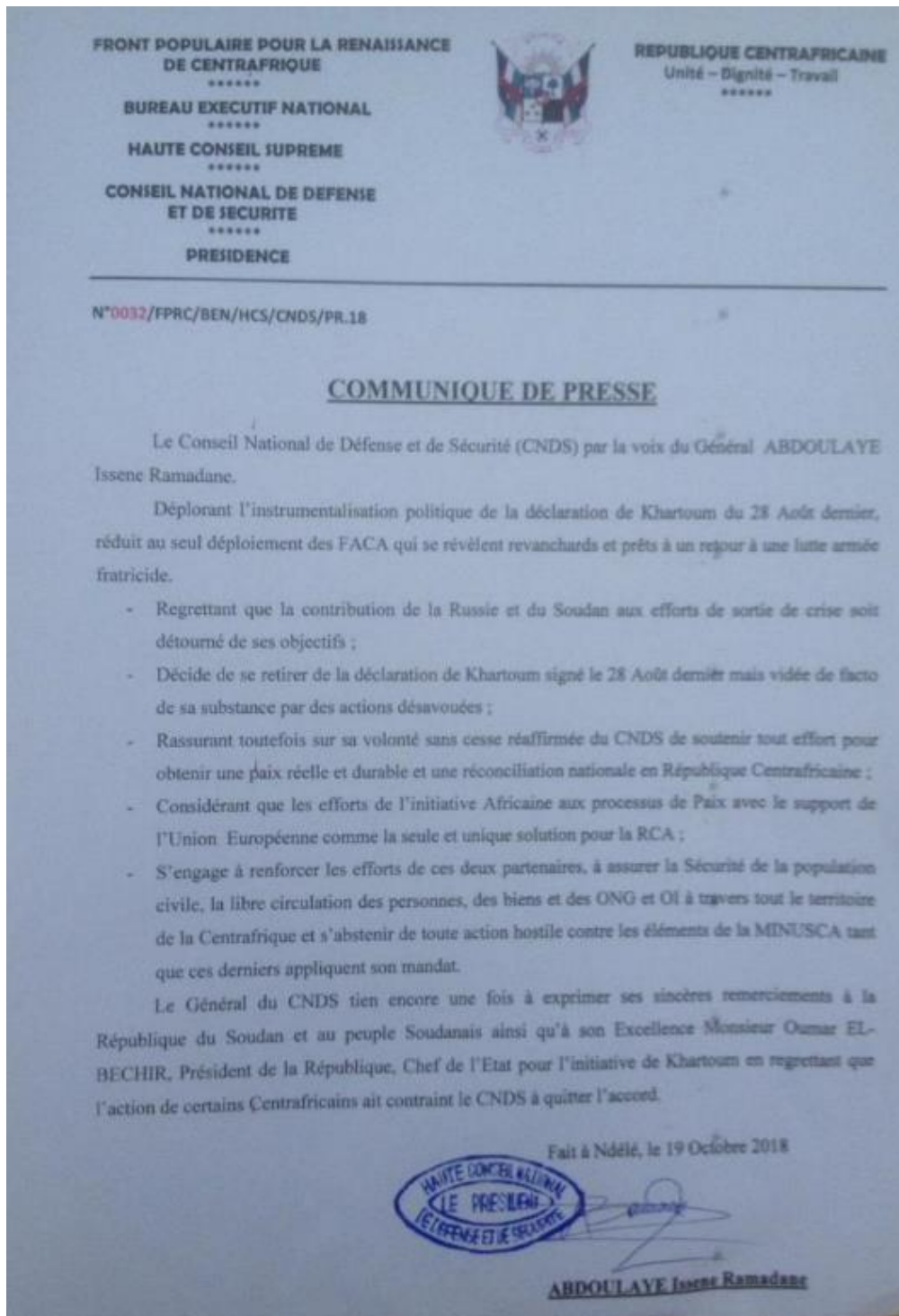
Document obtained by the Panel from a confidential source on 2 September 2018.



Annex 2.5: Three communiqués regarding the withdrawal of ex-Séléka factions from the Khartoum Declaration.

1. Communiqué dated 19 October 2018 announcing FPRC's disengagement from the Khartoum Declaration.


Document obtained by the Panel from a FPRC representative on 20 October 2018.



2. Communiqué dated 19 October announcing UPC's disengagement from the Khartoum Declaration.


Document obtained by the Panel from a UPC representative on 20 October 2018.

MOUVEMENT DE
L'UNITE POUR LA PAIX
EN CENTRAFRIQUE
COORDINATION MILITAIRE
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité Travail

N°0114 / UPC / DIR.MIL./SG-2018



COMMUNIQUE

L'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), à travers la voix de son Coordinateur Militaire, Chef d'Etat-major de l'UPC, le Général d'Armées Ali DARRASSA,

Déplorant la vision partielle d'un exécutif qui a figé depuis huit mois toute avancée du plan national du DRR et n'a produit aucun effort probant en faveur de la Réconciliation;

Déplorant l'instrumentalisation de basse politique de la Déclaration de l'Entente de Khartoum du 28 Août dernier détournée au seul profit du déploiement des FACA qui se révèlent revanchardes et prêtes à un retour à une lutte armée fratricide;

Regrettant que la contribution de la Russie et du Soudan aux efforts de sortie de crise soit piétinée sans vergogne;


Décide de se retirer de ladite Entente signée le 28 Août dernier car vidée de facto de sa substance par l'action de certains;

Le coordinateur militaire, chef d'Etat-major de l'UPC, le Général d'Armées Ali Darrassa, s'interrogeant sur la position d'acteurs qui d'une part promeuvent des investissements dans les zones qui jusque-là ont été délaissées par les régimes qui se sont succédés, et d'autre part insufflent une culture agressive de reconquête partisane;

Rassurant toutefois sur la volonté sans cesse réaffirmée de l'UPC de soutenir tout effort pour obtenir une paix réelle et durable ainsi qu'une réconciliation nationale en République Centrafricaine,

Considérant les efforts de l'Initiative Africaine et le support au processus de Paix de l'Union Européenne.

S'engage à renforcer son soutien aux actions de ces deux partenaires, à assurer la sécurité de la population civile, la libre circulation des personnes, des biens, des ONG et OI



Unité pour la Paix en Centrafrique

Tél: 75 67 70 46 – 72 48 25 12

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

à travers tout le territoire de la Centrafrique, et à s'abstenir de toute action hostile contre les éléments de la MINUSCA tant que ces derniers appliquent le mandat pour lequel ils ont été déployés.

Le Coordinateur Militaire, Chef d'Etat-major de l'UPC, le Général d'Armées Ali Darrassa tient encore une fois à exprimer ses sincères remerciements à la République du Soudan, au peuple Soudanais ainsi qu'à son Excellence Monsieur Oumar EL-BECHR, Président de la République, Chef d'Etat pour l'initiative de Khartoum et regrette que l'action de certains Centrafricains ait contraint l'UPC à réviser sa position.

Attentif à toute inflexion significative en vue d'une sortie réelle de la crise au profit de tous les Centrafricains, le coordinateur militaire, chef d'Etat-major de l'UPC, le Général d'Armées Ali Darrassa rappelle que l'UPC n'a pour objectif que la Paix et la Concorde en Centrafrique.

Vive la Paix, vive la Centrafrique apaisée.

**La Paix
et la Centrafrique pour
tous les Centrafricains**

Fait à Ngakobo, 19 Octobre 2018

Le Coordinateur Militaire, chef d'état-major de l'UPC



Général du Corps d'armée ALI DARRASSA



Tél: 75 67 70 46 – 72 48 25 12

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

3. Communiqué dated 22 October announcing MPC's disengagement from the Khartoum Declaration.

Documents obtained by the Panel from a MPC representative on 22 October 2018.



Enfin, le **MPC** tient une fois de plus, à remercier la république sœur du Soudan, le peuple Soudanaise ainsi que son Excellence le président Omar EL- BECHIR pour l'initiative qu'ils ont prise, et regrette l'action malsaine de certains Centrafricains, l'ayant obligé à quitter l'accord.

22 OCT 2018

Vive la paix! Vive la réconciliation nationale! Vive la Centrafrique !

Fait à Kaga Bandoro le 22/10/2018

Le Général **ALKATIM MAHAMAT**
Chef d'Etat Major du Mouvement **MPC**

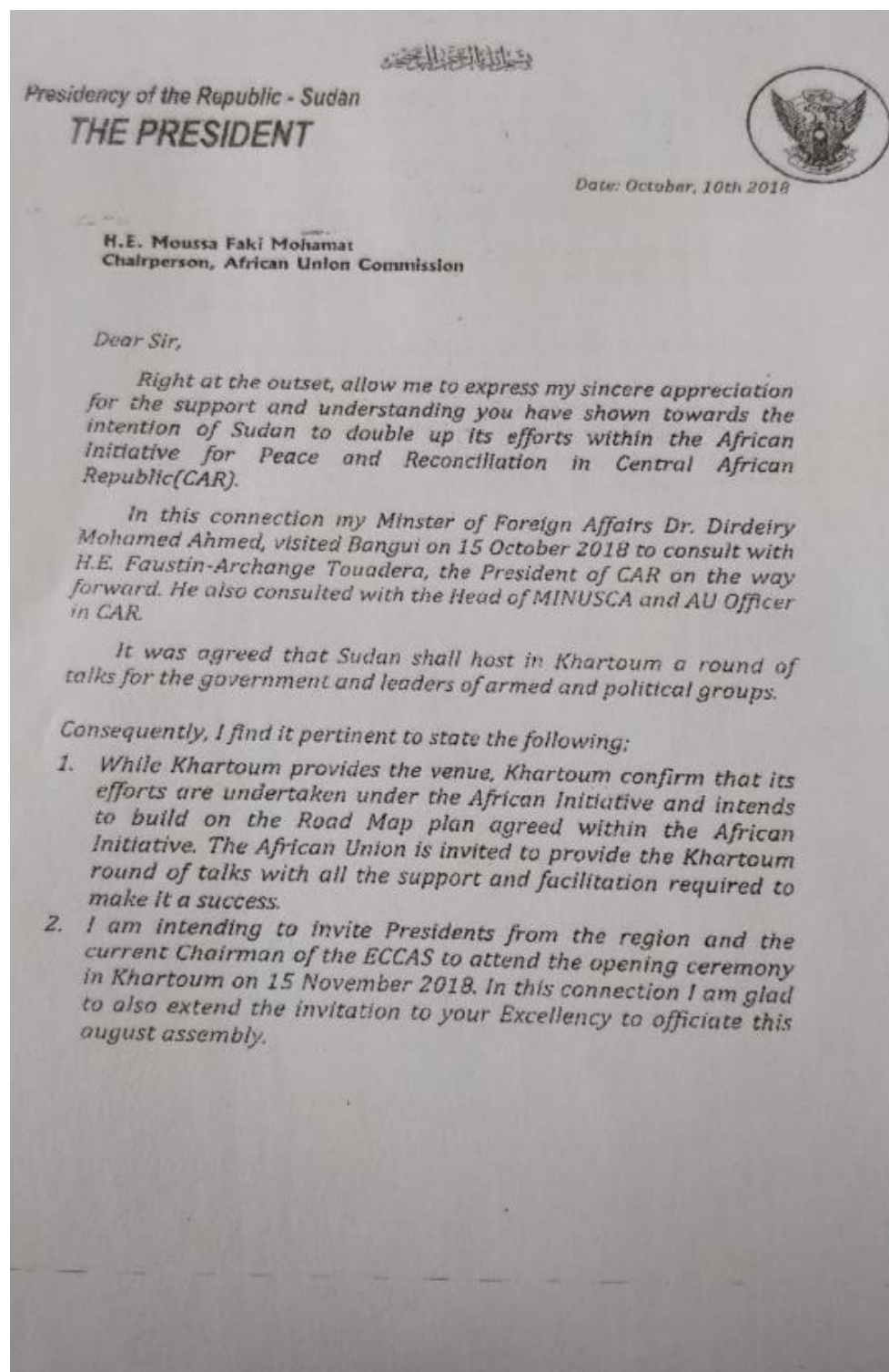


22 OCT 2018

A handwritten signature in red ink, appearing to read "Mahamat".

Annex 2.6: Letter of the Sudanese Head of State dated 10 October 2018 about the African Union Initiative and the holding of a meeting in Khartoum in November 2018.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 2 November 2018.



3. *I extended an invitation to H.E. President Touadera to attend the opening ceremony and send his delegation for the talks. I also request him to arrange with the African Union.*
4. *I wholly depend on the African Union Office in Bangui and the African Initiative for approaching the armed and political groups and arrange their participation in the Khartoum round of talks.*
5. *It is my intention that if the parties agree on a peace deal, a committee shall be formed to follow up and support implementation.*

Accept, your Excellency, the assurances of my highest consideration,,



Omer Hassan Ahmed Elbashir
President of the Republic of the Sudan

Annex 2.7: Update on the advisory and Monitoring Committee for National, Disarmament, Demobilisation, Reintegration and Repatriation.

After an intensive year 2017 in which regular meetings were organised between armed groups and the Government to prepare the DDRR pilot project, the Panel notes that the Committee has substantially reduced the frequency of its meetings since January 2018. The DDRR pilot-project was completed in January 2018. Out of 480 combatants from 12 armed groups (FPRC and Révolution et Justice/Sayo refused to take part), 439 were disarmed and demobilised. 248 are integrated into the FACA. The others took part in various trainings with the aim of being reintegrated into civilian life.¹

In July 2018, the Government announced that it was launching the main DDRR process by starting in the western part of the country with a selection of armed groups which expressed their readiness to participate. However, the fact that some armed groups have not endorsed this decision contributed to delay the beginning of the process initially scheduled for September 2018 (see communiqué below).²

The idea of starting with the West originates from the realisation that armed groups from the area have less-articulated political positions and a greater readiness for disarmament.³

The DDRR process is slowed down by the tense relations existing within the Committee. On 8 October 2018, armed groups' representatives published a joint communiqué asking for the Committee government representatives to resign based on accusations of fund mismanagement (see communiqué below). Since then, additional Government representatives have been appointed to support the existing team.

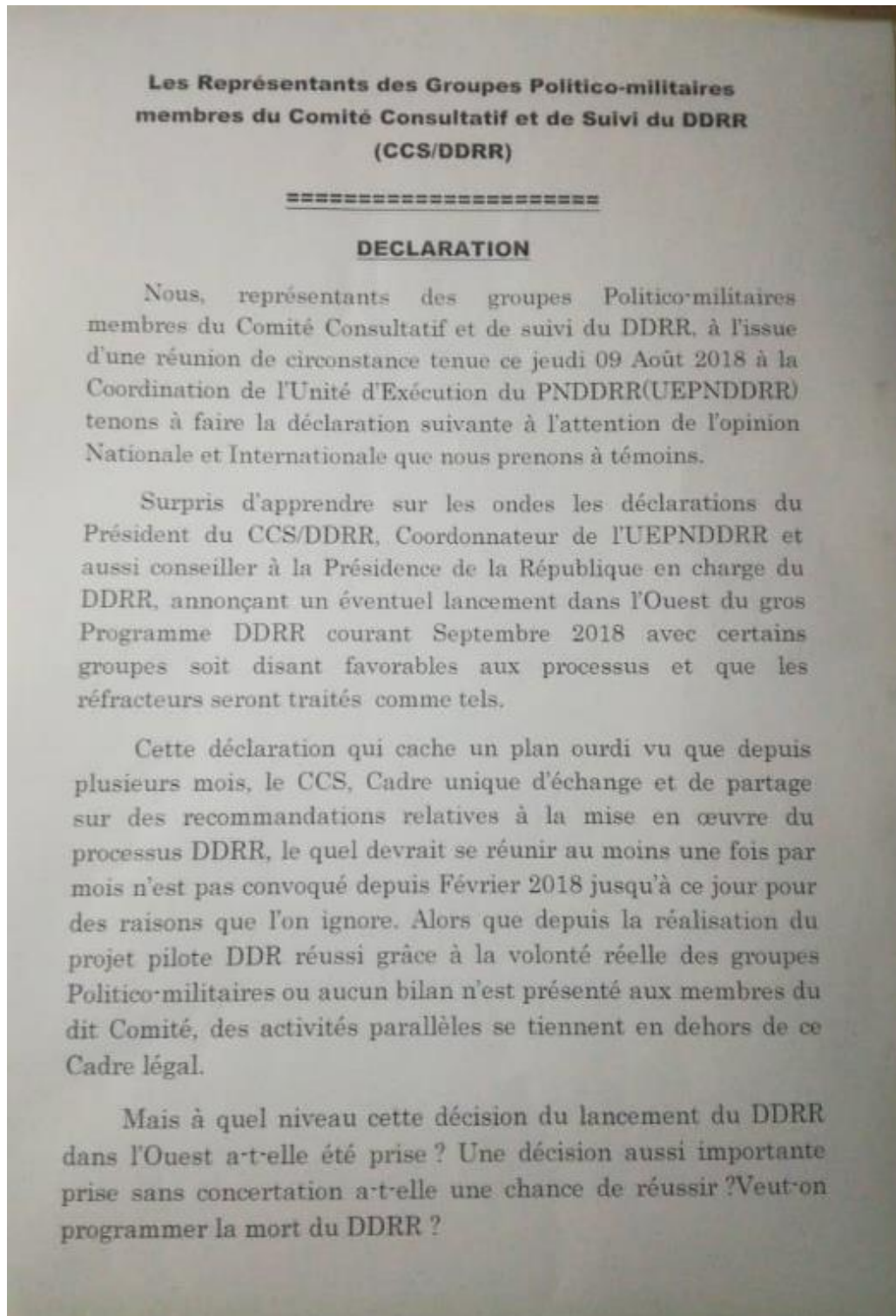
¹ Meeting with Colonel Seleson, DDRR advisor at the Presidency and head of the Advisory and Monitoring Committee for National DDRR, Bangui, 17 January 2018.

² Meeting with Suleiman Daouda, UPC and deputy chair of the Advisory and Monitoring Committee for National DDRR, Bangui, 8 August 2018.

³ Meeting with confidential source, Bangui, 9 September 2018.

Declaration of armed group representatives in the DDRR Committee concerning the start of the DDRR process in the west of the country.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 3 September 2018.



FICHE DE PRESENCE A LA REUNION ORGANISEE AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DU CONSEILLER DDRR/UEP/DDR

Ce jour le **09/08/2018**

N°	Noms et Prénoms	Fonction/Organisation	Contacts Tel.	Adresse email	Signature
01	SOULEMANE MAURIA	N°1 CCS/DDR	75 25 19 147		
02	ABOUMBA BRUNYER	Membre CCS	75 21 88 58 75 21 20 87		
03	SABI FERRAN BOCK	" - CCS	75 55 75 82		
04	Ambre Miquel Gedeon	" -	72 03. 20 79		
05	Margarete Philine	" -	75 20 92 06		
06	LASSER BASHIRAM	CCS	75 05 43 85	ingamsh404@gmail.com	
07	GISELAINE BRINA	EP. CCS	75. 50. 47 21		
08	NORDINE NATHALIA	membre CCS	75 50. 39. 58		
09	MALEKIANI-TOUBYE	membre CCS	75-17-95-61		
10	DEHEIO-AHARATI	MEMBRE CCS	78 31 17 15		
11	KOUNKOU-BIENVENU	R. S. S. S.	78 19 50 06		
12	FEISSONH OLIVIER A	Membre du CCS	72. 61. 61. 81		
13	HRAMINKI-NARUWE	CCS	75 74 84 81	mhraminke@gmail.com	
14	ADOMKETE BIERDORRE	CGARRBA	75 75 14 86		

**FICHE DE PRESENCE A LA REUNION ORGANISEE AU
SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DU CONSEILLER DORR/UEP/DORR**

Ce jour le : 09/08/2018

N°	Noms et Prénoms	Fonction/Organisation	Contact: Tel.	Adresse email	Signature
01	AS BOLIBAYE	Rapporteur	75561670		
02	M/POVINDO THIERRY	SELEKHA RENOVE	72918252	M/POVINDO THIERRY POVINDO	
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					

Communiqué requesting the resignation of the individuals managing the DDDR Committee.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 10 October 2018.

LES REPRESENTANTS DES GROUPES POLITICO- MILITAIRES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF ET DE SUIVI DU DDDR (C.C.S/DDRR)

République Centrafricaine
Unité-Dignité-Travail

Tél : 75 50 39 58 /75 79 14 86 /75 25 47 47

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la réunion de la coordination tenue le 27 Septembre 2018, basée sur l'évaluation des activités du DDDR (fonctionnement du Comité Consultatif et de Suivi, bilan du projet Pilote, l'Unité d'Exécution du Programme National DDDR...), il est à noter qu'en dépit de quelques points forts dont la forte volonté et l'implication profonde du Président de la République, Chef de l'État, Président du Comité Stratégique DDR/RSS/RN y compris l'engagement et la détermination des Groupes Politico-militaires avec l'appui soutenu de la Communauté Internationale et des partenaires impliqués, plusieurs points de blocage et constats négatifs sont relevés notamment :

- La mauvaise lecture de la vision du Chef de l'État sur le DDDR par l'organe chargé de sa mise en œuvre.
- L'absence des comptes rendus fidèles des recommandations du CCS (cadre permanent d'échanges franches et des discussions sans tabou devenu organe facultatif dans la mise en œuvre du processus) au Comité Stratégique.
- Le non-retour des documents amendés en plénière du CCS et transmis au Comité Stratégique pour validation y compris des recommandations.
- La Gestion opaque des ressources allouée à l'UEPNDDR y compris le CCS.
- Des blocages et empêchement du dialogue franc et de certaines vérités, l'une des raisons occasionnant la non-participation des deux (2) groupes (**FPRC** et **RJ/Sayo**) au projet Pilote DDR.
- La crise de confiance ; mauvaise collaboration entre les représentants des Groupes Armés membres du Bureau et simples membres du CCS avec le Président dudit Comité refusant et évitant tout contact, prenant des décisions à un

niveau centralisé avec l'Unité d'Exécution réduits au Secrétariat Technique d'appui en dehors du CCS.

- Campagnes mensongères, d'incitation aux troubles et à la division entretenues par cette équipe centralisée en mission d'affaire à Bouar, Kouï, Zoukombo...concernant les indemnités accordées aux représentants des Groupes Armés membres du CCS pour la restitution, la sensibilisation, la communication etc., malgré l'engagement signé relatif à son utilisation; cause principale des cas abusifs des remplacements parfois par complicité et arrangement en violation des procédures et textes de base du Comité.
- Dépossession du CCS de son rôle de Suivi causant plusieurs défaillances et imperfections dans la mise en œuvre du projet Pilote DDR coté Réintégration Socio-Économique.
- L'inorganisation régulière des sessions chaque début des mois d'années en générale et plusieurs mois en 2018 sans raisons valables.

Fort de ce qui précède, les Groupes Armés réunis recommandent :

1. La démission du Colonel **Noel Bienvenu SELESSON** pour :
 - Cumule de postes (Conseiller DDR à la Présidence, Coordonnateur de l'Unité d'Exécution du PNDDRR, Président du CCS/DDRR etc.) ;
 - Disfonctionnement et Mauvaise gestion des ressources financières et logistiques allouées au Comité.
2. La démission du Chargé de Mission aux Opérations DDR ;
M. Samuel TOUATENA pour complicité, mauvaises gestions et coordinations des opérations DDDR.
3. Le respect de l'article **8** du Décret **n° 16.284** Portant Organisation et Fonctionnement de la Coordination nationale du DDDR/RSS/RN en ce qui concerne l'Unité d'Exécution.

Fermement engagés à poursuivre les efforts de Paix, nous réitérons notre disponibilité à contribuer de manière efficace à la réussite du programme DDDR.

Fait à Bangui, le 08 Octobre 2018.

Annex 2.8: Draft of the decree for the creation of the “Unité de Défense Temporaire” (Temporary Defense Unit) and signature page.

Documents obtained by the Panel from a participant to the Khartoum meeting on 10 September 2018.

DÉCRET **relatif aux unités d'autodéfense temporaires**

BROUILLON

Les unités d'autodéfense temporaires (UAT), sont des formations militaires agissant pour assurer le maintien de l'ordre et le fonctionnement des pouvoirs publics sur les territoires où les Forces Armées de la RCA (les FACA) et la gendarmerie sont absentes. Les UAT assurent le maintien de l'ordre, la sécurité des citoyens et le fonctionnement régulier et ininterrompu de l'Administration locale et des représentants du pouvoir d'État sur le territoire qui leur est confié.

La réglementation juridique des activités des UAT s'exerce conformément à la Constitution de la République centrafricaine et à l'Accord sur la réconciliation, dont le présent Décret fait partie intégrante.

Les membres des UAT peuvent être des citoyens âgés de plus de 18 ans, résidant ou exerçant une activité professionnelle sur le territoire concerné, ayant volontairement exprimé leurs souhaits de participer dans les activités des UAT, capables de remplir leurs devoirs de maintien de l'ordre public en fonction de leurs qualités morales et de leur état de santé.

La procédure d'admission dans les UAT s'effectue à titre individuel sur la base d'une demande écrite. La décision d'admission est prise par le Représentant Plénipotentiaire du Président de la République centrafricaine sur le territoire concerné sur la proposition du Commandant de l'unité locale d'autodéfense. La décision est rendue sous forme d'une ordonnance. Pour chaque membre des UAT, une fiche d'inscription de l'employé des UAT est établie (Annexe N°2). Chaque personne admise reçoit un certificat d'un employé des UAT (Annexe N°3) et un jeton. Le certificat est délivré pour une durée maximale d'un an, après quoi sa durée de validité peut être prolongée pour la même période.

Les UAT sont sous l'autorité du Représentant Plénipotentiaire du Président.

Les UAT exercent ses activités jusqu'à la formation des FACA et de la gendarmerie sur le territoire, mais pas pour plus d'un an.

La liste, les frontières, les centres administratifs, les effectifs (pas plus de 500 personnes sur le territoire du district militaire) des unités d'autodéfense temporaires et de leurs emplacements sont déterminés par le Représentant plénipotentiaire du Président sur le territoire et en coordination avec les organes de réconciliation.

Afin de remplir les fonctions qui leur sont assignées, le personnel des UAT doit immédiatement et sans objection exécuter les ordres de ses commandants immédiats ;

Afin de remplir les fonctions qui leur sont assignées, les membres des UAT ont le droit de détenir des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre ou d'autres crimes;

La direction des UAT populaires est assurée par le commandant des UAR nommé par le Représentant Plénipotentiaire du Président sur le territoire, sur proposition de l'Administration locale.

Afin d'interagir et de coordonner les activités des UAT, le Président peut créer des organes de coordination (état-major), dont la procédure de création et d'exploitation sont déterminées par le présent Décret.

Le commandant des UAT :

- organise les activités directes des UAT, organise la sélection du personnel ;
- participe à la planification du travail des UAT, élabore un calendrier, tient à jour la feuille de pointage.
- donne des instructions au personnel des UAT, exerce un contrôle de travail pendant les services, tient registre des résultats de travail ;
- mène une action pour la coordination et le renforcement des UAT, pour l'amélioration de la discipline interne et de l'efficacité des activités ;
- organise l'enseignement de la législation en vigueur sur le maintien de l'ordre public pour le personnel, organise des cours sur la formation physique pour le personnel des UAT, organise l'apprentissage des formes et des méthodes de lutte contre les délinquants ;
- prépare pour la discussion à la réunion des membres les questions d'organisation et d'activités des UAT ;
- sollicite la récompense pour les employés les plus distingués ;
- présente le bilan d'activité trimestriel des UAT au Représentant Plénipotentiaire du Président.

Les conditions générales et les limites de l'utilisation de la force physique par le personnel des UAT.

Les employés des UAT, lors de la participation au maintien de l'ordre public, peuvent utiliser la force physique et des moyens spéciaux pour éliminer le danger qui les menace directement ou d'autres personnes, dans les limites établies par la législation de la RCA.

Avant d'utiliser la force physique, l'employé des UAT doit informer la personne à l'égard de laquelle l'utilisation de la force est destinée, qu'il est un employé des UAT, avertir de son intention et lui donner l'occasion d'arrêter les actions qui menacent la vie et la santé de l'employé des UAT ou d'autres personnes.

Un employé des UAT a le droit de ne pas avertir de son intention de recourir à la force physique si un retard dans son application crée une menace immédiate pour la vie et la santé des citoyens ou peut entraîner d'autres conséquences graves.

L'employé des UAT pendant l'application de la force physique tient compte de la situation créée, de la nature et du degré de danger des actions des personnes contre lesquelles la force physique est appliquée, de la nature et de la force de la résistance qu'elles opposent.

L'employé des UAT est tenu de fournir des premiers soins à un citoyen ayant subi des lésions corporelles à la suite de l'utilisation de la force physique et, le cas échéant, de prendre des mesures pour lui fournir des soins médicaux dans les plus brefs délais.

Sur l'utilisation de la force physique, qui a causé des dommages à la santé d'un citoyen, l'employé des UAT est tenu d'aviser immédiatement le commandant des UAT qui au plus tard six heures de son application informent le département territorial de la gendarmerie.

Le soutien logistique des activités des UAT est assuré conjointement par l'Administration locale et par d'autres moyens non interdits par la loi.

La responsabilité des employés des UAT

Les employés de UAT sont responsables pour les actes illicites conformément à la législation de la RCA.

Dispositions finales

Le décret entre en vigueur à la date de sa signature par le Représentant Plénipotentiaire du Président et la résolution positive du Comité pour la réconciliation.

Les modifications et ajouts au présent décret doivent être apportés de la même manière que le présent décret.

UNE PROMESSE SOLENNELLE D'UN MEMBRE
DE L'UNITÉ D'AUTODÉFENSE TEMPORAIRE

Moi, _____

citoyen de la République Centrafricaine, en rejoignant l'Unité d'autodéfense temporaire, je donne une promesse solennelle d'être un homme courageux, vigilant et discipliné, de mener une lutte inexpiable contre les atteintes à l'ordre public et des infractions, respecter strictement la législation de la RCA.

Je m'engage à m'acquitter honnêtement et de bonne foi de toutes les responsabilités qui m'ont été confiées, à défendre avec dévouement les droits et les intérêts des citoyens et de la société.

(signature)

(prénoms, nom)

Date le _____ 20____

Annex 2.9: FPRC contradictory communiqués following the vote of dismissal of Karim Meckassoua as Speaker of the National assembly (27-29 October 2018).

1. Communiqué signed by Abdoulaye Hissene and containing threats against States representatives (dated 27 October 2018).

Document obtained by the Panel from a FPRC representative on 27 October 2018.


**FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE**

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

HAUTE CONSEIL SUPREME

**CONSEIL NATIONAL DE DEFENSE
ET DE SECURITE**

PRESIDENCE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

N°0033/FPRC/BEN/HCS/CNDS/PR.18

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la destitution honteuse du Président de l'Assemblée Nationale Karim MECKASSOUA qui est sans doute un coup d'Etat parlementaire alors que nous somme à la recherche de la paix à travers l'initiative de l'Union Africaine.

Le Conseil National de Défense et Sécurité (CND) dirigé par le Général ABDOULAYE Issene Ramadane en concertation avec le MPC du Général ALKATIM et l'UPC du Général ALI Darrassa.

Après constant avec amertume de cet acte qui enterre définitivement l'embryon de la démocratie centrafricaine orchestré par Monsieur TOUADERA et ses mercenaires Russes à leur tête Valeri ZAKAROV, avons décidé de rompre définitivement tout lien avec ce régime non seulement de népotisme depuis le début mais devenu dictatorial.

Nous ne nous pouvons plus reconnaître la légitimité de TOUADERA en tant que Chef de l'Etat et Président de la République Centrafricaine et cela est sans appel.

Pour ce cela :

- Nous demandons purement et simplement le retrait de tous les agents de l'Etat envoyé dans nos zone respectives à savoir les zones sous contrôle du CNDS à savoir le FPRC, MPC et l'UPC dans un délai de 48h ;
- Par la même occasion nous interdisons désormais et formellement à Valeri ZAKAROV et ses mercenaires de ne plus mettre pied dans nos zones ;
- A la République de la Russie de nous expliquer précisément le rôle de la présence de ces mercenaires Russes proche du Kremlin dans ce pays car leurs agitations deviennent de plus en plus dangereuses pour la démocratie dans ce pays à travers leur implication directe dans ce coup d'état parlementaire et l'assassinat hier de cette jeune démocratie dans ce pays ;
- A l'honorable GON BABA Laurent d'arrêté de passer des coups de fils aux certains chefs des groupes armées pour jouer cette carte honteuse et hypocrites de la manipulation car tel est le cas de votre appel au Général ALI Darrassa le lundi 22 Octobre à 11h très précisément dont vous avez associé le Conseiller Economique et Sociale et ancien commandant de la Séléka OUSMAN ABAKAR ;

- A la Communauté Internationale et le G5, notamment à la représentation de l'Union Européenne, à l'Ambassade des Etat Unie et à l'Ambassade de France qui ont toujours demandé l'apaisement et la main tendue à ce régime que ceci n'est plus possible car notre main tenue a toujours été démocratique et ne peut que être tendue aux respectueux de la démocratie et la constitution ;
 - Aux humanitaires que nous vous assurons la liberté de circulation et la protection ;
 - Aux éléments encore conscients au sein de l'armée centrafricaine (FACA) que la responsabilité vous appelle car notre démocratie est mort sous ce régime et il est nécessaire de s'en charger de sa restauration ;
 - Au panel de l'Union Africaine notre attachement vos efforts qui est jusque-là, le seul espoir de cette nation ;
 - Aux chefs d'Etat de la sous-région de prendre acte de dérapage impardonnable.
- Pour les Mouvements du FPRC, MPC et UPC.
Le Président du CNDS Général Abdoulaye Issene Ramadane.

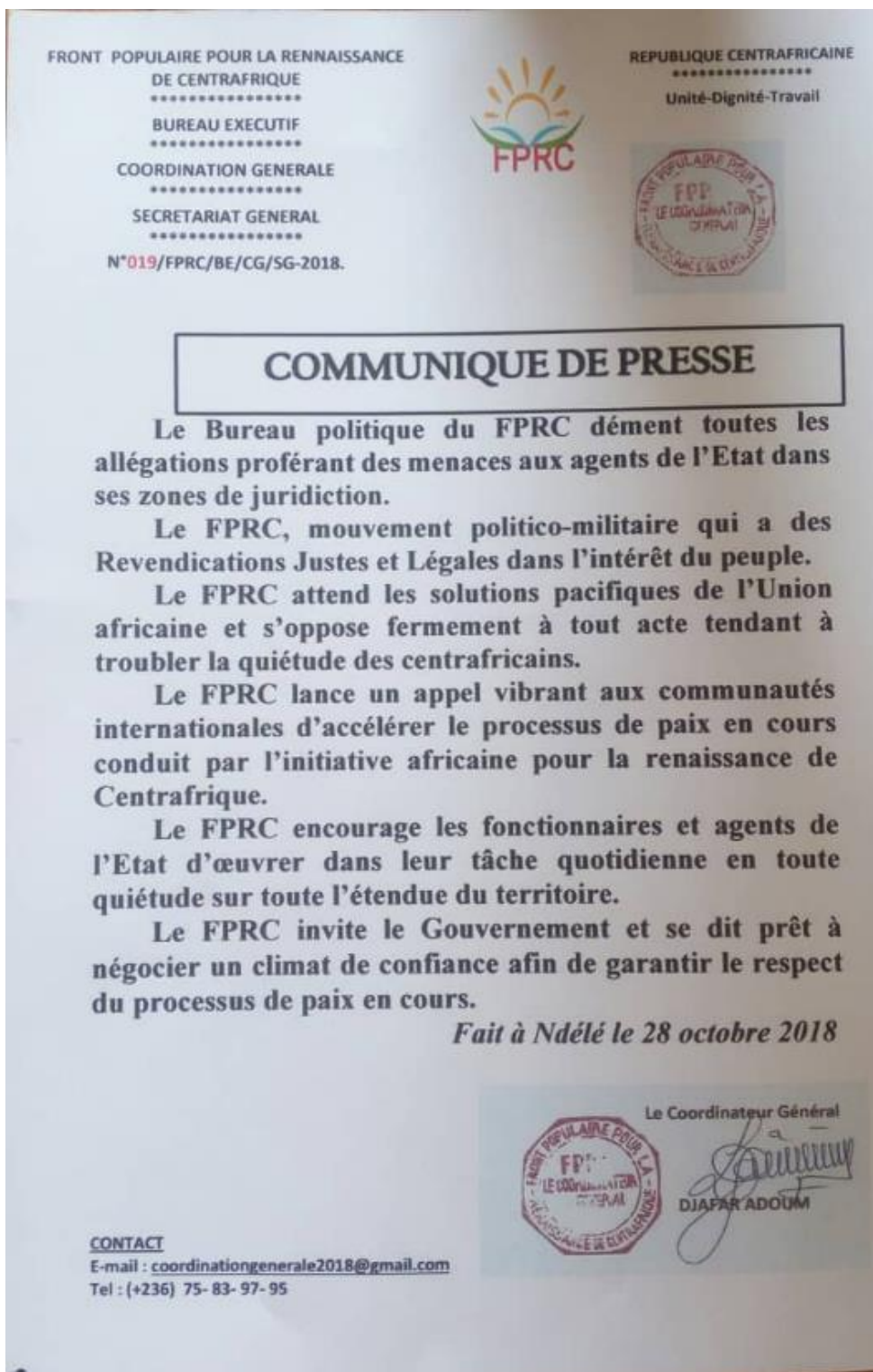
Fait à Ndélé, le 27 Octobre 2018



ABDOULAYE Issene Ramadane

2. Communiqué signed by Djaffar Adoum, FPRC political coordinator under Nourredine Adam instruction dated 28 October 2018.

Document obtained by the Panel from a FPRC representative on 28 October 2018.



3. Communiqué signed by Nourredine Adam dated 29 October 2018.

Document obtained by the Panel from a FPRC representative on 29 October 2018.

**FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE**
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
VICE PRESIDENCE
N° 0056/FPRC/BEN018



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi, le 26 octobre 2018, à 18h15, l'Assemblée Nationale de la République Centrafricaine a voté par 98 voix pour, 41 voix contre et 1 bulletin nul, pour la destitution du Président de cette institution.

Cette destitution a été relativement et diversement appréciée par l'opinion publique et privée, aussi bien nationale qu'internationale. Pour le Bureau Politique du Front pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC), la destitution de Meckassoua n'est autre que le résultat d'un conflit d'intérêts personnels au plus haut sommet de l'Etat. C'est la preuve que la RCA se meurt dans le mensonge, la fausse morale et la corruption ; que seuls le « patrimonialisme » et le despotisme sont valeurs morales. C'est aussi la preuve que les maux qui ont conduit à la guerre et au déchirement du tissu social sont encore présents, entretenus par le régime. Au travers le ridicule simulacre du 26 octobre 2018, les parlementaires centrafricains viennent d'affirmer que « le pays va mal », que la notion d'éthique et de morale en politique n'existe plus dans le pays de Barthélemy BOGANDA, à cause de ce que Jean-François Bayart (1989) appelle : « Politique du ventre ». En RCA l'intégrité morale a donc cédé la place au misérabilisme, particulièrement chez les femmes et hommes politiques.

Face au drame qui frappe le pays, le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) appelle le Président Touadéra et son gouvernement à la raison, car le terrain sur lequel ils se risquent est glissant, semé d'embûches et suicidaire.

Le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) lance ainsi un appel solennel au calme et à la retenue, car personne n'est irremplaçable dans une République.

Le FPRC appelle les centrafricaines et les centrafricains de rester vigilant contre les manipulations, les machinations et l'instrumentalisation de « l'Affaire Meckassoua ». Dans une situation d'absence d'idéologie politique, la peur est utilisée en relation avec l'instrumentalisation du confessionnel en tant que stratégie de mobilisation qui offre une nouvelle source de légitimité et de domination. Cette machination ne vise qu'à inciter à des comportements bellicistes, à accentuer le climat de méfiance et de suspicion, à installer le climat de peur, de crainte et d'anxiété – « la peur hobbesienne » (Herbert Butterfield, 1951) –, à exacerber la fracture sociale et à fortifier les frontières entre les communautés ; les membres de chaque communauté étant incapables d'interpréter avec certitude les intentions des autres, eu égard au contexte actuel parce que, comme l'écrit Herbert Butterfield : « Dans la situation que j'appelle "la peur hobbesienne" [...], vous pouvez vous-même ressentir vivement la peur terrible que vous avez à l'encontre de l'autre partie, mais vous ne pouvez pas vous faire une idée de la contre-peur de l'autre, ni même comprendre pourquoi il devrait à tel point être nerveux. Parce que vous savez que vous ne lui voulez aucun mal, et que vous ne voulez rien d'autre de lui sinon des garanties pour votre propre sécurité ; et il n'est jamais possible de se rendre compte ou de se rappeler que dans la mesure

où lui-même ne peut pas pénétrer vos pensées, il ne peut jamais avoir la certitude que vous avez-vous-même de vos propres intentions. »

Le FPRC rappelle également que son combat est avant tout politique : l'unité et de l'égalité des centrafricains et pose la question du matériau sur lequel s'exerce le pouvoir : l'appareil d'Etat ou l'organisation de la composition territoriale. Il est donc prépondérant de souligner l'importance de la gouvernance politique nationale et locale, de la réforme politique et administrative, dans la restauration et le développement des fonctions élémentaires de la vie locale, de celle des populations affectées par la guerre. Nous appelons ainsi le Président Touadéra de sortir de la surdité et cécité qui le caractérisent. Nous lui rappelons que sa mission première ne consiste pas à créer les conditions qui ont conduit à la crise actuelle, mais à œuvrer pour la paix, réconciliation nationale et la cohabitation pacifique entre les centrafricains qui, en réalité, ne peuvent pas se séparer, parce qu'elles n'y arriveront pas ; mais qui se heurtent à des obstacles et pièges symboliques que des politiques dressent et exploitent de manière systématique à des fins politiciennes pour bénéficier les mannes du pouvoir.

Nous rappelons également le Président Touadéra que, comme l'écrit Frédéric Gros (2006, p. 147) : *« L'injustice est toujours mal supportée que la violence. L'injustice suscite des protestations, car, faisant sentir l'inégalité, elle provoque le dépit d'être inférieur. Sur fond de revendication, elle préserve l'égalité comme un rêve lointain. »*

C'est pour cette raison que le FPRC lutte contre les discriminations dont sont victimes des centrafricains à cause de leur croyance religieuse, leur appartenance ethno-identitaire et leur origine régionale. Pour le FPRC, la République Centrafricaine appartient à tous les centrafricains, sans aucune distinction. De ce fait, la construction de la vie sociale fondée sur la paix, la justice et la solidarité de tous les peuples n'atteindra son but que lorsque la culture de respect mutuel imprènera la sagesse de tous et que des actions politiques sont menées pour préparer un avenir meilleur, lesquelles actions doivent résulter d'un esprit tiré d'une grande campagne de mobilisation tournant les Centrafricains et les Centrafricains chacun vers l'autre – non pas comme des ennemis – mais comme des humains, des concitoyens avec qui, solidairement, on doit bâtir ensemble le pays et affronter le futur ; car rien de réellement humain ne pourra se construire si certaines populations ne sont pas considérés pleinement comme citoyens. C'est pour cette raison que le FPRC/CNDS adhère sans aucune réserve à l'initiative de paix, telle que conduite par le panel des médiateurs de l'Union Africaine. Nous affirmons ainsi notre volonté de participer aux négociations qui auront lieu prochainement dans un pays neutre, sous l'égide des pays amis et partenaires de la République Centrafricaine. Le but étant de créer les conditions pour que notre cher pays, la RCA, en tant que Nation, demeure une et indivisible dans sa pluralité ; c'est-à-dire, un pays où tous ses enfants, dans leurs diversités et différences culturelles et culturelles, vivent ensemble et en harmonie.

Fait à Birao, le 29 octobre 2018

Vice-Président du FPRC



Général Noureddine ADAM

Annex 2.10: Pictures of Moyenne-Sido meeting of 5 August 2018.

Pictures obtained by the Panel from a confidential source on 10 August 2018.

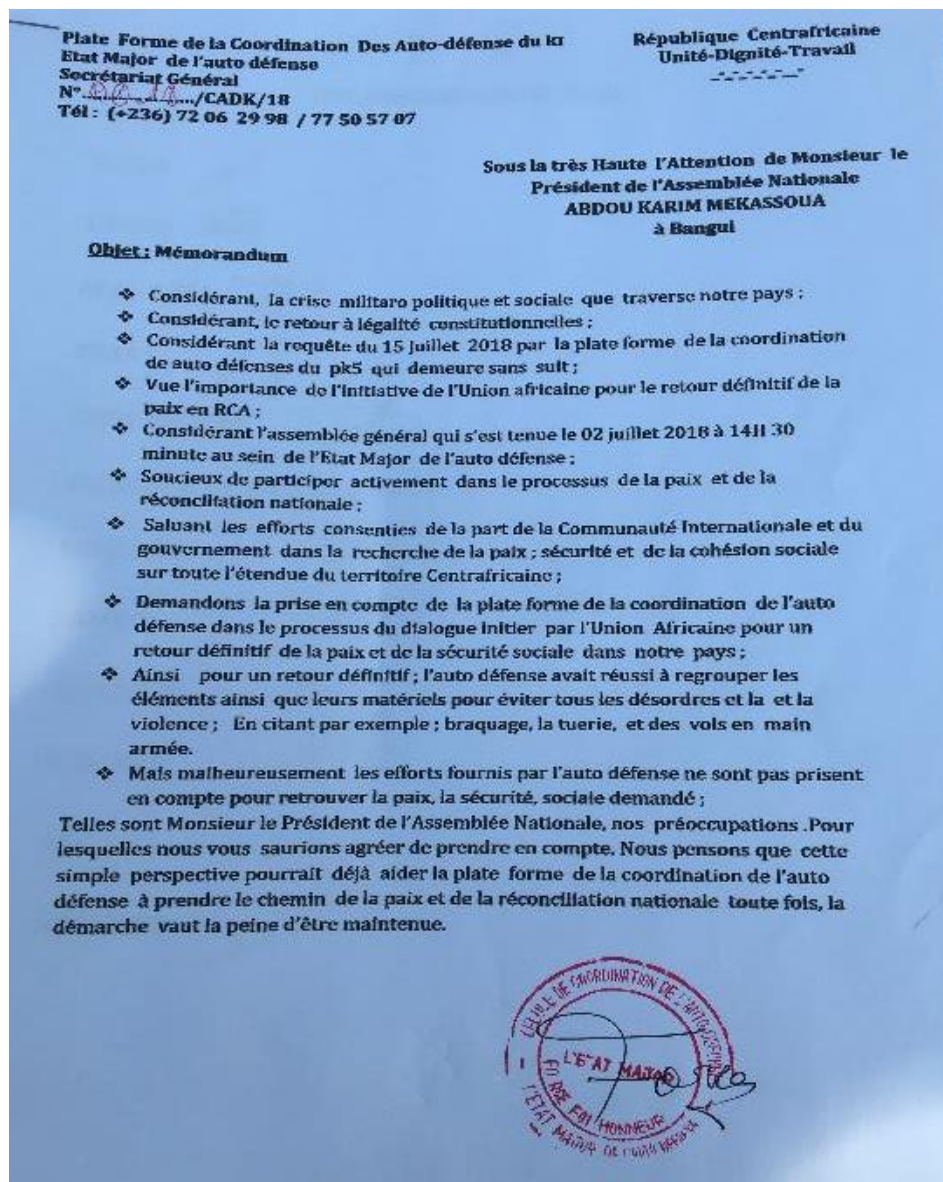


From left to right:

Mahamat Al-Khatim (MPC), Ali Darassa (UPC) and Abdoulaye Hissène (FPRC)

Annex 2.11: Communiqué signed by Matar Nimeiry, alias « Force », dated 15 July 2018.

Document obtained by the Panel from « Force » on 9 September 2018.





Annex 3.1: John Tshibangu’s presence and military activities in the Central African Republic.

1. Picture of John Tshibangu at the house of FPRC “general” Fadoul Bashar in January 2018.

Picture obtained by the Panel from a confidential source on 4 October 2018.



2. Screenshots of the video showing John Tshibangu (in the middle) with FPRC armed fighters, including “general” Adam Kanton (on the left, with red beret).

Video released on 16 January 2018. Available at <https://www.youtube.com/watch?v=KR0MCz89Vnc> [accessed on 1 November 2018].



Annex 3.2: Deficient controls at airports, ports and on roads to counter regional trafficking in weaponry, natural resources and drugs.

Bangui airport has been used as a platform to smuggle natural resources and military equipment, both from provinces and towards neighboring States (S/2017/1023, para. 104 and S/2018/729, para. 117-118). Such trafficking is facilitated by the shortcomings of controls at Bangui airport, which include, the lack of technical detection equipment to inspect arriving passengers or luggage, and of specialized technical equipment to detect explosives. The multiplicity of security services involved in controls at the airport (police, customs, FACA, gendarmes) also contributes to the blurring of responsibilities among them. Furthermore, many cases of involvement of State officials in trafficking activities are reported. MINUSCA is working with national authorities to reinforce controls at the airport.⁴

Some of the firearms, ammunition and narcotics entering the CAR are smuggled via road from Cameroon, and across the Ubangi river from the Democratic Republic of Congo and the Republic of Congo (see also para. xxx and S/2017/1023, para. 106-107, 247-255; S/2018/729, para. 108; S/2017/639, para.92). To counter such illicit trafficking activities, there are regular riverside patrols in Bangui.⁵ However, as smuggling often occurs by night there is a need to reinvigorate night patrols. Moreover, there is also a need to adequately equip customs authorities at the seven control posts along the Oubangui river. The lack of weapons at the disposal of customs guards results in FACA, gendarmes and police now overseeing riverside controls at night. Yet, these security forces reportedly continue to often facilitate the nightly imports instead of blocking them (S/2017/1023, para. 248).⁶

Last, even though internal security forces – sometimes backed by MINUSCA – regularly seize weapons and ammunition on commercial convoys,⁷ they are not properly equipped to detect the presence of prohibited goods in vehicles and trucks.⁸

⁴ Meeting with confidential source, 6 October 2018.

⁵ Meeting with customs, Bangui, 6 August 2018

⁶ Meetings with customs, Bangui, 6 August and 8 October 2018.

⁷ Confidential report, 31 August 2018.

⁸ Meeting with confidential source, 6 October 2018.

Annex 4.1: FPRC letter addressed to the humanitarian organizations working in the areas under its control and issued on 10 July 2018.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 11 July 2018.



LETTRE OUVERTE AUX ORGANISATIONS HUMANITAIRES

Concerne : Sécurité des acteurs et biens humanitaires dans les zones sous contrôle FPRC

Mesdames et Messieurs actrices/acteurs humanitaire,

Le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) vous présente ses compliments pour votre engagement en faveur des personnes affectées par la crise qui, depuis des décennies, continue à affliger aux populations centrafricaines des souffrances inutiles. Par vos actions sur le terrain au quotidien auprès des femmes, des enfants et des personnes âgées, vous nous avez montré que « *Ce que nous faisons pour nous-mêmes disparaît avec nous. Ce que nous faisons pour les autres et le monde est immortel et demeure.* » (Albert Painz). Le Bureau Politique du FPRC ne vous remerciera pas assez, car vous êtes, vous les actrices et les acteurs humanitaires, les seul(e)s à panser les plaies des populations meurtries par des politiques irresponsables mis en œuvre en RCA.

Dans notre communiqué de presse n° 049/FPRC/BEN 018, du 22 juin 2018, relatif à la situation sécuritaire à N'délé et Bria, nous dénonçons les actes criminels dont sont victimes les populations civiles et les organisations humanitaires, tant nationales qu'internationales. Nous avons, dans le même communiqué, exprimé notre volonté et notre détermination de lutter contre la criminalité qui sévit dans les zones sous notre contrôle et pris l'engagement de pourchasser tout individu et/ou groupe d'individus auteurs et responsables des actes criminels qui, outre les populations civiles, ciblent également les personnels, les biens et les « compounds » des organisations humanitaires, nationales et internationales, entravent gravement l'action humanitaire.

Mesdames et Messieurs les actrices et acteurs humanitaires,

Face aux braquages des bases ONGI régulièrement rapportés et à la multiplication d'actes criminels, Bureau Politique du FPRC informe aux ONG nationales et internationales que des dispositions ont été prises et la réponse du Conseil National de Défense et de Sécurité (CNDS) pour protéger la population civile et les organisations humanitaires œuvrant dans la région sera ferme. Cette volonté, cette détermination ne sont pas de « vains mots », car des actes sont associés à la parole. En effet, l'ordre a été donné par le commandement suprême du CNDS de traquer tous les malfrats. Les opérations menées à Bria par le CNDS, à l'issue du braquage par les hommes armés du compound d'une ONGI, le 5 juillet 2018, ont abouti à l'arrestation de six personnes et à la récupération du matériel et équipement (3

ordinateurs), des documents (passeports) et d'autres effets personnels volés pendant ce vol à mains armées.

Le Bureau Politique du FPRC réaffirme sa pleine reconnaissance aux efforts de la communauté internationale et exprime sa gratitude aux actrices et acteurs humanitaires engagés auprès des populations centrafricaines en détresse suite à une guerre qui n'a que trop duré et dont les solutions sont politiques.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette lettre ouverte, le Bureau Politique du FPRC, tient à confirmer son soutien aux ONG nationales et internationales car, comme l'écrit bien Ben OKRI, dans son ouvrage *The Famished Road*, publié en 1991, notre conviction est que : « *Suffering people will know justice as beauty. A wonderful change is coming from far away and people will realise the great meaning of struggle and hope. (...) Each new generation begins with nothing and with everything. (...) That is how they are as people. They have infinity of hope and eternity of struggles.* »

Fait à Birao, le 10 juillet 2018

Président



Général / Nouredine ADAMA

Annex 4.2: Vulnerability of some specific groups of population in the Kaga Bandoro – Moyenne-Sido – Batangafo triangle.



The instability of the Kaga Bandoro – Moyenne-Sido – Batangafo triangle increases the vulnerability of some specific groups of population as it prevents humanitarian actors from providing a humanitarian assistance in the area. In Moyenne-Sido, local authorities observe a small but constant influx of Central African refugees returning from Chad but there are no protection measures in place to help them cross into CAR,⁹ nor to accompany their return.¹⁰ Similarly, lacking humanitarian assistance and economic opportunities, many displaced Muslims, who had left Bangui and the south-west of the country in 2014, are leaving the camps in Kabo and Moyenne Sido to take a chance in Kaga Bandoro.¹¹

⁹ The border between CAR and Chad has been closed since May 2014 (see S/2014/762, para. 42).

¹⁰ Meeting with local authorities and community representatives, Moyenne-Sido, 6 September 2018.

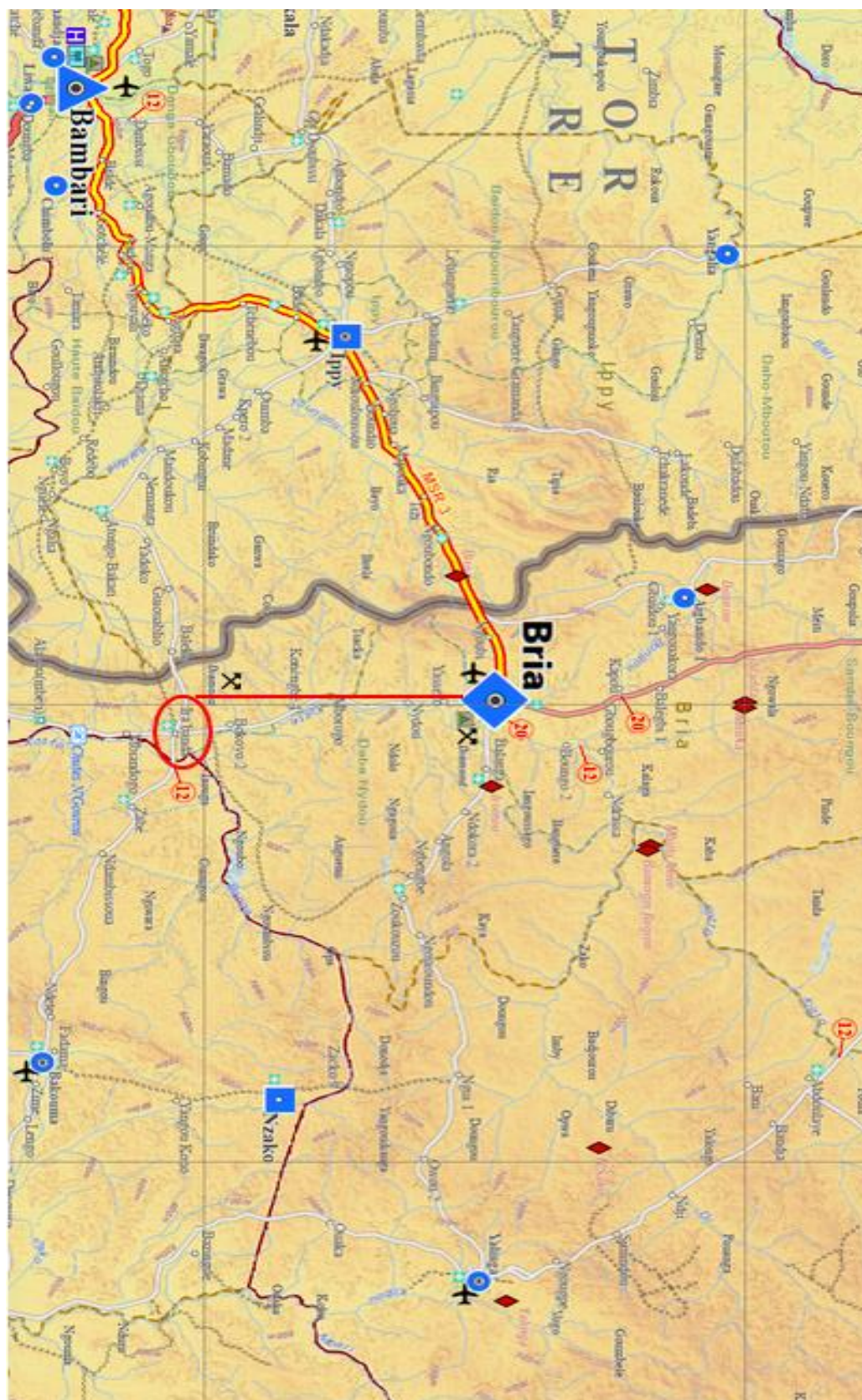
¹¹ Meeting with IDP representatives, Moyenne-Sido, 6 September 2018.

Annex 4.3: Pictures of the IDP camp in Batangafo after the clashes between ex-Séléka and anti-balaka fighters on 1 November 2018.

Pictures obtained by the Panel from a confidential source on 1 November 2018.



Annex 4.4: Map of Bria and surrounding areas.



Annex 4.5: FPRC attack against the anti-balaka bases along the Irabanda axis on 5 August 2018.

Pictures obtained by the Panel from a confidential source on 3 October 2018.



Pictures posted on the Facebook page of Damboucha Hissen:
<https://www.facebook.com/damboucha.hissen> [accessed on 27 October 2018].



Damboucha Hissen
5 August

Like Comment Share



Damboucha Hissen
10 August

Info bri:tractage des balakas sur l'axe irabanda.

7 4 Comments 8 shares

Like Comment Share

أبراهيم صالح صالح
ils ont croisé les force intervention para commando (FIRPAC)
Like · Reply · 11e · Edited

Sanislas Mamadou Dangabo
Armures des bandits de grand-chemin, faut continuer à les traquer pour que la sécurité règne.
Like · Reply · 11e

Djamel Ahmed Kawi
SO kwe zo ni á que kwouí véné ti á la .Yoro á on Zappa Pepe
Like · Reply · 10e

Aladji Baba Danzoums
bravoooooo
Like · Reply · 10e

Annex 4.6: Arms trafficking between the Sudan and the Central African Republic.

1. FPRC fighters with pistols, AK-type assault rifles, rockets and machine guns mounted atop of their vehicles.

Pictures received by the Panel from a confidential source on 4 October 2018.



2. Pictures of some of the weaponry and vehicles purchased by UPC from Sudan.

Pictures received by the Panel from a confidential source on 12 March, 19 June and 8 October 2018.





The last four pictures are also available in the Panel's 2018 Midterm report, S/2018/762, annex 6.3)

Annex 4.7: Anti-balaka weaponry and the dismantling of artisanal arms manufacturing facilities.

On 12 March 2018, MINUSCA discovered an illegal artisanal arms manufacturing facility in Bria's "PK3" IDP camp. All the material used for producing arms and ammunition, weapons, weapons components, and ammunition was seized and four individuals suspected of being involved in the facility were arrested.¹² On 14 March, two days after the dismantling of the first facility, MINUSCA discovered another small illegal firearms and ammunition workshop near the PK3 IDP camp which was also dismantled by MINUSCA.¹³ Similar dismantling operations were repeated in August and September.¹⁴

The illegal detention and trafficking of weapons also continue to pose security threats in other IDP camps (see S/2017/1023, para. 104), such as Kaga Bandoro, where in late February 2018, MINUSCA retrieved 3 machine guns and 17 RPGs in addition to artisanal weapons.¹⁵ In April, MINUSCA discovered 260 weapons, including artisanal weapons, 119 rifles and 41 revolvers in the same IDP camp.¹⁶

Pictures of artisanal weapons, MACC hunting ammunition and AK-type assault rifles seized by MINUSCA in July and August 2018 in Bria, Alindao and Sibut, received by the Panel from a confidential source on 1 August and 3 September 2018.



¹² Confidential reports, 13 and 23 March 2018. Meeting with gendarmes at *Section de recherche et d'investigation*, Bangui, 29 March 2018.

¹³ Confidential report, 15 March 2018, 9 April 2018.

¹⁴ Confidential report, 10 August, 20 August, 25 September. Confidential correspondence, 9 August 2018.

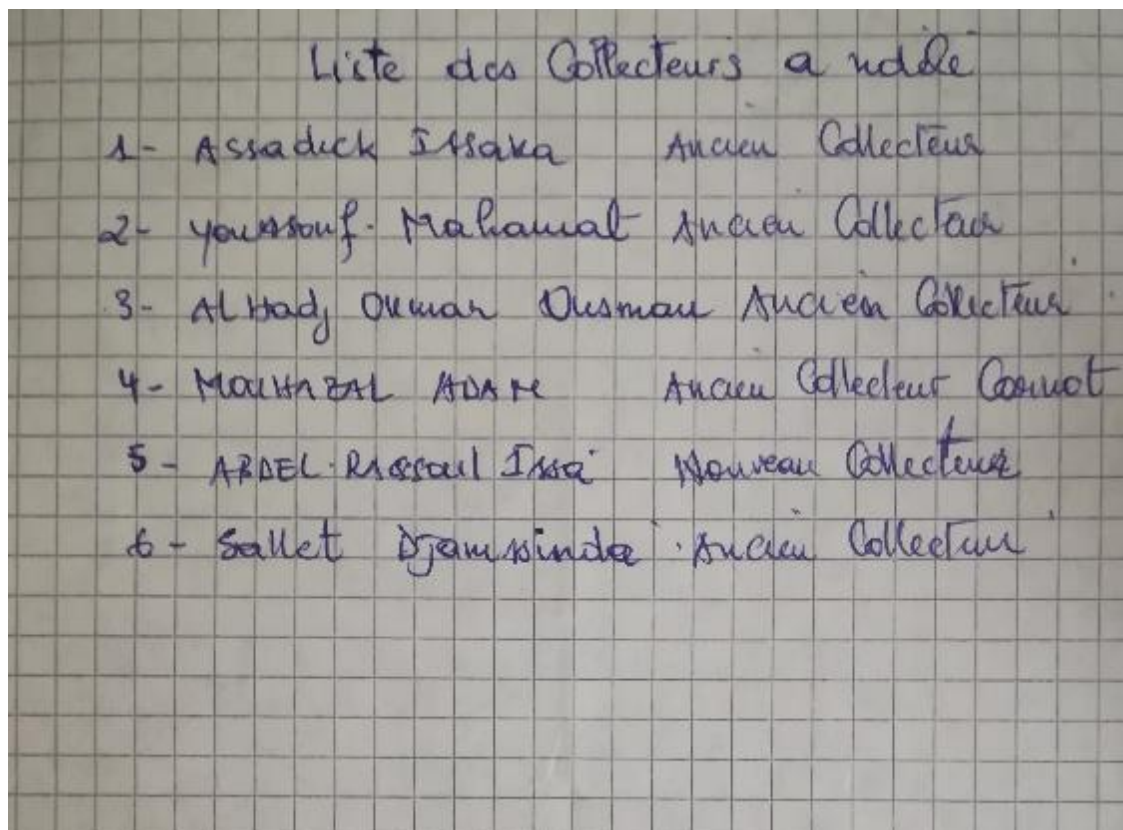
¹⁵ Confidential document, received on 23 March 2018.

¹⁶ Confidential report, 9 April 2018.



Annex 4.8: List of collectors operating in Ndélé.

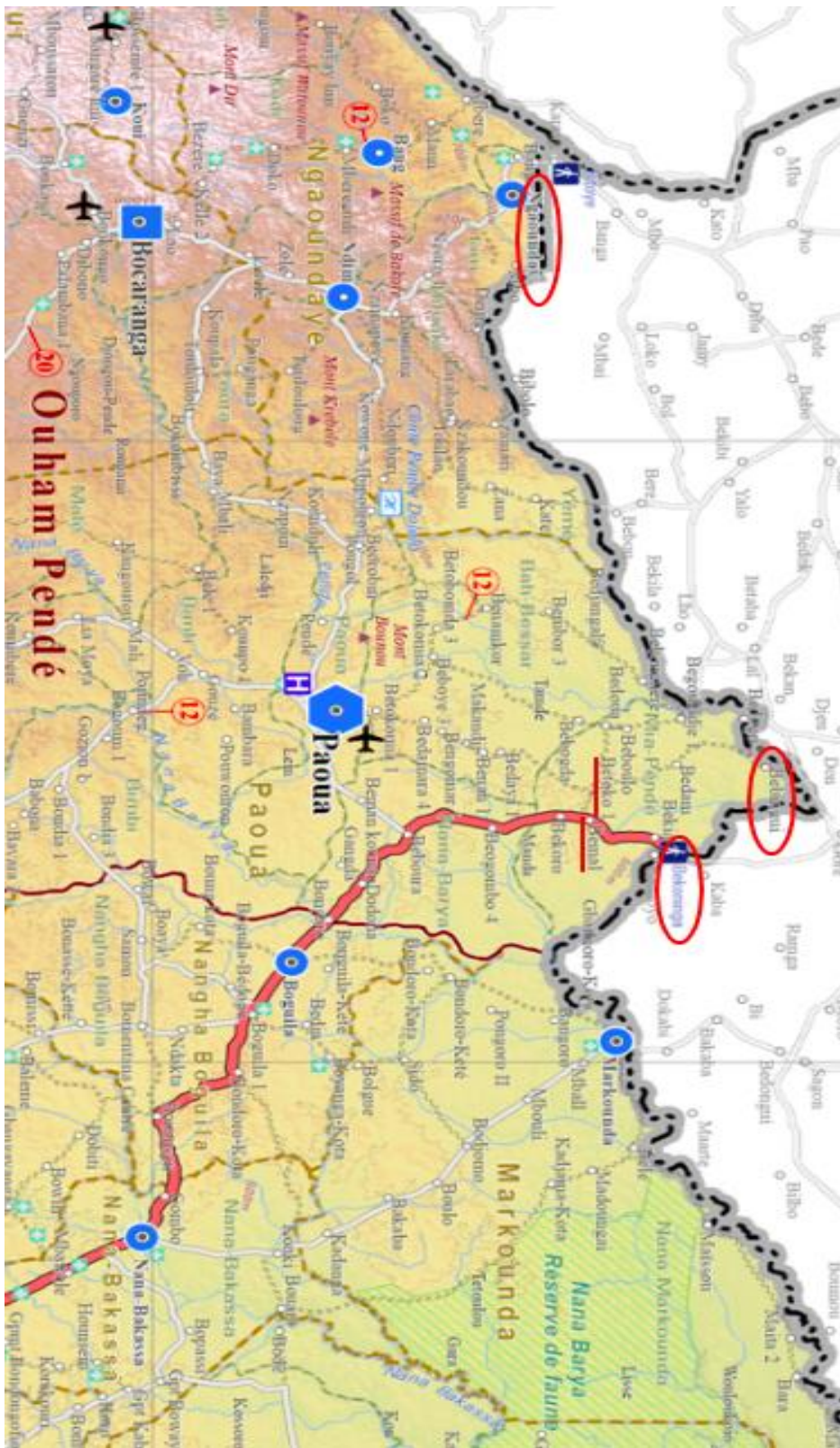
Document obtained by the Panel from a confidential source on 25 July 2018.

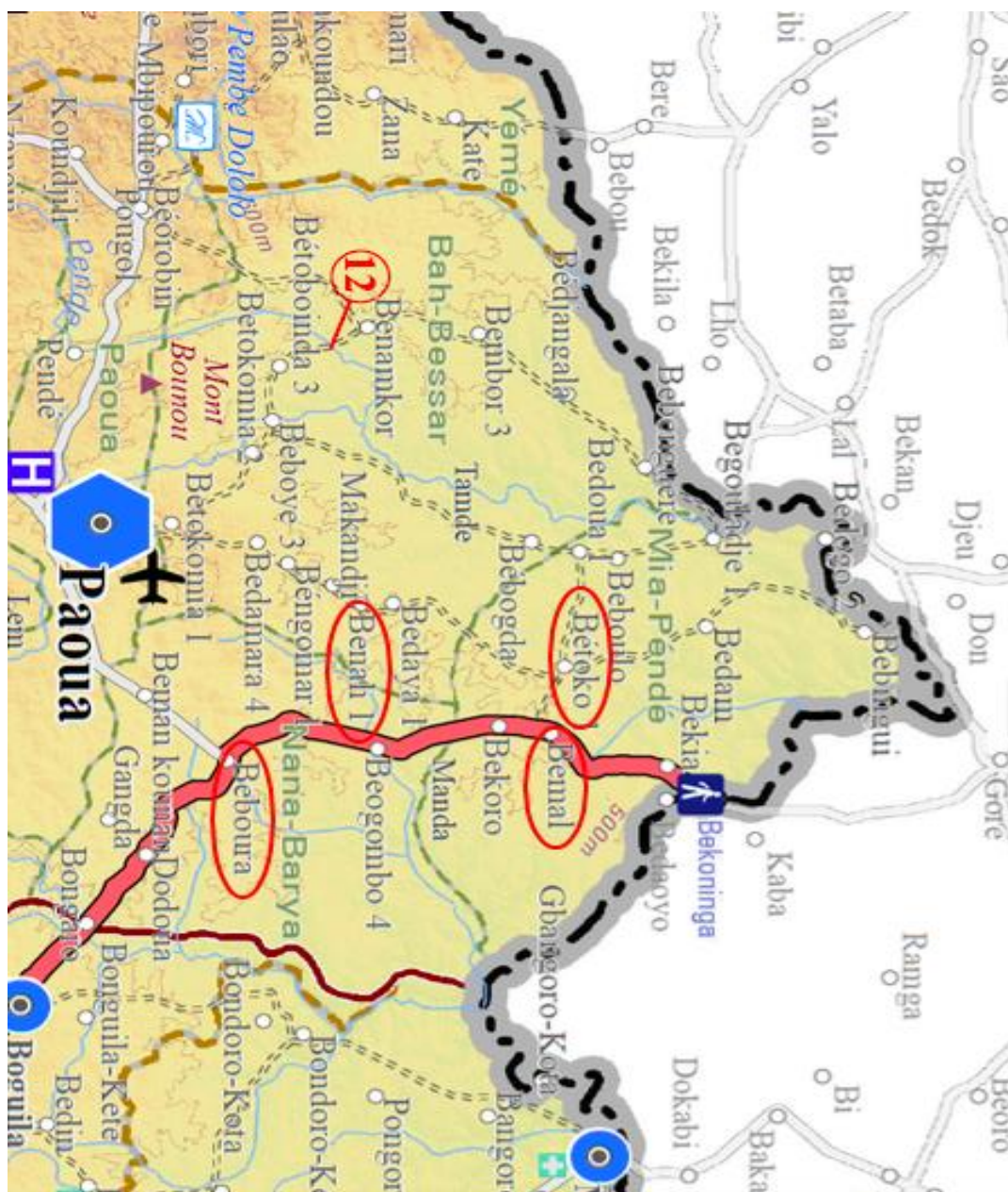


The image shows a handwritten list on a grid background. The title is 'Liste des Collecteurs a ndele'. There are six entries, each with a number, a name, and a status.

Number	Name	Status
1-	Assadick Issaka	Ancien Collecteur
2-	Youssef Mahamat	Ancien Collecteur
3-	Alhadj Oumar Ousman	Ancien Collecteur
4-	Mouhamed ADAME	Ancien Collecteur Coordonnateur
5-	ARDEL-Rissoul Issa	Nouveau Collecteur
6-	Sallet Djamsinda	Ancien Collecteur

Annex 5.1: Maps of Paoua and surrounding areas.





Annex 5.2: Chronology of the main incidents involving MNLC from 1 January to 25 October 2018.

Information received by the Panel from a confidential source.

On 3 January, MNLC combatants allegedly burned houses and killed about 30 farmers at 11 different locations around Paoua. Roughly 300 houses in the area had been burned down.

On 9 January, MNLC combatants reportedly abducted five civilians in Beboura 3 village (15 km east of Paoua). The same day, MNLC combatants reportedly killed one civilian in Begatara (25 km east of Paoua).

On 5 February, two MNLC elements belonging to the unit led by Comzone Al-Katim reportedly killed a 47-year-old woman on a farm in Begatara village, 18 km from Paoua, on the Bossangoa axis.

On 18 February, when they attacked Benamkouna village, 20 km from Paoua, on the Bossangoa axis, armed MLC elements reportedly shot and killed a 70-year-old man and a 10-year-old boy, ill-treated two other women, while two other women carried out forced labor for them.

On 18 February, MNLC elements under the command of the Comzone Al-Katim reportedly robbed five civilians of their bags of farm products and threatened them with death while they were at their farm in Toulmbo 1 village.

On 20 February in Korozyan village, suspected MNLC elements reportedly killed a 15-year-old boy and subjected his father to cruel and inhuman treatment.

On 26 February, in Beboye 4 (36 km north east of Paoua), 20 armed MNLC elements, attacked the village at around 2pm. Once they got to the village, they allegedly opened fire on the population, who fled into the bush for safety. However, a 22-year-old man got shot in the left leg. The elements equally pillaged a shop, and some goats belonging to the villagers then left the village.

On 28 February, in Bebounda (25 km north of Paoua), suspected MNLC elements shot and injured a 25-year old man in his field. The victim was transported to Paoua hospital. The same day, in Bezoye 3 (7 km south of Paoua), MNLC elements attacked three men, seriously wounding one, and stole cattle. The victim was transported to Paoua hospital. Also, in Kebe village (30 km east of Paoua), MNLC elements attacked, looted, and burned down one house, wounding two civilians.

On 1 March, at PK5 neighborhood in Paoua, suspected MNLC elements on horseback attacked the district and temporarily abducted six women who were released later the same day. The assailants ordered the women to convey the message to the local population to hand over their weapons to the MNLC.

On 4 March, in Beboura 1 village (26 km east of Paoua), suspected MNLC and Fulani elements, armed with knives, killed three women and injured a child. Reportedly, two 28-years-old women and one 30-year-old woman with one baby went to Beboura 1 village to search for food. When they arrived there, armed men, allegedly affiliated to MNLC attacked them. The elements killed the three women by slitting their throats while the 7-month-old baby boy had his right thigh pierced with a knife and he was abandoned next to the three women's dead bodies.

On 10 March, in Betoboinda 4 (13 km east of Paoua), MNLC armed elements allegedly shot and killed a resident of the village.

On 10 March, in Betobionda 2 village situated some 15 km from Paoua, five armed MNLC elements reportedly shot a 25-year-old man while he was in the bush fetching firewood.

On 14 March, in Kelehou village, MNLC elements, under the command of "general" Bahar, reportedly beat a 47-year-old man repeatedly with their gun butts on the back and on the left side of the abdomen.

On 27 March, MNLC under the command of "general" Bahar along with Fulani armed elements allegedly attacked Bedoro village (65 km north of Paoua). A man was shot and subsequently passed away.

On 28 March, in Beboura 4 village (25 km north east of Paoua), MNLC elements attacked three motorcycle drivers and abducted a pregnant woman passenger after stealing two motorcycles. The third motorcycle was found burnt and the motorcyclist dead near Bekoro village (42 km north east of Paoua). The woman reached Betoko (45 km north of Paoua) safely.

On 3 April, six suspected MNLC elements shot and wounded a 27-year-old man in Kebe village (30 km east of Paoua). One of his relatives took him to the local hospital for treatment.

On 15 April, near Bedam (51 km north of Paoua), nine civilians were allegedly ambushed by armed MNLC elements. Eight of the victims managed to flee but one of them was shot and seriously injured by the assailants. The injured victim was transported to the local hospital for medical care.

On 14 April, MNLC elements reportedly fired shots at a 36-year-old man who was leaving Paoua with his wife and children for Bena 2 village to look for food stuffs that they had left in their home, when they fled from the village in January 2018 following confrontations between MNLC and RJ.

On 16 April, six armed MNLC elements dressed in military uniform from Nzakoundou village, came to Lemouna village and beat a 23-year-old man. The elements asked for the

whereabouts of the victims' elder brother. Then, the elements forcefully tied the man up and took him to Nzakoundou village.

On 26 April, in Betoboinda 2 (11 km east of Paoua), four MNLC elements stopped two motorcyclists. MNLC elements burned the motorcycles after killing one cyclist while the other managed to escape. The same day, six MNLC elements shot and killed a 35-year old man and stole one cattle head in Betani (15 km east of Paoua). The incidents triggered movement of approximately 1,000 IDPs towards Paoua.

On the night between 2 and 3 May, in Betokomia 1 (6 km north of Paoua), 10 MNLC elements killed a herder, and stole 45 of his cattle. On 3 May, local people transported the body of the deceased to a cemetery near Paoua airfield, triggering about 600 IDPs to protest MINUSCA and insecurity in the area by occupying the runway and burning tires.

On 15 June, elements of the self-proclaimed MNLC allegedly gang-raped an elderly woman in Bebenguere village (67 km north west of Paoua). Reportedly, the victim has been sent to Chad for medical treatment.

On 5 August, in Benerme (52 km north of Paoua), two civilians were allegedly abducted and killed by presumed MNLC elements.

On 5 September, the village chief of Bembere village (53 km north east of Paoua), a young man from Bemal (40 km north east of Paoua), and a woman were allegedly killed between the villages of Bekoro Mission (42 km north east Paoua) and Bemal by presumed MNLC elements.

On 7 September, in Zora village (22 km south of Paoua), at an illegal checkpoint, three MNLC elements armed with a AK-47 stopped two NGO vehicles with four national staff onboard. The MNLC elements robbed them of personal belongings and a sum of 30,000 FCFA.

On 13 September, at 1:45pm, in Kounpala (95 km west of Paoua), a local telecommunications company convoy with five staff members were intercepted, detained, and robbed by approximately 20 allegedly MNLC and 3R combatants. The same day, at 3:10pm, in Ndim (88 km north west of Paoua), the combatants released the vehicles and the victims unharmed.

On 16 September, in Koun Mbam village (69 km west of Paoua), a 47-year-old man was beaten and robbed by presumed three MNLC elements. Reportedly, the same day, the perpetrators also attacked two motorbikes and robbed the passengers.

On 27 September, an NGO national staff who was moving on the Boria - Bogila Kete village axis (49 km east of Paoua) was abducted by suspected MNLC elements. Reportedly the national staff member was taken into the bush together with 11 other civilians who were also kidnapped. The armed elements robbed the victims of their belongings and released them unharmed in the afternoon of the same day.

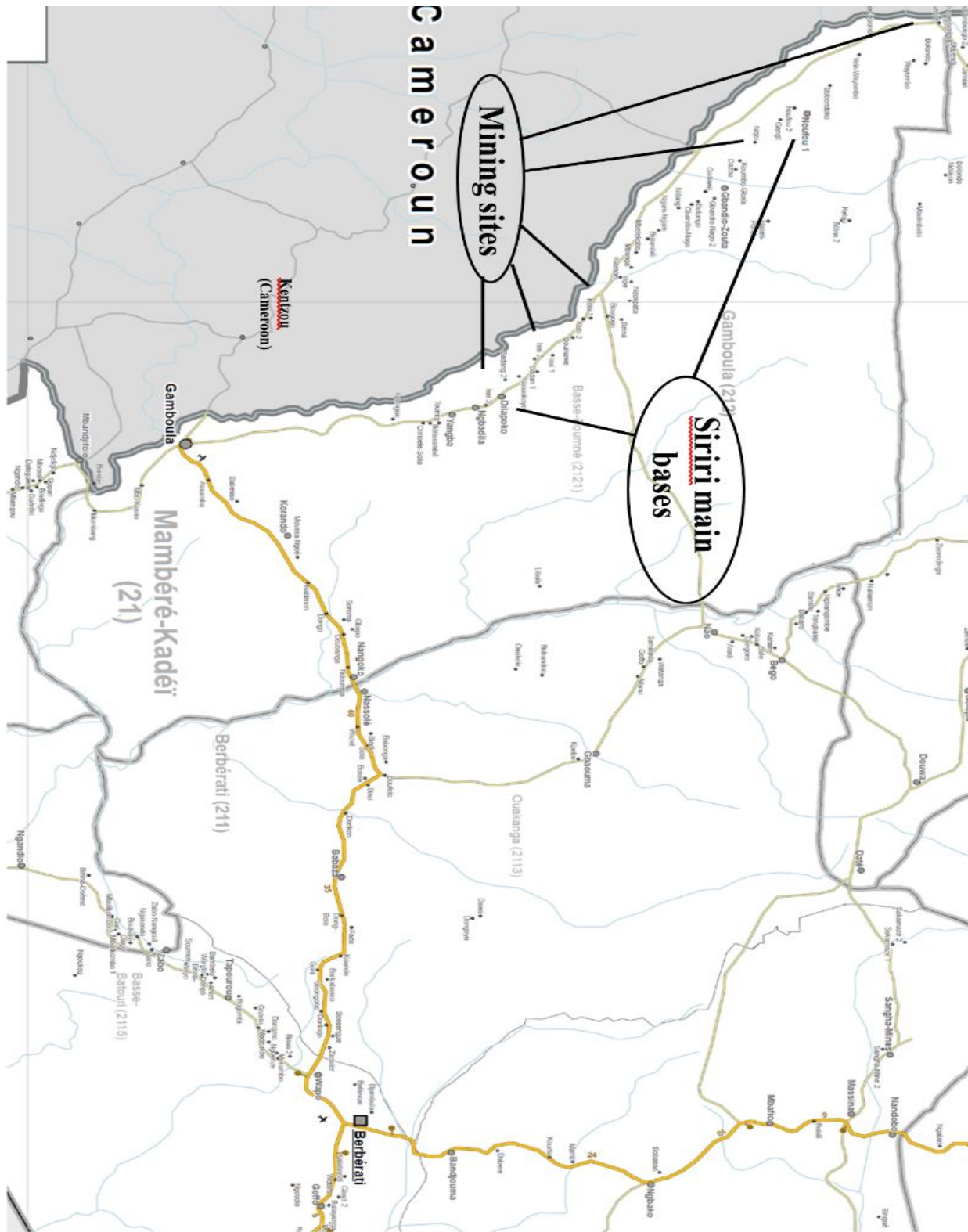
On 2 October, in Mboum village (32 km south east of Ngaoundaye), a member of the MNLC allegedly raped a woman who is a local nurse at Ngaoundaye hospital.

On 5 October, in Ngaoundaye (94 km north west of Paoua), a MINUSCA patrol spotted the movement of alleged MNLC elements who subsequently opened fire on the patrol. MINUSCA exchanged fire with the assailants. The assailants fled. No casualties were reported.

On 18 October, in Ndoubori village (42 km west of Paoua), a MINUSCA patrol encountered an illegal checkpoint manned by three alleged MNLC elements, who were in military attire and armed with AK-47s. They opened fire on the MINUSCA patrol who returned fire. Following the short exchange of fire, the assailants fled and abandoned a motorcycle.

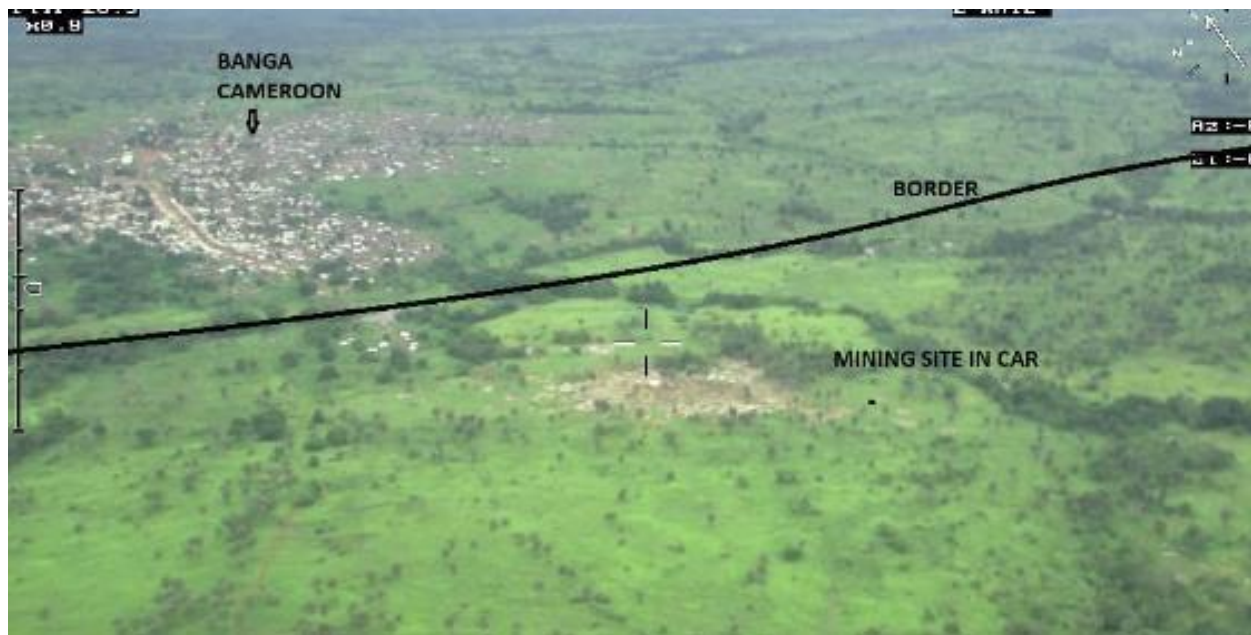
On 23 October, in Leourou village (53 km south west of Paoua), five suspected armed MNLC elements in military attire, opened fire on three civilians on a motorcycle, seriously injuring one. The two other civilians escaped unharmed.

Annex 5.3: Map of the subprefecture of Gamboula (Siriri area of operations).



Annex 5.4: Picture of mining site of Banga-Boumbe, along the CAR-Cameroon border.

Picture obtained by the Panel from a confidential source on 28 September 2018.



Annex 5.5: Siriri's access to weaponry, military material and motorcycles.

Picture of Siriri fighters equipped with AK-type assault rifles, obtained from confidential source on 27 September 2018.



The individual at the front is Abdelkader Ramadan, brother of Baba Ladé.

Picture of uniforms of various origin seized by MINUSCA, obtained from a confidential source on 27 September 2018.



Picture of motorcycles, uniforms and other seized items, taken by the Panel on 23 September 2018.



Picture of war ammunition seized in Kentzou, Cameroon, reportedly destined to Siriri armed group. Picture received from confidential source on 22 September 2018.



Annex 5.6: Serious human rights violations committed by Siriri.

Siriri has attacked villages, looted and burnt houses, extorted money and goods from traders and local populations, as well as abducted and killed civilians. For example, on 30 June armed Siriri elements attacked Gbambia village and stole valuables in houses and shops. They abducted 11 civilians, 8 of whom were killed.¹⁷ Siriri justified those actions against civilians as retaliation to MINUSCA military operations against them.¹⁸

On 3 September, Siriri kidnapped five civilians, including one woman, in the village of Oré and brought them to Dilapoko, where other abductees were already detained.¹⁹ Siriri was reported to kidnap civilians in retaliation for the arrest and detention of an individual by the gendarmerie of Gamboula.²⁰ Siriri's detainees were chained and beaten (see picture below). On 10 September, two hostages were released. The guards of the other three hostages freed them one week later after the payment of a ransom by their family members.²¹

The detainees reported to have observed numerous children, from 15 years and older, amongst the Siriri fighters.²²

Since Siriri's creation, its operations have reportedly led to approximately 12,000 displaced people in the area.²³ Siriri has also on several occasions opened fire on MINUSCA convoys, killing one peacekeeper on 3 June 2018 in Dilapoko (Mambéré-Kadéï prefecture).²⁴

¹⁷ Confidential reports, 5 July, 21 and 24 August 2018.

¹⁸ Confidential document, received by the Panel on 23 September 2018.

¹⁹ Meeting with five Siriri abductees, Gamboula, 21 September 2018.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Confidential documents, received by the Panel on 27 September 2018.

²⁴ Confidential report, 2 July 2018.

Picture of the wounded arms of one of the Siriri hostages taken by the Panel in Gamboula on 21 September 2018.



Annex 6.1: Background information on livestock and transhumance in the Central African Republic.

With 312,469 square kilometers of grazing land, the Central African Republic offers a conducive environment for the development of livestock activities, both at the national and regional levels. The CAR is a grazing area for cattle from the CAR, but also from neighboring countries, in particular Cameroon, Chad, South Sudan and the Sudan.

The pastoralist economy is one of the most important sector of the CAR economy. In 2008, the cattle economy amounted to around 15% of the CAR's growth development product; and today it would support about 10% of the country's population, in particular members of the Fulani community.²⁵ Livestock in the CAR is currently estimated at between 1,5 and 2 million heads of cattle.²⁶

The repeated crisis in CAR history more and more weaponized the activity around the transhumance where armed group were involved either to protect or attack cattle. The current situation in the CAR resulted in the major disruption of the national administration deployed in the entire country to manage cattle-related activities (taxes collection, vaccine distribution, market management, etc.), leaving room open for armed groups to take over the sector. The violence targeting Muslims in Western CAR in the early stages of the crisis also resulted in the departure of most herders towards neighboring countries (mainly Chad and Cameroon) or the Eastern part of the country. Likewise, new transhumance roads were opened in areas under the control of armed groups in the Eastern part of the country.

²⁵ "The politics of pillage: the political economy of roadblocks in the Central African Republic" IPIS, 6 December 2017, p.27.

²⁶ Idem.

Annex 6.2: Joint communiqué signed at the Moyenne-Sido meeting of 5 August 2018 between Abdoulaye Hissene, Mahamat Al Khatim, and Ali Darassa.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 7 August 2018.

République-Centrafricaine
Unité-Dignité-Travail

Moyenne Sido le 05/08/2018

**COMMUNIQUE FINALE CONJOINT DE LA REUNION DES DIRIGEANTS DES
GROUPES POLITICO MILITAIRES POUR LA PAIX ET LA RECONCILLATION :**

Nous déclarons solennellement notre volonté à agir conformément aux objectifs et principes communs, le rétablissement de la paix, de la sécurité, de l'instauration d'un climat serein de dialogue et de respect
Mettons fin à l'affrontement armé ; entrons dans la lutte politique.

Nous chefs militaires des mouvements du FPRC, MPC et UPC après une longue concertation dans la moyenne Sido Fief du MPC ; nous avons dégagé toutes nos divergences et avons décidé de s'unir la main dans la main pour lutter contre le banditisme dans la zone de la Transhumance et dans toutes nos zones respectives.

Nous avons décidé de mettre en place une commission commune qui sera chargée de régler de manière pacifique tout différend entre les commerçants, les Eleveurs dans nos zones la mise en place d'une Force Mixte FPRC - MPC – UPC, compétente qui sera chargée de sécuriser les couloirs de transhumance.

A cet effet, nous informons la communauté nationale et internationale, que nous sommes désormais une équipe dont le but est de ramener la paix et stabiliser la RCA afin de permettre la libre circulation des biens et des personnes, la libre circulation des ONG Nationales et Internationales

Nous réitérons notre engagement à participer aux initiatives Africaines pour la paix en Centrafrique.

Sur l'initiative de la CNDS et l'invitation de Chef d'Etat-major de MPC, pour la paix et la réconciliation en RCA s'est tenu le 05/08/2018 au Fief du MPC dans la commune de Moyenne Sido en présence de Chef d'Etat-major de FPRC SALEH ZABADI, Chef d'Etat-major Adjoint de MPC HISSEINE KALIL, DAMANE ZAKA RPRC Représenté par Général OUSTA ALI Chef d'Etat-major adjoint du FPRC, Chef d'Etat-major de Seleka rénové Général ALI ISSAKA et a procédé à un examen approfondi de la situation en RCA. La réunion finale a exprimé ses vifs remerciements chaleureux au Chef d'Etat-major du mouvement MPC pour l'accueil et l'hospitalité qui leur ont été réservés depuis notre arrivée à Moyenne Sido dans (OUHAM). Les participants ont félicité l'Etat-major du MPC, ils ont félicités les autorités locales de cette Ville pour les efforts consentis. Dans la recherche d'une solution pacifique au conflit que connaît le Pays ainsi que de leur pleine adhésion à la paix pour suite de l'initiative finale. Les participants ont salué la déclaration du Président de la CNDS Excellence ABDOULAYE HISSEINE du 05/08/2018 sur cette initiative finale.

05 AOUT 2018

Elles sont lancé un appel a la communauté Nationale et Internationale pour intensifier leur appui multiforme a la Centrafrique et au pleine succès de cette initiative pour la paix et réconciliation en RCA.

Ont signés :

Excellence **ABDOULAYE ISSEINE** du CNDP



HAUTE CONSEIL NATIONAL
LE PRESIDENT
DE DEFENSE ET DE SECURITE

Général du Corps d'Armée **ALI DARRASSA MAHAMAT** de l'UPC



UNITE POUR LA PAIX
RECONCILIATION
LE CHEF
MILITAIRE
CENTRAFRIQUE
DIGNITE TRAVAIL

GENERAL
ali DARRASSA mahamat

Général **ALKHATIM MAHAMAT** du MPC

05 AOUT 2018



GENERAL DES ARMES
ALKATIM MAHAMAT
TEL: 75 5052 84

LE CHEF D'ETAT MAJOR
DES ARMES
MPC

Fait à Moyenne Sido le 05/08/2018

Annex 6.3: FPRC communiqué dated 24 July 2018 on insecurity related to transhumance along the CAR-Chad border.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 27 July 2018.

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

PRESIDENCE

N° 0049/FPRC/BEN018



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chaque année, à partir du mois de novembre commence la transhumance en RCA. Pendant cette période, les risques de la détérioration de la sécurité sont très élevés. Non seulement l'accès aux zones pastorales transfrontalières est limité à cause des criminels qui, pour le moins que l'on puisse dire, s'en prennent aux bœufs, mais encore il se crée des alliances stratégiques pour limiter la pression de vol des bœufs qui, souvent, se solde par la mort des éleveurs et/ou des affrontements armés.

Dans notre communiqué n° 0049/FPRC/BEN018 du 22 juin 2018 et lettre ouverte du 10 juillet 2018, adressée aux organisations tant nationales et qu'internationales œuvrant en RCA, nous soulevons l'épineuse question de la situation sécuritaire préoccupante, dénonçons les actes criminels dont sont victimes les populations civiles et les organisations humanitaires œuvrant en RCA, avons exprimé notre volonté et notre détermination de lutter contre cette criminalité et avons pris l'engagement de pourchasser tout individu et/ou groupes d'individus auteurs et responsables de ces actes criminels.

Le Bureau politique du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) reconnaît que le maintien de la sécurité ne doit pas être activité programmable et maîtrisable par un individu ou un groupe d'individus ou un seul acteur mais une action qui implique tant les acteurs nationaux qu'internationaux. Il est donc impératif de prendre des nouvelles initiatives, des stratégies nouvelles de prévention, tant au niveau local et national que régional et international. C'est dans ce cadre que le Bureau politique du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) a ordonné le Coordinateur Général et l'Etat-major du Conseil National de Défense et de Sécurité (CNDS) de se réunir à Sido, en vue de définir ensemble une stratégie commune pour lutter efficacement contre le grand banditisme et la criminalité intra et transfrontalière qui menacent la sécurité et la tranquillité des populations.

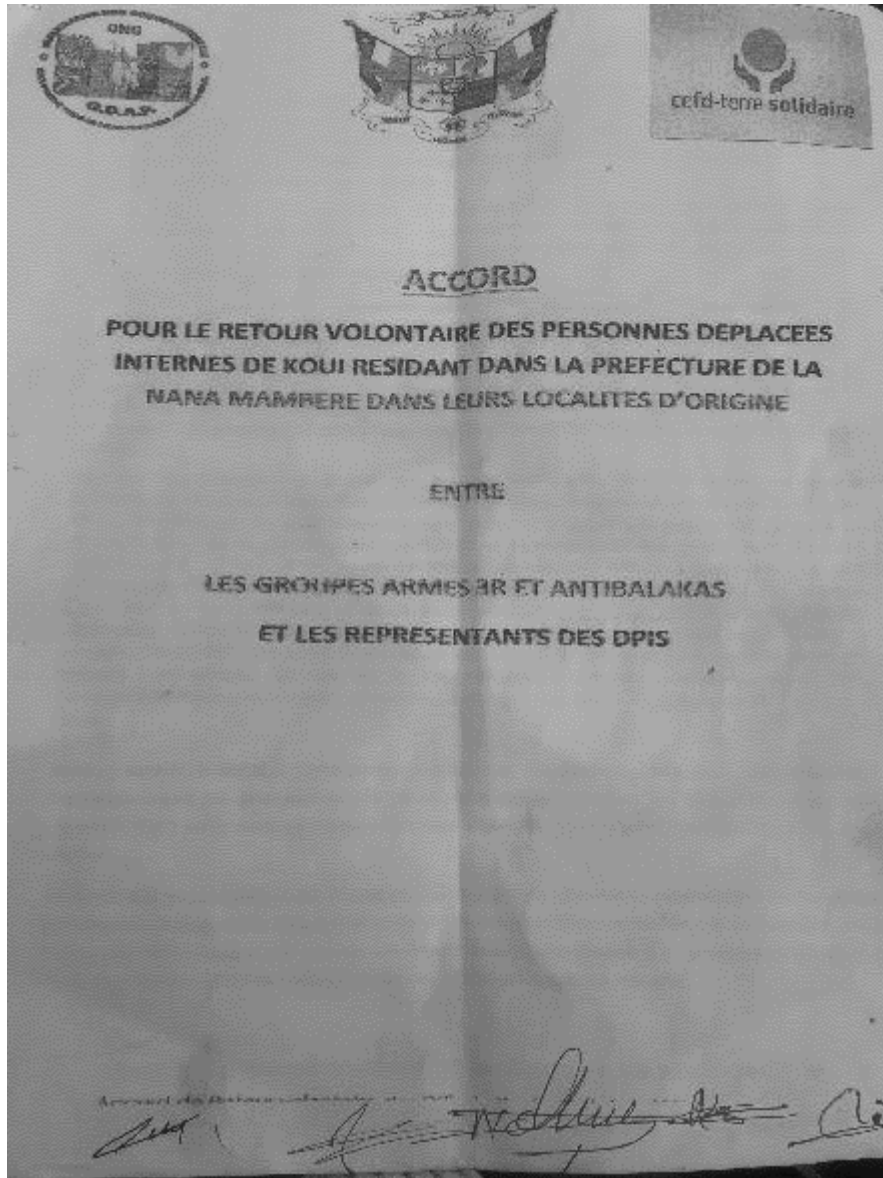
Fait à Birao, le 24 juillet 2018

Président

Général Nouredine ADAM

Annex 6.4: Agreement signed by Abbas Sidiki and Amadou Ndale in support of the return of the IDPs originally from Kouï dated 3 October 2018.

Document obtained by the Panel from an anti-Balaka representative on 8 October 2018.



Depuis 2015, la sous-préfecture de Kouï est confrontée à une forte instabilité sociopolitique et un climat d'insécurité qui affectent des villes et villages occasionnant des déplacements massifs de populations vers d'autres localités sécurisées et des pertes énormes de récoltes à travers la destruction des productions agricoles, des cheptels et d'autres biens économiques des ménages.

Au fur et à mesure que des efforts de restauration de la paix se font sur l'étendue du territoire national, dans cette localité les communautés rurales à vocation essentiellement agricole, pastorale et commerciale désirent renouer avec leurs activités de production agricole, d'élevage et du petit commerce.

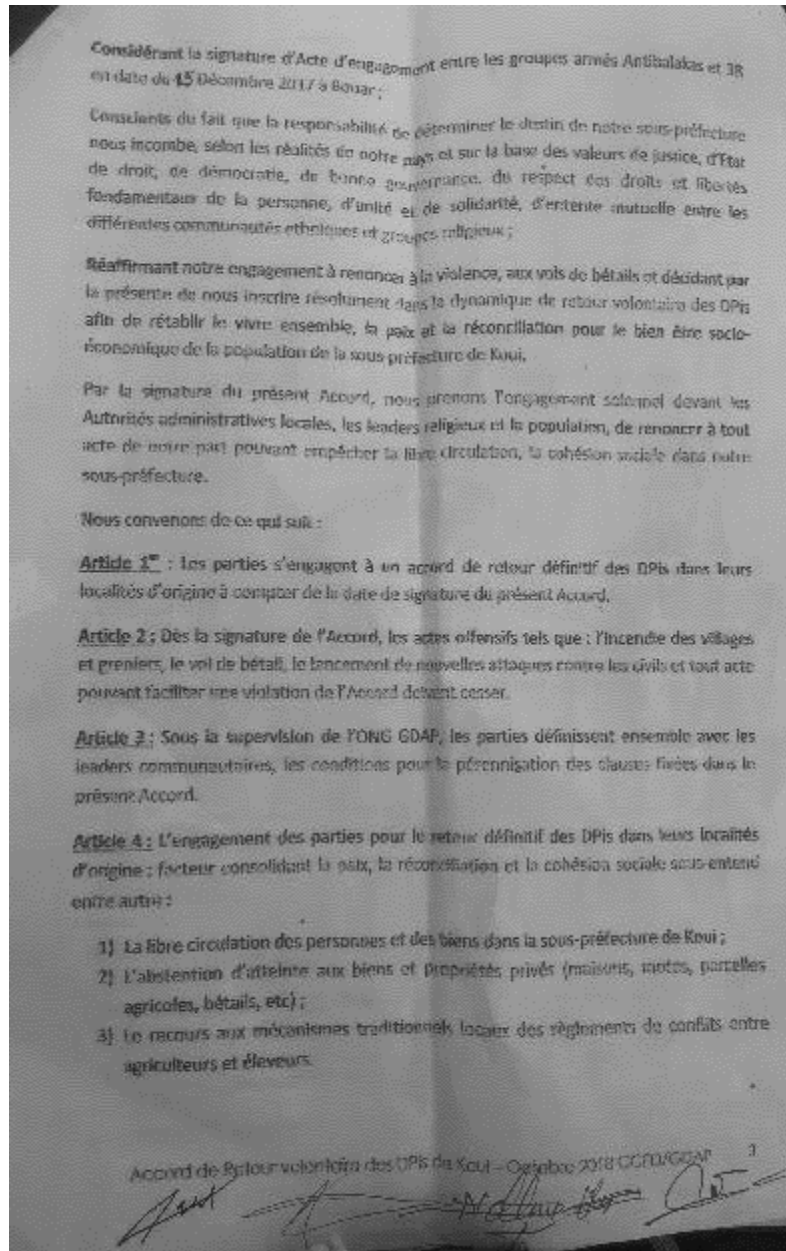
Pour formaliser ces actes de retour de paix et de consolidation de la cohésion sociale, un acte d'engagement entre les groupes armés Antibalakas de la Nana Mambéré et 3R a été signé le 15 Décembre 2017 à Bouar, considérant que les deux parties renoncent à toute action pouvant porter atteinte à la sécurité et au bien-être des populations. Selon les informations obtenues auprès des délégués des déplacés internes de Kouï, plus de 800 personnes de la sous-préfecture de Kouï se trouvent encore à Bouar et sur l'axe Bouar Bocaranga, sous prétexte de ne pas être convaincus de l'accord signé entre les deux parties.

Eu égard à cette situation difficile que traverse cette ville, l'ONG "Groupement pour le Développement Agro Pastoral" (GDAP) n'est pas restée inopérante face à cette crise aiguë qui a fragilisée le tissu socio-économique. Elle se propose de mener des actions de réconciliation, de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble parmi les différentes communautés ciblées et un appui en termes de relance agricole et pastoral ainsi que l'autonomisation des femmes à travers l'exercice des activités génératrices des revenus. C'est ainsi qu'elle a sollicité un appui financier auprès de l'ONG Internationale "Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD- terre solidaire) à travers le projet CCFD/GDAP/CAF-0107-18-60 ayant une durée de 04 mois et intitulé «Projet de relance économique en vue de la réconciliation entre les communautés à Kouï Programme Paix» permettant de faciliter le retour volontaire accompagné de ces DPIs à Kouï.

Nous, SIDIKI ABASSI, HAMADOU NDALE et NGAIBONA Maxime, représentants respectivement les groupes armés 3R et Antibalakas ainsi que les Personnes Déplacées internes (DPI) de la sous-préfecture de Kouï, résidant dans la Nana Mambéré, ci après les parties ;

Considérant la dynamique du Comité local de paix, des Autorités administratives locales et religieuses ainsi que de la société civile de la sous-préfecture de Kouï à sensibiliser sur le retour des DPIs dans leurs zones, acte patriotique contribuant à la promotion d'un paix durable et de la cohésion sociale entre les différentes communautés ;

Accord de Retour volontaire des DPIs de Kouï - Octobre 2018 CCFD/GDAP 2



Article 5 : Les parties s'engagent à respecter et à mettre en exécution les dispositions de l'Accord afin d'assurer avec succès, le retour définitif des DPis dans leurs localités respectives.

Article 6 : Dès la signature de l'Accord, les parties prennent individuellement et collectivement, des mesures conjuguées pour sensibiliser les populations de la sous-préfecture de Koulikou en général d'accrocher le retour volontaire des DPis dans leurs localités d'origine.

Article 7 : Le présent Accord doit être communiqué à la population civile par les médias ainsi que par d'autres moyens de communication.

Article 8 : Le présent Accord entre en vigueur dès sa signature.

Fait à Degoula (Sous-préfecture de Koulikou), le 03 Octobre 2018.

Pour le groupe BR	Pour le groupe Antibalaka	Pour les DPis
Représenté par	Représenté par	Représenté par
Mr SIDIKI ABASSI	Mr HAMADOU NDALE	Mr NGAÏBONA Maxime

TEMOINS

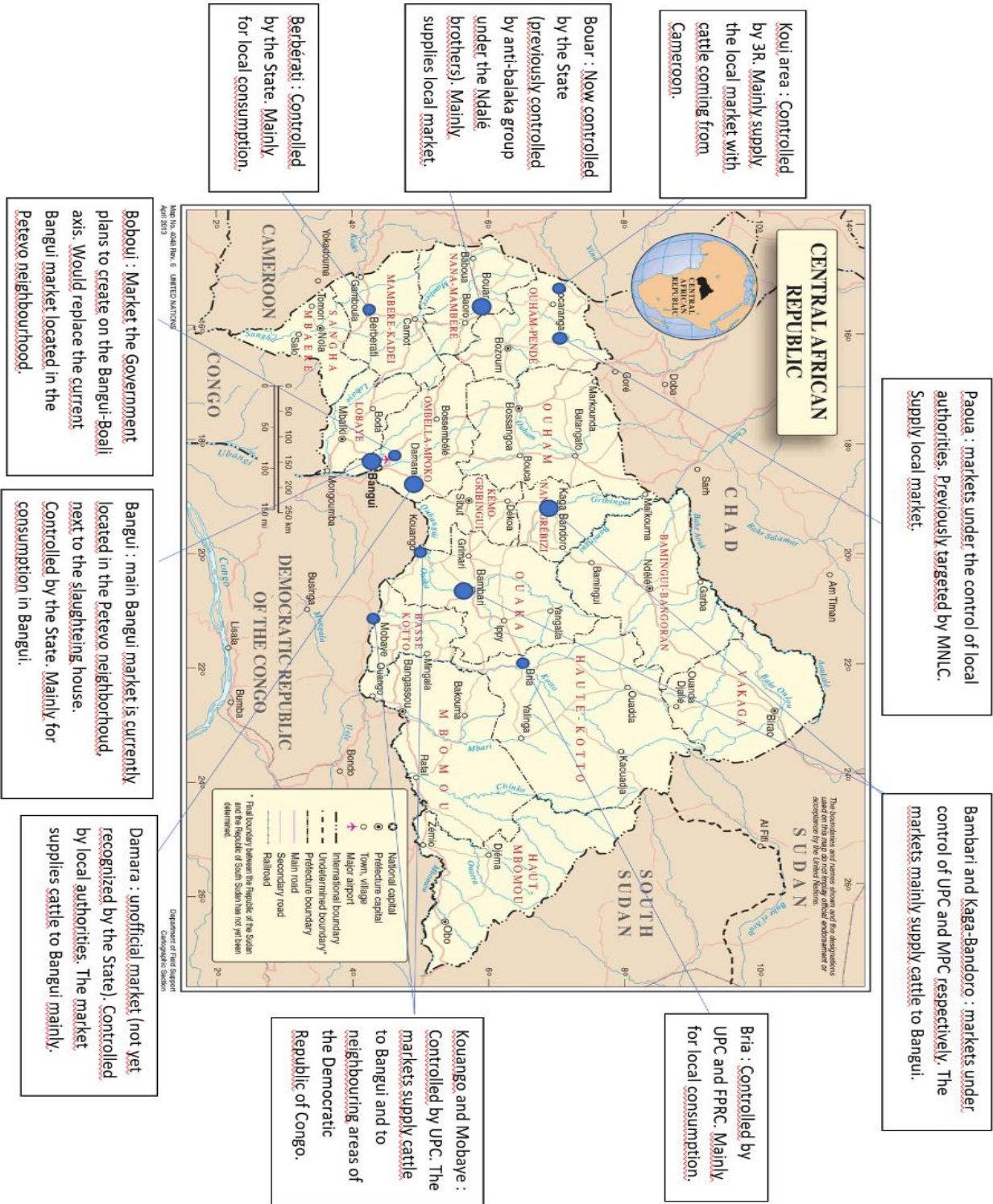
Le Maire de la CE de Koulikou	Les Leaders religieux
Mr YAYA ADAMOU DAOUA	Pasteur HEFORYAM Samuel
Représentant Jeunesse Koulikou	Représentante des Femmes
GAMBO AMADOU	Mme BANGUE Pauline

LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Président exécutif de FONG GOAP	Le Président de TUDAPE
Mr MOHAMADOU DAHROU	Mr BINDOWO IBRAHIM

Accord de Retour volontaire des DPis de Koulikou - Octobre 2018 CCFE/GOAP

Annex 6.5: Map of main cattle markets in the CAR.



Annex 6.6: Excerpts from the Lomé Declaration of the ECOWAS-ECCAS Summit of 30 July 2018.



Communauté Economique des
Etats de l'Afrique de l'Ouest
(CEDEAO)



Communauté Economique des Etats
de l'Afrique Centrale (CEEAC)

**SOMMET CONJOINT DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DE LA CEDEAO ET DE LA CEEAC**

**DECLARATION DE LOME
SUR LA PAIX, LA SECURITE, LA STABILITE ET LA LUTTE
CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTREMISME VIOLENT**

NOUS, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunis le 30 juillet 2018 à Lomé, République Togolaise, à l'occasion du Sommet conjoint consacré à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans notre espace commun ;

Vu le Traité de Lagos du 28 Mai 1975 créant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Traité révisé signé le 24 juillet 1993 à Cotonou, République du Bénin, qui réaffirme la création de la CEDEAO et élargit le champ de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ;

Vu le Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale signé à Libreville, République Gabonaise, le 18 octobre 1983 ;

Nous référant au Chapitre 8 de la Charte des Nations Unies relatif au rôle des organismes régionaux en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ;

Nous référant également à la Résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 28 septembre 2001 relative à la lutte contre le terrorisme ;

Nous référant encore aux différentes Résolutions des Nations Unies sur le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment la Résolution 2178 du 24

9. Réaffirmons notre détermination à renforcer la gestion et la sécurité de nos territoires respectifs et de nos frontières terrestres et maritimes communes à travers notamment:

- a. le renforcement des capacités des administrations nationales impliquées dans la gestion et le contrôle des frontières (police, gendarmerie, garde nationale, douane, etc.) ;
- b. l'appui à la fourniture des équipements et matériels nécessaires à la bonne gestion et la surveillance des aires frontalières dans les zones les plus sensibles ;
- c. la promotion de la coopération transfrontalière, par le renforcement des capacités de gestion des espaces frontaliers, et les initiatives locales de développement en faveur des populations vivant le long des frontières ;
- d. l'établissement et la vulgarisation de la carte d'identité biométrique afin de renforcer le volet sécuritaire de la libre circulation et le contrôle des frontières

10. Convenons de renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) à travers notamment :

- a. l'adhésion et la mise en œuvre au niveau national du Traité sur le Commerce des Armes du 24 décembre 2014;
- b. le respect scrupuleux de l'interdiction des transferts d'armes aux acteurs non-étatiques ;
- c. l'adoption ou la révision des textes législatifs et réglementaires nationaux régissant l'acquisition et la détention d'armes de petit calibre par les civils ;
- d. l'amélioration de la gestion et de la sécurisation physique des stocks d'armes et munitions.

11. Nous déclarons vivement préoccupés par la multiplication et l'étendue des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs du fait de la transhumance et condamnons fermement les nombreuses pertes en vies humaines liées à ces conflits et la stigmatisation de catégories spécifiques de la population.

12. Notons que la majorité des conflits relatifs au pastoralisme découle d'une compétition croissante entre les éleveurs et les agricultures sur l'accès à l'eau et au pâturage du fait des effets négatifs de l'urbanisation, du changement climatique, du banditisme rural et de la grande disponibilité des armes légères et de petit calibre.

13. Soulignons le caractère transfrontalier de la transhumance et **nous engageons** à cet effet à initier des politiques communes et des programmes conjoints en matière de gestion de la transhumance, de gestion durable des ressources en eau et de modernisation de l'agriculture et de l'élevage.

14. Instruisons les ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité, avec la participation des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, à entreprendre des consultations régulières, afin d'identifier les mesures devant permettre de prévenir et de gérer pacifiquement ces conflits.

15. Concernant particulièrement le bassin du Lac Tchad, **reconnaissons** le lien étroit existant entre l'assèchement du Lac et la détérioration de la situation sécuritaire dans la zone et **en appelons** à l'accélération de l'initiative pour son renflouement.

AU TITRE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTREMISME VIOLENT

15. Condamnons avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées par les groupes terroristes contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité, et les forces régionales et internationales notamment la Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad, la Force Conjointe du G5 Sahel ; la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA).

16. Condamnons également les financements et toutes autres formes de soutien aux groupes terroristes.

17. Saluons l'engagement des pays membres de la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad et de la Force Conjointe du G5 Sahel dans la lutte contre le terrorisme. A cet effet, **lançons** un appel à tous les Etats membres des deux Communautés, dans un esprit de solidarité intercommunautaire, d'apporter un appui matériel, financier et technique aux forces armées des Etats membres engagées dans la lutte contre le terrorisme dans le Bassin du Lac Tchad et au Sahel. **Demandons** au Conseil de Sécurité des Nations Unies de placer la Force du G5 Sahel sous le

Annex 7.1: Screenshots of the video showing Ousmane Mahamat Ousmane marketing diamonds.

Video released on 21 August 2018. Available at <https://www.facebook.com/marwan.guion.3/videos/pcb.310888643018121/310888446351474/?type=3&theater> [accessed on 22 August 2018]



Ousmane Mahamat Ousmane



Adil Oumarou



Annex 7.2: Decisions of the Government following the release of the video showing Ousmane Mahamat Ousmane marketing diamonds.

Documents obtained by the Panel from the Ministry of Mines and Geology on 31 August 2018.

Press release of the Ministry of Mines and Geology dated 31 August 2018 (French version)

GEOLOGIE

DIRECTION DU CABINET



Unité - Dignité - Travail

N° 216/18/MMG/DIR-CAB/

Bangui, le 31 AOUT 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis quelque temps, des images compromettantes d'une haute personnalité de la Présidence de la République Centrafricaine circulent abondamment sur les réseaux socio, mettant à mal tous les efforts entrepris par le Gouvernement pour rétablir et consolider la chaîne légale de production et de commercialisation des diamants bruts afin d'être en conformité avec le Cadre Opérationnel du Processus de Kimberley pour la Reprise des Exportations en République Centrafricaine.

En outre, il est fait mention d'une saisie des lots de diamants entre les mains de cette personnalité au Cameroun.

Les premières vérifications relèvent qu'aucune trace de cette prétendue saisie n'a été trouvée auprès de la police et des douanes camerounaises.

Il n'en demeure pas moins que la vidéo mettant en scène cette haute personnalité se livrant à une opération de marketing de vente de diamants bruts soulève des interrogations pour lesquelles la lumière doit être faite.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, soucieux de préserver les acquis obtenus dans la mise en œuvre du Cadre Opérationnel du Processus de Kimberley et qui s'est engagé résolument dans une lutte contre la fraude minière depuis sa réintégration progressive dans la famille du PK après sa suspension de 2013, a pris des mesures conservatoires suivantes :

- Le limogeage immédiat de ses fonctions du Conseiller spécial à la Présidence indélicat par le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- L'Ouverture d'une enquête par les Services Compétentes du Ministère des Mines, en l'occurrence l'Unité Spéciale Anti-Fraude, pour déterminer l'origine et la destination des lots de diamants exposés dans la vidéo.

Pour finir, le Gouvernement affirme sa ferme volonté de poursuivre ses efforts à assainir le secteur minier et de mener une lutte implacable contre la fraude et la contrebande des ressources naturelles.



Le Ministre des Mines et de la Géologie

Léopold MBOLI-FATRAN

Press release of the Ministry of Mines and Geology dated 31 August 2018 (French version).

MINISTERE DES MINES ET DE LA
GEOLOGIE

DIRECTION DU CABINET



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

N° 216 /18/MMG/DIR-CAB/

Bangui, le 31 AOUT 2018

PRESS RELEASE

The Government has noted that for some time, compromising images of a high personality of the Presidency of the Central African Republic have been circulating extensively on the social networks, undermining all efforts undertaken by the Government to re-establish and consolidate the legal chain of the production and marketing of rough diamonds in order to comply with the Operational Framework for the Kimberley Process for Export Recovery in the Central African Republic.

In addition, these allegations mention the seizure of the lots of diamonds in the hands of this personality in Cameroon.

The first verifications reveal that no trace of this alleged seizure was found with the Cameroonian police and customs.

The fact remains that the video staging this high personality engaging in a marketing operation for the sale of rough diamonds raises questions for which clarification must be made.

The Government of the Central African Republic, concerned with preserving the gains made in the implementation of the Kimberley Process Operational Framework and which has been resolutely engaged in the fight against mining fraud since its gradual reintegration into the KP family after its suspension of 2013, has taken the following precautionary measures:

The immediate dismissal of his duties as Special Adviser to the unscrupulous Presidency by the President of the Republic, Head of State;

The opening of an investigation by the Competent Services of the Ministry of Mines, in this case the Special Anti-Fraud Unit, to determine the origin and destination of the lots of diamonds exposed in the video.

Finally, the Government affirms its firm will to continue its efforts to clean up the mining sector and fight relentlessly against fraud and the smuggling of natural resources.

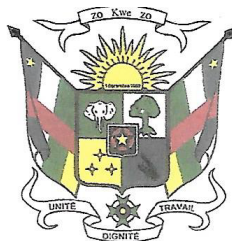


The Minister of Mines and Geology

Leopold MBOLI-FATRAN

Decree of the President dated 29 July 2018 dismissing Ousmane Mahamt Ousmane.

Présidence de la République



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

DECRET N°18-227-

**RAPPORTANT PARTIELLEMENT LES DISPOSITIONS DU DECRET N°17.336
DU 10 OCTOBRE 2017 PORTANT NOMINATION DES PERSONNALITES A LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016 ;
- Vu** le Décret N°16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret N°94.87 du 08 Mars 1994 portant organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

DECRETE

Article 1^{er}: Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret n°17.336 du 10 octobre 2017, portant nomination des personnalités à la Présidence de la République, en ce qui concerne exclusivement Monsieur **MAHAMAT OUSMAN MAHAMAT**, Conseiller Spécial.

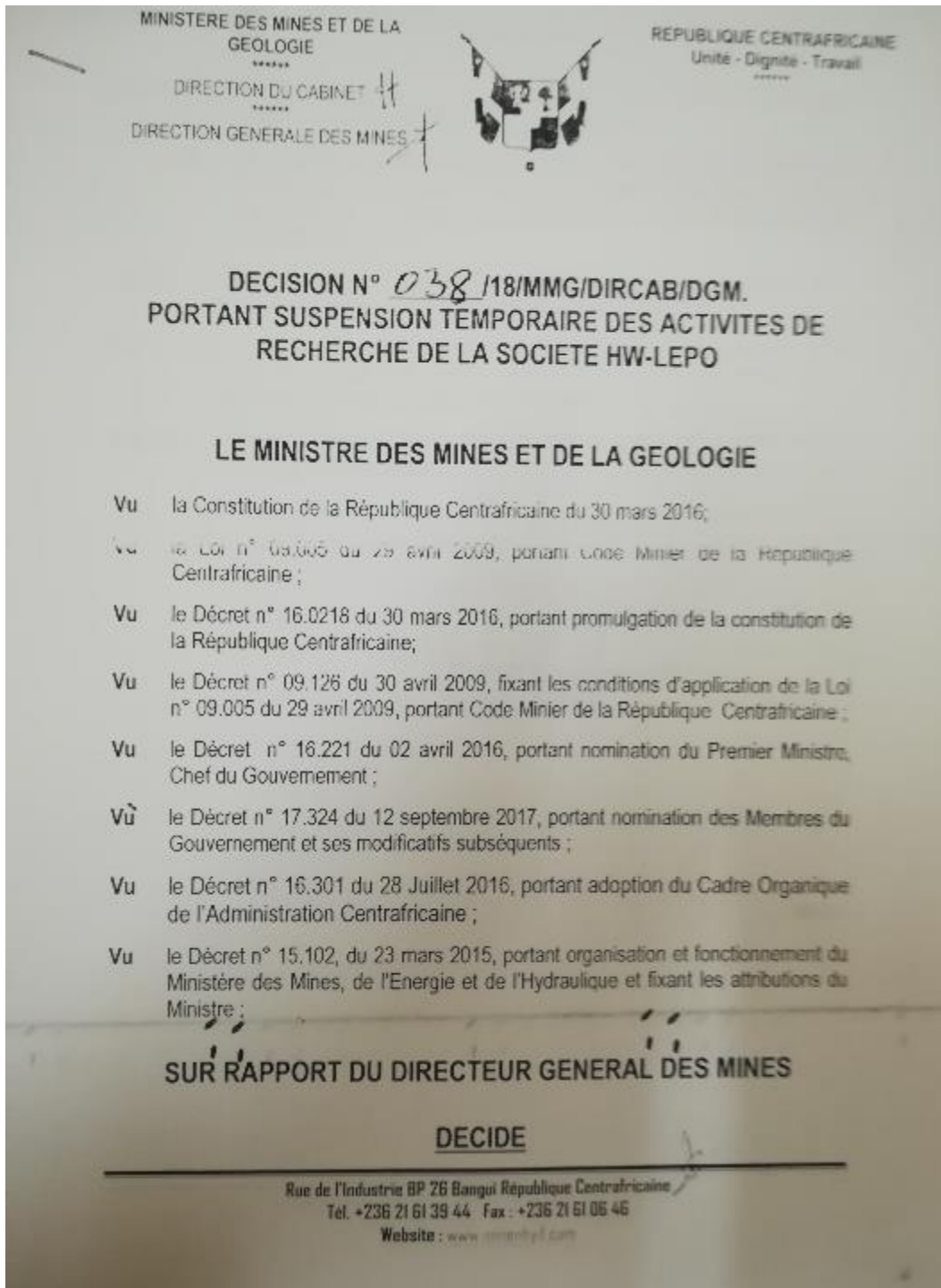
Article 2: Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 29 JUIL 2018

Pr. Faustin Archange TOUADERA

Annex 7.3: Suspension of HW Lepo by the Ministry of Mines and Geology on 24 July 2018.

Documents obtained by the Panel from a confidential source on 18 September 2018.



Article 1^{er} : Les activités de la Société Minière HW-LEPO basée à Yaloké sont suspendues temporairement jusqu'à nouvel ordre.

Motif : Non respect des textes qui régissent les activités minières en République Centrafricaine, notamment le passage en phase d'exploitation à l'intérieur du périmètre de son permis de recherche sans l'autorisation préalable de l'Administration Minière.

Article 2 : La société HW-LEPO ne reprendra ses activités qu'après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Loi et règlement en vigueur.

Article 3 : Le Directeur Général des Mines et le Commandant la Compagnie de l'Unité Spéciale Anti-Fraude sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la stricte application des dispositions de la présente Décision.

Article 4 : La présente Décision prend effet à compter de la date de sa signature et sera notifiée à l'intéressée.

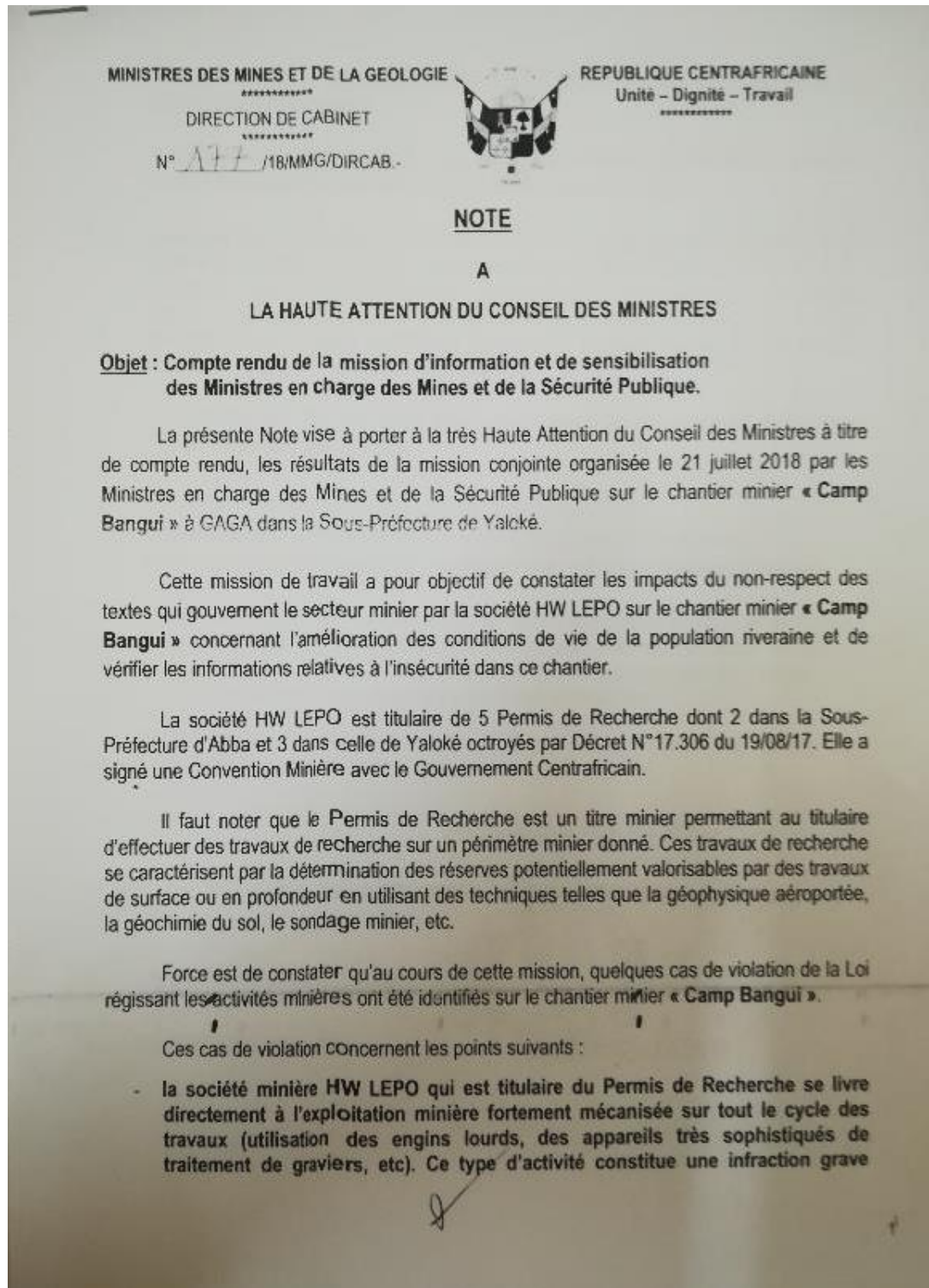
Fait à Bangui, le 7 JUIL 2018



Leopold MBOLI-FATRAN
Ministre des Mines et de la Géologie

Annex 7.4: Note of the Ministers of Public Security and Mines dated 26 June 2018 reporting on the situation on the HW Lepo mining site.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 18 September 2018.



conformément à la disposition de la Loi n° 09.005 portant Code Minier de la République Centrafricaine ;

- la forte présence des expatriés dans toutes les chaînes de production, y compris même les chauffeurs qui sont recrutés dans les pays voisins ;
- l'absence de programme d'activités clairement établi pouvant permettre à la société d'exécuter ses tâches conformément aux dispositions du Décret N° 005.126 de la loi portant Code Minier de la République Centrafricaine en son article 26 alinéa 3 qui stipule que : « le programme de travaux de recherche que le demandeur se propose d'effectuer pendant la première année de validité du permis ainsi que le budget correspondant » ;
- l'excavation des lits de cours d'eau ayant pour conséquence la destruction systématique de l'écosystème.

Sur le plan sécuritaire, les points ci-dessous sont aussi identifiés :

- la présence et le contrôle des hommes en armes sur les sites miniers ;
- l'entrée et le séjour irrégulier des étrangers dans les zones minières protégées.

Par ailleurs, le fait que la société minière HW LEPO soit passée directement de Permis de Recherche au Permis d'Exploitation, a amené la population à imposer un cahier de charge par rapport l'amélioration de leurs conditions de vie à travers la construction des écoles, des centres de santé, des infrastructures routières, des forages d'eau, etc.

Tel est, l'objet de la présente Note, que j'ai l'honneur de porter à la Haute Attention du Conseil des Ministres à titre de compte rendu.

Fait à Bangui, le 26 JUIN 2018

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA SECURITE
PUBLIQUE



Henri WANZET LINGUISSARA

LE MINISTRE EN CHARGE DES MINES



Joseph MBOLI FATRAN

Annex 7.5: Communiqués on the murder of three Chinese employees of a mining company on Communiqué of the Government of the Central African Republic dated 5 October 2018.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIA

BUREAU DU PORTE-PAROLE
DU GOUVERNEMENT

N°_0031_/18/MCM/ BPPG.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

Bangui le, 05 oct. 2018

COMMUNIQUE GOUVERNEMENTAL

Le 04 octobre dernier à Sosso-Nakombo, une embarcation ayant à son bord quatre (4) ressortissants chinois de la compagnie Africa Mine en prospection sur la rivière Kadeï et un jeune centrafricain a chaviré.

Chavirement dont on ignore encore les causes.

Le centrafricain était encore introuvable quand les quatre (4) ressortissants chinois ont réussi à gagner la rive et se sont rendus à la brigade de gendarmerie.

Suite à cet accident malheureux, une foule a pris d'assaut la brigade de gendarmerie et l'a saccagé provoquant par la même occasion la mort de trois (3) ressortissants chinois et des blessures graves sur le quatrième.

Sur instruction du Ministre de la Sécurité publique, des renforts de gendarmerie se sont rendus à Sosso-Nakombo pour rétablir l'ordre.

Le Gouvernement déplore et condamne dans les termes les plus vigoureux ces meurtres ignobles et met en garde leurs instigateurs.

Le Gouvernement présente ses condoléances les plus attristées au Gouvernement chinois et à la famille éplorée du compatriote disparu

Le Ministre de la Communication et des Media,

Porte-Parole du Gouvernement

Ange-Maxime KAZAGUI

Ministère de la Communication et des Média
BP :940 tél : (236) 21.61.52.47 /21.61.27.66

MINUSCA Communiqué of 8 October 2018.

Available at <https://minusca.unmissions.org/la-minusca-condamne-les-incidents-au-sud-ouest-de-la-centrafrique> [Accessed on 15 October 2018].

La MINUSCA condamne les incidents au sud-ouest de la Centrafrique

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) condamne les incidents survenus le 4 octobre dernier dans la localité de Sosso Nakombo, à 51 km au sud-ouest de Berberati (préfecture de la Mambéré Kadeï), au cours desquels trois citoyens chinois ont été tués.

Selon les premières informations, les trois victimes faisaient partie d'un groupe de six Chinois pris à partie par les habitants dans cette localité. Trois autres ont été blessés, dont l'un grièvement, et transférés à l'hôpital de la MINUSCA à Bangui. Les locaux et deux véhicules de la gendarmerie ont été brûlés par la foule lors de ces incidents.

La MINUSCA souligne que rien ne saurait justifier la justice populaire et que les auteurs de tels actes en seront tenus responsables individuellement et devront en répondre devant la loi. La Mission appelle la population à ne pas se laisser manipuler par les rumeurs et à refuser de suivre les instigateurs de telles violences. La MINUSCA rappelle que les autorités centrafricaines sont les seules institutions légitimes pouvant enquêter sur des incidents comme celui de Sosso Nakombo et exprime sa disponibilité à les soutenir, notamment à travers la Police de la Mission.

Dans le cadre de l'enquête, les forces de sécurité intérieure (FSI), appuyées par la MINUSCA, ont d'ores et déjà appréhendé 13 personnes. L'enquête des FSI se poursuit avec le soutien de la Mission, notamment par le biais de sa composante Police.

Annex 8.1: Public statement of the so-called Defence League of the Church (“Ligue de Défense de l’Église”), posted on 9 July 2018 on the Sango Ti Kodro webpage and social media.

The statement is available at: <http://www.sango-ti-kodro.com/2018/07/centrafrique-la-ligue-de-defense-de-l-eglise-en-centrafrique-communiqu.html>, accessed on 27 October 2018.

9 juillet 2018



Communiqué : LDE/CN/SG/2018/001

Depuis le début de la crise Centrafricaine, l'église n'a cessé de faire l'objet d'exactions sans que le gouvernement et le cardinal Nzapalainga ne lèvent le petit doigt pour dénoncer quoi que ce soit.

Nonobstant le fait que le gouvernement affirme avec opiniâtreté que la nature du conflit n'est pas confessionnelle, il n'en demeure pas moins que l'église soit régulièrement attaquée et profanée.

Les prêtres, les curés, et les pasteurs sont systématiquement assassinés au vu et au su de tout le monde.

**- L'on se souvient encore de l'Abbé Paul Emile Nzalé, assassiné lors d'une attaque de 200 hommes venus du Km5 contre l'église Notre Dame de Fatima.
Le curé avait été assassiné comme un chien devant un parterre de fidèles.**

- Ensuite le pasteur Sankagui Paul assassiné au sein de son église au quartier Ramandji dans la rue Aboubakar par le chef de guerre "BIGMAN" qui sera aussi tué par les éléments de l'Office Centrafricain de Répression de Banditisme (O.C.R.B).

**- Après, vient le tour de l'abbé Albert Tongoumalet Baba, assassiné crapuleusement dans une attaque spectaculaire, pour la deuxième fois dans la même église Notre Dame de Fatima, par les éléments de Nimery Matar Alias "Force", chef rebelle qui tient le KM5 pour royaume.
Ce jour, l'abbé a été froidement abbatu avec plusieurs fidèles pendant le culte.**

- Récemment, le vicaire de Bambari, Firmin Gbagoua assassiné par des éléments de l'UPC dans l'enceinte de l'église.

Tous les hauts dignitaires de l'église assassinés sans que le haut représentant de l'église, le cardinal Nzapalaïnga et le gouvernement n'adressent un communiqué officiel pour dénoncer ces actes barbares qui constituent une profanation de l'église qui est un lieu Saint mais aussi un acharnement à l'endroit des chrétiens.

La peur est tellement présente que ces derniers vont à l'église avec une protection des militaires tandis que les musulmans vont à la mosquée sans se gêner.

- Contatons l'immobilisme du cardinal Centrafricain, Nzapalaïnga à défendre l'église.

- Constatons le laxisme du gouvernement face aux meurtres planifiés des prêtres, curés et abbés centrafricains, la Ligue de Défense de l'Eglise se porte volontaire pour défendre l'église quoi qu'il en coûte.

Rappelant que nous n'intervenons pas au nom du Vatican ni au nom de l'Etat centrafricain.

Nous, chrétiens centrafricains prenons à témoin l'opinion nationale et internationale que nous vengerons les meurtres de nombreux dignitaires de l'église et hommes de DIEU tués dans l'exercice de leur fonction.

Dans un délai de 2 à 3 jours, nous obligerons les musulmans à exercer également leur foi dans le doute et la crainte permanente comme le font les chrétiens.

Rappelant que aucun Iman n'a été tué à Bangui depuis la nuit des temps ni dans ce soit disant conflit "non confessionnel", nous défendrons l'église et la peur changera de camp.

Nous demandons à tous les chrétiens de se joindre à nous et de soutenir le mouvement afin que les musulmans se sentent également en danger en Centrafrique notamment à Bangui.

Nos prêtres, abbés et pasteurs seront vengés n'en déplaisent aux traîtres politiciens.

"La chrétienté ou l'islam, on verra"

Pour la Ligue de Défense de l'Eglise (L.D.E).

Le porte-parole, Nzapakéyé Francois

ACCUEIL SOCIÉTÉ POLITIQUE SPORT SANTÉ DIASPORA CONTACT

Recherche...

L'Âme est un feu, qu'il faut nourrir.
Maine de Biran

Select Language ▼

LASH INFO *** ACTUALITE : (CENTRAFRIQUE) Francis BOZIZE et Nouredine ADAM seraient les principaux commanditaires

Cliquez pour lire la suite

CENTRAFRIQUE : LA LIGUE DE DEFENSE DE L'EGLISE EN CENTRAFRIQUE COMMUNIQUE
9 Juillet 2018

Communiqué : LDE/CN/SG/2018/001

Depuis le début de la crise Centrafricaine, l'église n'a cessé de faire l'objet d'exactions sans que le gouvernement et le cardinal Nzapalaingo ne lèvent le petit doigt pour dénoncer quoi que ce soit.

Nonobstant le fait que le gouvernement affirme avec opiniâtreté que la nature du conflit n'est pas confessionnelle, il n'en demeure pas moins que l'église soit régulièrement attaquée et profanée.

Les prêtres, les curés, et les pasteurs sont systématiquement assassinés au vu et au su de tout le monde.

- On se souvient encore de l'Abbé Paul Emile Nzalé, assassiné lors d'une attaque de 200 hommes venus du Kin5 contre l'église Notre Dame de Fatima. Le curé avait été assassiné comme un chien devant un parterre de fidèles.
- Ensuite le pasteur Sankagui Paul assassiné au sein de son église au quartier Ramandji dans la rue Aboubakar par le chef de guerre "BIGMAN" qui sera aussi tué par les éléments de l'Office Centrafricain de Répression de Banditisme (O.C.R.B).

FAIRE UN DON

Faire un don

Suivez-moi

- sur Twitter
- sur Facebook
- via RSS

Newsletter

Abonnez-vous pour être averti des nouveaux articles publiés.

Se désabonner S'abonner

Merci pour un J'aime

Annex 8.2: Reactions to the public statement of the so-called Defence League of the Church (“Ligue de Défense de l’Église”).

Documents obtained by the Panel from confidential source on 10-11 September 2018.

Reaction of the Central African Episcopal Conference (“Conférence Épiscopale CentrAfricaine”, CECA).



COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES DE CENTRAFRIQUE

« Rentre ton épée dans le fourreau... » (Jn 18,11)

Chers frères et sœurs en Christ et vous tous hommes et femmes de bonne volonté :

1. L'Église Catholique en République Centrafricaine est indignée par un communiqué signé par un mouvement qui se définit comme « La Ligue de Défense de l'Église en Centrafrique ». Ce communiqué prétend dénoncer entre autres, un certain 'immobilisme' de la part de la plus grande autorité de notre Église, et entend mener des actions pour venger « les prêtres, les curés, les pasteurs qui sont systématiquement assassinés au vu et au su de tout le monde ».
2. Par rapport à cela, l'Église tient à réitérer ces quelques points suivants :
 - Nous croyons en Jésus-Christ, « visage de la miséricorde du Père », qui nous sauve du péché et de ses conséquences (Jn 1,20). Il est venu unir les hommes et les femmes avec Dieu et les rassembler dans une grande famille spirituelle. Il se distingue des nationalistes zélotes en prêchant la non-violence et l'amour de l'ennemi (Mt 5,38-48).
 - Nous constatons aujourd'hui que l'engagement de notre Église pour la justice, l'unité, la fraternité et la paix, en collaboration avec les autres confessions religieuses, l'expose à toutes sortes de menaces et d'attaques, jusqu'à l'assassinat haineux de nos confrères prêtres et des fidèles dans les lieux de culte ou de vie. Au-delà de tant de souffrances endurées et des larmes versées, la mort des serviteurs de Dieu ne doit en aucune manière et sous aucun prétexte, ébranler notre foi en Jésus Christ et nous conduire à la vengeance.
 - L'Église catholique en terre centrafricaine ne se reconnaît pas dans « La Ligue de Défense de l'Église en Centrafrique ». Par conséquent, elle ne peut en aucun cas, entretenir une quelconque collaboration avec un tel mouvement qui envisage réaliser des projets anti-évangéliques.
3. Dans son communiqué du 30 juin 2018, publié après l'assassinat odieux de notre confrère Mgr Firmin GBAGOUA, alors Vicaire Général du diocèse de Bangui, la Conférence des

Evêques de Centrafrique, a condamné fermement « les tueries successives des prêtres qui s'observent ces derniers temps dans notre pays ». Elle a interpellé « vivement le Gouvernement et la MINUSCA à coordonner leurs actions pour que les auteurs de ces assassinats soient arrêtés et traduits devant la justice ». Elle a exhorté « toute la communauté chrétienne à rester calme et dans la prière pour ne pas tomber dans le piège de ceux qui veulent montrer que chrétiens et musulmans ne peuvent plus vivre ensemble afin de partitionner la nation centrafricaine ». Enfin, elle s'est demandée « A qui profite donc toutes ces violences contre l'Eglise catholique en Centrafrique » ?

4. Nous exhortons tous les Chrétiens et les hommes et femmes de bonne volonté, à rester vigilants et à toujours écouter la voix de leurs Evêques et prêtres, afin de pas tomber dans le piège des manipulateurs qui rôdent dans le noir (cf. Ps 91,6), et qui alimentent la haine, la vengeance et la division.
5. Nous exigeons le respect de la mémoire des prêtres, des fidèles et des innocents tombés dans l'exercice de leur engagement à la suite du Christ. Ce sont des dignes fils et filles de notre Eglise et de notre nation qui ont toujours aspirés à la paix, comme nous aujourd'hui.
6. « Notre secours vient du Seigneur qui a fait le ciel et la terre » (Ps 121,2).

Que la Vierge Marie, Mère du perpétuel secours, nous aide à résister à toutes les tentations.

Fait à Bangui, le 10 juillet 2018

Pour la Conférence Episcopale Centrafricaine




Dieudonné Cardinal NZAPALAINGA
Président de la Conférence Episcopale Centrafricaine

Reaction of the High Commission of Communication.



HAUT CONSEIL DE COMMUNICATION

..*..*..*..*..*..*..*

PRESIDENCE

..*..*..*..*..*..*..*

N° CS /HCC/P/18

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

..*..*..*..*..*..*..*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Haut Conseil de la Communication, Autorité de Régulation des Médias en Centrafrique constate avec regret que certains compatriotes publient allégrement des messages de haine et de violence sur internet notamment les réseaux sociaux. Ces messages de haine et de violence appellent la Communauté chrétienne à la révolte et à la violence contre la communauté musulmane, sous prétexte que des prêtres et des pasteurs ont été victimes des actes barbares orchestrés par les adeptes de la communauté Musulmane.

A cet effet, le Haut Conseil de la Communication appelle tous les responsables des Médias (les Radiodiffusions, les Chaînes de Télévision, les Organes de presse écrite et les médias en ligne) à ne pas relayer les messages de haine et de violence, qui sont susceptibles de compromettre la cohésion sociale et le vivre ensemble.

En outre, il interpelle les journalistes à assumer leurs responsabilités sociales, qui consistent à promouvoir dans leurs publications et productions Radiophoniques et Télévisuelles ; des valeurs sociétales telles que la Paix, la Réconciliation Nationale, et la laïcité de l'Etat inscrite en lettre d'or dans la Constitution du 30 mars 2016.

Par ailleurs, Le Haut Conseil de la Communication garant de la protection de la liberté de presse et de la Communication, invite les organes de presse écrite, les radiodiffusions, les chaînes de Télévision et les Médias en ligne à la prudence, et à la stricte application des règles d'Ethique et de Déontologie en Sciences de l'Information et de la Communication.

Le HCC tient à rappeler aux Médias à ne pas se prêter à la propagation des messages de haine et de violence, sous peine de sanctions disciplinaires, conformément aux textes qui encadrent le fonctionnement des Médias en République Centrafricaine.

Fait à BANGUI, le 10 juillet 2018

LE PRESIDENT DU HAUT CONSEIL
DE LA COMMUNICATION


José-Richard POUAMBI

Reaction of the Central African Media and Civil Society Group.



**COMMUNIQUE CONJOINT DES RESPONSABLES DES MEDIAS ET DE LA SOCIETE CIVILE
REUNIS LE 10 JUILLET 2018 A BANGUI POUR DENNONCER LE COMMUNIQUE LANCE PAR LA
LIGUE DE DEFENSE DE L'EGLISE**

Nous, responsables des médias et de la société civile en République centrafricaine, condamnons le manque de professionnalisme, d'éthique et de patriotisme ainsi que le manque de respect vis-à-vis des victimes de la crise centrafricaine orchestré par des personnes qui se cachent sous de fausses identités et d'organisations fictives et illégales. Nous condamnons énergiquement les propos de la soi-disant « ligue de défense de l'église » qui, dans un communiqué publié sur le blog « Sango Ti Kodro », fait l'apogée du crime, incite à la haine et à la révolte, qui constituent des infractions pénales.

Nous, responsables des médias et de la société civile en République centrafricaine, rappelons que les affirmations de cette soi-disant « ligue de défense de l'église » qui dénonceraient l'immobilisme des responsables religieux et des institutions nationales et internationales, à propos des crimes commis en Centrafrique, sont erronées et sans fondement, donc de nature à semer le trouble parmi la population, à diviser le peuple et à entraver les efforts consentis en faveur de la paix et du vivre ensemble.

Nous appelons la population centrafricaine éprise de paix, la communauté nationale et internationale, ainsi que les responsables politiques et religieux à ne pas céder à la manipulation et à la vengeance. Nous attirons l'attention des responsables de médias, blogueurs et utilisateurs des réseaux sociaux sur la propagation de ce type d'information. Nous demandons aussi aux autorités politiques et au Gouvernement, au Haut Conseil de la Communication (HCC), à l'Agence de Régulation de la Télécommunication (ART), à l'Association des Blogueurs Centrafricains (ABCA) de tout mettre en œuvre afin que les auteurs, co-auteurs et complices de ce genre de message soient identifiés et traduits en justice.

Nous réaffirmons notre engagement dans la lutte contre les Fake News, les messages de haine et de violences, les images tendancieuses au sujet de la crise en République centrafricaine. Nous restons disponibles à accompagner l'Etat centrafricain et les institutions nationales et internationales dans leur démarche pour la lutte contre l'impunité, le retour de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale.

Fait à Bangui le 11 Juillet 2018

Pour la rédaction,

Rosmon ZOKOUE,

*Président de
l'Association des Blogueurs Centrafricains(ABCA)*

Contacts: blogueursabca@gmail.com thierrykhonde@gmail.com 75 20 49 36 / 72 60 48 22



Liste des institutions présentes/représentées

Rosmon Zokoue, ABCA
Simon-Pierre Ndoumba ACAP,
Jean Ignace Manengou, ARC,
Crispin Dembassa Kette, RND,
Prince Ngaibino, ABCA,
Thierry Khonde, RJDH
Ali Ousman, COMUC,
Yakoubou Boris, KAICIID,
Pamela-Audrey Derom, CNJ/RFED
Alabira Louqmane, COMUC.

Contacts: blogueursabca@gmail.com thierrykhonde@gmail.com 75 20 49 36 / 72 60 48 22

Annex 8.3: Chronology of the main incidents in Bangui in September and October 2018.

Information received by the Panel from a confidential source.

In Bangui, 12 people were killed in the first half of October 2018. Violence has mainly been perpetrated by elements associated with the PK5 self-proclaimed self-defence groups or with local non-Muslim youth groups, while unarmed civilians were the main victims. Here below the chronology of the main incidents:

- on 30 September, in Kokoro neighborhood, 3rd district of Bangui, the body of a local gendarme was found hanged and tied up on a Mango tree. The reason of the death is unknown;
- on 2 October, at 12:55am, between Castor and PK5 neighborhoods in the 3rd district of Bangui, sporadic gunshots were heard until 1:40pm. The self-proclaimed self-defence group (SDGs) of “Force” allegedly attacked members of the one of Moussa Danda. The armed clash resulted in six deaths, including three civilians and three SDG members, as well as 10 people injured;
- on 4 October, at approximately 7pm, in the Miskine neighborhood of Bangui’s 5th district, two unidentified armed individuals allegedly opened fire on a motorcycle and killed the Muslim driver before fleeing the area. Following the incident, a group of Muslim youth gathered at the Serpent roundabout to express their discontent. The body of the victim was taken to the Community Hospital. In retaliation, on 5 October 2018, at approximately 7am, in Étoile neighborhood of the 3rd district, the Muslim youth allegedly retaliated and killed a Christian trader. His body was also taken to the Community hospital;
- on 6 October, at 6:20pm, in the Boulata neighborhood of the 3rd district of Bangui, three unidentified individuals armed with AK-47s shot and killed a moto-taxi driver and one passenger. A second passenger sustained gunshot wounds and was transported by the local population to the Bimbo health centre for treatment. All victims were from the Christian community. During the evening, in the Boulata neighborhood, a group of Christian youth reportedly assaulted a Muslim man who was found holding a grenade and a knife and who is alleged member of Moussa Danda’s SDG ;
- on 8 October, at 10am, at the Sega market in the 6th district, an unidentified individual stabbed a moto taxi driver. The victim sustained serious injuries and was evacuated to the hospital by the local population;

- on 15 October, at approximately 3:45pm, in the 3rd District of Bangui, two alleged members of the Apo' SDG shot and killed a pregnant woman at her home. Reportedly, the woman had refused the Apo's SDG members to take some motorcycles that Apo accused her husband to have stolen.
- on 24 October, several gun shots were heard near Bazanga neighborhood of the 5th District, which is near to the base of the SDG of 50/50. Allegedly the shooting was linked to the apprehension of a group's member in the same location. The shooting resulted in two injured 50/50 elements.

Annex 8.4: The CAR Mixed Unity of Rapid Intervention and Repression of the sexual violence against women and children (“Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants”, UMIRR).

The UMIRR was created by the Presidential Decree n. 08/007, on 8 January 2015, but became operational only on 14 June 2017. It is composed by 30 personnel, including members of police and gendarmerie, as well as civilians, and its jurisdiction covers the entire country. The UMIRR mission is « to prevent and repress any kind of sexual violence against women and children, regardless their social or marital status, including widows and orphans ». The UMIRR works under the authority of the Minister of Justice and the Minister of Public Security, in thig collaboration with the Minister of Social Affairs and the Minister of Public Health.

The UMIRR is composed by four services: the Service of Prevention, Investigation and Alert; the Service of Medical and Psychosocial Support; the Service of Enquire et Investigation; the Service of Legal and Judicial Assistance.

The Service of Medical and Psychosocial Support is the UMIRR’s “entry door”. Between June 2017 and June 2018, this service registered 2,349 cases of gender-based violence (2,156 women and 193 men). Among them, there were 506 cases of sexual violence, 34 of which were related to the conflict. In parallel, the Service of Prevention, Investigation and Alert realized sensitization sessions addressed to local population as well as community and religious leaders in Bangui, Begoua, Bimbo, Bouar, Bossangoa, Yaloke, Boda.

In the same period, the Service of Enquire et Investigation filed a complaint on 515 cases of gender-based violence. Among them, there were 320 cases of sexual violence, 10 of which were related to the conflict. Files were transferred to Bangui (435), Bimbo (75) and Sibut (3) Criminal Courts, as well as to the Permanent Military Tribunal (2). Among the complaints filled, 30 cases concerned minors. Finally, the Service of Legal and Judicial Assistance – representing the UMIRR’s “exit door” – provides legal assistance to the victims before and during the trial.

The full operationalization of the UMIRR is still uncomplete, though. At the time of drafting the present report, the decree appointing some of the UMIRR key personnel has not been signed, and there is no national budget assigned to the unity. So far, 15 people have already resigned. Lack of personnel and funds limits the capacity of the UMIRR to provide medical, psychosocial and legal support to the victims, that are thus addressed to national and international NGO for assistance. The financial and logistic capacity of the unity to carry out investigations outside of Bangui is also scarce. While some investigation was undertaken in Boali, the UMIRR personnel couldn’t be deployed to Bossangoa (Ouham prefecture) to investigate the cases of sexual violence reported around Kiriwiri area (see S/2018/729, para. 99 and annex 7.3).

Annex 8.5: Chronology of the main attacks against health facilities in the Central African Republic in 2017 and 2018.

Information received by the Panel from confidential sources and collected from public statements.

24 May 2017, Bangassou (Mbomou prefecture)

In the evening of 24 May 2017, an armed man entered Bangassou hospital, which is managed by Médecins Sans Frontières (MSF) and the Central African Republic Ministry of Health. He inflicted violence on an MSF nurse, before seizing a patient and her caretaker. The medical personnel was trapped in the hospital all night by men from a local self-defense group who took control of the entrances gates of the medical compound. The medical personnel heard gunshots and residents of the area later reported that the dead bodies of the two women were found near to the hospital perimeter wall (see S/2017/639, para. 112).²⁷

11 July 2017, Zemio (Haut-Mbomou prefecture)

On 11 July 2017, two armed men arrived at Zemio hospital where around 7,000 internally displaced people had sought refuge following an escalation of fighting in the south east of CAR. The men threatened a family, one member of which had been a patient two weeks earlier but had been unable to leave the premises due to ongoing violence. As three members of the family – including a woman holding her baby – attempted to seek cover, the armed men shot at them, striking the child in the head and killing her instantly (see S/2017/1023, para. 118).²⁸

3 August 2017, Gambo (Mbomou prefecture)

On 3 August 2017, in Gambo, self-defence groups clashed with UPC fighters, resulting in at least 30 civilians killed and more than 150 houses burned. Six volunteers from the national Red Cross were also killed by UPC elements while they were holding a crisis meeting at a health facility (see S/2017/1023, para. 111).²⁹

²⁷ “Central African Republic: Unacceptable violence in Bangassou”, Médecins Sans Frontières, 26 May 2017. <http://www.msf.org/en/article/central-african-republic-unacceptable-violence-bangassou-hospital>

²⁸ “Central African Republic: Baby brutally killed at a hospital, Médecins Sans Frontières”, 12 July 2017. <http://www.msf.org/en/article/central-african-republic-brutal-end-short-life-killing-baby-hospital-cars-east>.

²⁹ “Central African Republic: International Red Cross Movement strongly condemns killing of Red Cross volunteers”, Comité International de la Croix-Rouge, 9 August 2017. <https://www.icrc.org/en/document/central-african-republic-international-red-cross-movement-strongly-condemns-killing-red><https://www.icrc.org/en/document/central-african-republic-international-red-cross-movement-strongly-condemns-killing-red>

7 September 2017, Batangafo (Ouham prefecture)

On 7 September 2017, in Batangafo, clashes between anti-balaka and MPC elements caused the death of five civilians. Some civilians were fired at as they ran to take refuge in the hospital. A mother and her son were wounded inside the hospital compound. The little boy, just two-years old, did not survive his injuries (see S/2017/1023, para. 181-185).³⁰

12 December 2017, Ippy (Ouaka prefecture)

On 12 December 2017, in Ippy, UPC and FPRC combatants – under the command of General Ahmat Wadal Woundal and Colonel Adam Mocktar respectively – encircled the hospital and opened fire indiscriminately on personnel and patients, killing 17 civilians, including 12 men, one woman, three children, and one baby. The attackers then forced a group of civilians – primarily women and children – to accompany the combatants as they retreated towards the town by foot.³¹

1 May 2018, Bangui

After the events occurred at the Church of Notre Dame de Fatima, several hundred outraged people broke into the Bangui Community Hospital, where most of the wounded had been transferred. The crowd first stoned to death a Muslim caretaker of a patient hospitalized in the facility, and then moved to the trauma ward in search of the other Muslim patients, who had locked themselves in a room to save their lives (see S/2018/729, para. 55-56).

6 June 2018, Bambari (Ouaka prefecture)

On 6 June 2018, in Bambari, dozens of UPC elements broke into the city's hospital to extract one of their comrades, shooting inside the building. All the Muslim patients fled in fear of retaliation. Shortly thereafter, a group of local anti-balaka fighters entered the hospital, looking for UPC fighters, and pillaged the building. Attacks on medical facilities and threats against health personnel have drastically reduced access to health care in Bambari, especially for the Muslim community (see S/2018/729, para. 92).

22-28 July 2018, Mbrès (Nana-Gribizi prefecture)

From 22 to 28 June 2018, in reprisal to the exactions of local anti-balaka fighters against Muslim traders and cattle herders, a coalition of FPRC, MPC and local Muslim self-defence groups

³⁰ « Downward spiral of violence in CAR », Médecins Sans Frontières, 22 September 2017. <https://msf.exposure.co/downward-spiral-of-violence-in-car>

³¹ « MINUSCA strongly condemns attack by the UPC and FPRC armed groups on hospital in Ippy (Ouaka prefecture) », MINUSCA, 5 February 2018, <https://minusca.unmissions.org/en/minusca-strongly-condemns-attack-upc-and-fprc-armed-groups-hospital-ippy-ouaka-prefecture>

attacked several villages on the Ndomete-Mbrès axis. During these attacks, three health centres as well as the Mbrès sub-prefectural hospital were looted and destroyed.³²

5 August 2018, Kolaga (Haute-Kotto prefecture)

On 5 August 2018, the FPRC launched an offensive on the road to Irabanda (south of Bria) to dismantle anti-balaka bases and control the area. During the attack the health centre of Kolaga (10 km from Bria and stronghold of the local anti-balaka leader by Thierry François Pelenga alias “Bokassa”) was pillaged and torched.³³

³² Confidential report 24 August 2018.

³³ Confidential report, 15 October 2018.

Annex 8.6: Chronology of deadly attacks and other armed attacks against peacekeepers between 1 January and 25 October 2018.

Information received by the Panel from a confidential source.

Deadly attacks against peacekeepers

3 April, Tagbara (Ouaka prefecture)

At approximately 5:30am, anti-balaka combatants attacked the MINUSCA base in Tagbara, resulting in the death of one Mauritanian peacekeeper and 11 others injured. MINUSCA Force exchanged fire with the attackers that lasted for one hour and a half.

10 April, Bangui

From 4pm to 6:30pm, MINUSCA Force and armed elements from the PK5 neighbourhood engaged in an intensive exchange of fire in the 3rd district. The firefight resulted in one Rwandan peacekeeper being killed and eight others injured.

17 May, Alindao (Basse Kotto prefecture)

At around 9am, approximately 27 Km south-east of Alindao, anti-balaka combatants attacked a MINUSCA escorted convoy, which was going from Dimbi to Alindao. One Mauritanian peacekeeper was killed and seven others injured, including four seriously.

3 June, Dilapoko (Mambéré-Kadéi prefecture)

At 4:30pm, at approximately 5 km south of Dilapoko (80 Km north of Berberati), armed Siriri elements ambushed and opened fire on a MINUSCA Force patrol coming from Gamboula. MINUSCA Force returned fire. Upon the exchange of fire, one Tanzanian peacekeeper was killed and seven others injured.

10 June, Bambari (Ouaka prefecture)

At 5:45pm, anti-balaka opened fire at a vehicle with two Burundian peacekeepers on board, injuring both. At 1:25am on 11 June, one of the peacekeepers died due to severe injuries.

23 August, Pavika (Basse-Kotto prefecture)

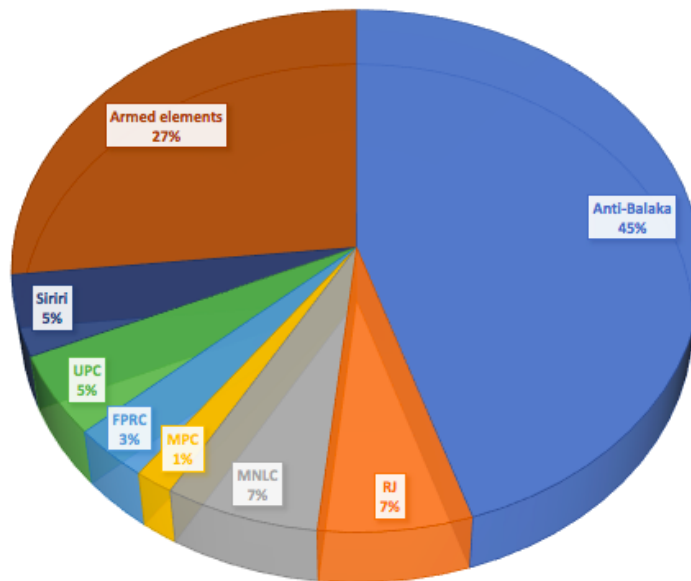
At around 7pm, in Pavika village (20 km south east of Alindao), anti-balaka elements attacked MINUSCA troops securing a contracted fuel truck that had broken down at Bandadeka village (2 Km south of Pavika). At approximately 8pm, MINUSCA base in Pavika sent reinforcements to the scene. At 8:20pm, the reinforcements were ambushed by another group of presumed anti-balaka combatants. One Mauritanian peacekeepers was wounded and later succumbed to his

injuries. Sporadic exchanges of fire ensued throughout the night. The number of anti-balaka casualties remains unknown.

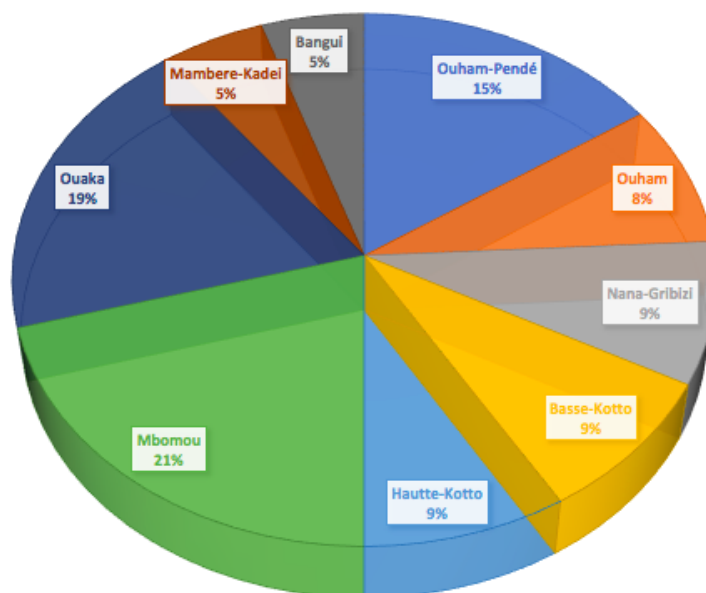
Other armed attacks against peacekeepers

This section DOES NOT include exchanges of fire during operations carried out by MINUSCA, nor attacks by stones or machetes, abductions, robberies, hostile behavior and threatens (including death threatens).

**ARMED ATTACKS AGAINST PEACEKEEPERS
(BY PERPETRATOR)**



**ARMED ATTACKS AGAINST PEACEKEEPERS
(BY PREFECTURE)**



On 20 January, at 9pm, in **Bangassou**, Mbomou prefecture, **anti-balaka** leader Kevin Bere-Bere and four people accompanying him were transferred to MINUSCA Camp in Bangassou under a Force escort. During the transfer, resumed anti-balaka combatants opened fire on the convoy and the Force returned fire until the combatants retreated. No casualties nor injuries were reported.

On 21 January, around 2pm, in Beboura 3 (15 km north east of **Paoua**), Ouham-Pendé prefecture, 10 suspected Mouvement National de Liberation de la Centrafrique (**MNLC**) combatants opened fire on a MINUSCA patrol at an illegal checkpoint. The patrol returned fire, causing the combatants to flee and leave one motorcycle, one carrier bag and one bag of millet.

On 25 January, at 5:30pm, in Pounambo (5 km south east of **Paoua**), Ouham prefecture, a group of about 10 presumed Revolution et Justice (**RJ**) combatants ambushed a MINUSCA Force vehicle that was bringing supplies to base of Gouze. During the exchange of fire, one assailant was killed and the remaining attackers fled. No peacekeeper casualties were reported while the vehicle sustained minor damage from the gunfire.

On 26 January, in Bebingui village (64 km north of **Paoua**), Ouham-Pende prefecture, Mouvement National de la Liberation de la Centrafrique (**MNLC**) armed elements attacked a MINUSCA Force patrol participating in “Operation Mabarang”. The patrol returned fire and the assailants retreated toward the direction of Chad.

On 28 January, in **Bangassou**, Mbomou prefecture, a MINUSCA patrol exchanged fire with armed **anti-balaka** combatants near an INGO premises. The combatants fled from the scene.

On 28 January, at approximately 11pm, in Pounambo (5 km south east of **Paoua**), Ouham-Pendé prefecture, five Revolution et Justice (**RJ**) combatants fired on a joint MINUSCA and FACA patrol. MINUSCA Force returned fire, dispersing the attackers. No casualties were reported.

On 2 February, at approximately 8am, in the Bangui-Ville neighborhood of **Bangassou**, Mbomou prefecture, on two separate occasions suspected **anti-balaka** combatants attacked a MINUSCA patrol. In both incidents MINUSCA returned fire and the attackers fled. No casualties were reported but many bullet impacts were seen on the patrol armored vehicle.

On 20 February, 37 km south of **Grimari**, Ouaka prefecture, a MINUSCA Force convoy was attacked by **armed Fulani** while the convoy was visiting a Fulani camp on a sensitization mission with the Grimari sub-Prefect. The Force returned fire and the attackers fled from the scene. During the exchange of fire, one peacekeeper suffered a minor wound and five Fulani were killed.

On 23 February, in Bandandeka (25 km north west of **Dimbi**), Basse-Kotto prefecture, **anti-balaka** combatants ambushed and opened fire on a MINUSCA-escorted convoy slightly injuring a peacekeeper. MINUSCA returned fire and the assailants fled.

On 27 February, in **Bangassou**, Mbomou prefecture, alleged **anti-balaka** combatants opened fire on a MINUSCA patrol. MINUSCA returned fire and the perpetrators fled. No casualties were reported.

On 27 February, at approximately 1:40pm, 28 km south of **Alindao**, Basse-Kotto prefecture, **anti-balaka** combatants opened fire on a MINUSCA convoy returning to Alindao base, injuring one peacekeeper. MINUSCA returned fire and the assailants fled.

On 27 February, at around 6pm, a second team dispatched from **Alindao** base to respond to the earlier incident and evacuate the injured peacekeeper was ambushed by **anti-balaka** combatants at Bandandeka village (25 km north west of Dimbi, on Alindao-Dimbi axis), resulting in four peacekeepers injured.

On 3 March, at approximately 6pm, in the Bangui Ville neighborhood of **Bangassou**, Mbomou prefecture, **anti-balaka** combatants opened fire on a MINUSCA logistics convoy. MINUSCA returned fire and the assailants fled. Two peacekeepers were slightly injured.

On 4 March, **unidentified armed elements** opened fire at the **Agoumar** base (Mbomou) where civilians were taking refuge. MINUSCA riposted and the attackers fled. No casualties were reported.

On 7 March, in **Alindao**, Basse-Kotto prefecture, **anti-balaka** combatants opened fire on a MINUSCA convoy moving from Alindao towards Dimbi (70 km north east of Mobaye). MINUSCA riposted and the assailants fled into the bush. The attack caused slight damage to one vehicle. No MINUSCA casualties were reported.

On 9 March, at around 11pm, in **Bangassou**, Mbomou prefecture, suspected armed **anti-balaka** combatants fired at a MINUSCA night patrol, which again riposted causing the assailants to flee. No casualties were reported from either attack.

On 10 March, in **Bangassou**, Mbomou prefecture, a MINUSCA patrol encountered five suspected **anti-balaka** combatants approaching the IDP camp. The patrol exchanged fire with the elements, who retreated with no confirmed casualties.

On 19 March, around 8:30am, in the Bangui ville district of **Bangassou**, Mbomou prefecture, suspected **anti-balaka** combatants opened fire on a MINUSCA escorted logistic convoy. The MINUSCA Force returned the fire repelling the assailants.

On 25 March, in Boria village (102 km north west of **Bossangoa**), Ouham prefecture, Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (**MPC**) combatants opened fire on a MINUSCA patrol. MINUSCA Force returned the fire causing the assailants to flee. No casualties were reported.

On 31 March, at 7:15pm, in **Bangui** 3rd District, **armed elements** fired around 15 gunshots against MINUSCA patrols in the vicinity of the Fatima roundabout in PK5. The patrol immediately returned fire and the assailants fled. No casualties were reported.

On 8 April, at 11:15pm, in **Bangui**, **unidentified armed elements** opened fire on the Egyptian and Jordanian FPU located in Camp Fidel in the 1st district of Bangui. The assailants fled the area after an exchange of fire with peacekeepers. One peacekeeper sustained a slight injury and received medical treatment.

On 17 April, at 11:30pm, in **Bangui**, **unidentified individuals** fired on the MINUSCA HQ security post. MINUSCA Force returned fire but no casualties were reported.

On 20 April, in Betoko (41 km north east of **Paoua**), Ouham-Pende prefecture, an **armed individual** opened fired on a MINUSCA base security post. The Force immediately returned fire wounding the assailant who later passed away at the local hospital.

On 22 April, in Nassole (46 km west of **Berberati**), Mambere-Kadei prefecture, a MINUSCA patrol encountered a road block erected by **Siriri** elements who opened fire on the patrol. MINUSCA returned fire killing five assailants and injuring another. MINUSCA recovered ten motorcycles, three weapons and ammunition. Two civilians were also injured allegedly by Siriri elements using machetes.

On 29 April, in Borosse village (39 km south west of **Markounda**), Ouham prefecture, three armed Revolution et Justice (**RJ**) combatants allegedly opened fire on a MINUSCA-escorted World Food Programme (WFP) convoy travelling from Paoua towards Markounda. One vehicle in the convoy was damaged. MINUSCA returned fire and the assailants fled from the scene abandoning their motorcycle which was seized by MINUSCA. No casualties were reported.

On 29 April, at around 9:30pm, in Tagbara (60 Km north east of **Bambari**), Ouaka prefecture, **unidentified armed elements** opened fire at a MINUSCA security post stationed at Seko Church

located eight kilometers from MINUSCA base. MINUSCA Force immediately returned fire. No casualties were reported.

On 8 May, in **Bangui**, **unidentified armed men** opened fire on MINUSCA HQ prompting the Force to return fire. No casualty was reported.

On 8 May, at around 1pm, in **Bangui**, **unidentified armed elements** opened fire against a MINUSCA patrol while clearing a barricade on the Boganda avenue. MINUSCA Force returned fire. One peacekeeper was slightly injured during the exchange of fire.

On 15 May, at around 12:25am, in **Bambari**, Ouaka prefecture, five armed Unité pour la Paix en Centrafrique (**UPC**) elements exchanged fire with a joint UNPOL/National Police patrol in town. Following the exchange of fire, between 200 and 300 civilians sought refuge in MINUSCA premises and other places such as the local hospital and the cathedral. One national police officer was killed and two others wounded. In addition, one UNPOL vehicle was stolen and another one damaged.

On 16 May, at around 9am, in **Bambari**, Ouaka prefecture, one armed **anti-balaka** element opened fire at a MINUSCA Force check-point at Ouaka River Bridge. The Force returned fire and injured the assailant.

On 18 May, at 9:15pm, in the vicinity of the MINUSCA base in **Nana Bakassa**, Ouham prefecture, **unidentified armed individuals** opened fire at a MINUSCA Force patrol resulting in the slight injury of two peacekeepers.

On 22 May, at 5 km north east of **Bambari**, on the Bambari-Pladama axis, Ouaka prefecture, **anti-balaka** combatants manning an illegal checkpoint opened fire on a MINUSCA patrol. MINUSCA Force immediately returned fire resulting in three anti-balaka combatants killed. No casualties were reported on the MINUSCA side.

On 29 May, at around 5:25pm, near Maidou School in **Bambari**, Ouaka prefecture, two suspected **UPC** combatants onboard a motorcycle tried to cross a MINUSCA checkpoint. MINUSCA fired warning shots. The two armed combatants opened fire at the check-point and MINUSCA returned the fire. Following that the assailants fled the area.

On 30 May, in Kouki (76 km north of **Bossangoa**), Ouham prefecture, the local **anti-balaka** leader raided a local cattle site and robbed a motorbike from a cattle trader. While running away the assailants opened fire at a MINUSCA patrol. MINUSCA Force returned fire, causing the assailants to flee into the bush and abandon the motorbike. No casualties were reported.

On 4 June, at approximately 5:45pm, at the northern entrance of Ouango village (56 km south west of **Bangassou**), Mbomou prefecture, around 50 **anti-balaka** combatants opened fire on a MINUSCA Force patrol. The patrol immediately returned fire causing the assailants to flee.

On 5 June, at 8 km north of **Ouango**, Mbomou prefecture, at 1:15am and 5:15am respectively, around 40-60 armed **anti-balaka** combatants again opened fire on the patrol. MINUSCA Force immediately riposted causing the assailants to flee. No casualties were reported.

On 20 June, at approximately 12pm, in **Bambari**, Ouaka prefecture, **unidentified armed individuals** threw a grenade at the MINUSCA base. The grenade exploded and caused minor damage the perimeter wall but no casualties. MINUSCA Force fired warning shots in the air and reinforced security around the base.

On 23 June, at 2:50pm, on the Kaga Bandoro-**Mbrès** axis, at 44 km east of Kaga Bandoro, **anti-balaka** combatants opened fire against a MINUSCA convoy, injuring a peacekeeper. After a 30-minute fire-fight with the assailants, MINUSCA caused the assailants to flee from the area.

On 29 June, at approximately 2:30pm, in Bombo village (165 km north west of **Berbérati**), Mambéré-Kadéï prefecture, **Siriri** elements opened fire on a MINUSCA convoy. When MINUSCA returned fire, the assailants fled into the bush. No casualties were reported.

On 4 July, at 5:20pm, in Bemouli village (39 km north west **Paoua**), Ouham Pende prefecture, a MINUSCA truck got stuck in the mud, when three Mouvement National pour la Libération de la Centrafrique (**MNLC**) combatants on a motorbike appeared and fired on the peacekeepers. The peacekeepers returned fire and the assailants fled leaving behind their motorbike and some personal items. No casualties were reported.

On 7 July, at around 12am, in Benanh 1 village (23 km north of **Paoua**), Ouham Pendé prefecture, two **unidentified armed men** opened fire at a MINUSCA Force vehicle on patrol. No casualties were reported.

On 8 July, around 8:30pm, at 50 meters from MINUSCA office in **Bambari**, Ouaka prefecture, a 20-year-old **Fulani** armed with AK47 rifle shot and slightly wounded a peacekeeper who was on a mission to interrogate an earlier robbery incident.

On 11 July, at about 2:30pm, in **Bria**, Haute-Kotto prefecture, at the Amameu Protestant Church, **FPRC** combatants opened fire at a MINUSCA Force convoy containing two vehicles. MINUSCA Force returned fire and the assailants fled.

On 11 July, in a separate incident, at 2:50pm, near the **Bria** hospital, **FPRC** combatants opened fire on a UN vehicle with two peacekeepers onboard causing minor damage to the UN vehicle.

On 13 July, around 7am, in Bombo village (118 km north west of **Berbérati**), Mambéré-Kadéï prefecture, a group of **Siriri** elements opened fire on a MINUSCA Force patrol. MINUSCA returned fire and the assailants fled. No casualties were reported.

On 20 July, in Lakouéténé village (7 km south of **Mbrès**), Nana-Grébizi prefecture, **anti-balaka** combatants who had erected a barrier in the village opened fire on the MINUSCA patrol. The patrol returned fire and the assailants fled. No casualties were reported.

On 21 July, a MINUSCA patrol conducted a mission along the Kaga Bandoro-**Mbrès** axis and Lakouétééné village area, Nana-Grébizi prefecture. Local **anti-balaka** combatants attacked the convoy and the patrol counter-attacked causing the assailants to flee. No casualties were reported.

On 27 July, at approximately 3:10pm, at 10 km west of **Gambo** village, Mbomou prefecture, an unconfirmed number of **anti-balaka** combatants attacked a MINUSCA logistics convoy. MINUSCA exchanged fire with the attackers who fled from the scene. Two peacekeepers sustained gunshot wounds and were evacuated.

On 4 August, at 3 km south of **Grimari**, Ouaka prefecture, a MINUSCA patrol on the way from Grimari to Lioto village (84 km SW of Bambari) encountered two roadblocks manned by suspected armed **anti-balaka** together with some civilians. Armed combatants refused to remove the roadblocks, the patrols fired warning shots in the air. Anti-balaka combatants responded and opened fire on the patrol. The patrol exchanged fire with the assailants. No casualties were reported.

On 14 August, in **Bria**, Haute-Kotto prefecture, around 00:50am, alleged **anti-balaka** combatants opened fire on a MINUSCA guard at the IDP camp. MINUSCA returned fire and the assailants fled into the bush. No casualties were reported.

On 18 August, at 11:20am, at 25km from **Mbrès**, approximately 30 **anti-balaka** combatants opened fire on the MINUSCA convoy. MINUSCA returned fire causing the combatants to flee. No casualties were reported.

On 18 August, at 12:12am, at 7 km from **Mbrès**, **anti-balaka** combatants again opened fire on the convoy. MINUSCA Force exchanged fire with the assailants who fled into the bush. Three peacekeepers were slightly injured and received medical treatment.

On 24 August, at about 10 km north east of Boya (97 km north east of **Bossangoa**), Ouham prefecture, a joint MINUSCA/FACA patrol from Paoua, Ouham-Pende prefecture, was ambushed by three **unidentified armed individuals**. The patrol exchanged fire with the assailants killing one of them. No casualties on MINUSCA/FACA side.

On 5 September, at around 10am, in **Paoua**, Ouham Pende prefecture, **ex-Seleka combatants** opened fire on a MINUSCA Force/FACA joint patrol deployed to Bekoro village (47 km north of Paoua) who subsequently returned fire. No casualties were reported.

On 7 September, in **Bria**, Haute-Kotto prefecture, a **hostile crowd**, composed by hundreds of people deposited seven dead bodies in front of US camp entrance, after breaking the gate. Two grenades were thrown upon to MINUSCA Force without causing causality.

On 10 September, in Bedaya 1 (30 km north of Paoua) in **Paoua**, Ouham Pende prefecture, MINUSCA Force patrol intercepted two suspected Révolution et Justice **RJ-Sayo** combatants on a motorcycle, one armed with an AK-47. The armed assailant opened fire on the MINUSCA patrol who returned fire. The combatants fled into the bush.

On 16 September, at 11am, in Bokoula village on the Alindao-Kembe axis (26 km south east of **Alindao**), Basse-Kotto prefecture, presumed **anti-balaka** combatants ambushed a MINUSCA Force fuel resupply mission. During the attack, one peacekeeper was slightly injured.

On 21 September, at 10:25pm, in **Bambari**, a MINUSCA Force patrol found three men lying at the side of a road in the drainage located at approximately 400 meters from PK0. While the patrol team secured the area to identify the reason, **unidentified armed elements** opened fire on the patrol from a distance of 100 meters away. The patrol returned the fire. No casualties were reported.

On 25 September, at about 3:30pm, in **Bria**, **anti-balaka** combatants opened fire on a mobile MINUSCA patrol in the vicinity of the PK3 IDP camp. The patrol returned fire and the anti-balaka combatants fled. One peacekeeper was slightly injured.

On 11 October, in **Bambari**, Ouaka prefecture, at 8pm, alleged **UPC** combatants fired gunshots in Adji neighborhood of Bambari. MINUSCA dispatched a patrol and the alleged UPC combatants opened fire at the patrol. No casualties were reported from MINUSCA.

Annex 9.1: Additional information on the training of FACA by the European Union Training Mission in the Central African Republic (EUTM).

Since September 2016, EUTM has trained approximately 4,155 FACA soldiers:

- Training for 2316 FACA soldiers (a total of four battalions: BIT1, BIT2, BIT3 and Amphibious Battalion)
- Training of 238 FACA soldiers as part of the pilot project for disarmament, demobilization, reintegration and repatriation;
- Short training (1 week or more) on various topics (human rights, radio operator course...) for 1601 FACA.

Additional details:

- Qualifying courses for 344 FACA officers (i.e. 38% of the total officers) and 559 non-commissioned officers (i.e. 27% non-commissioned officers);
- The validation of the training of 344 FACA soldiers organized in Rwanda and Equatorial Guinea.

On 30 July 2018, the Council of the European Union (EU) extended and expanded the mandate of the EU military training mission in CAR (EUTM RCA) by two years (until 19 September 2020), enabling EUTM to amongst others support the training (training of the trainers and strategic advice) of the police and the gendarmerie and provide advice on civil-military cooperation. EUTM mandate was also expanded geographically as from 2019 onwards EUTM will be operational also in Bouar besides Bangui. The Council allocated a budget of 25,4 million euros to EUTM for the period of 20 September 2018 to 19 September 2020.³⁴

³⁴ Confidential document, 1 August 2018.

Annex 9.2: Additional information on the training by, and related deployment of, instructors from the Russian Federation.

Since the Panel's 2018 midterm report (S/2018/729), the instructors from the Russian Federation have been conducting three additional training sessions in Bérengo for a total of 848 FACA.

In support of recent FACA deployments outside the capital of Bangui, Russian instructors were deployed in Bambari, Bangui, Bangassou, Berengo, Bouar, Dekoa, Paoua, and Sibut. The Panel did not obtain detailed information on the precise number of Russian instructors deployed in each of these locations.

In May and October 2018, they were also involved in transporting respectively materiel for the construction of hospitals and vehicles from the Sudan into the CAR territory (for the first convoy, see S/2018/729, para. 13). Between 29 October and early November, the second convoy travelled from Am Dafok through the towns of Birao, Ouadda and Bria, and was once again escorted by FPRC elements.³⁵

Photograph of the second convoy obtained from confidential source on 30 October 2018.



³⁵ Communication with confidential sources, 29 October 2018.



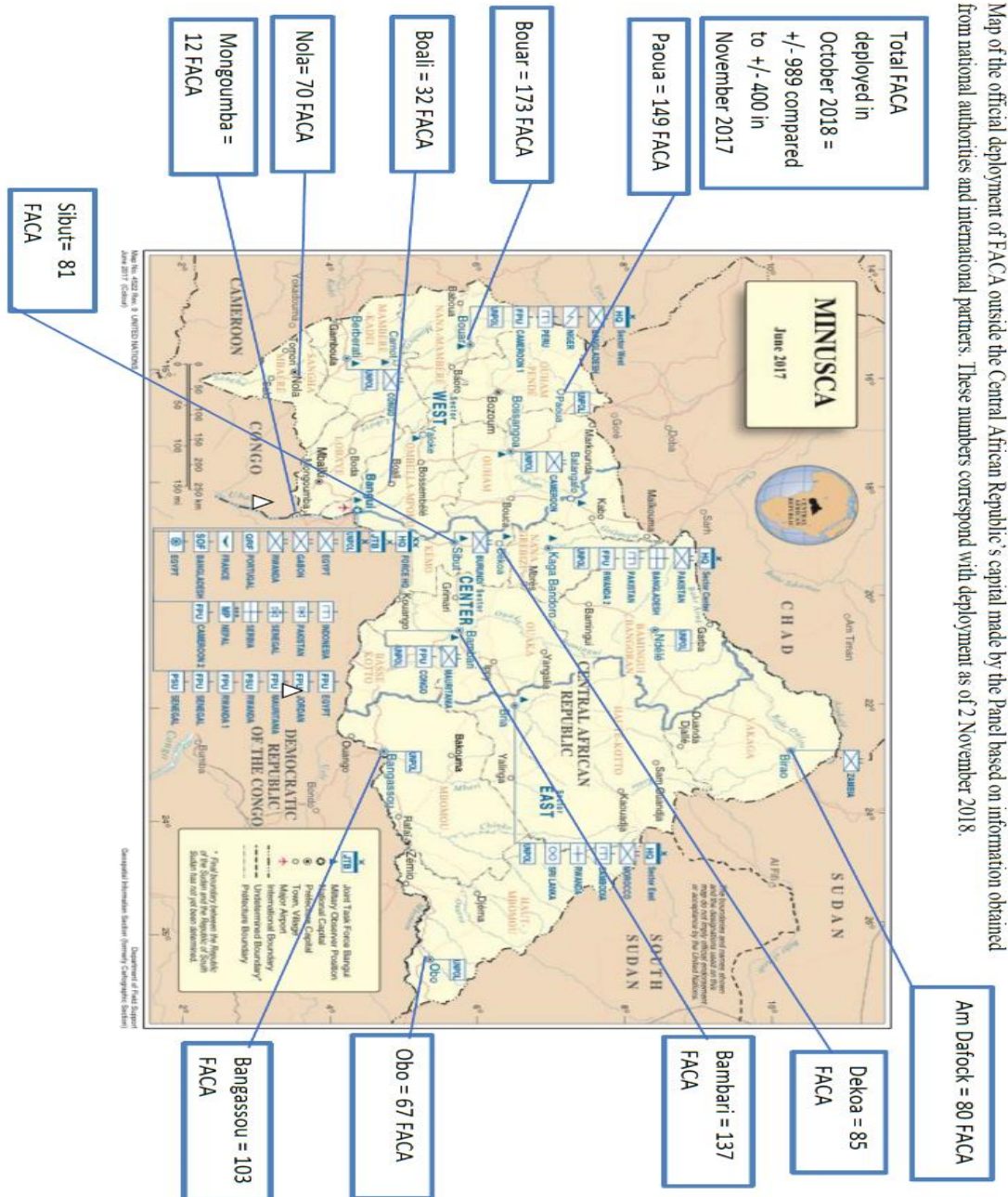
Annex 9.3: Photograph of Sewa Security personnel reinforcing the President's security.

Picture obtained by the Panel from a confidential source on 7 August 2018.



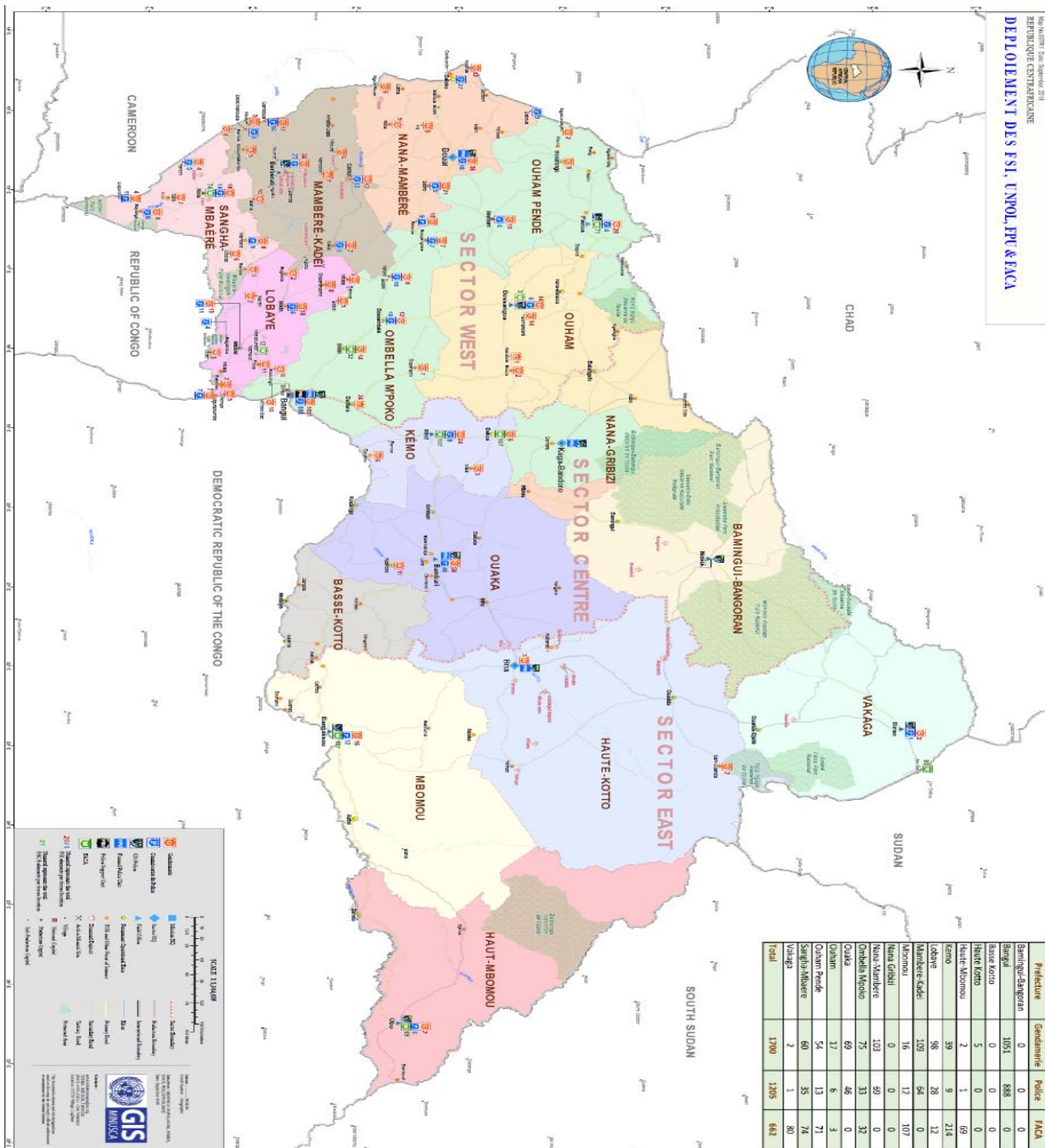
Annex 9.4: Information on the deployment of national defence and security forces.

Map of the official FACA deployment outside Bangui. Made by the Panel on the basis of information from national authorities and international partners (deployment as of 2 November 2018).



Map of the official deployment of FACA outside the Central African Republic's capital made by the Panel based on information obtained from national authorities and international partners. These numbers correspond with deployment as of 2 November 2018.

Map of the deployment of police and gendarme officers.



Information on Police deployment in priority deployment areas:

Bouar: → 145 in 2019
Paoua: → 15 in 2019
Bambari: → 30 in 2019
Bangassou: → 135 in 2019

Information on Gendarmerie deployment in priority deployment areas

Bouar: → 47 in 2019
Paoua: → 45 in 2019
Bambari: → 245 in 2019
Bangassou: → 25 in 2019

Annex 9.5: List of needed lethal and non-lethal equipment for the FSI, articulated by the national security forces with the support of international partners.

Based on a confidential document received by the Panel from confidential source on 6 October 2018.

Weapons and ammunition

AK-type assault rifles: 430

Ammunition 7,62x39mm: 88,000

Automatic pistols: 675

Ammunition 9mm: 72,000

Vehicles:

Cars/pick-ups: 46

Trucks: 16

Motorcycles: 23

Crowd control equipment:

Helmets: 655

Shields: 290

Non-lethal equipment (handcuffs, tonfa, ...): 642

Tear gas grenades: 1350

Grenade launchers: 22

Means of transmission:

Portable radio: 240

Mobile radio: 46

Fixed radio: 240

Office furniture and computer equipment:

Office desks: 20

Computers: 33

Annex 9.6: Excerpts from the Statement of CAR President Faustin-Archange Touadéra at the United Nations General Assembly, 26 September 2018.

Madame la Présidente de la 73e Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,
Distingués délégués
Mesdames et Messieurs.

[...]

Distinguées personnalités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais aussi saisir cette occasion qui m'est offerte, pour évoquer avec vous la situation dans mon pays la République Centrafricaine.

Mais avant toute chose, je voudrais m'incliner respectueusement devant la mémoire de tous ceux qui sont tombés dans l'exercice de leur périlleuse et noble mission de paix en République Centrafricaine. J'aimerais exprimer ici toute la gratitude du peuple centrafricain à l'ensemble de la Communauté Internationale, pour tous les sacrifices consentis afin de ramener la paix dans mon pays. Depuis deux ans et demi, mon Gouvernement œuvre sans relâche à la restauration des valeurs cardinales qui fondent la démocratie, la liberté et les droits de l'homme. Pour y parvenir, nous nous attelons à restaurer l'autorité de l'État en poursuivant le travail de déploiement progressif de l'administration et des services de l'État dans nos provinces ainsi que le rétablissement des services sociaux de base. En revanche, nous déplorons la persistance d'événements tragiques et douloureux perpétrés par les ennemis de la paix mus par des intérêts aussi sombres qu'égoïstes.

Ce sont eux qui alimentent les violences qui ensanglantent, depuis le début de l'année 2018, aussi bien dans la capitale qu'à l'Intérieur du pays, avec une augmentation des cas de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nonobstant tous ces défis, le Gouvernement a maintenu l'élan des réformes dans les secteurs de la sécurité et de la défense où sont enregistrées des avancées significatives qui sont le déploiement progressif des forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines ainsi que la mise en œuvre du programme national de DDRR.

A cet effet, je me réjouis de l'engagement pris par l'Union Européenne ainsi que nos partenaires bilatéraux pour soutenir la formation et la montée en puissance de nos Forces de défense et de sécurité, d'une part, et accompagner la mise en œuvre du plan national de la défense et le déploiement des Forces Armées Centrafricaines, dans la perspective d'une armée de garnison et de l'administration sur l'étendue du territoire national, d'autre part.

De même, ma plus grande reconnaissance va à la MINUSCA, les États-Unis d'Amérique, la République Populaire de Chine, la Fédération de Russie et la France, pour l'appui matériel apporté aux Forces Armées Centrafricaines.

Notre ambition, c'est de les voir véritablement opérationnelles et contribuer, aux cotes de la MINUSCA, à l'immense effort de stabilisation et de retour à une paix durable en République Centrafricaine.

Mais, pour gagner ce pari, qu'il me soit permis de réitérer, du haut de cette tribune, notre appel pour la levée totale de l'embargo sur les armes qui pèse encore sur notre armée nationale !

Madame la Présidente,

Le programme de reconstruction de la République Centrafricaine requiert un cadre cohérent matérialisé par le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la République Centrafricaine (RCPCA) en cours d'exécution et qui a déjà enregistré le lancement par le Gouvernement et ses partenaires internationaux de 21 projets relatifs aux services sociaux de base. Ces avancées palpables sont le fruit des appuis multiformes, inestimables et dignes d'éloges de nos partenaires stratégiques, tels que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement. Nous avons également investis nos énergies dans la lutte contre l'impunité par un soutien substantiel à la réhabilitation de l'appareil judiciaire national, ce qui a permis, entre autres résultats, de voir se tenir cette année deux sessions de la Cour d'Assise afin de juger des crimes de droit commun. Parallèlement, la Cour Pénale Spéciale entamera bientôt ses premières enquêtes pendant que le Gouvernement a établi le cadre pour une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation.

Dans ce contexte et, un an après son opérationnalisation en septembre 2017, le Panel de Facilitation de l'initiative africaine de l'Union Africaine a conclu deux tournées de consultations et une réunion avec les groupes armes afin de recueillir leurs revendications dans la perspective de la tenue du dialogue inclusif.

Il me plaît de rappeler que l'initiative africaine constitue le seul et unique cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire toutes les bonnes volontés accompagnant les Centrafricaines et les Centrafricains sur la voie du dialogue.

A cet égard, je continue de veiller à ce que tous les amis de la RCA, dans leur générosité, puissent nous aider en soutenant de façon marquée, les efforts déployés par le Panel de Facilitation de l'initiative africaine dont les résultats déjà obtenus doivent être capitalisés.

Mon vœu le plus ardent est de permettre à mes compatriotes de résoudre, une fois pour toutes et de bonne foi, leurs divergences et resserrer les liens ancestraux qui les unissent.

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, le Gouvernement et le peuple Centrafricains sont résolument engagés sur la voie de la consolidation du processus démocratique et de relèvement économique du pays.

Face aux nombreuses épreuves qui jonchent notre histoire, nous saurons être patients mais déterminés dans l'action, vigilants et conscients de l'ampleur de la tâche qui reste à faire.

Pour ma part, je puis vous rassurer de ma ferme volonté de ne ménager aucun effort pour créer les conditions de la réconciliation et de la reconstruction de mon pays, pour redonner aux Centrafricains, mon peuple, la joie et le goût du vivre ensemble.

A tous nos partenaires, à l'ensemble de la communauté internationale, pour sa constante sollicitude a notre endroit, notre gratitude est et restera infinie.

Pour conclure, je fonde l'espoir que la communauté internationale restera mobilisée aux cotes du peuple centrafricain et travaillera en synergie avec le Gouvernement pour le relèvement de mon pays.

Je souhaite plein succès a nos travaux.

Je vous remercie.

Annex 9.7: Excerpts from the Final Communiqué of the ECOWAS-ECCAS Joint Summit (30 July 2018).

JOINT SUMMIT OF ECOWAS AND ECCAS HEADS OF STATE AND GOVERNMENT ON PEACE, SECURITY, STABILITY AND THE FIGHT AGAINST TERRORISM AND VIOLENT EXTREMISM

Lomé, 30th July 2018

FINAL COMMUNIQUE

1. The Joint Summit of the Heads of State and Government of the Economic Community of West African States (ECOWAS) and the Economic Community of Central African States (ECCAS) was held on 30th July 2018 in Lomé, Togolese Republic. The Summit was jointly chaired by their Excellencies **Faure Essozimna Gnassingbe**, President of the Togolese Republic and Chair of ECOWAS and **Ali Bongo Ondimba**, President of the Republic of Gabon and Chair of ECCAS.
2. The aim of the Joint Summit was to create conditions for sustainable peace and a secured environment in the common area of the two regions.
3. The Heads of State and Government or the duly mandated representatives of the following countries took part in the Joint Summit:

For ECOWAS

Benin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cote d'Ivoire, The Gambia, Ghana, Guinea, Guinea Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone and Togo.

For ECCAS

Angola, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Congo, Gabon,

Equatorial Guinea, Democratic Republic of Congo, Rwanda, Sao Tome and Principe and Chad.

4. The President of the ECOWAS Commission and Secretary General of ECCAS also participated in the Joint Summit, along with the following personalities:

- Chairperson of the African Union Commission;
- Special Representative of the United Nations Secretary General and Head of the United Nations Office for West Africa and the Sahel (UNOWAS);
- Special Representative of the United Nations Secretary General and Head of the United Nations Office for Central Africa (UNOCA);
- Representative of the European Union;
- President of the UEMOA Commission;
- President of CEMAC Commission; and
- Secretary General of CEN-SAD.

5. The Heads of State and Government considered the overall security situation in West and Central Africa. They took note of the risks created by the increased number of security challenges, particularly terrorism, human, drugs and arms trafficking, money laundering and cybercrime.

6. The Heads of State and Government underscored the significant achievements from the already existing cooperation between ECOWAS and ECCAS, in the area of maritime security and safety, in particular within the framework of the Interregional Coordination Centre (ICC) following the conclusions of the ECOWAS-ECCAS Joint Summit held on 25th June 2013 in Yaoundé, Republic of Cameroon.

7. In order to better and collectively respond to the security challenges, the Heads of State and Government stressed the need for a more enhanced and effective cooperation between the two Communities.

8. In this context, the Heads of State and Government decided to adopt a shared view of the threats and a common approach to the solutions to be provided. Accordingly, they adopted the Lomé Declaration on peace, security, stability and the fight against terrorism and violent extremism in the ECOWAS–ECCAS space.


9. **On the promotion of peace and stability**, the Heads of State and Government commit to cooperate in conflict prevention, promotion of peace and stability in the two regions, particularly through the establishment and strengthening of early warning and rapid response to crises mechanisms at the national and regional levels, which involve civil society, opinion leaders, women, young people and state actors. They condemn the violent acts perpetrated particularly during internal crises aimed at destabilising States and calling into question national borders. The Heads of State and Government also undertake to adopt, at their next Summit, a regional framework on the convergence of constitutional principles in ECOWAS and ECCAS.

10. The Heads of State and Government express solidarity with the legitimate authorities and people of Central Africa and support the initiative for peace and reconciliation in the country. They urge the African Union to seek, together with the United Nations, ways to lift the arms embargo imposed on the government of Central African Republic.

[...]

Annex 9.8: Import of pistols, hunting rifles and ammunition authorized by the CAR Government in violation of the arms embargo.

Copy of documents of the Ministry of Territorial Administration permitting the import of a hunting rifle, received by the Panel from a confidential source on 16 June 2018

<p>MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL ***** DIRECTION DE CABINET ***** DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ***** DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ***** SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES</p>		<p>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE L'Unité – Dignité – Travail ***** DECISION N° 001/MATIEU/ADM/DIR/TDA/DAR/CA/SAP LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL *****</p>
---	---	---

Vu la Constitution du 30 Mars 2016 ;
Vu la loi n°61.213 du 04 Mai 1961, réglementant l'introduction et l'usage des armes à feu en République Centrafricaine ;
Vu l'ordonnance n°84.021 du 27 Mars 1984, portant modification et complétant la loi n°61.213 du 04 Mai 1961, réglementant l'introduction et l'usage des armes à feu en République Centrafricaine ;
Vu le Décret N°16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution ;
Vu le Décret N° 16.0221 du 02 Avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 17.324 du 12 Septembre 2017, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 16.0370 du 28 Octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire et fixant les attributions du Ministre ;
Considérant la demande de Monsieur SASSO Dieudonné du 04 Mars 2018.

DECIDE

Art. 1^{er} : Monsieur SASSO Dieudonné à Bangui, est autorisé à acheter dans le commerce local ou à introduire en République Centrafricaine et à détenir :

UNE(01) ARME DE CHASSE CALIBRE 12.

Art. 2: Dès que l'intéressé, sera en possession de ses armes, il devra se soumettre à la réglementation en vigueur sur les armes à feu, notamment se munir de permis de port d'armes et de chasse qui lui seront délivrés à Bangui.


Art. 3: en aucun cas Monsieur SASSO Dieudonné ne pourra céder, prêter, vendre ou échanger ses armes sans une nouvelle autorisation administrative.

Art. 4: La présente acquisition ne prendra effet qu'après paiement de la taxe spéciale sur les armes à feu prévue par la loi des finances pour l'année.

Art. 5 : la présente décision dont la validité est d'un an à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :
MISPAT DIR-CAB 2
MFB/D 1
PERCEP/POI/GEND 2
INTERS 1
ARCH.DARCA 2

Bangui, le 14 AVRIL 2018


Jean Serge BOKASSA.

Copy of documents of the Ministry of Territorial Administration permitting the import of a pistol and hunting rifle, received by the Panel from confidential source on 16 June 2018.

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES

REPUBLICQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

DECISION N° 047/MATDGL/DIRCAB/DIRAT/DAPCA/SAP
LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Vu la Constitution du 30 Mars 2016 ;
Vu la loi n°61.213 du 04 Mai 1961, réglementant l'introduction et l'usage des armes à feu en République Centrafricaine ;
Vu l'ordonnance n°84.021 du 27 Mars 1984, portant modification et complétant la loi n°61.213 du 04 Mai 1961, réglementant l'introduction et l'usage des armes à feu en République Centrafricaine ;
Vu le Décret N°16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution ;
Vu le Décret N° 16.0221 du 02 Avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 17.324 du 12 Septembre 2017, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 16.0370 du 28 Octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire et fixant les attributions du Ministre ;
Considérant la demande de Monsieur KAÏGAMA Benjamin du 06 Mars 2018.

DECIDE

Art. 1^{er} Monsieur KAÏGAMA Benjamin à Bangui est autorisé acheter dans le commerce local ou à introduire en République Centrafricaine et à détenir :

UNE(01) ARME DE POING ;
UNE(01) ARME DE CHASSE DE TYPE CALIBRE 12.

Art. 2: Dès que l'intéressé, sera en possession de ses armes, il devra se soumettre à la réglementation en vigueur sur les armes à feu, notamment se munir de permis de port d'armes et de chasse qui lui seront délivrés à Bangui.

Art. 3: En aucun cas Monsieur KAÏGAMA Benjamin ne pourra céder, prêter, vendre ou échanger ses armes sans une nouvelle autorisation administrative.

Art. 4: La présente acquisition ne prendra effet qu'après paiement de la taxe spéciale sur les armes à feu prévue par la loi des finances pour l'année.

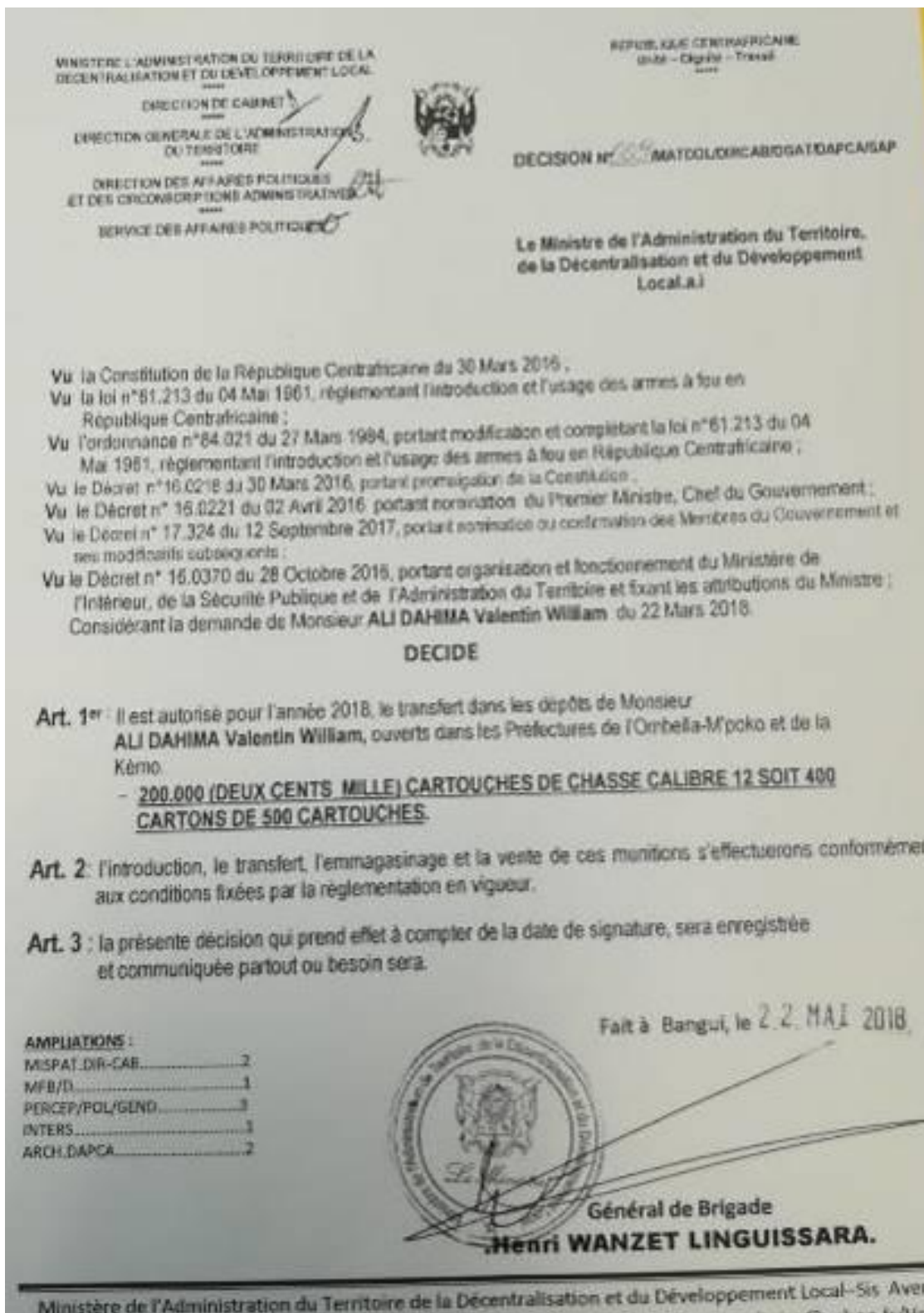
Art. 5 : La présente décision dont la validité est d'un an à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera.

AMPLIATIONS :
MISPAT DIR-CAB.....2
MFB/D.....3
PERCEP/PGL/GENO.....3
INTERS.....1
ARCH DAPCA.....2

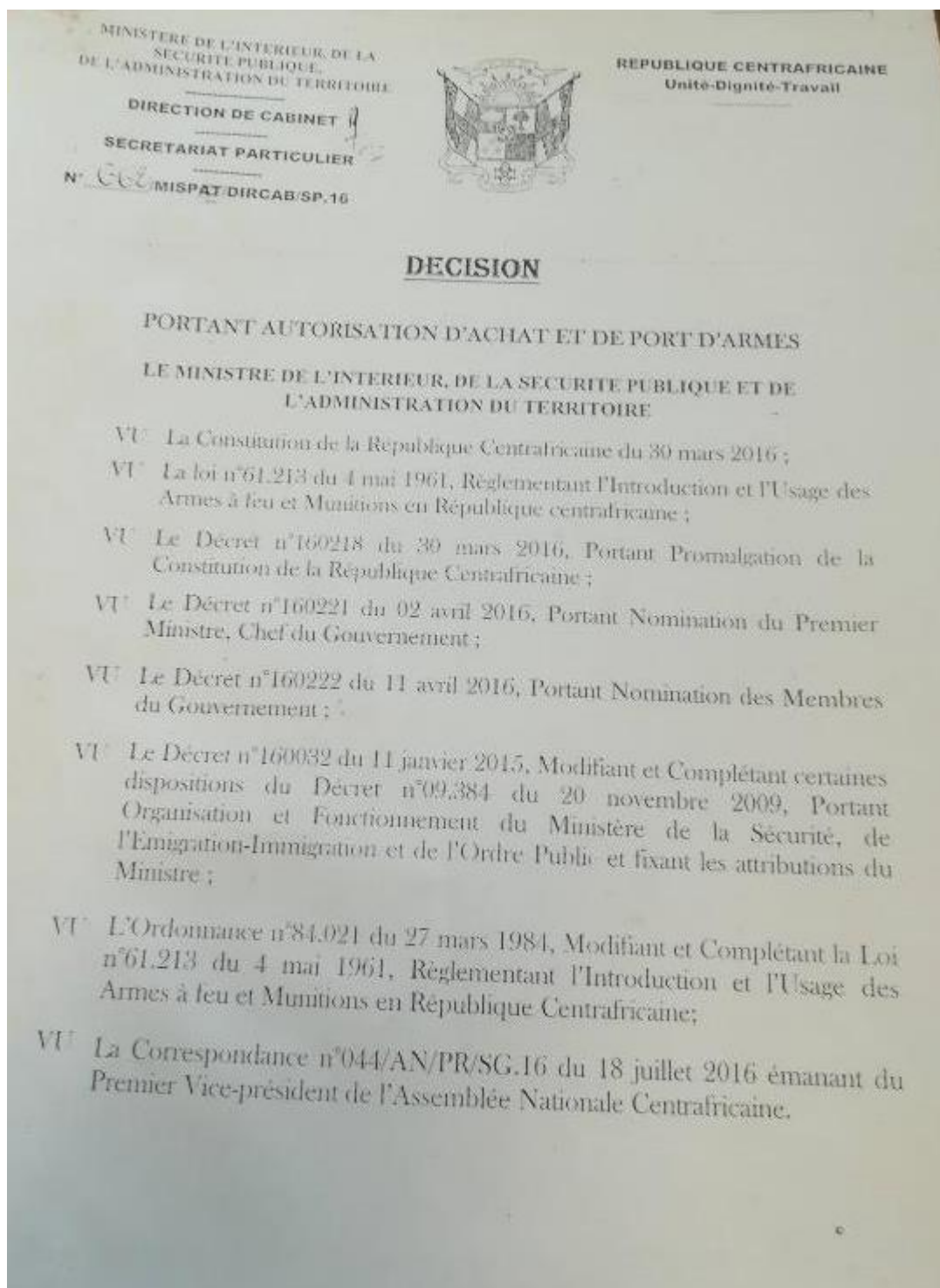
Bangui le 09 AVR 2018
Jean Serge BOKASSA.

Ministère de l'Administration du Territoire de la Décentralisation et du Développement Local - 56 Avenue BOGANDA - Immeuble

Copy of documents of the Ministry of Territorial Administration permitting the import of hunting ammunition, received by the Panel from a confidential source on 16 June 2018



Excerpts from the decision of 5 August 2016 authorizing deputies to introduce pistols and hunting rifles, received by the Panel from a confidential source on 16 June 2018.



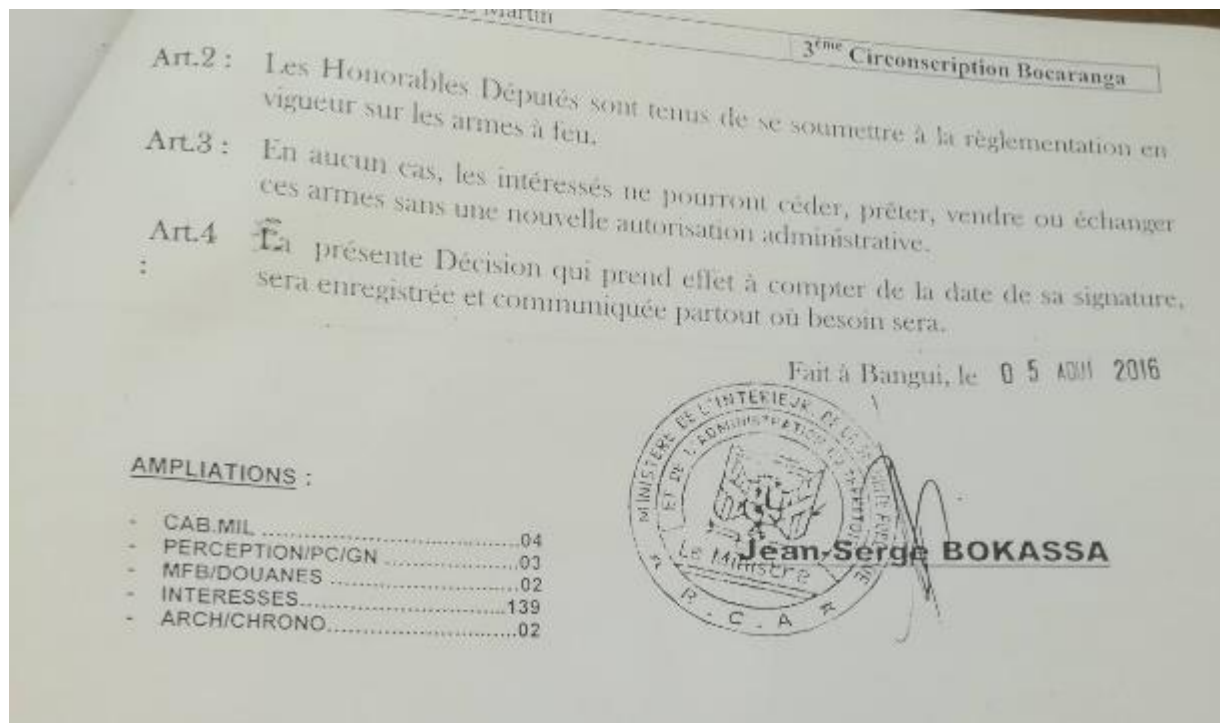
DECIDE

Art.1^{er} : Les cent trente neuf (139) Honorables Députés de la Sixième législature dont les noms sont cités ci-dessous, sont autorisés à acheter dans le commerce local ou à introduire en République Centrafricaine et à détenir chacun en ce qui le concerne :

- Une (01) Arme de chasse type Calibre 12 ;
- Un (01) Pistolet automatique 09 mm.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	CIRCONSCRIPTION
1.	ABAKAR Mahamat	Ouadda
2.	AGOU Augustin	1 ^{ère} Arrondissement Bangui
3.	AKOVOUROU Lambert	Djéna
4.	ALIME AZIZA Soumain	1 ^{ère} Circonscription de N'Délé
5.	ALOUROU Laurent	1 ^{ère} Circonscription Carnot
6.	AMASSEKA Amadou Aubin	2 ^{ème} Circonscription Bambari
7.	ANDIBA Daguerre	1 ^{ère} Circonscription Berbérati
8.	ANGORO Martin	Circonscription Gamboula
9.	BAIKOUA Timoléon	2 ^{ème} Circonscription Paoua
10.	BANABONA ONOUGUELE Barthelemy	1 ^{ère} Circonscription Bossangoa
11.	BANGUE BETANGAI Rolland Achille	1 ^{ère} Circonscription Nana-Bakassa
12.	BEA Bertin	Circonscription Boali
13.	BEA Nadia Christine	4 ^{ème} Circonscription Bimbo
14.	BENGBA Timothée	2 ^{ème} Circonscription Yaloké
15.	BIASSERE Job	1 ^{ère} Circonscription 8 ^{ème} Arrond.
16.	BINDALA KUNDRO Anselme	2 ^{ème} Circonscription Ouango
17.	BONDJO Maxime	Circonscription Boda
18.	BOUNGUEZE Martin	2 ^{ème} Circonscription Gadzi
19.	CHENGABA Rossni Dékalve	2 ^{ème} Circonscription Birao
20.	DALOU WAMBOLI Martin	Circonscription Zémio
21.	DEGOU SOBEAT Joël	3 ^{ème} Circonscription Kaga-Bandoro
22.	DELORO Marc	2 ^{ème} Circonscription Batangafo
23.	DILLAH Bernard	1 ^{ère} Circonscription Ngaoundaye
24.	DIMANCHE Frédéric	2 ^{ème} Circonscription Bocaranga
25.	DIMBELET NAKOE Mathurin	Circonscription Sosso-Nakombo
26.	DJAMBALA André	Circonscription Amada-Gaza
27.	DJEME Dieudonné Marien	2 ^{ème} Circonscription Nola
28.	DOLOGUELE Anicet Georges	1 ^{ère} Circonscription Bocaranga
29.	DONON Jonas	4 ^{ème} Circonscription Bouar
30.	ENDJiomatchi SANDJIABA Emile	2 ^{ème} Circonscription Ippy
31.	EPAYE Emilie Béatrice	Circonscription Markounda
32.	FRANCK Pierre Marie	Circonscription Mbrès
33.	GALLO Christ Eric	1 ^{ère} Circonscription Kaga-Bandoro
34.	GAMBO Bernadette	3 ^{ème} Circonscription Bossangoa
35.	GBISSIGUI ANIOUE Jean Bernard	Circonscription Bambouti
36.	GODENHAHA Etienne Nathan	1 ^{ère} Circonscription Alindao



Document detailing the imports of hunting ammunition from January to June 2018, received by the Panel from a confidential source on 1 July 2018.

ETATS D'IMPORTATION
DES MUNITIONS DE CHASSE

origine: Congo
Brazza

Mois	Noms d'importateurs	Quantités des munitions	Provenance	TOTAL
Janvier	- LOUANGA ELIZ - KANGARU Thierry	04 cts / 20 boîtes 05 cts de 25 mm par boîte	RDC	09 cts
Février	- KANGARU Thierry - BASSALA John - KANGARU Thierry	05 cts 03 cts 06 cts	RDC	28 cts
Février	- LOUANGA ELIZ - KANGARU Thierry - ALI DAHINA - BANGARU DALETO	03 cts 05 cts 02 cts 05 cts	RDC	
Mars	- KANGARU Thierry - KANGARU Thierry	05 cts 05 cts	RDC	10 cts
Avril	- KANGARU Thierry - KANGARU Thierry - BANGARU BANGARU	07 cts 03 cts 02 cts	RDC	26 cts
Avril	- KANGARU Thierry - LOUANGA ELIZ	10 cts 04 cts	RDC	
Mai	- KANGARU Thierry - KANGARU Thierry	02 cts 02 cts	RDC	04 cts
Juin	- KANGARU Thierry - ALI DAHINA	05 cts 02 cts	RDC	07 cts

Document on an import of hunting ammunition on 24 September 2018 and taxes to be paid, received by the Panel from a confidential source on 7 October 2018.

Importe de Municion 24 Sept 2018
ALL DATINA Valencia 020050377
- Cartuchos de caza

UI = 190000
DA 25% = 47500
IVA 13% = 45125
RIFA 5% = 950
RG 0.25% = 475
RCA 0.25% = 475
RMI 0.25% = 475
IR 12.5% = 7195

102195

Photograph of boxes of MACC ammunition imported from Zongo early October 2018, taken by the Panel at Port Beach on 7 October 2018.



Annex 9.9: Hunting ammunition sold in Nola (Sangha-Mbaéré prefecture).

Photographs taken by the Panel on 13-14 January 2018.



Photographs of hunting ammunition (same type as in the Nola shop) collected by Water and Forestry rangers in the Danza-Sangha Natural reserve,), taken by the Panel on 13-14 January 2018



Annex 9.10: Decree of promotion of Habib Soussou from corporal to master-corporal.


Document obtained by the Panel from a confidential source on 11 October 2018.

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE**

DIRECTION DE C A B I N E T

 N° 785 /MDNRA/DIR-CAB

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 Unité- Dignité- Travail



VISA : EMA/B1
 VISA : DCF
 LE DIRECTEUR

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 DIRECTION DU CONTRÔLE FINANCIER



DECISION

---00000---

**PORTANT NOMINATION AU TABLEAU D'AVANCEMENT
DES MILITAIRES NON-OFFICIERS DES FORCES
ARMÉES CENTRAFRICAINES**

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

VU : La Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016;
 VU : Le Décret n°16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
 VU : Le Décret n° 16.0221 du 02 Avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 VU : Le Décret n°17.324 du 12 Septembre 2017, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
 VU : Le Décret n°16.360 du 27 Octobre 2016 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et fixant les attributions du Ministre ;
 VU : Le Décret n°85.432 du 12 Décembre 1985 fixant la réglementation applicable aux personnels militaires non officiers de l'Armée Nationale ;
 VU : Le Décret n°00.006 du 05 Janvier 2001, modifiant et complétant le Décret n°82/001 du 04 Janvier 1982, portant règlement du régime de rémunération applicable aux militaires, Gendarmes et Gardes Républicains de l'Armée Nationale ;

DECIDE

Art.1^{er}: Les militaires non-Officiers des Forces Armées Centrafricaines dont les noms suivent, sont nommés à titre normal dans les différents Corps et grades ci-après : au titre de l'Année 2018.

Première Série : à compter du 1er juin 2018



Djode

n°Mle: 2003-2-1873

AU GRADE DE CAPORAL-CHEF

Caporal	KOLIKA	Lucien	n°Mle: 97-2-1220
Caporal	DOUMBA	Thomas-Nicaise	n°Mle: 2000-1-1006
Caporal	KOMBONANDI-GUE	Aif	n°Mle: 99-1-1123
Caporal	BATHOMAS	Frédéro-Aubin	n°Mle: 2009-2-1554
Caporal	TOUNFEINA	Raphaël	n°Mle: 2009-1-1680
Caporal	SOUSSOU	Abib	n°Mle: 2002-2-1367
Caporal	NGBAMBEA	Osée	n°Mle: 2003-2-1747
Caporal	IPOUROUTOU-SOUE	Giscard	n°Mle: 2009-2-1292
Caporal	MOUSSA	Eric	n°Mle: 2002-2-1284
Caporal	MASKEMDE	Modeste	n°Mle: 2009-1-1396
Caporal	YANDOKA	Juvénal	n°Mle: 2012-2-1937
Caporal	NZAPAZOUMALE	Noël-Michel	n°Mle: 2009-2-2071
Caporal	SAKILA	Rodrigue	n°Mle: 2006-2-1532
Caporal	ONDE-GRECKOS	Jean-Paulin	n°Mle: 2000-1-1032
Caporal	NGABA	Achille	n°Mle: 2009-2-2002
Caporal	GALANDJI	Francisco	n°Mle: 2006-2-1258
Caporal	GANZOUMNA	Hervé-Simplice	n°Mle: 2009-1-1234
Caporal	YEREMO	Didier	n°Mle: 2000-1-1643
Caporal	AMENGUE-PANIKA Renégat	Jean-Fourmier	n°Mle: 2009-1-1059
Caporal	BINZA	Jean-Fourmier	n°Mle: 2008-1-1002
Caporal	KANGA	Blaise	n°Mle: 2006-2-1322
Caporal	KOMBE	Vivien	n°Mle: 2009-1-1315
Caporal	MANDJEKA	Robert	n°Mle: 2009-1-1389
Caporal	WEBONA	Marcelin-Richard	n°Mle: 2011-2-1970
Caporal	ZACKO	Rodrigue	n°Mle: 2009-1-1739
Caporal	MARENGO-BALEZOU	Bienvenu	n°Mle: 2009-1-1394
Caporal	MAKANGA	Bertrand-Noël	n°Mle: 2000-1-1384
Caporal	KOSSABA	Hugues	n°Mle: 2012-2-1550
Caporal	TENE-KOYABOTO	Arnold-Igor	n°Mle: 2009-2-2203
Caporal	KOSSARAGBA-GUEREMBOUI	Bienvenu-Narcisse	n°Mle: 2009-2-1826
Caporal	KONGUENDE-GBOUTOU	Narcisse	n°Mle: 2011-2-1486
Caporal	NZAPAVEYET-DAOULET	Jean-Emmanuel	n°Mle: 2009-1-1559
Caporal	HAFIS OUSMAN	Hamed	n°Mle: 2004-1-1547
Caporal	OUAKONZO	Fiacre-Augustin	n°Mle: 2011-2-1815
Caporal	TOYABANGUE	Nelly-Elodie	n°Mle: 2011-2-1950
Caporal	KOFE'INGAI	Félix	n°Mle: 2003-2-1305
Caporal	ABDOULAYE	Mahamat	n°Mle: 2004-1-1720
Caporal	IFOUKPIO	Mariène	n°Mle: 2006-2-1371
Caporal	VENGAI	Ugo	n°Mle: 2006-2-1564
Caporal	BENGUE	Annie-Florence	n°Mle: 2011-2-1180
Caporal	BITA-BONGO	Florentin	n°Mle: 2009-2-1599

Annex 9.11: Update on Abdoulaye Hissène's assets and business deals in Chad.

In its 2017 midterm and final reports (S/2017/639, para. 44 and S/2018/1032, paras. 39-45), the Panel provided information on Abdoulaye's business activities in Chad and an attempted oil deal between Abi Tchad, a company co-managed by Mr. Hissène, and the company Mezcors in late 2014-2015. Information collected by the Panel to date indicate that, though no oil transaction was apparently conducted, several financial transfers were made, contributing to the personal enrichment of Mr. Hissène and his business associates.

First, statements of account of Abi Tchad indicate that two transfers of €14,385 (rather than one, as was initially acknowledged by Mezcors; S/2017/1023, para.43) were made by Mezcors on the account of Soumaine Kotiga Assileck, on 8 and 23 December 2014 respectively. As was the case for the first wire of 8 December 2014, transferred to cover travel costs of Abdoulaye Hissène (S/2018/1032, paras. 39-45), the latter was also the actual beneficiary of the second wire.³⁶

Second, Mezcors transferred the amount of \$500,000 to Abi Tchad via a bank account at the New York office of Citibank North America (S/2017/1023, para. 45) to establish a joint venture with Abi Tchad which would be able to directly compete for sales of crude oil by the *Société des Hydrocarbures du Tchad*.³⁷ The joint entity was not created; Mezcors managers claim that Abi Tchad gradually ceased answering their communications after the money transfer. While the Citibank account details were provided to Mezcors by M. Souha Ali Issacka, one of Mr. Hissène's associates at Abi Tchad, the United States informed the Panel on 28 March 2018 that verification had shown no connection between the Citibank account in New York and Mr. Hissène.

Third, in early 2015, another significant amount of money was transferred to Abi Tchad. Records of the company's bank accounts with Société Générale in N'Djamena show that the company Abi Tchad received 112 million FCFA (about \$195,000) on 20 January 2015.³⁸ This wire was made by investors whom Mr. Hissène had met in France a few days earlier.³⁹ The money would then have been shared among Abi Tchad associates, including Mr. Hissène.⁴⁰

³⁶ Letter to the Panel from a confidential source, 18 October 2017.

³⁷ Letter to the Panel from a confidential source, 12 May 2017.

³⁸ Letter to the Panel from a confidential source, 18 October 2017.

³⁹ Idem.

⁴⁰ Meeting with confidential source, Bangui, 23 January and 5 May 2018.

The Panel has yet to receive a response to letters it sent to the Société Générale and France, on 7 June and 26 October 2017 respectively, to request information on the individuals who had wired money on Abi Tchad's account in Ndjaména. Mezcor claims that it was not involved in this transfer.⁴¹

The company Mezcor, which is based in Geneva, Switzerland, is now in liquidation.

⁴¹ Letter to the Panel from a confidential source, 30 October 2018.